



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

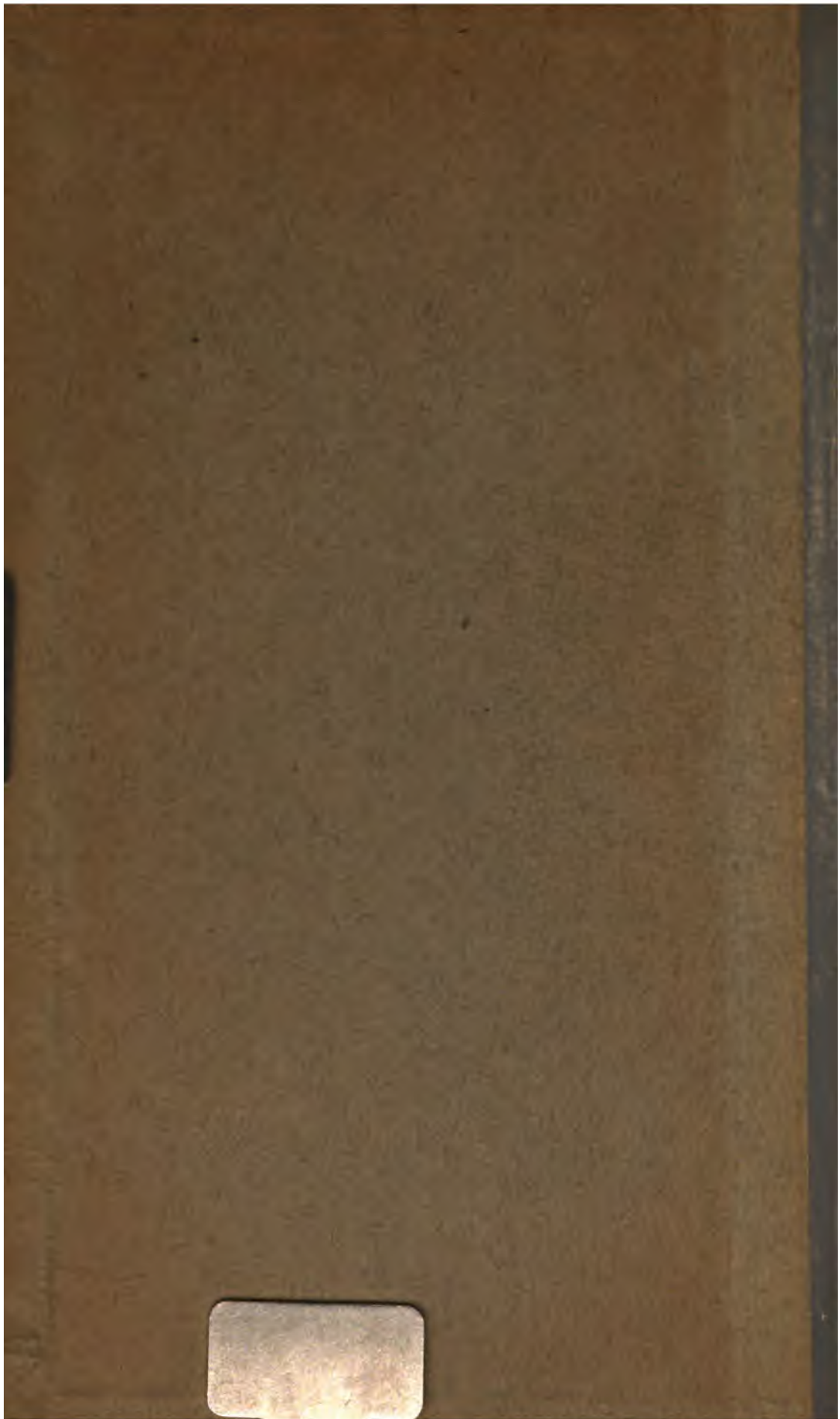
À propos du service Google Recherche de Livres

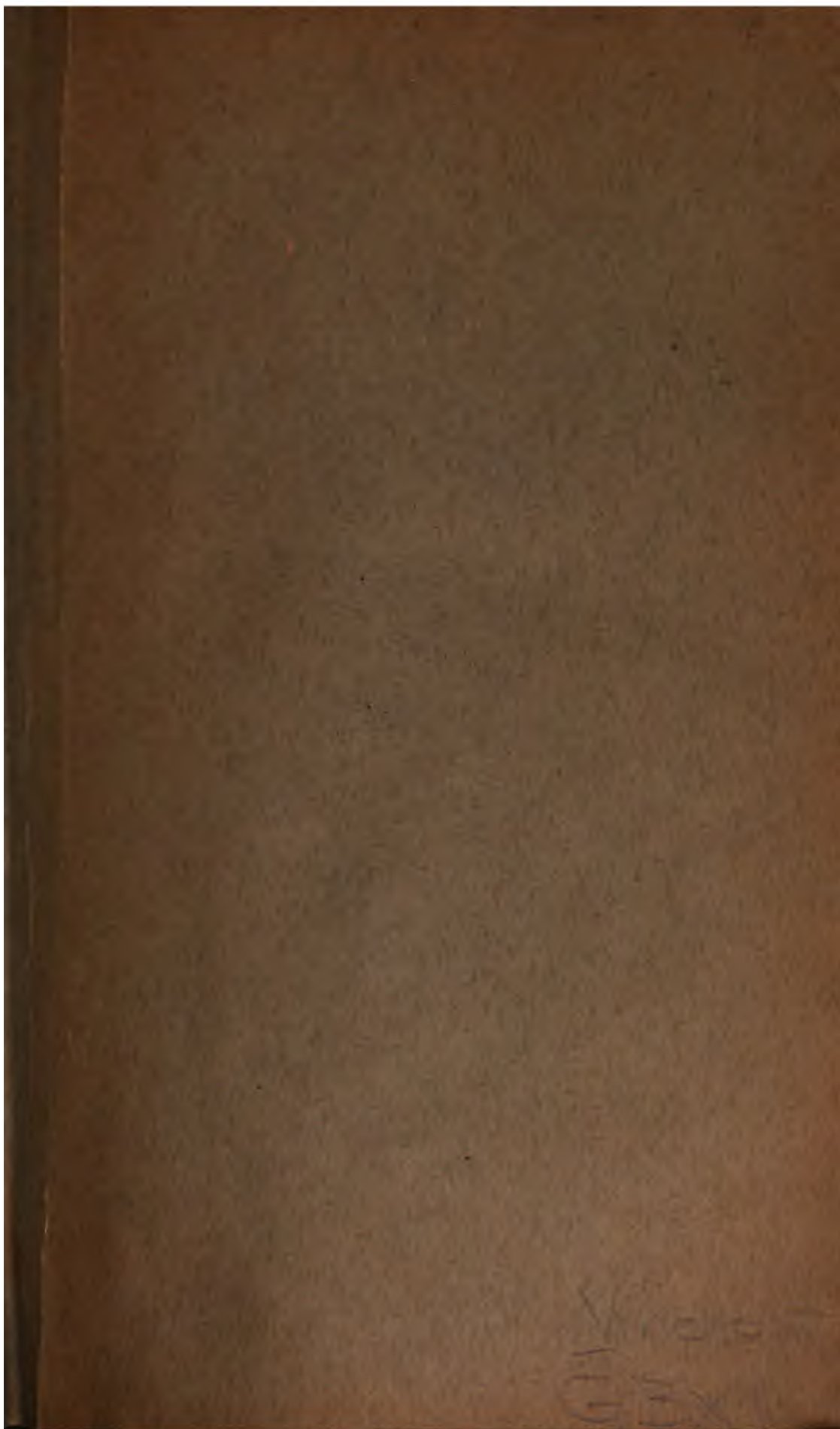
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06661021 7







1

1

1

NOV 24
1964
V. 100

NEW YORK
LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN



FR. VERRIANT,

gravé par l'artiste anonyme en la presse royale de Paris vers le milieu du XVIII^e siècle.

Publié par la Société des Bibliophiles Belges, 1881, à Mons.

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

NOV 21 1964

ANNALES
DE LA PROVINCE ET COMTÉ
DU HAINAUT,

CONTENANT
LES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES ADVENUES DANS CESTE PROVINCE,
DEPUIS L'ENTRÉE DE JULES CÉSAR JUSQU'A LA MORT DE L'INFANTE ISABELLE;

PAR FRANÇOIS VINCHANT.

TOME DEUXIÈME

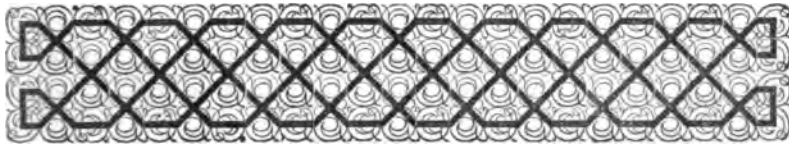


BRUXELLES.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,
RUE DES CARRIÈRES, 30.

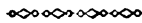
M. DCCC. XLVIII.

NOY VAN
1981
1981



LIVRE DEUXIÈME.

*Depuis l'établissement des Francs en Belgique (445), jusqu'au
démembrement de l'empire de Charlemagne (843).*



L'an 448 de Notre-Seigneur.

LES Gaulois, considérant (ainsy que dit Estienne Forcatel¹ et après luy Locrius) que les François occupoient peu-à-peu la Gaule Belgique et qu'ils faisoient leurs apprests pour s'emparer de la Celtique, s'assemblèrent en la ville de Rheims, où ils donnèrent ordre de lever une puissante armée sous la conduite de Valère Cavarin, prince de Paris et Soissons; les François avoient jà la leur en campagne. Au mois de juin les deux armées s'entrechoquèrent : la bataille fut furieuse et cruelle, sans touteffois que la victoire demeura à l'une ou à l'autre partie. Cependant, après la retraicte on s'advisa de conclure une paix, laquelle arriva par le moyen que Clodion, roy des François, print à femme la fille dudit prince Cavarin appelée Polienne,

¹ Estienne Forcatel, Des Gaulois et de leur philosophie, liv. 5.

qui fut sa seconde femme , et lors , disent les mesmes auteurs , les haines et injures furent oubliées , les signes de joye publiés , et pour augmentation de liesse commune , au jour des nopces dudit Clodion et de ladite Polienne , deux cents nobles chevaliers françois espousèrent autant de dames gauloises celtiques.

451.

Environ le commencement de ceste année , Attila , roy des Huns ou Chuns (selon que Grégoire de Tours les appelle) , surnommé *fléau de Dieu* , après avoir ravagé l'Empire d'Orient et depuis la plus grande partie des Allemaignes en l'Occident , entra premièrement avec ses forces en la Gaule Belgique , accompagné de cinq cent mille combattans , selon que disent Sigibert et Forcatulus ; six cent mille , selon les Annales de Haynaut , et sept cent mille , selon Baronius ; ce qui apporta grande frayeur et désolation parmy toute la Gaule , à raison de quoy Sidonius Apolinaris dit :

*Subito cum rupta tumultu
Barbaries , totas in te transfuderat Arctos ,
Gallia ; pugnacem Rugum comitante Gelono :
Gepida trux sequitur , scotum Burgundio cogit ,
Chunus , Bellonotus , Neurus , Basterna , Toringus ,
Bructerus , ulnosá quem veliter abluit undá ,
Prorumpit Francus ; cecidet citò secta bipenni
Hercinia in Lintres , et Rhenum texuit alvo :
Et jam terrificis diffuderat Attila Turmis
In campos se , Belga , tuos ; etc.*

Tous ces peuples et autres diverses nations estoient gens barbares , infidèles et cruels. Ainsy l'escrit ledit Sidonius en ces termes :

*Et Scythicæ vaga turba plagæ feritatis abundans
Dira , rapax , vehemens ipsisquoque gentibus illis
Barbara barbaricis.*

Or Grégoire de Tours¹ dit que ces barbares (comprins tous soub le nom de *Huns* et auxquels Attila, roy des Huns, commandoit) arrivèrent la veille de Pasques devant la ville de Metz (en Loraine), qu'ils prindrent, pillèrent et bruslèrent, mettant au fil de l'espée tout le peuple d'icelle ville, notamment les prebtres et gens d'église, les massacrant inhumainement devant les autels sacrés. Cela fait, ces Huns se jettèrent plus avant dedans la Gaule, où ayant destruit en leur chemin plusieurs cités, chasteaux et églises, assiégèrent la ville d'Orléans.

Pendant comme Aétius, chef de l'armée romaine, eut à son secours Mérovée, roy de France, Gundiciaire, roy des Bourguignons, et Thierry, roy des Goths, des Wisigoths, c'est-à-dire des Goths occidentaux, régnant pour lors à Toulouse, alla à l'encontre d'Attila, du costé duquel estoient en personnes Walamer, roy des Ostrogoths, Ardaric, des Gipides, Sigibar, des Allains, luy livra bataille ès campagnes chataloniques ou Chalons, appelées par Jornandes² champaignes de Maurice, en lesquelles tombèrent mort de part et d'autre (ainsy que disent Paul Diacre et Sigibert) cent et quatre-vingt mille hommes. Aétius eut le dessus du combat; mais nonobstant ce, Attila ne perdit courage, ains voyant que Aétius restoit retiré, ramassa ses forces pour se retirer en Allemaigne par Thouringe; mais avant son retour vengea avec une fureur, raige et cruauté indicibles, la mort des siens, en ruinant et bruslant toutes les cités, villes, chasteaux et églises de la Gaule Belgique, tant première que seconde, en sorte que Reims, Cambrai, Arras, Tournay, Amiens, Beauvais, Trèves, Altenbourg, Tongre, au rapport de Rhenanus, comme aussy Bruxelles, Valencènes, Gand, Nieuport et Audegarde, selon Jacques De Charron, furent lors pillées et destruietes. Sur ce ne se faut estonner si Jacques De Guise ne fait mention en ses Annales de Haynaut de la ville de Mons, qu'on appelloit lors *le Haultbois*, sçavoir si elle auroit esté détruite par Attila, car il suppose sa destruction jà faicte par

¹ Grégoire de Tours, liv. 7, c. 7.

² Jornandès, évêque de Ravène, *De rebus gestis*.

les guerres des Vandales : ce qu'il affirme quand il parle de Auberon et son arrivée en la forest carbonière. Si est pourtant que nous avons sujet de croire que le pays de Haynaut fut en ce temps outrageusement gasté et ruiné, puisque les villes de Cambrai, Arras et Tournay, avoisinantes de si près ledit pays, ont esté, selon Rhenanus, ravagées. Joint que la retraicte que firent ces Huns du lieu de la bataille en Allemaigne fut par Thoringe, qu'aucuns entendent Tongre ou son territoire, de sorte que ledit pays de Haynaut (estant interjacent entre Tongre et ledit lieu de la bataille, ou champs chataloniques, qu'aucuns disent estre la Champagne, Picardie et autres lieux jusques en Flandres) peut avoir expérimenté la raige et cruauté de ces Huns. Et bien à propos, car aucuns tiennent que de ces Huns la rivière de Hayne, qui coule parmi le pays de Haynaut, auroit print son nom, et puisque Jaques De Guise dit que ledit Attila fonda en Haynaut un chasteau sur les rivières d'Albe et la Terre l'appelant de son nom *Ath*. Conformément Jean Le Maire dit que les Huns de ce temps s'estant campés auprès d'Asta, en la grande champaigne surnommée des Huns, donnèrent leur nom au chasteau de Huncignies, distante de la ville d'Ath une petite lieue. Et Jean Zwallart dit que Aétius pouldroit avoir plus tôt donné son nom à ladite ville d'Ath que non point d'autre personne, et ce d'aillant qu'il pouldroit avoir poursuivy ledit Attila jusques Ath, où il y auroit eu en ce lieu une notable bataille : ce qu'il conjecture d'autant, qu'en l'an 1570, à l'ouverture qu'on fait de la terre du costé du midy, aux environs dudit Ath, pour faire briques. on y a trouvé plusieurs beaux vases de terre et urnettes bien polies, bigarées de diverses couleurs en formes antiques ; oultre ce, fut trouvée une veine longue, large et expresse de plus d'un pied tout de fer enrouillé et pourry, en laquelle il y avoit encore des fragments de lames, de quelques corselets et esperons, qui est un argument, dit ledit Zwallart, qu'il y a eu autrefois une bataille insigne où des armes cachées comme celles de l'armée d'Attila, lorsqu'il se retiroit.

Auberon ou Aubron, fils aîné de Clodion-le-chevelu, roy de France, ayant espousé (selon le dire de François Des Rosiers et aultres) Argotte, fille du prince Theudemer (qui fut depuis roy des Ostrogoths ou Goths septentrionaux, après la mort de son frère Walanier) s'empara, à l'assistance de son beau-père et ses alliés, de la forest carbonière et d'autres pays. Il fit l'une de ses demeures principales au mont du Hautbois, que nous disons de présent la ville de Mons en Haynaut; mais pour entendre plus amplement ce discours, il faut noter que le susdit roy Clodion, venant à mourir (ce qui arriva l'an 449, auquel fut né saint Remy, depuis archevesque de Rheims), avoit quatre fils, qui furent, selon la plus commune opinion, Auberon, Ragnecaire ou Rancaire, Pison et Regnaut, auxquels (comme ils estoient de bas age) leur donna pour tuteur testamentaire Mérovée, l'un de ses plus proches parents. Ledit Clodion estant mort, ce Mérovée envahy contre tout droict sur ses pupilles le royaume de France, de sorte que Basine, leur mère, fille de Ovidelpe, roy de Thoringe, craignant sa mort et celle de ses enfants, s'enfuit vers les Huns et Ostrogoths pour tirer d'eulx assistance. Ces enfants doncq feirent alliance et mariage avec ces nations, tachant par ce moyen recouvrer leurs possessions paternelles sur les Mérovingiens, à raison de quoy ils s'estoient, en l'an 451, mis à la suite d'Attila et de leurs beaux-pères; c'est ce que dit François Des Rosiers parlant spécialement de Auberon : *Albero eorum omnium auspiciis confidebat sperabatque, Theodemiri illiusque fratrum virtute, se Francorum regia sceptrum recepturum; imò verò plus æquo non erit sed veriùs si credatur illum tantæ multitudini (nempè Hunorum) interfuisse, qui ulciscendæ injuriæ uberrimam occasionem nactus, et merito se jure et cum Meroveo pugnam inire debebat.*

Toutteffois ces enfants ne peurent lors parvenir à leurs desseins; mais en ceste année, voyant que l'occasion se présentoit belle

pour recouvrer le royaume de France sur les Mérovingiens (c'est-à-dire sur les enfants de Mérovée et les François, leurs alliés), à cause que le roy Chilpéric, fils dudit Mérovée, estoit expulsé du royaume de France pour ses insupportables lubricités, et qu'en sa place estoit estably un certain capitaine romain de nom de *Gilles*, lors ledit Auberon et ses frères amenèrent par-deça une puissante armée d'Ostrogoths, Saxons et d'Allemands, leurs alliés, avec laquelle, comme ils entrèrent en la Gaule Belgique, se joignirent Sigibert, Cararic et Heribert, enfants de Flambert, jadis gouverneur de Flandre. Ils livrèrent bataille aux François près le mont du Hautbois, aujourd'hui la ville de Mons, en la plaine du villaige de Mesvin, ainsy que dit Jacques De Guise, où les François ayant perdu la journée, Auberon et ses frères victorieux s'emparèrent du pays de Haynaut ou forest carbonnière, de Brabant, Cambrésis, Tournésis, Alsacie ou Moselane et Ardennes; de sorte qu'ils occupèrent toute celle contrée qui fut depuis dite *royaulme d'Austrasie*, d'un certain Austrasius, seigneur de Tongre et gouverneur de ladite contrée sous Chilpéric, roy de France. Cela fait, Auberon constitua son frère Rancaire, roy de Cambrai; Pison, roy de Frise orientale et occidentale; Regnaut eut le gouvernement des Ardennes et de la forest carbonnière, autrement du pays de Haynaut, sous son frère Auberon, ce qui a donné occasion à aucuns de croire (mais avec erreur) que ledit pays de Haynaut auroit print son nom de luy à cause de la conformité qui se trouve du mot de Haynaut à celuy de Regnaut. Cependant durant l'espace de trente-deux ans que Auberon se tint maistre de ses conquestes, il basty et rebasty plusieurs villes et chasteaux, et pour laisser ce qui est plus éloigné de notre pays de Hainaut, il édifia le chasteau de Namur (dit *Neufmur* selon Gramaye, pour avoir esté embelly et fortifié de nouveaux murs). Il basty encore le chasteau Samson, au milieu de la rivière de Meuse, situé entre les villes de Namur et Huy. Sa principale demeure fut ès bois d'Ardennes et spécialement la forest carbonnière, *alias* Haynaut en laquelle il croyoit estre plus asseuré pour se défendre contre les Mérovingiens, à cause que ladite forest estoit espesse de bois et on y

pouvoit bonnement y arriver sans péril. Ce que dit fort bien François Des Rosiers en ces termes : *Albero obtectus silvâ Carbonariâ tanquàm firmissimo præsidio hostium declinabat injuriam; siquidem vicina regio densissimis nemoribus tum consita vix cuiquam patebat impunè.* A raison de quoy il érigea en plusieurs endroits de ladite forest, chasteaux et forts, notamment au mont du Haultbois, de présent la ville de Mons. *Erat autem Mons iste nemoribus undè quâque circumspectus,* dit Nicolas De Guise, que ledit mont estoit de tous costés environné de bois, à raison de quoy il s'appelloit aussy justement *le mont du Haultbois.* En ce lieu ledit Auberon feit ériger sur le sommet dudit mont une grosse tour de défense en forme quarrée, laquelle, depuis ce temps jusques à présent, a esté tousjours appelée des habitants et circonvoisins *la Tour Aubron;* environna encore, ledit Aubron, le sommet dudit mont de murs et autres forteresses, si bien qu'il rendit ce lieu fort et à gist d'un chasteau; c'est pourquoy il fut depuis appelé *Chasteaulieu,* laissant le nom de Haultbois. Quant à ladite tour, Louis Guichiardin dit qu'elle fut en son estre jusques au temps de Philippe-le-bon, duc de Bourgoigne. Aujourd'huy on y voit seulement quelques mesures, à cause qu'elle fut démolie par plusieurs fois en divers temps, si comme notamment à l'érection de la tour du berfroy, et aussy du chœur nouveau de l'église Sainte-Elizabeth de Mons; auxquels bastiments fut grande partie des matériaux de ladite tour Aubron appliquée et employée par consentement des princes du Pays-Bas.

Ledit Auberon feit encore creuser (comme rapportent Jacques De Guise et Wassebourg) sur le sommet de ladite montaigne, un puits qui se voit encore de présent en son entier, mais avec bien d'estonnement, à cause de sa profondeur, largeur et le beau ouvraige de sa circonférence intérieure, qui est pertuisée en certains endroits pour servir de cavernes et musses secrets. Ici faut-il noter que Locrius a erré en sa Chronique à l'an 449, qu'alléguant pour preuve de son dire Wassebourg escrit que la fontaine ou le bastiment d'icelle qui se voit sur le marché de la ville de Mons, a esté érigeé par ledit Auberon; et ceste erreur

sera monstrée cy-après à l'an 1386. Toutefois je diray en passant que Wassebourg ne fait pas mention de ladite fontaine, mais bien dudit puits, et que Locrius a pensé que Wassebourg, parlant dudit puits, entendoit parler de ladite fontaine.

Ledit Auberon fait encore faire (selon le rapport de Jacques De Guise et Wassebourg) un temple de Minerve en un lieu du pays de Haynaut, qui s'appelle de présent *le mont saint Audebert*. Encore un autre temple en un lieu qu'on souloit jadis appeller *le mont Auberon*, et maintenant *la houppes Auberon*. Ce Auberon est celuy que je qualifieray *premier comte de Mons et Haynaut*, laissant le tiltre de roy, que Wassebourg lui donne, avec intention de faire mention le plus succinctement que je pourrai de ses successeurs et leurs enfants.

468.

Comme Chilpéric, roy de France, fut remis en son royaume dès l'an 464 par l'intermise des princes ses favoris, Guinemault, chef des armées françoises, se jeta soudainement dedans la forest carbonière, du costé de Tournay, pour déposséder de leurs conquestes et domaines Auberon, avec ses frères Regnacaire et Regnault. Sur ce Auberon eut moyen de rassembler gens, alla au-devant dudit Guinemault, qui estoit jà parvenu jusques à la ville de Condet, luy livra bataille en un lieu appellé *Mirevault* et le défeit encore bien qu'il fut en plus petit nombre de gens que lui, qui causa qu'il fut appellé par ledit Guinemault et les François, *enchanteur et familier aux dieux des forests*, et pour cela les François le redoubtèrent et le laissèrent dorénavant vivre paisiblement en ses pays, que lui et ses frères avoient conquis; et mesme en l'an 475, ledit roy Chilpéric fait paix avec luy, affin qu'il peust mieux estendre son royaume de France du costé de la rivière de Loire. D'autre costé, Auberon, comme il estoit idolastre, s'imaginant que les victoires qu'il avoit obtenues provenoient par les faveurs des Dieux, notamment de

Pan , dieu des forests et montaignes , érigea en plusieurs endroits de la forest carbonière cellules ou oratoires en l'honneur de ce dieu. En mémoire de quoy l'on voit encore de présent l'une des montaignes contigues à la ville de Mons porter le nom de *Paricelle*, que l'on doit dire et prononcer correctement *Panicelle*, c'est-à-dire oratoire ou temple de Pan, basti par ledit Auberon.

475.

Comme Chilpéric, roy de France, voyoit que les Alains commençoient à ravager une contrée des Gaules, et que Odoacre, roy des Héruliens et Rugiens (que Baronius appelle second fléau de Dieu après Attila), estoit entré en France avec une grosse armée et que jà il avoit print Orléans et Angers, fait paix avec plusieurs princes belgiens, mais François de nation, si comme avec Auberon, qu'il laissa paisible seigneur des Ardennes et de la forest carbonière, avec Ragnachaire, qu'il laissa aussy paisible seigneur de Cambray, et autres adjacents, enfans de Clodion-le-chevelu, jadis roy des François; encore avec Sigibert, duc de Couloigne; Heubert, duc de Trèves, et Caroc, duc de Thérouane, qui estoient enfans de Flambert, gouverneur du pays que nous appellons de présent *la Flandre*; et finalement avec Godhesil, qu'il laissa duc de Metz, et Argobast, duc de Mayence. Voyez sur ce Vignier.¹

Quant à Regnaut, frère desdits Auberon et Ragnachaire; je n'en fais icy mention, car il morut l'an 470, aiusy que dit Wassebourg, estant prince de Tournay et Tournésis. Retournant au roy Chilpéric, qui laissa tous les seigneurs susdits et autres en la possession de leurs conquestes, affin qu'il peut mieux dilater et affermir un royaume de François, eut, l'an 477, une bataille près d'Orléans contre Odoacre, qu'il défeit; et poursuivant ses victoires print et ruina la ville d'Orléans, semblablement les

¹ Vignier, Chronique de Bourgoigne.

villes de Paris et Angiers, où Odoacre s'estoit réfugié vers le comte Paul, qui tenoit le party des Romains, lequel il meit à mort; donc ce Chilpéric dilata si bien son royaume en la Gaule, que les Gaulois avec les François l'eslurent ensemble pour leur roy, et pour ce que les François n'ont plus changé de pays depuis, ains ont habité ensemble avec les nations des naturels de lieux, ne faisant qu'un peuple avec les Gaulois pour ceste cause. On a tout ouvertement (comme entre autres a escrit Emilius) réduit en un royaume tous ceulx de la Gaule avec les François ou le pays France, laquelle fut distinguée en ce que l'une des parties fut appellée *France Orientale* et l'autre *France Occidentale*.

A l'occasion que les François et Gaulois commencèrent lors estre manifestement un peuple sous un mesme roy, et qu'ils eurent ensemble libre communication, ceulx qui entre les Gaulois estoient chrestiens trouvèrent lors l'entrée assez facile pour convertir tant les Gaulois que François infidèles, mais bien secrètement; car le roy Chilpéric, ses barons et comtes subalternes tels que dessus, estoient tous idolastres. Et si nous parlons spécialement de notre pays de Haynaut, il fut enveloppé des ténèbres de l'infidélité sous Aubron, et possible aussy sous Waubert, premier du nom, comte dudit pays, jusques à l'an 508 auquel Clovis, roy de France, s'estant fait chrestien, permit qu'on envoyast de part et d'autre en son royaume évesques et pasteurs pour réduire les François au Christianisme; ce que nous voyerons cy-après plus amplement; le tout provenant de la disposition de Dieu, lequel fait naistre pour l'augmentation de son église, en l'an 480, un saint Benoist, et peu paravant, en l'an 471, esleva à l'évesché de Rheims saint Rémy, qu'on veid florir grandement avec son frère Patricius, évesque de Soissons, en l'an 486; avec encore saint Vaast, nepveu de saint Firmin, évesque de Verdun, depuis évesque de Cambray et Arras; avec encore ce grand poète chrestien Caius Sollius Apollinaris Sidonius, évesque d'Auvergne; finalement avec Gennadius, évesque de Marseille, et autres tant évesques que séculiers chrestiens de grand renom.

481.

Une horrible famine affligea merveilleusement les Gaulois, surtout ceux que nous appellons aujourd'hui *Bourguignons*; à raison de quoy est à remarquer qu'un certain sénateur de Rome, Gaulois de nation, appelé *Ecidius*, beau-frère de Sidonius Apollinaris et fils de l'empereur Avitus, allimenta par bonne espace de temps, à chasque jour, jusques au nombre de quatre mille pauvres; doncq comme la famine commença à cesser, il mérita d'entendre par une voix céleste: *Ecidi! Ecidi! sache que pour tel œuvre de miséricorde qu'avez faict envers les pauvres, le pain ne manquera jamais en ta postérité.*¹

488.

Morut Auberon, prince des Ardennes, Alsacie et Haynaut, après avoir gouverné ses pays non sans grande difficulté l'espace de 30 ans. Il fut ensépulturé (comme disent Jacques De Guise, Wassebourg et François Des Rosiers) au territoire des Nerviens, en un temple qu'il avoit fait édifier sur un mont appelé *la houpppe Aubron*.

Il laissa de sa femme Argotte, fille de Theudemer, roy des Ostrogoths, un seul fils, qui luy succéda, qui fut Waubert, premier de ce nom, comte des Ardennes, Alsacie et Haynaut. Il eut aussy une fille appelée Ethwigne.

Ce Waubert espousa, du vivant de son père, Lucille, sœur de l'empereur Zenon, et ce par l'intermise de son cousin Théodoric, qui fut roy des Ostrogoths; il estoit bien volu dudit empereur. Mais pour esclercir plus amplement le parentaige dudit Waubert, faut entendre que Walamer, roy des Ostrogoths, traita alliance et paix avec Léon, empereur d'Orient, auquel il donna pour ostaige et assurance d'icelle Théodoric, fils de son frère Theudemer. Estant ledit Walamer mort en l'an 461,

¹ Masseus, Chronique, l. 12; Baronius, Ann., an 475.

son frère Theudemer succéda à son royaume, et lors ledit empereur Léon luy renvoya son fils Théodoric, pour monstrier l'amitié qu'il luy portoit. En l'an 473 mourut ledit roy Theudemer, laissant entre autres enfans Théodoric, qui luy succéda, et Argotte, femme de notre susdit Auberon. Théodoric continua l'amitié de ses prédécesseurs avec l'empereur Léon, comme aussy après la mort d'iceluy avec l'empereur Zénon, son successeur; en sorte qu'il fut honoré grandement en la court impériale et tenu le premier entre les roys d'Orient; et partant ne se faut estonner si par son intermise notre Waubert, son cousin germain, espousa la sœur dudit empereur Zénon.

Ce Waubert fut un prince de grande réputation à cause de son esprit et jugement, ainsy que dit François Des Rosiers. D'autre costé, Clovis, roy de France, le laissa paisible en ses domaines, notamment lors que Théodoric, roy des Ostrogoths, cousin dudit Waubert, espousa sa fille (sa sœur selon Grégoire de Tours) Audeflède; mais lorsqu'il se rendit chrestien, tacha de l'exterminer avec sa postérité, et mesme tous ceulx qui descendoient de la race de Clodion-le-chevelu, roy de France.

497.

Après que Clovis, premier roy chrestien de France, s'eust, faict baptiser, en l'an 490, par saint Remy, archevesque de Rheims, à l'occasion de la victoire signalée qu'il avoit obtenu sur les Allemans, près de Tolbiacum (autrement Zulpich en la diocèse de Couloigne), ayant préalablement faict vœu au Dieu des chrestiens de se faire chrestien en cas qu'il obtiendrait ladite victoire, laquelle fut telle que saint Renanus dit : *Eo die cecidit gloria et libertas Alamanorum*, En ce jour tomba toute la gloire et liberté des Allemans. Lors saint Remy voyant que, par ce baptesme royal, le camp estoit ouvert pour librement prescher et convertir les ames à Jésus-Christ, commença en ceste année à restablir de part et d'autre en la Gaule la religion chrestienne,

en créant par autorité papale évêques, si comme de Cambray et Arras, saint Vaast; de Tongre, Agricolaüs, qui résida à Maistreck; de Tournay, Théodore; de Théroüane, Antimunde, et de Couloigne, possible Aquilin, ainsi dit P. Gilles Boucher; car en ces lieux et autres circonvoisins, le peuple estoit retombé merueilleusement en l'idolatrie, notamment au Cambrésis et Haynaut, à cause que le roy Clovis, dit le Chevelu, avoit faict passer cy-devant par le fil de l'espée tous ceulx qui faisoient profession de la religion chrestienne, notamment en Cambray. Régnait en ce temps Ragnachaire, second du nom, prince infidèle, de sorte que saint Vaast venant en Cambray avec les patentes du roy Clovis et celles de saint Remy, ce prince idolastre ne tint compte d'icelles, et mit empeschement audit saint Vaast d'annoncer la foy de Jésus-Christ; le mesme fait Waubert, prince infidèle, pour lors en son pays de Haynaut. Ce que voyant ledit saint Vaast se tourna du costé d'Arras, où il feit plus librement ses fonctions épiscopales, car entièrement là commandoit le roy Clovis. Ce fut lors que ledit saint estant en Arras trouva en une des églises qui estoient entièrement ruinées et remplies de ronges, un autel encore entier dédié à la vierge Marie, qu'il feit entourer d'une église.

509.

Clovis, roy de France, fait cauteusement mettre à mort Sigibert, prince de Couloigne, par un sien fils appelé Chlodéric, qu'il feit aussy depuis tuer et s'empara de ses domaines. Le mesme feit-il à l'endroit de Ragnachaire, prince de Cambray, et son frère. Il procura d'effectuer le mesme à l'endroit de Waubert, comte de Haynaut, de ses enfants et autres descendants de la lignée de Clodion-le-chevelu, roy de France. Mais comme ledit Waubert eut de longue main apperceu ceste tragédie, il munit le chasteaulieu de Mons et autres forts; et quant à ses fils Anselbert et Waubert, il les avoit auparavant envoyés, l'an

490, vers l'empereur Zénon, leur oncle grand maternel, qui les créa tous deux sénateurs de Rome, et furent depuis lesdits fils nourris en la court de Théodoric, leur oncle, roy d'Italie. Quant aux autres enfants, ledit Waubert les envoya en Aquitaine, qui fut leur bonheur, en tant qu'ils devindrent tous chrestiens par la bonne nourriture qu'ils eurent en conversant avec les chrestiens. De sorte que pour telle envoye et retraicte, le roy Clovis ne peut rien attenter sur ces enfants, si est cependant qu'il s'empara des Ardennes, Haynaut et autres domaines de leur père, qui n'ayant le moyen de pouvoir résister à la puissance dudit Clovis, se sauva en fuyant. Le chasteaulieu de Mons tomba lors ès main dudit Clovis, roy de France.

Les raisons pour lesquelles ledit roy Clovis procura la mort de ces princes et de leurs enfants sont diverses.

La première est que ce roy, exterminant toute la postérité du roy Clodion-le-chevelu, prétendoit affermir entièrement son royaume;

La seconde est pour ce que ces princes avoient donné secours à Almaric, fils d'Alaric, roy des Wisigoths en Aquitaine, enemy dudit Clovis.

La troisieme raison est pour ce que ces princes menoiert une vie dissolue, lubrique et scandaleuse; c'est ce que dit Grégoire de Tours, parlant notamment de Ragnachaire, prince de Cambrai.

La quatrieme (qui est la plus vraisemblable) est pour ce que ces princes donnoient empeschement à ses subjects de se convertir à la foy chrestienne, car Floduard, parlant dudit Ragnachaire, dit bien clèrement que ce fut pour ce subject qu'il fut occis par ledit roy Clovis, qui procuroit l'avancement de ladite foy; ce qui est presque conforme au dire de Hinemarus, quand il escrit que Ragnachaire recevoit et tenoit chez soy les soldats dudit Clovis, qui ne s'estoient voulu faire baptizer avec luy au jour de son baptesme, s'estoient refugiés chez ledit Ragnachaire, leur suppost et asile d'idolatrie. Toutefois le bonheur fut qu'après la mort dudit Ragnachaire lesdits soldats françois furent facilement convertis, ainsy que dit Floduard, et ce par saint Vaast, qui vint en ceste année faire sa résidence en

Cambray, où ne trouva grand empeschement, ny mesme au pays de Haynaut, car le comte Waubert, qui estoit lors infidèle, s'estoit retiré dudit pays pour la crainte qu'il avoit du roy Clovis. Joint que ce roy s'estoit emparé de sondit pays, comme du Cambrésis, ce fut touteffois avec grande paine et souffrance que saint Vaast fit ses fonctions épiscopales, car en ses diocèses tant de Cambray qu'Arras et mesme en celle de Tournay, comme remarque Jean Cousin, se trouvoient en ce temps parmy les habitants naturels, les uns Arriens, les autres Apollinaristes, autres encore Nestoriens, et autres purement idolastres et infidèles.

520.

Environ ce temps morut (selon le rapport de Richard de Wassebourg) Waubert, premier de ce nom, comte de Haynaut, etc. Le mesme autheur croit qu'il soit mort en son infidélité; François Des Rosiers est d'opinion contraire.

Il eut de sa femme Lucille, sœur de l'empereur Zénon, les enfants qui s'ensuivent :

Waubert, surnommé le sénateur, deuxième du nom, comte de Haynaut, etc.

Théodore ou Déodataire fut évesque d'Astrisie en Aquitaine, autres disent d'Asturie, qui est un pays à présent compris dans le royaume de Navarre. De la nation dudit pays, le poète Lucanus dit ce qui s'ensuit :

Impiger Astur

Betonesque leves profugi de gente vetustâ.

Agiulphe fut évesque de Metz en Lorraine.

Gomar, surnommé *Abbo*, fut père de saint Godin, comte en Aquitaine, qui engendra sainte Segoline.

Saint Firmin fut évesque de Vence en Provence; c'est une ville que jadis on appelloit *Vincium Nerusiorum*, aujourd'huy de Saint-Pol de Vences; l'évesché d'icelle est dépendant de

l'archevesché d'Embrun, ville du Dauphiné. Voyez Aubert Le Myre en sa Géographie Ecclésiastique.

Goeric ou Gortric, surnommé aussy *Abbo* comme son frère Gomar, vice-roy d'Aquitaine, puis évesque de Metz.

Lucille fut femme de Théodon, duc de Bavière.

Ragnifride, Clotilde, Goda et Marict demeurèrent vierges.

528 — 562.

Vaubert, surnommé le sénateur, fut, en ceste année 528, avec son frère Anselbert, restabli en leurs domaines et seigneuries paternelles que détenoit Clotaire, roy de Soissons, fils de Clovis, roy de France. (Ainsi dit François Des Rosiers.) J'ai lu que ce restablissement fut procuré par l'empereur Justinian, qui en sollicita ledit roy Clotaire, ayant égard tant aux mérites de ces deux jeunes princes qu'aux prières des princes de sa court. Et aussy Clotaire ne se monstra trop retif à complaire audit empereur, en tant qu'il craignoit que durant les dissensions qui estoient survenues entre luy et ses frères, l'empereur ne print la cause d'iceulx à son désavantaige. Joinct que ledit Waubert avoit espousé Clotilde, fille d'Almaric et sœur d'Athalaric, qui fut depuis roy d'Italie, et encore sœur de Rochilde, femme troisieme dudit Clotaire, comme aucuns ont escrit. Doncq Waubert par ce moyen rentra en la comté de Haynaut et Cambrésis, si bien que du chasteaulieu de Mons et de celuy de Valencènes sortirent les garnisons dudit roy Clotaire.

Clotaire, roy de Soissons, et son frère Childebert, roy de France, allèrent, l'an 542, avec leurs forces assiéger la ville de Saragosse en Espagne, et la contraignirent de se déporter de l'hérésie Arrienne. Cela fait, apportèrent d'icelle ville en la Gaule l'estolle de saint Vincent. Voyez Sigibert. Probablement Waubert, comte de Haynaut, accompagna ces roys en Espagne, attendu, commedisent Wassebourg et Des Rosiers, que ce comte se tenoit tantost en Haynaut, tantost en Aquitaine, où il avoit

grands moyens, joint qu'il portoit grande affection au roy Clotaire, comme luy estant obligé pour plusieurs bénéfices reçus de lui.

En ce temps florissoient en France saint Médard et saint Gildard, frères utérins, lesquels nasquirent tous deux en un jour, furent aussi sacrés tous deux en un jour, l'un évêque de Noyon et l'autre archevesque de Rouen, et trespasèrent en un mesme jour : chose estrange.¹

L'an 554, Théodebaut, roy d'Austrasie, trespassa, dont Clotaire, roy de France, occupa le royaume d'Austrasie par l'assistance des princes, entre lesquels Waubert, comte de Haynaut.

L'an 562, morut Waubert, deuxiesme du nom, comte de Haynaut; il laissa entre autres enfants de sa femme Clotilde, dame reputée sainte pour les grands biens et abstinences qu'elle fit durant sa vie :

Waubert, troisieme du nom, comte de Hainaut, qui espousa Amalbergue, *aliàs* Gertrude, issue du sang de Carloman, duc de Tongre et Brabant, sœur de Pepin de Landen; il gouverna ses pays vaillamment, et si bien qu'il entretint paix et repos tant envers les estrangiers qu'en sa maison, ainsy dit Wassebourg;

Brunulphe fut comte de Cambrésis, et engendra un autre Brunulphe, qui fut père d'Hidulphe ou Lydulphe, mary de sainte Aye, comtesse de Haynaut, et fut duc de Lobbes;

Vraye espousa Numoulin ou Numol, grand prince en la Gaule Belgique, venant du lignage des ducs de Tongre. Il fut général de l'armée de Sigibert, roy d'Austrasie, premier du nom et gouverneur de Bourdeaux en France.

¹ Du Tillet, Chronique abrégée des Rois de France.

569.

Sigibert, premier de ce nom, roy d'Austrasie, prent à femme Bruma, fille d'Athanagilde, roy des Visigoths en Espagne, laquelle fut aussy appellée *Brunichilde*, et vulgairement *Brunchault*. Ce fut ceste princesse, laquelle estant vefve de son dit mary, fit refaire de son temps les chaussées militaires de Bavay, jadis érigées par les anciens romains; elle fit encore réparer, comme dit Iperius,¹ celle qui va de Cambray, Arras, et de là à Théroane, lesquelles toutes furent depuis ce temps appellées *Chaussées Brunchault*, du nom de ladite royne: c'est pourquoy l'historien Sigibert, parlant d'elle, dit: *Ædificia admirandi operis construxit, ut miraculo fuerit tanta ab eâ fieri potuisse.*

En l'an 571, saint Amand (qui fut évesque de Maistreck) fut né en Berbant, village du royaume d'Aquitaine en France; son père s'appelloit Severus, duc dudit royaume, sa mère Amantia, issue de noble famille. Ce saint fut celuy qui moyenna le mariage de sainte Waltrude, patronesse de la ville de Mons, avec le seigneur Maldegare, autrement saint Vincent; comme encore celuy de sainte Rictrude, fondatrice de l'abbaye de Marchienne, avec saint Adalbault, duc de Douay et comte d'Ostrevant, ainsy que dit P. Jaques Buzelin.²

Ce fut luy qui fut l'un des directeurs spirituels desdits saintes et illustra si souventeffois, comme disent Jaques De Guise et Guichardin,³ de sa présence le Chasteaulieu, autrement la ville de Mons, en visitant et consolant illec sainte Waltrude, qui y menoit vie solitaire, comme nous voyerons cy-après.

¹ Iperius, abbé de Saint-Bertin, Chronique.

² Buzelin, Annales de la Flandre gauloise, liv. 11, an. 642.

³ J. De Guyse, Annales du Haynaut; Guichardin, Description de la ville de Mons.

573.

Waubert, III.^e du nom, comte de Haynaut, après avoir régné en paix l'espace de onze ans, se rendit religieux avec sa femme Gertrude, *aliàs* Amalbergue, lui au monastère de Saint-Mathias de Trèves, et elle au monastère de Notre-Dame-en-Couloigne. Ainsy dit Wassebourg, voir aussy sur ce François Des Rosiers. Ceste princesse fut grandement consolée par Carentin, évesque de Couloigne; les vertus duquel sont fort exaltées par Fortunat, évesque de Poitiers. Quant au temps de la mort dudit Waubert, rien ne se trouve.

Quant à ses enfants, il les laissa assez en bas age, à cause qu'il abandonna le monde avec sadite femme avant l'age de vieillesse; en sorte qu'ils pouldroient avoir esté sous la tutelle de leur oncle paternel Brunulphe, comte de Cambresis.

Ces enfants furent :

Waubert, IV.^e du nom, comte de Haynaut.

Brunulphe, qui fut seigneur ès Ardennes et Alsace; il espousa Vraye, noble dame, issue du sang des comtes de Bouloigne-sur-mer, de laquelle il eut deux filles, sçavoir : sainte Aye, qui succéda à la comté de Haynaut après sainte Waltrude; si comme sa seconde fille fut Clotilde, qui fut femme à Brunulphe, comte de Templance, petit-fils de saint Arnoul, duc de Mosellane et depuis évesque de Metz en Lorraine.

Amalbergue fut dame de Saintes, village de Haynaut, situé près la ville de Hal. Icelle espousa en premières nopces Théodoric, duc de Lothier, duquel elle eut sainte Pharaïlde, saint Venant et sainte Emerlende.

Quant à sainte Pharaïlde, elle fut instruite en sa jeunesse chez sa cousine sainte Gertrude, abbesse de Nivelles, puis fut mariée à quelque grand prince, avec lequel garda perpétuel continence, de l'imitation de sainte Cécile avec saint Valérian; ainsy fit aussy sainte Cunegonde avec saint Henry, I.^{er} de ce nom, empereur; elle morut agée de 90 ans. Son corps fut rapporté de la Lorraine au monastère de Saint-Bavon à Gand, l'an 754. par Agilfride, *aliàs* Gillefroy, évesque de Liège,

ensemble abbé dudit Saint-Bavon, ainsy qu'il retournoit de Rome par la Lorraine. Aubert Le Mire¹ est d'opinion que le corps de ladite sainte fut premièrement ensépulturé à Ham, village de Brabant, situé entre Bruxelles et Malines, et d'autant que la contrée de Brabant fut dite autrefois la Basse-Lorraine; ce n'est de merveille si l'on dit que ledit évesque Agilfride, passant par Ham pour aller à Gand, retira ce corps de la Lorraine, en laquelle étoit ledit village de Ham.

Quant à saint Venant, après qu'il eut quitté la court et les armes, il se rendit heremite dedans la forest d'Aire en Artois, laquelle s'appelle de présent Wasterlant, où il servit de directeur spirituel à plusieurs nobles dames; il fut assassiné par des voleurs, qui estimoient de trouver chez luy un grand trésor. Ses ossements ont esté trouvés l'an 1608 sous l'autel de sainte Itisberge, au village qui porte ce nom, distant une lieue de la ville de Saint-Venant.

Quant à sainte Emerlende, elle se rendit religieuse au monastère de Terdunckoy, près de Loveniol. Son corps se réserve à présent au village de Meldraet, situé sur les confins de Brabant, vers Hougarde. Ceste sainte est grandement honorée en la ville de Thienne par le chapitre chanonial de Saint-Germain.

En secondes nopces, sainte Amalbergue espousa Witger, seigneur ou comte de Condet sur l'Escault et Vergy en Haynaut, duquel elle eut saint Emebert, sainte Renelle et sainte Goule. Saint Emebert fut évesque de Cambray et Arras, comme nous voyerons; sainte Renelle fut dame du village de Saintes, fut voilée par saint Aubert, évesque de Cambray, eut la tête tranchée audit Saintes avec saint Grimoal, soudiacre, et Gundulphe, son serviteur, par les Huns qui ravagèrent la Gaule Belgique. Aubert Le Mire remarque que le village de Saintes a esté appellé de ce nom à cause desdits saints illec martyrisés, comme la ville de Santen au pays de Clèves à cause de 330 soldats thébains illec aussy martyrisés. Quant à sainte Goule, qui fut la plus jeune de ses sœurs, elle fut aussy nourrie et instruite

¹ Aubert Le Mire, Fastes Belghiques, 10 juillet.

chez sa marraine sainte Gertrude, abbesse de Nivelles; après la mort d'icelle, elle se retira en la maison paternelle à Ham, où elle continua ses dévotions, visitant parfois l'oratoire de Saint-Sauveur, situé au village de Morselle, près la ville de Termonde. Estant morte, son corps fut inhumé audit Ham, près de Vilvorde, et de là transporté à Morselle du temps de l'empereur Charlemagne. Mais comme Wenemar, seigneur de ce lieu, usurpoit les biens d'église, Charles, duc de Lorraine, fit transporter ce corps saint à Bruxelles, dedans une ancienne église dédiée en l'honneur de saint Géry, évêque de Cambrai; depuis ce tems est venu que les Bruxellois ont pris cette sainte pour patronesse de leur ville.

Quant à sainte Amalbergue, mère de tous ces enfants, icelle estant jà ancienne, se retira du consentement de son mary au monastère de Sainte-Aldegonde à Maubeuge, semblablement le bienheureux Witger, son mary, en celui de Lobbes; elle fut ensevelie après sa mort en l'église canoniale de Lobbes, sur la montagne près de sondit mary; de présent son corps gist avec autres six saints corps en la ville de Binche, tous enserrés en des casses d'argent.

Autres enfants de Waubert III, comte de Haynaut, et de sa dite femme furent Gertrude et Vraye, religieuses.

Retournant à Waubert, IV.^e du nom, comte de Haynaut, ce fut un prince vertueux et saint, lequel, par la providence de Dieu, mérita d'espouser aussy une sainte dame appelée Bertille (non touteffois Waltise comme aucuns ont voulu dire), fille de Berchaire, roy de Thuringe. Ce mesme Waubert abandonna la résidence du Chasteaulieu de Mons, que ses prédécesseurs comtes avoient parfois habité, et alla se tenir en sa domaine de Coursolre, qui est un village du pays de Haynaut situé entre les villes de Beaumont et de Maubeuge. Nicolas De Guise¹, après Jacques de Guise, rend la raison pourquoy ledit Waubert quitta le Chasteaulieu de Mons, d'autant, dit-il, qu'il ne luy fut

¹ Nic. De Guyse, Description de la ville de Mons, chap. 6.

nécessaire se tenir ès forteresses et chasteaux de défense, à cause qu'il jouissoit d'une heureuse paix. Cependant il arriva que pour la retraite dudit Waubert, ledit Chasteaulieu de Mons fut par laps de temps rempli de ronges et espines, et ne fut habité jusques à tant que saint Gislain y vint faire sa demeure, et après luy sainte Waltrude. Mais la raison pourquoy ledit comte Waubert abandonnant ledit Chasteaulieu se retira plustost au village de Coursolre qu'autre lieu du pays de Haynaut, est pour ce que ce lieu estoit situé entre ses domaines dudit Haynaut et Ardennes; en ce sorte qu'il pouvoit mieux adviser aux affaires de l'un et de l'autre pays. Joinct que ce lieu estoit de son appertenance héréditaire et patrimoniale, et mesme avoit esté autrefois une place d'importance appelée *Curia solduriorum* (du mot second en use Cesar ¹ et l'attribue aux vassaulx que les seigneurs gaulois entretenoient à leur solre), à cause que là s'estoient tenus certaines troupes de soldats pour empescher les courses des Franco-Sicambres, ou pour ce qu'en ce lieu se faisoient le payement et solde des légions romaines: c'est pourquoy ledit lieu se doit appeller plustost Coursolre, comme l'appelle P. Jeaques Simon, ² que Coussor, comme ayant esté une court et fort des garnisons romaines, ou court en laquelle la solde desdits garnisons se payoit.

Et de vray il est certain que les Romains eurent plusieurs tels courts et chasteaux sur les rivières de Sambre pour repousser les efforts des Franco-Sicambres. Et pourtant Aubert Le Mire, rapportant ce qui se trouve au livre intitulé: Notice de l'Empire, dit que du temps des Romains anciens se trouvoient, sous le gouverneur de la Belgique seconde, des officiers appellés les uns: *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartensi, sive Hornensi*; les autres: *Tribunus militum Nerviorum in portu Gessoriaco*. De sorte, dit ledit Le Mire, aucuns sont d'opinion que par ces mots *Classis Sambricæ* est signifié la garnison romaine qui estoit sur la rivière de Sambre ès lieux de Quartes

¹ César, Guerre des Gaules, liv. 3, c. 80.

² Jeaques Simon, Vie de sainte Wauldrud.

et Hargny, qui sont villages situés sur ladite rivière de Sambre , près la ville de Maubeuge, où l'on monstre encore aujourd'huy un vieux chasteau des Romains situé sus une roche ; encore un pont très-ancien sus ladite rivière, et finablement des antiques médailles trouvées audit lieu.

608.

Saint Waubert, iv.^e du nom, comte de Haynaut, bien dressé es exercices d'un brave chevalier, ayant passé une grande partie de son age en l'estat de célibat, et ne pouvant encore se résoudre à prendre celuy de mariage, enfin par l'advis de ses parents et ses plus familiers amys estant lors assez d'age, s'allia en ceste année à une dame plus excellente en vertu que noblesse, appelée Bertille, sœur (ou fille selon l'opinion de François Des Rosiers et Wassebourg) de Berchaire, roy de Thuringe. De sorte que ledit Waubert ne laissa à cause de son mariage de vivre aussy vertueusement et saintement comme il l'avoit fait en son célibat. En quoy sadite femme le suivit en tout et par tout, si bien que ce mariage sembloit avoir tiré plus tost son origine d'en hault que de la chair et du sang, attendu que, pour leur grande piété, le ciel les a favorisés de deux très-saintes filles qui ont embaumé par leur grande sainteté le beau et fertile pays de Haynaut, spécialement les villes de Mons et de Maubeuge, desquelles ces filles sont patronesses, sçavoir sainte Waltrude et sainte Aldegonde.

Si l'on désire sçavoir comme ce saint Waubert s'est comporté en l'estat de mariage avec sa sainte compagne, on le peut apprendre des escrits d'un certain auteur moderne qui dit : « Leur amour estoit tel entre eux, qu'il ne surpassoit les limites de la chasteté conjugale ; l'estude de leur salut estoit tel, qu'il estoit entièrement employé pour vacquer librement à Dieu ; tel estoit l'honneur qu'ils portoient à la majesté divine, que l'on le peut aisément descouvrir par leurs œuvres, notamment par

érection de nouvelles églises et réparations de celles qui estoient ruinées; tel estoit le soin de bien nourrir leurs enfants, que notamment ils s'acquittèrent de ce devoir devant Dieu et devant les hommes. »

Et partant il faut bien dire que la vie de ces deux illustres personnages fut bien remarquable et édificative, vu que l'honneur et mémoire qu'on leur porte se peut vérifier tant par les anciennes litanies de l'église collégiale de Sainte - Waltrude de Mons en Haynaut, esquelles ils sont invoqués, que par la vénération qu'on porte à leurs sacrés ossements et reliques, qui se voyent au village de Coursolre, où à cest effect se transportent plusieurs fidèles pèlerins. C'est pourquoy nous avons vu de notre temps le très-pieux archiduc Albert d'Austrice, prince du Pays-Bas, se transporter audit Coursolre, pour honorer et invoquer lesdits saints.

612.

Fut née, en ce temps ou environ, la très-illustre patronesse de la ville de Mons sainte Waltrude, fille de saint Waubert, comte de Haynaut, et de sainte Bertille; le lieu de sa naissance fut le chasteau du village de Coursolre. Son nom est plein de mystère, car Waltru vaut autant à dire (selon Pontus Heuterus ¹) que : *Fides, instar vallis firma*, c'est à dire : *Foy ferme comme une forteresse*; et de vray, ceste sainte a montré évidemment qu'elle a toujours esté ferme et constante en la foy de Jésus-Christ, soit en prospérité ou adversité, soit entre les chrestiens ou infidèles, avec lesquelles elle peut avoir conversé; mais qui plus est, c'est celle qui, par son intermise, a amplement planté la foy chrestienne en Haynaut, notamment au Chasteaulieu de Mons et lieux circonvoisins.

¹ Pontus Heuterus, *Elyma propriorum nominum utriusque sexus hominum.*

La naissance de ladite sainte fut accompagnée d'une autre bien signalée, car en ceste mesme année (ainsy que tiennent les religieux de l'abbaye de Marchienne) fut aussy née au pays de Gascogne sainte Rictrude, fondatresse de ladite abbaye : son père s'appelloit Arnoul, qui est celuy qui, pour ses hauls faits, fut surnommé *le noble*. Sa mère s'appelloit Lithia, tirant tous deux leur noble extraction des Goths, vivant néanmoins en la religion chrestienne entre les barbares.

Autres rencontres se trouvent de sainte Waltrude avec sainte Rictrude, en ce que toutes deux ont eu saint Amand pour leur directeur spirituel. Oultre ce tout ainsy que sainte Waltrude, Françoise de nation, espousa Maldegare, *aliàs* saint Vincent, Gascon de nation et cousin de sainte Rictrude, ainsy au contraire sainte Rictrude, Gascognoise de nation, espousa saint Adalbault, seigneur d'Ostrevant, Douay, etc., François de nation et cousin de sainte Waltrude. Davantage et finalement, tout ainsy que sainte Waltrude fonda l'abbaye chanoniale des dames chanoi-
nesses de Mons, ainsy sainte Rictrude fonda l'abbaye de Marchienne, après que l'une et l'autre furent saintement séparées de leurs maris.

Retournant seulement à sainte Waltrude, il ne faut penser (dit certain auteur moderne) qu'après sa naissance, ses père et mère, qui estoient si gens de biens, auroient planté au cœur de leur fille l'ambition et le faste du monde, comme la pluspart des princes font à l'endroit de leurs petits enfants; ains plus tost la greffe de la vraie sapience, qui est la crainte de Dieu, et de vrai selon ce, nous croyons que ceste petite sainte fille a perfectionné en sorte sa jeunesse et le reste de sa vie qu'elle a rendu les fruicts d'icelle très-agréables à Dieu et admirables aux hommes.

627.

Sainte Waltrude, patronesse de la ville de Mons en Haynaut, âgée de 16 ans ou environ, est alliée par mariage à Madelgare, *aliàs* saint Vincent. L'on peut croire que ceste sainte alliance fut procurée par saint Amand, qui ayant cognoissance des princes d'Aquitaine et Gascogne, tachoit de les allier de par-deça, afin que par ce moyen ils se peuvent mieux maintenir en la religion chrestienne. Ainsy voyons - nous qu'en l'an 642 ledit saint Amand procura le mariage de sainte Rictrude, dame gasconoise, avec saint Adalbault, seigneur de Douay (comme dit Jean Buzelin, l. II, an. 692); mais qui me pousse de conjecturer que saint Amand s'auroit entrevenu au mariage de sainte Waltrude et saint Vincent, est que ceste année (comme j'ay lu en certain manuscrit) saint Amand sachant que Dagobert estoit déclaré et créé, par le roy Clotaire, son père, roy de toute l'Austrasie, à cause de son mariage qu'il contracta avec Gometrude, alla à Rome par l'Aquitaine et Gascogne, pour obtenir une ample commission du pape Honoré de prescher de par-deça la doctrine chrestienne, en sorte que comme il passa par l'Aquitaine et Gascogne il peut avoir traité avec ledit Madelgare et ses parents ledit mariage; tout ainsy comme estant en ces Pays-Bas, il peut avoir traité ce devoir envers sainte Waltrude et ses parents: ce qui est vraisemblable, attendu la grande familiarité qu'eut depuis saint Amand avec lesdits saint Vincent et sainte Waltrude. Et puis ne faut douter que ce mariage ne fut arrêté par l'autorité du roy Dagobert, auquel Madelgare avoit fait aucuns services.

Le crédit de Pepin de Landen, 1.^{er} duc de Brabant, y fut aussy employé à cause qu'il avoit espousé Iduberge, dame gasconoise, apparentée audit Madelgare.

Semblablement y tint aussy la main Ruotaldus, archevesque de Trèves, frère de ladite Iduberge et aussy cousin audit Madelgare.

Ce Madelgare estoit prince gascon, fils unique d'un seigneur gascon, nommé aussy Madelgare, issu de l'ancienne famille Mac Guiriens, que l'on trouve en l'Ibernie insulaire. C'est l'opi-

nion de P. Fritz Simon,¹ grand observateur des antiquités de son pays d'Ibèrie insulaire. De surplus Edmond Dinterus donne à entendre suivant l'opinion commune que notre Madelgare auroit esté de race ibèroise, quoique né de parents gascons, qui en descendoient. Sa mère s'appelle communément Omigère, et par un ancien manuscrit² elle s'appelle Ohesuera; le P. Jaques Simon l'appelle Onoguère, issue de la royale lignée de France.

Il fut né en un lieu nommé Sterpei ou Strepy. Henry De Vergnies, jadis doyen du chapitre chanoial de Soignies en Haynaut, tient en ses manuscrits que ce lieu est le village de Strepy, situé en Haynaut, entre ceulx de Havrecq et Trivières; en confirmation de quoy il dit qu'il se trouve audit village de Strepy un fond de terre qui s'appelle encore de présent *le fief saint Vincent*, lequcl a esté de tout temps francq et libre.

Mais la meilleure opinion est que ce lieu de Sterpei est situé en l'Ibèrie gasconoise, où l'on monstre encore de présent la maison dite saint Vincent. Ce seigneur Maldegare, après qu'il eut appris la piété et les bonnes lettres, fut mis au palais du roy Dagobert pour y estre bien dressé aux armes et maniment des affaires publiques; on tient qu'il estoit robuste et hault de corps et de belle mise: et est croyable qu'il eut premièrement du roy Dagobert charge de judicature, attendu que sa légende porte qu'il estoit tout porté au droit et à la justice.

Or de ce saint mariage entrevenu entre ce seigneur et sainte Waltrude issirent deux fils et deux filles qui furent tous lampes ardentes, plaines d'odeur en l'église de Dieu, tant militante que triomphante, comme nous voyerons cy-après: ce qui ne faut trouver estrange, car oultre la sainte éducation et nourriture qu'eurent ces enfants de leurs père et mère, il est certain que la maison paternelle estoit plustost un monastère que palais, où tant de gens d'église et vertueux abondoient pour y passer le temps en devises spirituelles, avec leurs père et mère, comme avec eux et les domestiques.

¹ P. Fritz Simon, cité par Jaques Simon, Vie de sainte Wauldrud.

² Manuscrit de l'abbaye de Haumont, écrit par Phil. *ab eleemosyná*.

630.

Fut né au chasteau de Coursolre sainte Aldegonde, patronesse de la ville de Maubeuge, fille de saint Waubert, iv.^e de ce nom, comte de Haynaut, et de sainte Bertille, qui estoient jà sur age. Ce nom d'Aldegonde est mystéricux et signifie, selon l'interprétation de Pontus Heuterus, *Antiqua ac vetus probitas*, c'est-à-dire, ancienne vertu et débonairté : ce qui convient très-bien en la personne de ladite sainte, ou pour ce qu'elle a ensuivy l'ancienne foy et justice de l'église, ou pour ce qu'elle devoit faire reluire après elle de siècle en siècle sa vie vertueuse et ses filles spirituelles de Maubeuge. L'auteur de la vie de ladite sainte,¹ imprimée l'an 1623, dit que la maison où elle fut née porte encore aujourd'huy, quoyque presque ruinée, le titre de *Court à Coursolre*, disant outre ce qu'en le mesme lieu elle fut nourrie et eslevée avec soin et sollicitude convenable à icelle, en sorte que ces saints parents prirent garde que, parmy le laict et nourriture corporelle, elle succhast conjointement le laict spirituel des bonnes mœurs et vertus chrestiennes, etc.

Saint Gislain, natif d'Athène en Grèce, moine de l'ordre de Saint-Basile (que Baronius dit avoir esté évesque, et Molanus évesque d'Athènes²) vint en 631 demeurer au Chasteaulieu de Mons en Haynaut. Il avoit auparavant renoncé à sa dignité épiscopale, et abandonnant la Grèce, il s'estoit transporté à Rome pour visiter les lieux saints, où séjournant fut poussé par inspiration divine de se transporter en la Gaule Belgique, pour s'adonner à la conversion des ames à Jésus-Christ. A cest effect, ayant reçu du pape Honoré sa mission, partit de Rome accompagné tant seulement de deux siens disciples prebtres, sçavoir : saint Lambert et saint Berlère, et avec iceulx vint de par-deçà, où se trouvant esmeu du zèle qu'avoit saint Amand à convertir

¹ Cet auteur est le père Basilides, capucin.

² Baronius, Martyrologe; Molanus, *Natales Sancti Belgii, 9 octob.*; Manuscrit de Saint-Gislain.

aussy les ames, l'alla trouver et luy communiqua tant sa mission que ses desseins, comme à celui avec lequel il avoit pu estre conversé familièrement en Rome. Or d'autant que ledit saint Amand sçavoit que le pays de Haynaut et notamment les contrées du Chasteaulieu de Mons n'estoient arrousées de la parole de Dieu par quelque particulier prédicateur, donna advis à saint Gislain de se transporter auxdits pays et contrées pour y tenir sa résidence. A cest effect l'envoya à Coursolre vers le comte saint Waubert, qu'il sçavoit aussy estre grandement zéléteur de l'honneur de Dieu et du salut des ames. Sur ce saint Gislain ayant eu fait toutes ses affaires avec bon succès, selon l'advis de saint Amand, eslut pour le lieu de sa résidence le Chasteaulieu de Mons, qui estoit lors comme un désert rempli de hault bois, ronges et espines, à cause, comme j'ay dit cy-dessus, le comte saint Waubert avoit par bonne espace de temps quitté ce lieu pour se tenir à Coursolre, qui fut cause que saint Gislain et ses compagnons eurent beaucoup de peine à extirper et déroder ces hailliers pour accommoder ce lieu. Ce qu'estant fait ils érigèrent un petit oratoire dedans la tour Auberon, où ils firent les offices divins l'espace de huit ans (ainsy que j'ay lu en quelque mémorial que m'a communiqué autrefois Domp Martin Du Bruequet, moine de l'abbaye de Saint-Gislain). Durant lequel temps de huit ans il est à croire que ledit saint ne fut oisif, ains qu'il s'appliqua entièrement à la conversion des ames, allant à cest effect deça delà, mais notamment aux environs dudit Chasteaulieu.

634.

Le seigneur Maldegare, *aliàs* saint Vincent (qui me semble avec P. Bartholomé Frisen¹ estre le mesme que l'appendix de saint Grégoire de Tours² appelle Amalgarius), accompagné du

¹ Voyez J. Simon, Notes sur la vie de sainte Waudru.

² Grégoire de Tours, Appendix, liv. IX, c. 58; Jaques de Guysc, Annales du Haynaut; Belforest, Charon, Paul Emile, et autres historiens de France.

capitaine Arnepart et de Willebault, patrice de Bourgoigne, mit à mort par commandement de Dagobert, roy de France, en l'an de son règne vii, le prince Brunulphe, ii.^e de ce nom, comte de Templacence, fils d'un autre Brunulphe et de Clotilde, sœur de sainte Aye, qui fut comtesse de Haynaut. La raison de ce massacre fut que, comme Clotaire, roy de France et Austrasie, fut mort en l'an 628, ledit Brunulphe n voulut, à force d'armes, maintenir au royaume d'Austrasie son nepveu Charibert, que ledit roy Clotaire avait eu de sa seconde femme Sichilde, sœur dudit Brunulphe, et l'avoit institué en son testament, après sa mort, roy d'Austrasie, laissant le royaume de France à Dagobert, son fils aîné. A ceste ordonnance testamentaire s'opposa ledit Dagobert, à cause que jà du vivant de sondit père, mesme du consentement des princes austrasiens, il avoit esté investy dudit royaume d'Austrasie. Nonobstant ce, ledit Brunulphe voulut maintenir la cause et droit de son dit nepveu Charibert. Sur ce furent mises armées en campagne de part et d'autre, sans touteffois que bataille fut donnée, car par l'intermise des princes, Dagobert s'accorda avec son frère en luy donnant pour appanage l'Aquitaine et la Gascogne; nonobstant ce traité de paix, le prince Brunulphe ne laissa à estre suspect au roy Dagobert, et partant, craignant qu'il n'apporta quelque dommage à luy et à son estat, machina sa mort jusques à tant qu'il le fit occir en ceste année par les princes susdits, privant ses quatre enfants, sçavoir: Albéric, Brunulphe, Hidulphe et Gloméric, des domaines paternels, qui leur furent depuis restitués par saint Sigibert, roy d'Austrasie.

Aucuns disent que le lieu de ce massacre fut la ville de Saint-Jean-de-Laon; autres Ablaton, *aliàs* la ville de Gand; les troisiemes, Blaton, village situé en Haynaut, près celui de Perwez et la ville de Leuze, où les habitants monstrent encore aujourd'huy des masures de vieilles murailles qu'ils maintiennent estre ceulx qui ont servy à la fremeture d'un ancien chasteau qui estoit de grande estendue. Ceste troisieme opinion est fondée sur ce que l'on dit que le prince Brunulphe, sçachant la mauvaise volonté du roy Dagobert en son endroit, s'estoit refugié

pour la plus grande assurance de sa personne en la forest carbonnière, autrement Haynaut, audit lieu de Blaton appartenant à sa mère Clotilde, sœur de sainte Aye. Mais encore qu'il pensast estre bien assuré en ce lieu, si est qu'il ne put eschapper à la mort, attendu la longue inimitié et machination du roy Dagobert conçue contre luy; puis entre ceux qui avoient mandement de l'occir, a esté Maldegare, *aliàs* Amalgar, comte du pays de Haynaut, où ledit Brunulphe s'estoit réfugié; joints aussy que les compaignons dudit Maldegare, qui entreprennoient ledit massacre, estoient princes puissants, entre lesquels Willebault, patrice de Bourgoigne, duquel (selon le dire de Guilleman, historiographe de l'empereur Rodolphe, qui l'appelle Théobault, comte de Vendonisse) sont descendus les comtes d'Asprong, ancestres progéniteurs de la très-illustre maison d'Autriche, en laquelle est tombé aujourd'huy le comté de Haynaut.

636.

Morut saint Waubert, iv.^e du nom, comte de Haynaut. Son corps gist en l'église du village de Coursolre avec celui de sa femme sainte Bertille, où ils sont grandement honorés d'offrandes, servis de pèlerinages par de dévots chrestiens, pour la vie sainte qu'ils ont menée en ce bas monde; ce qui est démontré assez évidemment, à cause qu'en l'église du Vieux Moustier de Maubenge se voit un autel dédié en leur honneur. Ils ont bruit de faire miracles audit Coursolre, et plusieurs croyent d'avoir esté assistés de leurs maux par leurs mérites et intercessions. Les corps de ces deux saints furent eslevés de terre solemnellement audit Coursolre en l'an 1619, par messire François Vanderburg, archevesque de Cambrai.

Ledit saint Waubert laissa de sadite femme sainte Bertille tant seulement deux filles, qui les survéquirent, sçavoir :

Sainte Waltrude, patronesse de la ville de Mons,

Sainte Aldegonde, patronesse de la ville de Maubeuge.

Je ne veux pourtant nier qu'outre ces deux saintes filles sont issus autres enfants; ains nous pouvons croire le contraire, attendu qu'entre les naissances de ces saintes se trouve une distance temporelle de vingt-trois ans; que si ces enfants nous sont incognus, c'est pour ce qu'ils sont morts jeunes. Je ne veux touffefois estre de l'opinion de Diveus, qui donne pour troisieme fille auxdits Waubert et Bertille une Amalbergue, femme de Witger, comte ou seigneur de Condet, car ceste Amalbergue fut fille de Waubert III, comte de Haynaut; sa mère fut Amalbergue ou Gertrude, sœur de Pepin de Landen, 1.^{er} duc de Brabant, ainsy que nous avons dit cy-dessus. De ceste opinion est l'auteur de la vie de sainte Aldegonde, imprimée l'an 1623.

Or audit saint Waubert succéda en sa comté de Haynaut sainte Waltrude, qui estoit pour lors avec le seigneur Maldegare, son mary, en la court de Dagobert, roy de France. A raison de ladite succession, on peut croire que ladite sainte vint en Haynaut pour jouyr de ses moyens, pourvoir à ses affaires et à celles de ses sujets, mais notamment pour entreprendre la tutelle de sa sœur sainte Aldegonde, laquelle pouvoit avoir lors seulement six ans d'age, se tenant en la maison paternelle de Coursolre.

637.

Je veux croire qu'en ceste année 637, le seigneur Maldegare, *alias* saint Vincent, fut estably gouverneur d'Ibernie par Dagobert, roy de France; car comme Charibert, roy de Gascogne ou Wascone, frère dudit Dagobert, fust trespasé en ceste année et avec luy son fils Cilpéric, ledit Dagobert s'empara aussy tost de son royaume, craignant que les Gascons, qui estoient enclins à rebellion, ne se vinrent esmouvoir contre luy. Donc pour les tenir en leur devoir establit audit royaume de Gascogne divers lieutenants, entre lesquels le seigneur Maldegare, qui

fut constitué par luy gouverneur d'une province dudit royaume appelée *Ibernie*, qu'on a dit depuis *Ibérie*, laquelle estoit par-delà les monts Pyrennées; car il faut entendre (selon Ptolomée) que le royaume de Gascogne, appelé par luy Wascone, n'estoit pas de son temps en la Gaule comme elle est de présent, ains seulement en Espagne, dite Tarraconoise, par ainsy ladite province d'Ibernie, sur laquelle estoit gouverneur ledit seigneur Maldegare, estoit au royaume de Gascogne situé de par-delà lesdits monts. Or, quand l'église de Soignies en Haynaut use de ces verses en l'office de saint Vincent :

*Magnis muneribus dotavit Ibernica tellus
Nos Maldegarium, dum fecit habere beatum,*

ne faut entendre par ces mots *Ibernica tellus* l'isle d'Ibernie, que l'on appelle de présent Irlande, et que le roy Dagobert auroit estably ledit Maldegare gouverneur d'icelle isle, comme plusieurs sont d'opinion, attendu que les roys de France n'avoient en ce temps aucun commandement ou puissance sur icelle, non mesme sur la grande isle de Bretagne, bien que le roy Dagobert rendit la Basse-Bretagne subjecte à rendre hommage à luy et à ses successeurs roys de France. Et par ainsy l'on doit croire assurément que ce fut de l'Ibernie gascognoise et non insulaire que le seigneur Maldegare fut estably gouverneur. C'est pourquoy François Des Rosiers s'est abusé appellant ce seigneur roy d'Irlande, comme encore autres auteurs qui le nomment prince d'Irlande; de mesme Molanus quand il le fait gouverneur d'Ibernie insulaire. Cest abus ou erreur est provenu de ce que ces auteurs n'ont eu esgard ou cognoissance de l'Ibernie gascognoise comme ils en avoient de l'insulaire; et touteffois je m'estonne de telle ignorance, attendu que l'on sçait assez suffisamment que l'Ibernie insulaire a receu son nom (ainsy que remarque Jacques De Charron, en son Histoire universelle des Gaulois) de l'Ibernie gascognoise, à sçavoir lors quand les habitants de ceste postérieure se vinrent réfugier en l'isle dite anciennement *Scotia*, pour éviter la rage et cruauté des Vandales qui ravageoient à tout outrage les Espagnes, en sorte que lors ladite isle Scotia

changea de nom et fut appelée Ibernica, comme encore depuis Irlande. De sorte que, par ceste considération, on a pu remarquer qu'il y a eu deux Ibernies, l'une gascognoise et l'autre insulaire, bien diverses l'une à l'autre. Si nous considérons les causes pour lesquelles ledit seigneur Maldegare fut pourvu par le roy Dagobert d'un si honorable estat que d'estre gouverneur de l'Ibernica gascognoise, je monstrey premièrement celles qui se trouvent en l'office qu'usc l'église de Soignies, en louange dudit seigneur, *aliàs* saint Vincent :

*Vitæ per meritum cunctis se fecit amandum,
Nam fortis, justus, prudens fuit, atque benignus;*

c'est-à-dire que ce saint estoit un personnage fort de courage, juste, prudent et débonaire, à raison de quoy il estoit aimé non-seulement dudit roy, mais de tous les princes des royaumes de France, Austrasie et Gascogne.

Secondement, les services de guerre que fit ledit seigneur Maldegare, en faveur dudit roy Dagobert, furent grands, notamment quand ce roy se rendit maistre du royaume d'Austrasie sur son frère Charibert, en l'an 628. Quand encore il affermit ledit Dagobert en son royaume par la mort du prince Brunulphe : c'est pourquoy l'église de Soignies use de ce vers en sa louange :

Hic, sub magnifico, degens miles, Dagoberto.

Tiercement, il fut fait gouverneur de ladite Ibernica pour ce que luy estant né en Gascogne, il cognoissoit suffisamment les humeurs et esprits des habitants de sondit pays pour les gouverner et les tenir en l'obéissance de la couronne de France, à laquelle ledit Maldegare estoit très-fidèle serviteur.

Or ledit seigneur Maldegare, s'estant transporté en Ibernica gascognoise, se maintint en son gouvernement l'espace de cinq ans, comme nous voyerons cy-après, durant lequel temps sainte Waltrude, sa compagne, après avoir disposé de ses affaires de par-deçà, soigné de l'entretènement de ses enfants et de la tutelle de sa seur sainte Aldegonde, se transporta, peu

de temps après le département de son mary, en ladite Ibernies, où je vous laisse à penser comme elle fut honorablement et courtoisement accueillie des parents de son mary, notamment de sainte Rictrude, laquelle estoit encore en ce temps en estat de célibat; or, d'autant qu'en la Gascogne les Wisigoths y habitoient en ce temps, estant la pluspart d'iceulx infectés de l'hérésie arienne, il est à croire que ces deux saints personnages, Maldegare et Waltrude, ont tant par leur vie vertueuse que autorité apporté grand esclercissement de la vraye croyance à ce pays si ténébreux et rempli d'erreur; en sorte que, par leur intermise, plusieurs ont abandonné l'arianisme pour adhéber à la doctrine de l'église catholique.

638.

Comme saint Gislain eut séjourné l'espace de huit ans au Chasteaulieu de Mons, avec ses compagnons saint Lambert et saint Berlère, abandonna ce lieu et s'en alla tenir en un autre qu'on appelloit en langue latine *Ursidungus*, en françoise le *Buisson* ou *Bois des ours*, situé sur la rivière de Hayne, distant dudit Chasteaulieu de deux lieues, que le roy Dagobert luy donna avec le village de Hornut et toutes ses appendances, consistant en forests, viviers, prés, moulins et autres droits, et ce à son instance et requeste, et principalement par l'intermise de saint Amand, nouvellement créé évesque de Maistreck, pour y bastir un monastère de religieux.

Mais avant sa retraite du Chasteaulieu advint chose estrange, sçavoir : Comme un ours, qui avoit ses petits en un lieu dit *Buissons des ours*, présentement *Celle*, fut eslevé de là et pourchassé si instamment par le roy Dagobert et ses veneurs, se sauva audit Chasteaulieu et se cacha sous une corbeille en laquelle estoient les vestemens sacerdotaulx de saint Gislain; or, comme les chiens et les chasseurs ne pouvoient par permission divine approcher, ny endomager ladite beste, combien qu'ils y

apportèrent grands efforts , on attribua le tout à quelque charme qu'usoit saint Gislain. Sur ce le roy Dagobert arriva audit Chasteaulieu et donna quelque brocade audit saint , qu'il ne cognoissoit encore ; mais comme ledit saint luy eut tenu quelque propos en toute modestie et humilité , il recogneut que l'esprit de Dieu estoit en luy ; partant le laissa paisible et la beste quant à luy. Ceste beste , se voyant en repos et pensant à ses petits , prend et emporte à bels dents ladite corbeille et se rend avec icelle auprès de ses petits : ce que saint Gislain voyant poursuit avec grande perplexité ladite beste ; mais comme il n'avoit cognoissance des chemins et sentiers , voilà qu'un aigle , qui s'amonstre en l'air au-devant de luy , et comme il sembloit au saint que , par son vol , il luy monstroit la piste qu'avoit tenue ledit ours , il se laissa conduire à la guide dudit oiseau , mais si heureusement qu'il parvint au lieu où estoit ladite beste avec ses petits et sa corbeille. Aussy tost il fut inspiré de Dieu que ce lieu devoit estre et estoit celuy qui luy avoit esté montré par révélation divine pour y bastir un monastère , à raison de quoy conjura ladite beste d'abandonner avec ses petits non — seulement ce lieu , mais le pays de Haynant , si bien que dès lors nuls ours sauvages furent oncques vus en ce lieu ny audit pays , comme ils se voyoient auparavant , notamment en ce lieu dit présentement *Celle de Saint-Gislain* , qui paravant , comme j'ay dit cy-dessus , s'appelloit Buissons ou Bois d'ours pour la quantité de telles bestes qui se retiroient en cedit lieu , ce que l'on peut cognoistre estre véritable , attendu que le village voisin à ladite ville du costé du septentrion s'appelle encore de présent , pour mémoire de ce , *Baudours* , que l'on doit prononcer correctement *Bois d'ours*. Et pour davantage monstrier que ladite Celle estoit environnée de contrées pleines de bois , l'on voit que le village de Glin , contigu à icelle , prend son nom du mot de *glan* , pour la grande quantité de tels fruits que portoit la forest située audit village.

Retournant à l'histoire de l'ours et de l'aigle , aucuns auteurs la tournent à un sens hiéroglyphique duquel usent le plus souvent les Gréciens en leurs histoires ; et d'autant que saint

Gislain estoit Grécien, on dit que l'aigle représentoit la lumière de la foy chrestienne par laquelle ledit saint a déchassé de la contrée du pays de Haynaut l'infidélité représentée par l'ours. Tout ainsy que lesdits Gréciens représentant saint Christophe outrepassant la mer avec le petit Jésus sur son dos, ont voulu dire que ce saint, fort en courage et sans crainte, a apporté en un pays par-delà la mer la cognoissance de Notre Seigneur Jésus-Christ. De mesme quand lesdits Gréciens ont représenté saint George, qui occit un dragon, y assistant une pucelle, ont voulu monstrier comme ce saint a terrassé le diable et l'infidélité au pays où il conversa par l'intermise de la foy et doctrine chrestienne ladite pucelle.

Or, soit que ladite histoire de l'ours et de l'aigle soit réelle ou hiéroglyphique, nous voyons qu'en mémoire d'icelle la ville de Saint-Gislain a eu de coutume de nourrir depuis ce temps jusques à présent aigle et ours ensemble.

Comme saint Gislain se fust retiré du Chasteaulieu de Mons à celui d'Ursidonge, il laissa escouler quelque temps avant de bastir son église, attendu qu'il luy fallut le loisir pour pouvoir déroder le bois, les ronges et racines dudit lieu; joint qu'il ne commença ledit bastiment sinon que par la licence de saint Aubert, évesque de Cambrai, comme porte l'histoire de la vie dudit saint Gislain. Or est-il que ledit saint Aubert ne fut évesque avant l'an 640, car saint Emebert, son prédécesseur, morut audit an, selon le dire de Claude Desprez, cité par George Colvenaire; à raison de quoy on peut colliger que depuis l'arrivée dudit saint Gislain à Ursidonge, deux ou trois ans environ s'escoulèrent avant qu'il commença à bastir sadite église, laquelle ne put estre aussy consacrée par saint Aubert avant l'an 643, comme nous voyerons cy-après.

640.

Le 15 janvier morut saint Emebert, évêque de Cambrai et Arras, en un village dit Ham situé près la ville de Vilvorde en Brabant; il étoit fils de Witguer, comte de la ville de Condet, seigneur de Ham, Vergu, etc., et d'Analbergue, fille de Wau- bert III, comte de Haynaut. Son corps fut depuis rapporté à Maubeuge et inhumé en l'église Sainte-Aldegonde. En sa place fut substitué par le roy Dagobert saint Aubert, religieux du monastère de Lixeuil en Bourgoigne, natif du village de Haucourt situé au Cambrésis. Aubert Le Mire ¹ l'appelle apostre du pays de Haynaut, et à bon droit, d'autant que sous luy et par luy, comme dit Molanus, ² ledit pays a commencé de florir merveilleusement en la religion chrestienne.

641.

Saint Gislain ayant obtenu, en 641, par la libéralité du roy Dagobert, la propriété du lieu d'Ursidonge, ensemble celle du villaige de Hornut et de ses appendances, comme nous avons dit cy-dessus, commença en ceste année à bastir et fonder son monastère audit lieu, mais à l'assistance de sainte Waltrude, comme dit l'historien Baldéric ³ en ces termes : *Monasterium (supplé sanctus Gislenu) in loco quem dicunt Cellam non procul à Castriloco, sanctâ Waldetrude opitulante, fundavit*; c'est-à-dire : Saint Gislain a fondé un monastère en un lieu qu'on dit *Celle*, peu distant du Chasteaulieu, par l'assistance de sainte Waldrude, selon quoy l'on peut dire que ladite sainte fut présente quand on posa la première pierre dudit monastère, car encore qu'elle se fust transportée ci-devant en Gascoigne vers

¹ Aubert Le Mire, *Fastes Belgiques*, 13 décembre.

² Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, 15 decemb.

³ Baldéric, *Chronique de Cambrai*, l. II, c. 40.

son mary, si est qu'il n'est vraisemblable qu'elle séjourna audit pays tout le temps du gouvernement de sondit mary; ains il est plus croyable que parfois elle retourna par-deça pour donner en personne ordre aux affaires de son pays de Haynaut et à l'estat de ses enfants.

Davantage je veux croire que saint Amand fut aussy présent lorsque ledit saint Gislain jetta les premiers fondements de son monastère, car ce fust en ceste année qu'il abandonna (ainsy que disent les P. P. Boucher et Buzelin) le siège épiscopal de Maistreck, où il ne fut que trois ans en résidence, y laissant en son absence pour son vicaire saint Landoal, et retourna de par-deça, s'arrestant en une isle près de la rivière de l'Escault, que l'abbé Baudemond¹ appelle *Chanslou*, où par quelque espace de temps il séjourna avec ses frères spirituels avant que de s'acheminer en la Gascogne selon son intention. Il est donc croyable que durant son séjour en ledit lieu, saint Amand se transporta, à la requeste de saint Gislain, à Ursidonge pour estre présent à la fondation et édification de son monastère, car saint Amand estoit merveilleusement porté à tels saintes œuvres et portoit grande affection à saint Gislain pour la cognoissance de son zèle envers Dieu et les ames. Joint que (comme a remarqué Jean Cousin) ledit saint Amand alla visiter ses frères qu'il avait laissés en divers lieux avec charge d'ames, avant qu'il fit le voyage de Gascogne, touchant quoy ne faut doubter qu'il ne visita saint Gislain, l'un de ses principaux frères, et notamment quand saint Gislain jettoit les fondements de sondit monastère, puisqu'il luy avoit en toutes choses servy de conseiller et directeur.

Saint Amand, ayant entendu de ses frères (comme dit Baudemond) que le peuple de Gascogne où estoit le seigneur Maldegare, gouverneur pour le roy Dagobert, estoit merveilleusement enveloppé des ténèbres de l'infidélité, les uns s'adonnant encore aux augures, divinations et idolatrie, les autres suivant l'infecte hérésie arienne, se transporta audit pays, ayant eu plus

¹ Baudemond, abbé de Saint-Bertin, tom. 1, l. 6.

grande cognoissance de l'estat dudit pays par sainte Waltrude, qui s'y estoit tenue autrefois. Et de vray l'on peut croire que le seigneur Maldegare et ladite sainte auroient grandement coopéré au voyage qu'entreprit saint Amand en Gascogne, pour l'amour qu'ils portoient à la gloire de Dieu et conversion des ames. Outre ce je veux croire que ladite sainte accompagna audit voyage saint Amand pour aller trouver de rechef son bien aymé mary, attendu que peu de temps après, quittant l'Ibernie gascognoise, se transporta avec son dit mary en l'Ibernie insulaire, ainsy le dit P. Simon.

Mais quant à saint Amand, le père Buzelin ¹ dit qu'il alla deçà delà parmy la Gascogne, preschant la parole de Dieu, mais qu'il ne profita guères à cause de l'endurcissement du peuple en son infidélité.

642.

Le vingt-deuxiesme du mois de mars fut saint Aubert (ainsy que dit Claude Desprez) consacré évesque de Cambray et Arras, en la ville de Rheims, et ce par Lendegisclus, qu'autres appellent Lengillus, et Gillo, archevesque de Rheims, fils de Sadregisillus, duc d'Aquitaine, y assistant saint Aclfaire, évesque de Noyon et Tournay, Attila, évesque de Laon, frère dudit archevesque; ainsy le dit George Colvenaire.

Notez cependant que si la consécration épiscopale dudit saint, solemnisée le 21 mars, a esté faite avant les Pasques grandes, lors selon la façon de ceulx qui tirent le commencement des années auxdites Pasques, ladite consécration seroit tombée en l'an 641. Mais d'autant que nous suivons la façon romaine, en commençant les années au mois de janvier, je diray, avec Claude Desprez, que ladite consécration arriva en l'an 642, le 21 mars.

Après donc que ledit saint évesque eut receu sa consécration, retourna à Cambray et Arras pour prendre possession de son

¹ Buzelin, *Gallo-Flandria*, an. 641.

évesché; puis alla aussy tost visiter ses diocèses avec un soin infatigable, avec un zèle transpercé de la gloire de Dieu et du salut des ames, se transportant tantost en un lieu, tantost en un autre; et d'autant qu'il sçavoit que le Chasteaulieu de Mons et ses environs estoient comme déserts et lieux solitaires où seulement des manouvriers et bosquillons se tenoient en petit nombre, gens grossiers et peu endoctrinés en la foy chrestienne, se transporta en ceste mesme année audit Chasteaulieu, où, entre autres offices de bon pasteur, expédia lettres par lesquelles il confirma la donation qu'avoit fait en l'an 640 le roy Dagobert à saint Landelin du fond de Willaers, et luy donna licence de pouvoir ériger monastère et église sur ledit fond, comme le tout appert par lesdites lettres qui se conservent en l'abbaye de Lobbes. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*, t. 1, pag. 490) Il appert que le Chasteaulieu de Mons estoit quelque lieu de remarque, puisque saint Aubert y logea avec ses domestiques, faisant ses visites épiscopales, combien qu'il fut de toute part environné de bois et espines. Il est aussy vraisemblable que saint Landelin vint trouver en ce lieu saint Aubert, et que estant là obtint les lettres susdites, car je veux croire que ledit Landelin n'entreprit rien en les érections de ses monastères, sans avoir eu quelques conférences avec ledit saint évêque pour en tirer quelque avis de luy. Ce Landelin fut Artisien, seigneur de Vaux, où il fut né, issu de noble maison et de la race des rois de France; or, comme aux Lestines, village du pays de Haynaut, situé entre le Chasteaulieu de Mons et l'abbaye de Lobbes, les rois de France y avoient quelque palais avec une forest qui leur servoit de plaisir pour la chasse; et comme ceste forest fut espaisse, aussy servoit-elle de retraite aux voleurs. Cecy donna sujet audit Landelin, induit par ses compagnons, de se rendre durant sa jeunesse en ce lieu brigand et voleur, et pour n'estre recogneu changea de nom se faisant appeller Morose. Saint Aubert, qui l'avoit tenu sur les fonts de baptesme et l'avoit fait instruire aux bonnes lettres, ayant entendu des nouvelles de sa débauche, fit tant par ses prières envers Dieu que par remonstrances envers ce jeune seigneur, qu'il se convertit à Dieu et voulut faire sa pénitence

au mesme lieu où il avoit commis ses meschancetés, qui est le lieu de Lobbes, qui appartenoit au comte ou duc de Lobbes appelé Hydulphe, mary de sainte Aye. Là en ce lieu il jetta les fondemens dudit monastère en l'an de Notre-Seigneur 638. Deux ans après, le roy Dagobert, favorisant ses desseins, luy donna par les recommandations de saint Aubert un grand héritage à Wallers pour y bastir encore un autre monastère, dont en ceste année 642 ledit saint Aubert, par les lettres susdites expédiées au Chasteaulieu de Mons, confirma la donation dudit roy. Ce fut encore ce saint qui érigea autres deux monastères, oultre les susdits de Lobbes et Wallers, sçavoir : Alne et Crespin. Sur ce :

LOBBES.

*Laubia quæ quondam silvit nemus inter opacum
Sub Landelino patre loquuta fuit.*

ALNE.

*Has Landelinus sedes erexit et Alnæ,
Imposuit clarum vicinis nomen ab Alnis.*

WALLERS.

*Hæc loca Walleriam veteres dixere nec ab re,
Nam Landelinus his valetudo fuit.*

CRESPIN.

*Crespini nomen datur à Crispantibus undis,
Quas Landelini mandato terra remisit.*

Touchant les monastères de Lobbes, Alne et Crespin, nous sçavons où ils sont situés; mais quant à celui de Wallers, il y a de l'incertitude; aucuns tieument que ce fut dedans le bois de Faigne, vers la Thiérace, et qu'il fut ainsy nommé de la rivière de Wallers, qui y passe. C'est l'opinion de Colvenaire en ses notes *ad Baldericum*, disant que ce monastère est de présent tout ruiné. Autre sçavant personnage dit Miræus, le 27 d'octobre, *in suis Fastis*, est d'opinion que ce monastère fut jadis situé au village de Waler, distant deux lieues de Valencènes. Soit qu'il en soit, saint Dodon fut établi par saint Landelin abbé de ce monastère et y morut; mais depuis son corps fut transporté, et y est encore de présent, en un prieuré de Lobbes qu'on appelle vulgairement Moustier-en-Faigne.

En ceste mesme année, comme les Gascons se fussent tous révoltés contre le roy Dagobert, ce roy envoya aussitost hors du royaume de Bourgoigne une puissante armée sous la conduite d'un chef général appelé Chadonius, et avec luy onze autres valeureux capitaines; le premier d'iceulx est appelé, par l'appendice de Grégoire de Tours, c. 78, Amalgarius, qui est le mesme, comme nous disons avec P. Bartholomé Frisen, que le seigneur Maldegare, gouverneur d'Ibernie gascognoise, mary de sainte Waltrude. Les autres capitaines furent Arembertus, Lendebertus, Wandalmarus, Waldericus, Ermenricus, Barantus, Hariardus, Raulenus, Willibaldus, Æghinus, lesquels seigneurs firent en peu de temps tels exploits de guerre qu'ils contraignirent les Gascons de faire et jurer perpétuel hommage de fidélité aux roys de France : ce qui n'avoit encore esté fait.

Le père Buzelin ¹ ajoute qu'entre les seigneurs de par-deça qui furent aussy envoyés en ceste année par le roy Dagobert contre lesdits Gascons, fut Adalbault, seigneur ou duc de Douay, et qu'en ceste année il contracta mariage avec sainte Rictrude, dame gascognoise, issue de nobles et puissants parents, comme j'ay dit cy-dessus à l'an 612. De mesme en estoit-il dudit Adalbault, car il estoit de bien près apparenté à Bertrude, mère du roy Dagobert; sa grande-mère fut sainte Gertrude, fondatresse du monastère de Hamaige; son frère aîné, appelé Erchinbault, fut grand maire du palais de France; son puisné, qu'on nommoit Sigefrid, fut seigneur de Penthevre, et quant à luy il fut duc ou seigneur de Douay, possédant grands domaines en Artois, Ostrevant et territoire de Pevèle.

Ce mariage fut procuré (comme dit avoir lu ledit P. Buzelin) par saint Amand, qui estoit pour lors en Gascogne, ayant bonne cognoissance de l'une et l'autre partie; car en l'an 636 ledit seigneur Adalbault luy avoit donné le fond de Marchienne pour y bastir un monastère; d'autre costé ledit saint Amand avoit servy de directeur spirituel à sainte Rictrude durant le peu de temps qu'il séjourna en Gascogne.

¹ Buzelin, Wallon-Brabant, l. II, an. 1642.

Touchant quoy ne faut aussy douter que le seigneur Maldegare, gouverneur d'Ibernie, n'employa son crédit pour arrester ledit mariage, comme estant apparenté à ladite sainte Rictrude, et ayant aussy bonne cognoissance dudit seigneur Adalbault, cousin de sainte Waltrude, sa femme, laquelle désiroit merveilleusement d'avoir de par-deça en France quelque dame apparentée à son mary, pour jouir ensemble d'une sainte familiarité et conversation.

En ceste mesme année, comme les Gascons furent réduits à l'obéissance du roy Dagobert, le seigneur Maldegare se transporta du commandement dudit roy de son gouvernement de l'Ibernie gascognoise en l'Ibernie insulaire, aujourd'huy Irlande, soit en qualité d'ambassadeur ou autrement. Sainte Waltrude accompagna son mary, avec lequel elle fit tel devoir qu'ils induirent et ramenèrent de par-deça plusieurs saints prédicateurs; ainsy dit P. Fritz Simon. Lesdits prédicateurs furent saint Etton, autrement saint Zé; saint Wasnon, saint Fourcy, saint Ultan, saint Adalgise, saint Eloquie, saint Follian et autres. Partant l'on doit croire (dit certain auteur) que ces saints personnages, Maldegare et Waudrude, n'entreprirent le voyage d'Irlande, tant pour complaire au roy Dagobert et voir ou recognoistre ceux de leur illustre famille, que pour avoir l'occasion de s'associer à leur retour des doctes et saints personnages qui pourroient, par leurs prédications et sainteté de vie, attirer à Dieu un monde de gens tant en France qu'Austrasie. Et puis ne se faut estonner s'ils trouvèrent tels personnages en ladite Irlande, car depuis que saint Patrice, nepveu maternel de saint Martin, évesque de Tours, fut autorisé, l'an 429 ou 430 (selon Baronius), par le pape Célestin, de prescher en ceste isle la doctrine de Jésus-Christ, ceste doctrine prit telle croissance par le devoir de ses disciples que depuis il ne se trouvoit rien de plus saint et de plus sçavant que les religieux irlandois qui ont par troupes rempli presque toute l'Europe de leur doctrine; en sorte que l'Italie est obligée à l'Irlande à cause de saint Columbin; le pays de Suisses, à cause de saint Gal; la Franconie, à cause de saint Kilian, et le Pays-Bas à cause desdits saints Eloquie, Fursy, Ultan, Follian et autres, tous moines irlandois.

C'est pourquoy les Anglo-Saxons, voyant que la piété et l'estude des bonnes lettres florissoient ensemble avec estonnement en ladite isle, ¹ furent esmus de se transporter avec un zèle non pareil en ladite isle, comme s'ils eussent voulu faire trafique et marchandise de l'un et l'autre; à raison de quoy on trouve ès anciens auteurs estre dit à la louange des moines irlandois et leur science : *Amandatus est ad disciplinam in Hiberniam*; c'est-à-dire : Il a esté envoyé aux estudes en Hibernie. Oultre ce, en la vie de Sulgenus, qui a vescu au-dessus 600 ans :

*Exemplo patrum, commotus amore legendi
Ivit ad Hibernos, Sophia, mirabile ! claros.*

Retournant audit seigneur Maldegare, je trouve que ce ne fut d'Hibernie insulaire qu'il ramena de par-deça les susdits saints prédicateurs, ains du monastère de Bobietto (ainsy l'escrit Nicolas De Guise, c. 6), situé en Italie, qu'avoit fondé saint Colombin l'an 612, estant exilé du royaume de Bourgoigne par le roy Théodoric, en lequel monastère se tenoient pour lors lesdits saints prédicateurs natifs d'Irlande, qu'on nommoit tantost Hibernie, tantost Escosse. Ceste opinion est conforme à ce que j'ay lu en certain manuscrit, que ledit saint Maldegare fit, avant son retour de Gascogne de par-deça, le voyage de Rome, et qu'à son retour rapporta le corps de saint Marcel, pape, qu'il obtint du pape. Selon quoy il semble qu'il pourroit avoir aussy eslevé dudit monastère de Bobietto les susdits saints prédicateurs; mais je ne me veux facilement transporter à ceste opinion, attendu que l'opinion des anciens escrivains dignes de foy tiennent le contraire, disant que ledit seigneur Maldegare ramena de l'isle d'Hibernie par-deça lesdits saints prédicateurs. De plus le très-savant historien ecclésiastique Baronius ² escrit ouvertement en la manière qui s'en suit :

¹ Aubert Le Mire, *Fastes Belgiques*, 3 décembre.

² Baronius, *Ann.*, an. 654.

« Saint Vincent, comte de Haynaut, lequel eut pour femme la très-heureuse Waltrude, parente au roy Dagobert, fut la cause principale que des personnages de grande vertu se transportèrent en France, ou ès autres pays de ce royaume. Car, comme il fut envoyé par le roy de France en Irlande, à son retour il emmena quant soy de très-saints et zéleux prédicateurs de la foy, à sçavoir : saint Focillien, saint Foursy ou Foursain, saint Ultan, saint Eloquie, saint Etton, saint Adalgise, lesquels ont esté tous annoblis d'une excellente sainteté. »

Jusques icy Baronius, translaté en langue vulgaire.

Entre ces saints personnages je trouve que saint Focillien, saint Fourcy et saint Ultan estoient trois frères consanguins issus de maison royale; Platus¹ dit qu'ils furent fils de Vibian; autres l'appellent Philtan, roy d'Irlande. Quoi qu'il en soit, je veux croire que ces trois frères avec leurs susdits compagnons sus-allégués par Baronius, et encore d'autres par Molanus, si comme saints Boetius, Nombolus, Helanus, Tresanus, Germanus, tous Irlandois, sont venus d'Irlande de par-deça à l'instance du seigneur Maldegare et de sainte Waltrude, les uns en leur compagnie, les autres après leur département, ainsy dit Jean Cousin.² Ce que montre Molanus, spécialement en la personne de saint Focillien, disant qu'il vint d'Irlande trouver son frère Ultan, qui gouvernoit le monastère de Fosse, au pays de Namur; à raison de quoy l'on voit que ledit saint Ultan vint de par-deça avant saint Focillien, son frère. Quant au retour que firent le seigneur Maldegare et sainte Waltrude de l'Irlande par-deça, je veux croire que ce fut au commencement de l'année suivante, auquel saint Amand, estant aussy retourné de Gascogne à Elnon, se trouva avec ledit seigneur Maldegare à la consécration de l'église de Saint-Gislain, ainsy que nous voyerons cy-après.

¹ Hieromi Platus, *De Bono Statu religionis*, l. 11, c. 26.

² Jean Cousin, *Histoire de Tournay*, l. 11, c. 22; Molanus, *Natalis Sancti Belyii*, 5 *Jeceb.*

645.

Le seigneur Maldegare et sainte Waltrude estant retournés d'Irlande en France avec plusieurs saints prédicateurs, comme a esté cy-dessus dit, se trouvèrent incontinent avec leurs enfants et saint Amand à Celle, pour estre présents à la consécration que saint Gislain faisoit de son église nouvellement érigée, laquelle fut dédiée par saint Aubert, évesque de Cambray, et saint Amand, évesque de Maistreck, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, apostres.

L'abbé Philippe De Harveng¹ dit que, comme lescits évesques estoient lors occupés aux saintes cérémonies et mystères, que le seigneur Maldegare apprit lors par la prédication dudit saint Amand à retirer son cœur de ses propres volontés, qu'il commença à se convertir et renoncer intérieurement au monde. Or doncq avec telle délibération, il retourna à la court du roy Dagobert, où Dieu augmenta aussytost sadite résolution par une vision angélique; car, comme à certain jour, il fut accueilly de sommeil, l'ange luy commanda de la part de Dieu qu'il eut à ériger une église à Haulmont, contrée de Haynaut, lui enseignant avec le roseau, qu'il tenoit en la main droite, toute l'idée et la forme de l'église; à cecy luy advança les raisons pourquoy notre Dieu luy commandoit d'ériger ce bastiment. Aussy tost ce saint personnage se sentant esguilloné de l'honneur de Dieu, se résoud à exécuter sa volonté et à abandonner le monde: ce qu'il communiqua familièrement à sainte Waltrude, sa femme, et autres siens amys. A cest effet prit congé du roy Dagobert et s'achemina avec les meilleurs de sa suite en la comté de Haynaut et au mesme lieu d'Haulmont que l'ange luy avoit montré par vision, qu'il trouva estre véritable. Car tout ainsy que Jean Patrice, sénateur de Rome, désiroit sçavoir de la Vierge Marie en quel endroit de Rome elle voudroit qu'il employast ses moyens à bastir une église en son honneur, il trouva audit Rome, au mois d'aoust, une partie du mont Aquilin couverte de neige.

¹ Philippe De Harveng, abbé de Bonne-Espérance, c. 22.

Ainsy le seigneur Maldegare arrivé qu'il fut à Haulmont trouva soudain toute cette contrée couverte de neige, ou comme autres disent d'une rosée blanche et espaisse en guise de neige; mais quant à l'estendue du lieu où il devoit bastir l'église, il la trouva sans neige apparissant en forme de croix; ainsy ledit Baldéric en sa Chronique de Cambray, l. II, c. 35.

Touchant quoy ledit seigneur Maldegare communiqua ladite vision et les effets d'icelle à saint Aubert et à saint Amand, et notamment à sa bien-aymée sainte Waltrude, et aussy tost par l'avis d'icculx commença en ceste année à jeter les fondements d'une église et monastère audit Haulmont. Mais affin que durant l'érection de ces bastiments, le lieu ne fut frustré du service divin, il fit bastir avant tout, mais au légier, un petit oratoire en l'honneur de saint Vaast, où ledit seigneur Maldegare se retiroit parfois pour vaquer à ses oraisons, ayant l'intention de se rendre moine audit lieu. C'est de là que sainte Waltrude prit son appoint (combien qu'elle eut de la difficulté d'abandonner celui qu'elle affectionnoit si tendrement pour ses vertus) pour plus pousser sérieusement son mary à une sainte continence, à un amour envers Dieu, à un désir de la vie éternelle.

C'est sur quoy toute la court de France et d'Austrasie fut bien estonnée et aussy resjouie de voir un si grand guerrier devenir si petit champion de Jésus-Christ; mais surtout le roy Dagobert en eut de la joye pour voir que ses juges et gouverneurs de provinces estoient appelés de Dieu à l'estat de religieux et gouverneurs des ames, à raison de quoy ledit roy augmenta en faveur dudit Maldegare les revenus de ladite église d'Haulmont.

Autre estonnement et réjouissance arrivèrent en ce mesme temps audit lieu d'Haulmont, durant le temps qu'on estoit empesché à besoigner aux fondements de l'église et monastère dudit lieu, y assistants saint Aubert et saint Amand, et ce à l'occasion de sainte Aldegonde, qui receut par lesdits évesques le voile de continence. Et pour sçavoir cecy plus amplement faut entendre que ladite sainte avoit esté promise en mariage durant son bas age, par saint Waubert et sainte Bertille, père

et mère, à un grand seigneur appelé Eudon. Or comme elle fut parvenue à l'âge de 10 à 11 ans, son père estant mort, elle fut fort pressée tant dudit seigneur que de sa mère à condescendre à l'estat de mariage; mais comme elle désiroit de consacrer sa virginité à Jésus-Christ, s'enfuit secrètement de Coursolre arriere de sa mère. Ayant passé à pied sec la rivière de Sambre, se rendit en un lieu boscageux appelé de présent *Maubeuge* (la division de partage faite entre les roys frères Charles et Louis l'appelle *Melbarium*), où elle fit bastir un petit oratoire en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, apostres; et là se tint quelque espace de temps fixe et sans en sortir. Mais en ceste année, comme elle eut perdu peu auparavant sa sainte mère, qui la laissoit paisiblement suivre ses saintes intentions, elle se transporta à Haulmont, où elle sçavoit que lesdits saints évesques, saint Aubert et saint Amand, séjournoient avec le seigneur Maldegare, pour le bastiment de l'église et monastère du lieu; elle se jette à leurs pieds, leur descouvre ce qu'elle avoit en affection, les priant instamment de luy vouloir donner le voile sacré. Lesdits évesques ayant trouvé bon de luy accorder ce qu'elle leur requeroit, l'ammenèrent aussy tost en l'oratoire ou chapelle de saint Vaast, pour l'affubler dudit voile; mais voicy chose estrange et miraculeuse, car comme les bénédictions et consécérations dudit voile estoient encommencées par lesdits évesques, voicy aussy tost que le Saint-Esprit, en giste d'une colombe, esleva de terre avec son becq le dit voile qu'on consacroit et le mit sur la tête de ladite Aldegonde, avec estonnement de tous les assistants. Ainsy le dit l'abbé Philippe De Harveng, et c'est ce qu'on chante à Maubeuge et à Mons par les chanoinesses :

*Peplum revexit Spiritus
In columbinâ specie
A te transmissus cœlitus
Magne Deus potentia.*

Sainte Aldegonde avoit lors 12 ans complets, et commençoit à marcher sur la treziesme année de son age, car Fulbert,¹

¹ Fulbert, Epistre à Ebulan, archevesque de Rheims.

évêque de Chartres, écrit que ledit saint Aubert a presché aux funérailles de ladite sainte ce qui s'en suit : (*Supple Aldegundis*) *Cum facta esset annorum duodecim ascendit Hierusalem per votum castitatis* ; c'est-à-dire : Sainte Aldegonde, estant agée de 12 ans, monta en Hiérusalem par le vœux de chasteté. D'où l'on conclut que ladite sainte estant née l'an 630 et entrée qu'elle estoit dans la treiziesme année de son age, qu'elle avoit esté consacrée vierge à Jésus-Christ en ceste année 643 par la réception dudit voile sacré.

Ce voile se voit encore de présent en l'abbaye d'Haulmont, estant de couleur comme fauve ou d'un fort brun tanné ; sa matière est crespé, long de deux aulnes ou plus, large peut-estre de trois quartiers pour le plus ; il repose dedans un verre garny d'argent doré, où il fut mis l'an 1469 par Jean, abbé de Liessies, et Jean, abbé de Maroilles. Quant à la chapelle de saint Vaast, où ladite sainte receut ledit voile, elle se voit encore aujourd'huy à costé du maistre autel de ladite église d'Haulmont, ayant esté rebastie nouvellement, par l'abbé Jaspar Hanot, sur les vieux fondements de l'ancienne chapelle.

Or estant les cérémonies des nopces spirituelles de sainte Aldegonde achevées audit Haulmont, ladite sainte retourna à Maubeuge avec licence qu'elle obtint de saint Aubert de pouvoir ériger monastères et églises : ce qu'elle commença à faire en ceste année, avec les matériaux qu'elle avoit préalablement amassés. La première église qu'elle bastit est encore en son estre quant aux fondements, et s'appelle communément par les habitants *le Vieux Moustier*, en lequel les premières et anciennes abbesses et chanoinesses de Maubeuge ont chanté les louanges de Dieu. La seconde église qu'elle fit ériger près de l'autre fut destinée au service du peuple et fut paroquiale, dédiée à l'honneur de saint Quentin, en laquelle ladite sainte y établit chanoines, comme nous voyerons cy-après.

Mais laissons ladite sainte surveiller les ouvrages de ses églises et assister à la réception de nobles et vertueuses filles qui se rangèrent sous son directoire spirituel. Ce sera pour retourner à

saint Gislain, et dire qu'après que son église et monastère de Celle furent bastis et consacrés en ceste année, comme a esté dit cy-dessus, bon nombre de moines se soumirent aussy tost à son gouvernement, mais en telle quantité que Masseus, l. XIII, l'appelle *Trecentorum monachorum pater*, père ou abbé de trois cents moines vivant tous ensemble sous luy.

Mais à sçavoir si les premiers moines de Celle ou de Saint-Gislain vécurent sous la règle de Saint-Basile, ou non, frère Gérard Souris¹ soustient que le monastère de Saint-Gislain fut de sa première fondation de l'ordre de Saint-Basile, en tant que ledit saint Gislain estoit religieux dudit ordre. Le contraire maintient Arnoul Vion² et dit que saint Gislain, arrivé qu'il fut au pays de Haynaut et usant du conseil de saint Amand, receut de luy l'habit de Saint-Benoist. Touchant quoy il veut inférer que saint Gislain suivit l'institut de Saint-Benoist et le fit observer par ses moines. Aubert Le Mire,³ grand chercheur des antiquités tant ecclésiastiques que profanes, respond sur ladite question, qu'il met luy-mesme en avant, et dit qu'il ne se trouve rien de certain pour déterminer ladite question, partant, comme dit le proverbe : *Laissons le moustier en laltre.*

645.

Le sieur Maldegare acheva (comme je veux croire) les bastiments de l'église et monastère d'Haulmont, car pour ériger semblables édifices, il est bien requis le terme de trois ans, joint qu'ils n'estoient de petit estage et estendue, vu la qualité du fondateur et le grand nombre de moines qu'il eut soudainement audit Haulmont sous sa conduite spirituelle.

En suite de quoy il fit consacrer en ceste mesme année ladite église par saint Aubert, évesque de Cambray, en l'honneur des

¹ Gérard Souris, Vie de saint Gérard de Brone.

² Arnoul Vion, l. III, 9 octobre.

³ Aubert Le Mire, Fastes Beligiques, 9 octobre.

saints apostres saint Pierre et saint Paul. Puis les cérémonies de la dédicace estant achevées, il se rendit moine selon l'arrest qu'il avoit conceu en soy-mesme, par l'opération du Saint-Esprit, conseillé de saint Aubert, de saint Amand et de saint Gislain, et mesme par l'exhortation de sainte Waltrude, sa femme, laquelle ne se voulant opposer aux desseins du ciel, donna librement et joyeusement permission à sondit mary, estant requise d'accomplir sa très-louable résolution.

Mais avant sa professe, ce saint, qui désiroit se dépouiller de cœur et de fait des richesses terrestres, pour ensuivre la pauvreté évangélique, laissa ses domaines à ses enfants; mais quant à son meuble le divisa en trois parties: la première fut consignée à la réparation des églises; la seconde, pour la sustentation des pauvres vefves, orphelins et autres; la troisieme, pour la délivrance des prisonniers, ainsy dit P. Simon, avec le manuscrit d'Haulmont, et Philippe De Vergnies, doyen de l'église de Soignies, en ses fragments.

Cecy estant achevé, ledit seigneur Maldegare receut en ladite église d'Haulmont et au jour mesme de sa consécration, des mains de saint Aubert, l'habit et tonsure de moine, pour vivre sous l'ordre et règle de Saint-Benoist, et à l'instant il consacra son ame à Dieu par les vœux de chasteté, pauvreté et obédience évangélistes. Sur quoy l'église de Soignies chante en l'office qu'elle fait en l'honneur de ce saint personnage :

*Hunc postquam superi telegit mutatio dextræ,
Post ponens habita, nihili pendens ad haben:la
Moribus et habitu monachus fit religiosus.*

Sur ce, ledit doyen Philippe De Vergnies adjoute à ses fragments à la vie dudit saint, que ce changement apporta un grand attendrissement de cœur et admiration aux saints prélats, à la noblesse et au peuple qui estoient présents; et que ce fut lorsque les saints évesques, voyant le seigneur Maldegare triompher du monde et de soy-mesme, par une victoire plus héroïque que toutes celles qu'il avoit jadis obtenues par les armes corporelles, changèrent son nom, et tous d'un commun advis l'appellèrent *Vincent*. (Ainsy l'appellerons nous doresnavant.)

Et puis , l'ayant béni , le constituèrent premier abbé d'Haulmont , où il demeura jusques à tant qu'il se retira à Soignies , où il bastit et fonda un autre monastère de l'ordre de Saint-Benoist , comme il avoit fait à Haulmont.

Mais avant d'aller plus oultre , je veux icy représenter aucuns notables personnages (selon qu'ils m'ont esté communiqués par Damp-Doulie , jadis prieur de ladite abbaye d'Haulmont) , tant ecclésiastiques que séculiers , qui furent présents et à la dédicasse de l'église d'Haulmont et à la professe monachale de saint Vincent , qui se firent toutes en un mesme jour , si comme :

Saint Aubert , évêque de Cambray et Arras ;

Saint Amand , évêque de Maistreck ;

Saint Achaire , évêque de Tournay et Noyon ;

Saint Gislain , évêque et abbé de Celle ;

Saint Etton , évêque et depuis abbé de Dompierre ;

Saint Ultan , depuis abbé de Fosse ;

Saint Eloquie , depuis abbé de Walcourt ;

Et autres saints personnages qui vinrent d'Irlande de par-deça en compagnie de saint Vincent et de sainte Waltrude ;

Saint Humbert , depuis abbé de Maroilles ;

Sainte Aldegonde , abbesse de Maubeuge en ceste année ;

Sainte Waltrude , depuis première abbesse de Chasteaulicu ;

Saint Landry , depuis évêque de Meaux en France et abbé de Soignies après saint Vincent , son père ;

Sainte Aldetrude , depuis abbesse de Maubeuge après sainte Aldegonde , sa tante ;

Sainte Maldeberte , depuis abbesse de Maubeuge , après sa susdite sœur sainte Aldetrude ;

Saint Ouen , chancelier du roy Dagobert , depuis évêque de Rouen ;

Saint Eloy , surintendant de l'orfèvrerie et trésorier de l'argenterie dudit roy Dagobert , depuis évêque de Tournay et de Noyon ;

Saint Pepin , surnommé de Landen , 1.^{er} duc de Brabant ;

Sainte Itte ou Idulberge , femme dudit Pepin ;

Sainte Gertrude, fille des susdits Pepin et Itte, depuis première abbesse de Nivelles;

Saint Hydulphe, comte de Lobbes;

Sainte Aye, femme au précédent, cousine de sainte Waltrude;

Saint Adalbault, duc de Douay;

Sainte Rictrude, femme au précédent;

Saint Omer, évêque de Thérouane;

Saint Modoald, oncle de sainte Gertrude, abbesse de Nivelles, depuis archevêque de Trèves;

Saint Clodulphe, duc de Moselane, depuis archevêque de Metz;

Gometrude, femme de Dagobert, roy de France.

Et autres plusieurs saints personnages des deux sexes qui se sont trouvés lors audit Haulmont, les uns pour le parentage qu'ils avoient avec ledit saint Vincent, les autres pour la familiarité, et autres pour le respect qu'ils luy portoient, de sorte que je veux croire que plusieurs desdits personnages furent à ce jour emflambés au service et amour de Dieu comme au mespris du monde et ses allèchements, notamment les enfants desdits saint Vincent et sainte Waltrude, qui lors restoient vivants en nombre de trois, et ce pour avoir vu avec grand estonnement la merveilleuse conversion de leur père à Dieu, comme aussy de celle de sainte Aldegonde, leur tante maternelle. Ces trois enfants furent saint Landry, sainte Aldetrude et sainte Maldeberte.

Saint Landry avoit en ce temps 17 ans complets et estoit l'ainé des quatre enfants qu'eurent ensemble lesdits saint Vincent et sainte Waltrude; il fut enseigné en sa jeunesse par maistres vertueux qui, avec les lettres, lui enseignèrent la piété; en quoy il y trouva telle douceur qu'il se rendit, possible en ce temps, ecclésiastique, du consentement de susdits père et mère. Et non content de ce, s'adonna en telle sorte à l'estude des livres sacrés qu'il parvint pour sa science et vertu à l'évesché de Meaux (non de Metz en Lorraine comme aucuns ont voulu dire). C'est pourquoy Démocarès le range au registre des évêques de Meaux pour le vingt-quatriesme; à quoy est conforme Aubert Le Mire. Ce saint vivoit en son dit évêché, admirable en chasteté et jeune,

comme remarque P. Simonis. Depuis il quitta son évêché et se rendit religieux au monastère de Soignies, où il fut abbé après la mort de son père, comme nous voyerons cy-après plus amplement.

Sainte Aldetrude, première fille, fut abbesse seconde de Maubeuge après sa tante maternelle sainte Aldegonde, comme nous voyerons aussy cy-après plus amplement.

Sainte Maldeberte, seconde fille, fut troisieme abbesse dudit Maubeuge après sadite sœur sainte Aldetrude. Voyez cy-après plus amplement.

Quant à un autre fils appelé Dentelin, qu'eurent saint Vincent et sainte Waltrude, qui est honoré saint, je n'en ay fait cy-dessus mention avec ses frères et sœurs, d'autant qu'il estoit mort ja auparavant la profession monachale de son père. Toutefois pour ce je n'en ay fait cy-devant mention et n'en feray cy-après; je diray icy quel il fut, pour cognoistre tous les enfants desdits saint Vincent et sainte Waltrude, patronesse de la ville de Mons.

Saint Dentelin, second fils desdits saints, trespassa, selon le dire de Molanus et Miræus,¹ âgé de sept ans, n'ayant encore mis bas les aubes du saint baptesme, c'est-à-dire l'innocence et candeur de la justification qu'il receut du sacrement de baptesme. Ainsy l'interprètent le doyen de Soignies Philippe De Vergnies et George Colvenaire, car autrement, dit le postérieur, il faudroit dire que ledit saint Dentelin fut mort au mailliot avant 7 ou 8 jours de sa vie, auquel temps on faisoit aux enfants les aubes baptesmales : ce qui ne peut estre cependant véritable au regard dudit saint, attendu qu'on l'honore comme saint et que la coutume de l'église, dit encore ledit Colvenaire, ne porte d'honorer comme saints les enfants nouvellement baptesés et morts avant l'usage de raison (encore bien que l'on ne doute qu'ils ne soient sauvés), d'autant qu'ils n'ont encore acquis des mérites propres. A raison de quoy il conclut que saint Dentelin soit mort à l'âge de 7 ans, auquel temps il a pu avoir et acquérir mérites propres,

¹ Molanus, *Natales Sancti Belgii*, 14 julii; Aubert Le Mire, *Fastes Belgiques*, 9 avril.

comme le petit enfant saint Achaz, duquel parle Thomas de Cantimpré, suffragant de Cambrai. Les mesmes raisons que dessus sont aussy rapportées par ledit doyen De Vergnies, en ses fragments que j'ay chez moi. Voyez aussy sur ce P. Jaques Simon, en ses notes sur la vie de sainte Waltrude.

Le corps dudit saint Dentelin fut gisant à Soignies, je ne sçay combien d'années, en la fierte de son père saint Vincent.

L'église collégiale de la ville de Resse, au pays de Clèves, l'honneur pour patron et célèbre sa feste le quatorziesme de juillet; l'église et la paroisse de Sainte-Aldegonde à Emeric, le 14 mars; l'église de Sainte-Waltrude, à Mons, invoque ledit saint Dentelin en ses litanies, sous le nom de Dellin.

Retournant à saint Vincent, encore bien qu'il se fust enfermé dedans ledit monastère d'Haulmont, si est qu'il ne put pourtant emprisonner audit lieu la renommée de la sainte et religieuse vie qu'il menoit, car elle fut bien tost notoire à un chacun, ce qui donna occasion à sa femme sainte Waltrude d'avoir le cœur plus emflambé pour mettre à fin ses saints et salutaires desseins, si comme de quitter le monde et s'adonner entièrement au service et amour de Dieu; donna encore occasion au roy Dagobert avant sa mort (qui arriva selon Baronius l'an 647), d'enrichir et augmenter ledit monastère d'Haulmont de plusieurs biens temporels. De mesme au pape Martin d'orner son église de diverses saintes reliques, comme nous voyerons cy-après. Finablement à plusieurs saints personnages, zélateurs de l'honneur de Dieu, de visiter ce nouveau champion de Jésus-Christ, saint Vincent, pour avoir avec luy quelques conférences spirituelles sur ce qui touchoit la perfection des ames et la gloire de Dieu. Entre ceux qui le plus souvent et plus familièrement visitèrent à Haulmont fut saint Wasnon, qui se tenoit en la ville de Condet, au monastère de la Vierge Marie: ce qui est rapporté par Molanus en ces termes: *Testatur Vincentii historia beatum Wasnolphum sapientis ex Condato ad eum (supple sanctum Vincentium) in Altum montem venisse.* Ce saint Wasnon estoit Escossois, aliàs Irlandois de nation, évesque titulaire, lequel venant de par-deça,

possible avec saint Vincent, s'alla tenir en la forest de la Therasse en Picardie, au lieu dit *Celle*, qu'il abandonna depuis en se transportant à Condet, pour plus facilement jouir de la conversation de saint Vincent. Voyez cy-après à l'an 651.

A raison du séjour que fit saint Vincent au monastère d'Haulmont, ce monastère fut si célèbre que de son temps un monde de religieux écossois et irlandois y abordèrent; de sorte que du commencement il fut plus remply de religieux de telle nation que non pas de ce pays, car, comme remarque Aubert Le Mire, saint Vincent affectionnoit merveilleusement ces religieux à cause de leur science et sainteté de vie. C'est pourquoy je veux croire que ledit monastère d'Haulmont fut du commencement appellé monastère d'Escossois à Haulmont, à la mesme façon que les monastères de ces Ecossois parmy l'Allemagne supérieure et inférieure. De là vint que la règle de Saint-Benoist fut de tout temps gardée audit Haulmont, comme l'on peut descouvrir en la vie de saint Poppon, écrite par Eneichelme, abbé d'Haulmont, rapportée par Surius. Et puis en la Chronique de Cambray est dit que Gérard, premier du nom, évesque de Cambray, donna la charge des religieux d'Haulmont, qui estoient bénédictins, à certain Richard, qui estoit abbé de Saint-Vaast en Arras et de Lobbes. Mais l'on peut plus amplement entendre cecy par certain manuscrit dudit Haulmont, qui dit que le pape Léon, ayant consacré l'église de Notre-Dame d'Aix, en l'an 803, à l'instance de l'empereur Charlemagne, visita avant son retour à Rome, accompagné de 366 évesques, plusieurs églises de Rheims, et notamment entre lesdites églises celle d'Haulmont, pour avoir entendu la grande dévotion et sainteté de vie qui se trouvoient es religieux bénédictins de ce lieu. Ce qui esmeut ledit pape de consacrer au premier jour de may l'église dudit lieu en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul; soit que ladite église fut nouvellement rebastie au mesme lieu sur les fondements de l'ancienne, soit que la première estant encore en estre, elle auroit esté de recef consacrée, la cause nous estant incognue, comme dit le P. Simon. C'est pourquoy le monastère d'Haulmont, à cause qu'il a esté toujours illustre de l'ordre et règle de Saint-Benoist, peut à juste cause dire :

*Religiosa patrum Benedictorumque nepotum
 Me pietas allum fecit habere jugum
 Sed licet Altus Mons sim nomine, numine sum Mons
 Altior hujus enim rore cadente tegor
 Est Deus in nobis agitante calescimus illo
 Spiritus hic sacræ semina mentis habet.*

Quant à sainte Waltrude, après que son mary eut quitté le monde, elle s'adonna entièrement à la mortification pour rendre son corps sujet à l'esprit, gardant encore son habit séculier, bien que simple, convenable toutefois à sa qualité et l'estat honorable d'une sainte vefve. Outre ce, se laissa conduire entièrement à la vie spirituelle par saint Gislain, et ors qu'elle maniait encore les affaires séculières de sa maison, c'estoit principalement pour l'instruction de sa famille; c'estoit encore pour exercer les œuvres de miséricorde envers les pauvres disseteux, en les alimentant et logeant parmy les exercices de jeunes et oraisons. Ce qui fut si agréable à Dieu qu'il luy fit gouster quelques délices de paradis pour concevoir un dégoût parfait des choses terrestres. Mais sçavez-vous comment? Ce fut qu'estant lassé de travail et reposant sur son lit de nuit, elle vit en songe que saint Géry, jadis évesque de Cambrai, luy présenta du pain et un calice de vin en une église du village de Boussut, situé sur la rivière de Hayne; donc comme il luy sembla qu'elle but ce vin, ledit saint luy dit : *Fais ce que tu fais, cela me plaist grandement*; montrant par là que le goust de la moindre consolation céleste vaut mille fois et plus que toutes excellentes récréations du monde : ce qu'expérimenta aussy la sainte estre véritable par la pratique qu'elle en eut. Sur ce advint qu'aucunes siennes familières filles de sa suite, ayant entendu d'elle ladite vision et ses saints desscins, prirent le tout à jeu, s'en rièrent mesme et en firent ouverture aux estrangiers. Ce fut icy que la sainte but de l'eau parmy son vin, en ce que quelques-uns de la populace se mocquèrent d'elle et prirent occasion de la calomnier, de sorte que la sainte, n'estant encore assez avancée et instruite ès choses spirituelles, tomba en tristesse et de tristesse en maladie; mais Dieu ne la laissa tremper du tout en ceste angoisse, car il luy

envoya un ange en gise d'homme, qui la consola et l'excita à surmonter par patience toutes ces calomnies et brocades pour parvenir un jour à la couronne immortelle. Par ceste vision et consolation la sainte, se sentant fortifiée et réjouie, réprima ladite tristesse. A quoy ayda aussy grandement saint Gislain par ses saints conseils et admonitions; car il la visitoit souvent de sa Celle, poussé d'un chaste amour pour la perfectionner en l'amour de Dieu; en sorte que ladite sainte se résoud de quitter tout à fait le monde en s'adonnant aux œuvres saintes et salutaires; c'est ainsy que chante l'église collégiale de Sainte-Waltrude de Mons en l'honneur de ladite sainte :

*Ortu vernans ex præcluris
Oritur natalibus,
Vitæ fastum secularis
Contemnens cum opibus,
Disciplinæ regularis
Intendit operibus.*

Avant touteffois que ladite sainte receut le voile sacré des mains de saint Aubert, il est vraisemblable qu'elle se maintint bien l'espace de trois ans en habit séculier, quoy que modeste, après la retraite religieuse de saint Vincent, son mary, au monastère d'Haulmont; car il fut bien nécessaire à ladite sainte employer tel espace de temps, eu esgard aux sollicitation et entremise qu'il convint de faire pour accepter le Chasteaulieu de Mons, où ladite sainte désiroit mener vie solitaire, eu esgard encore au temps qu'il fut requis pour accommoder ledit lieu, en extirpant et dérochant le bois, espines et broussailles qui y croissoient. Vu finalement le temps qu'il est nécessaire pour bastir des grands édifices et en rebastir d'autres, comme l'on voyera ci - après.

646.

Comme sainte Aldegonde eut, durant l'espace de trois ans, assemblé à Maubeuge sœurs et frères spirituels, de plus achevé les bastiments de deux églises audit lieu, icelles furent à son instance consacrées en ceste année, le 10 du mois de juin, par les évêques saint Aubert, saint Amand, saint Ouen et saint Ursmer; la première en l'honneur de la Vierge mère et des douze saints apostres, où résidèrent les sœurs; la seconde en l'honneur de saint Quintin, martyr, où résidèrent les frères; et ceste église postérieure fut rendue parochiale pour estre les saints sacrements administrés par lesdits frères aux manans de Maubeuge. Quant à l'oratoire que ladite sainte avoit aussy fait bastir en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, apostres, après que miraculeusement elle eut passé la rivière de Sambre, ne furent faites aucunes cérémonies consécatoires en iceluy par lesdits évêques, en tant que son autel avoit esté auparavant dédié en la mémoire desdits deux apostres. En suite de quoy l'on trouvera estre vray ce que les leçons de Maubeuge disent, à sçavoir que sainte Aldegonde a, en l'honneur de la très-sainte Trinité, édifié trois églises en Maubeuge.

Aux mesmes an et jour que dessus ladite sainte passa un testament en la présence desdits évêques et autres saints personnages, pour fonder et dotter lesdites églises de ses possessions et revenus, qu'elle abdiqua et fit amortir par les souverains seigneurs au profit desdits sœurs et frères, affin que par icelles et iceulx le service divin fut fait en lesdites églises.

Je coucheray icy ledit testament, d'autant que je crois que celuy que fit aussy sainte Waltrude (non touteffois recouvrable) a esté presque de mesme teneur à celuy de sa sœur, laissant touteffois en arrière le dénombrement des possessions que donna ladite sainte Aldegonde à ses églises. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 3, page 577, édition de Foppens, 1734.)

Touchant ledit testament, notez premièrement que pour

sçavoir qui est ce Hildéric, empereur, duquel est fait mention au commencement d'iceluy, voyez cy — après l'an 659.

Notez secondement que quand le mot de *saint* est attribué à Ermin; le mot d'*abbesse* à Aldetrude et Maldeberte; le mot de *béate* à Aldegonde; que lesdits mots ont esté depuis adjoutés par quelqu'un qui avoit le testament en garde : ce qui a esté vraisemblablement fait pour l'instruction de la postérité plus tost que par malice, ainsy dit P. Basilides; car, comme dit le mesme auteur, il n'y a pas d'apparence qu'Ermin en signant s'appelleroit homme saint; que sainte Aldegonde eut voulu que de son vivant et en sa présence on l'eut appelée *bienheureuse*. Davantage c'est chose très-avérée que ny sainte Aldetrude, ny sainte Maldeberte, estoient alors abbesses, ains encore jeunes et sans charge, et eurent opreume la dignité abbatiale l'une après l'autre après le décès de leur tante.

Notez tiercement que quand il est dit que ledit testament fut fait la vingtiesme année du règne de Dagobert, qu'il faut prendre le commencement dudit règne à l'an 626, car ce fut lors (ainsy que disent Aymon,⁴ suivi par le cardinal Baronius, P. Gilles Bouchier, Aubert Le Mire et autres) que ledit Dagobert fut pris en société de règne par son père Clotaire II et fait lors par luy roy d'Austrasie, car si l'on prenoit le commencement de son règne à la mort de sondit père, qui arriva l'an 631 (comme tesmoignent le Martyrologe de saint Germain avec son escriteau sépulchral audit lieu et autres auteurs), il seroit impossible de trouver que ledit Dagobert auroit tenu seul le royaume de France les vingt ans entiers, estant iceluy Dagobert allé de vie à trespas le 19 janvier l'an de Notre-Seigneur 646, selon notre façon de compter les ans, à sçavoir dès le mois de janvier et non opreume à Pasques, comme du passé se faisoit.

Retournant à sainte Aldegonde, Dieu a voulu monstrer au jour mesme qu'elle passa sondit testament que ses œuvres luy estoient

⁴ Aymonius, l. IV, c. 8; Baronius, Ann., an. 646; P. Gilles Bouchier, Chronologie des évêques de Liège; Aubert Le Mire, Annales Beligues.

aussy bien et plus agréables qu'aux hommes; car, comme sur le soir dudit jour les serviteurs luy eurent apporté à sa demande de l'eau de fontaine pour se rafraischir, Dieu changea ceste eau en vin merveilleusement délicieux, qui fut cause que plusieurs servantes de Dieu, qui estoient à sa suite, ayant eu cognoissance de ce miracle, se résoudèrent davantage à ne plus posséder choses quelconques de la terre pour l'advenir. Entre les premières et plus notables filles qui suivirent l'institut de Sainte-Aldegonde en Maubeuge, furent sainte Aldetrude et sainte Maldeberte, ses niepses, filles de saint Vincent et de sainte Waltrude, et ce du consentement de leursdits père et mère. Le mesme fit depuis du vivant, Amalbergue, tante paternelle d'icelle et mère de plusieurs enfants, dont l'historien de la vie de sainte Aldegonde, P. Basilides, dit qu'audit monastère de Maubeuge les vefves ont esté aussy bien admises et receues que les vierges, pour suivre l'institut de ladite sainte, lequel institut ou congrégation de Maubeuge, ayant esté approuvée par les évesques cy-dessus mentionnés (comme disent les escrits de l'abbaye de Marchienne), elle fut spécialement agréée par le pape Vitalian, comme nous voyerons cy-après à l'an 657.

Et puis ceste manière de vivre a esté monstrée à sainte Aldetrude estre agréable à Dieu, en tant que l'apostre saint Pierre s'apparoissant à elle luy fit entendre qu'il prenoit à tousjours, mais en sa sauve garde et sous sa protection, toutes celles tant présentes que futures qui ensuivroient l'institut de sainte Aldegonde en son monastère de Maubeuge.

Finablement les miracles que fit sainte Aldegonde (qui sont en bon nombre), tant en sa vie qu'après sa mort, en Maubeuge, sont une suffisante preuve que son institut a esté agréable à Dieu. Qui voudra en brief les cognoistre, l'église de Maubeuge luy fera apparostre par ce chant :

*Probant aqua, vinum, ignis,
Multiformæ miraculum
Quantis adhuc fulget signis
Agnoscat omne seculum.*

En ceste mesme année, selon mon opinion, sainte Waltrude voyant son mary saint Vincent estre religieux, sa sœur Aldegonde estre sacrée Vierge à Dieu, ses enfants suivre aussy l'estat ecclésiastique, prit résolution de quitter tout à fait le monde et se retirer en certain lieu, pour y mener vie solitaire. A cest effet donna charge à saint Hydulphe, comte de Lobbes, son cousin et mary de sainte Aye, d'acheter, par le conseil de saint Gislain, le Chasteaulieu de Mons, qui estoit en ce temps du domaine des roys d'Austrasie, et avoit esté cy-devant envahy avec la forest carbonnière, *aliàs* le pays de Haynaut, sur Waubert 1.^{er}, comte dudit pays, par Clovis-le-chevelu, roy de France, en l'an 509, comme l'on peut veoir cy-dessus. Et jaçoit que Clotaire, roy de Soissons, fils dudit Clovis, remit Waubert et Anselbert, fils dudit Waubert 1.^{er}, en leurs biens paternels, si est qu'il retint en sa puissance et à soy aucunes de leurs forteresses, entre lesquelles fut le Chasteaulieu de Mons, selon quoy il appartenoit en ce temps à Dagobert en qualité de roy d'Austrasie. Par ainsy ne se faut estonner si ledit Chasteaulieu n'estoit des appartenances de sainte Waltrude, encore bien qu'elle fut comtesse de Haynaut. Toutefois il faut croire qu'avec peu de difficulté ladite sainte parvint à l'acquisition de ce lieu, attendu le parentage qui estoit entre elle et ledit roy Dagobert, joint qu'en ce fait il y alloit de la gloire de Dieu à laquelle ledit roy estoit merveilleusement transporté, et encore plus son fils Sigibert, que l'on peut croire avoir employé son crédit pour l'induire à accorder à ladite sainte le Chasteaulieu, attendu les bienfaits desquels ledit Sigibert a usé à l'endroit de la principale église que fit bastir ladite sainte audit Chasteaulieu, comme nous voyerons cy-après.

Or le seigneur saint Hydulphe, ayant acheté pour sa sainte cousine ledit lieu, fut aussy requis d'elle d'y vouloir bastir une demeure sans luy faire autre ouverture. A c'est effet ledit seigneur fit déroder les espines et broussailles du sommet de la montagne du Chasteaulieu sur lequel, et au plus hault, il prétendoit de bastir ladite demeure, se contentant au surplus de faire seulement en ceste année les préparatifs de matériaux pour bastir ladite demeure au printemps de l'année suivante : ce qu'il

ne put faire avant ce temps, car depuis le dixiesme jour du mois de juin auquel furent consacrées les églises de Maubeuge, et que dès lors sainte Waltrude donna charge audit seigneur Hydulphe d'acheter le Chasteaulieu, trois à quatre mois bien s'escoulèrent avant qu'il fut acheté, vu les allées et venues qu'il fut nécessaire de faire par ledit seigneur, tantost en France, tantost en Austrasie, vers le roy Dagobert et son fils Sigibert, pour estre accordé par iceulx ledit Chasteaulieu à sainte Waltrude. Or est-il que lesdits trois à quatre mois estant escoulés, l'hyver s'approche, qui est un temps mal propre pour bastir; partant il est à croire que ledit seigneur Hydulphe commença la demeure de sainte Waltrude audit Chasteaulieu avant le printemps de l'année suivante, ains qu'il s'estudia seulement, comme il est dit cy-dessus, d'assembler en ceste année pierres, briques, bois et autres matériaux nécessaires à ériger maison, comme encore à agencer le sommet de ladite montagne pour les fondements d'icelle maison.

647.

† Saint Hydulphe, comte de Lobbes, fait ériger au-dessus le sommet de la montagne du Chasteaulieu de Mons, près la tour Aubron, une magnifique maison pour la demeure de sa cousine sainte Waltrude, croyant qu'en ce lieu elle y voulut prendre ses esbats et récréations pour le reste de sa vie; estant donc en ceste année ladite maison achevée, ladite sainte se transporta aussy tost au Chasteaulieu pour y faire sa demeure et mener vie solitaire sans que personne (hormis saint Gislain et saint Vincent) sceut ouvertement à quoi ses saintes résolutions le pouvoient plus outre; mais comme celle qui n'avoit plus en teste la grandeur du monde eut vu l'éminence, la magnificence et l'estendue de ladite maison, elle en conceut je ne sçay quelle horreur et luy despleut tout-à-fait; et ce d'autant plus, comme dit Jacques De Guise, qu'elle considéroit que le seigneur du monde avoit

esté si pauvrement logé à son arrivée en ce monde, ayant eu pour son lit une crèche d'étable, sans avoir là où reposer sa teste. Sur ce notre Dieu ne monstra que trop comme l'humilité de sainte Waltrude et ses salutaires desseins lui estoient très-agréables, car en la nuit suivante s'esleva un tourbillon de vent qui s'escoua avec telle véhémence ledit édifice, qu'il cheut par terre sans dessus-dessous, et fut, non sans merveille, jetté loin arrière du sommet de la montagne. Le seigneur Hydulphe, qui séjournoit pour lors avec ladite sainte et saint Gislain au Chasteaulieu, ne pouvoit comprendre la cause de telle ruine, attendu qu'il avoit rendu ledit édifice fort ferme et solide contre tout effort de l'air. Alors saint Gislain fit entendre à ce seigneur que la providence divine avoit permis tel accident, pour tesmoignage de l'humilité et pauvreté que sainte Waltrude désiroit embrasser au Chasteaulieu par un parfait renoncement au monde ; ce que ledit seigneur n'avoit pas encore entendu au vray. D'autre costé ladite sainte pria ce seigneur de s'employer de rechef à bastir un autre édifice, mais modeste et de bas estage, non pas au sommet de la montagne où estoit le précédent, mais au pied d'icelle et du costé du midy, y adjoutant un oratoire pour ses exercices spirituels. Ce que le seigneur Hydulphe entreprit de faire.

Sur ces entrefaites sainte Aldegonde ayant entendu les intentions et desseins salutaires que sa sœur sainte Waltrude désiroit effectuer au Chasteaulieu, notamment pour fonder et doter des églises à la façon qu'elle avoit fait à Maubeuge, tacha par ses exhortations bien que saintes rompre les résolutions de sa sœur, luy mettant en avant que le Chasteaulieu estoit malpropre, voire disetteux de choses requises à l'entretien de la vie humaine, partant la convioit de vouloir quitter ce lieu pour venir demeurer en son monastère de Maubeuge, où la demeure estoit plus commode et les moyens pour s'entretenir plus grands. Sur ce sainte Waltrude, qui s'estimoit assez riche en possédant avec Jésus-Christ nud et crucifié, le trésor inestimable de pauvreté, repartit à sa sœur, mais avec un œil et face rians, disant que le Chasteaulieu estoit sa demeure très-agréable et choisie pour la gloire de Dieu où elle entendoit de s'y tenir durant le cours de

sa vie mortelle, s'assurant bien que celui qui a promis d'être à jamais avec ses fidèles serviteurs et servantes ne permettroit que sa pauvreté l'amenast à des disettes extrêmes et dangereuses. Au demeurant elle remercie sa sœur de l'offre qu'elle luy faisoit si bénévolement et charitablement, ajoutant qu'elle désiroit ensevelir entièrement au Chasteaulieu l'infidélité de ses premiers progéniteurs, le culte du diable appelé Pan, pour y faire reluire la foy, la gloire et le culte d'un vray Dieu par fidèles serviteurs et servantes qu'elle désiroit placer audit Chasteaulieu. A cela se tut sainte Aldegonde, qui vit assez ouvertement que l'esprit de Dieu gouvernoit le cœur de sa sœur, partant retourna à Maubeuge toute contente et satisfaite.

648.

Comme le comte Hydulphe eut fait bastir, selon le désir de sainte Waltrude, une maison et oratoire de petit estage au-dessous de la montagne du Chasteaulieu, ladite sainte fit dédier ledit oratoire par saint Aubert, évêque de Cambrai, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, apostres, où quand et quand receut de luy et au mesme jour, par l'avis de saint Gislain, le sacré voile, en vouant chasteté perpétuelle, qui furent l'un et l'autre un signe de renoncement au monde. Ledit oratoire fut depuis appelé *l'hermitage de Sainte-Waltrude*, pour ce que ladite sainte mena en iceluy vie solitaire : et la cause principale pour laquelle elle l'avoit fait ériger ne fut tant pour y consommer solitairement toute sa vie, que pour plus commodément s'adonner au service de Dieu durant le temps qu'elle seroit empeschée à bastir au Chasteaulieu autres églises. De telle pratique avoit usé saint Vincent quand, avant de bastir l'église et monastère d'Haulmont, il avoit fait ériger une chapelle ou oratoire en l'honneur de saint Vaast, pour se retirer illec parfois et s'adonner aux contemplations divines durant les empeschements qu'il avoit pour lesdits bastiments. De mesme sainte

Aldegonde se servit de l'oratoire des saints Pierre et Paul pour y faire ses exercices spirituels, durant qu'elle faisoit ériger les églises de Maubeuge; de sorte que ces oratoires d'Haulmont et de Maubeuge ont esté aussy appelés l'un l'hermitage de Saint-Vincent, l'autre l'hermitage de Sainte-Aldegonde, comme l'oratoire des saints Pierre et Paul du Chastcaulieu l'hermitage de Sainte-Waltrude.

Or ayant esté ladite sainte Waltrude affublée du sacré voile et revestue des habits qui ressenoient la modestie religieuse, s'adonna lors plus fermement que du passé en sondit oratoire au service de Dieu, à la mortification de l'esprit et du corps. Sur ce l'église des chanoinesses de la ville de Mons chante en la louange de leur sainte ce qui s'en suit :

*Sacro tandem ab Auberto
Suscepto velamine,
Ut præcursor in deserto
Montis sub cacumine
More vivit inæsperto,
Divo fruens flamine.*

Mais jaçoit que notre sainte eut receu le sacré voile de chasteté avec une indicible joie d'esprit, et que se tenant enfermée en son hermitage elle fut remplie de mille et mille consolations, si est pourtant que le diable ne laissa à luy faire une rude guerre par menées secrettes et cauteleuses, luy remettant au-devant l'esprit ses grandes possessions, sa noblesse illustre et ancienne, et la gloire du monde qu'elle prétendoit estoit difficile à merveille et le travail pour y parvenir très-pénible. Que la fragilité et infirmité du corps humain y apportoit en cecy grand empeschement, et que, puis que la vie estoit longue, le tourment et le martyre le seroient aussy. Mais sainte Waltrude ne fut esbranlée pour toutes ces lançures et ruses de l'enfer; donc le diable, voyant qu'il ne pouvoit avoir de prise sur elle en cachette, luy fit guerre ouverte; il s'apparoist donc à elle en gise d'un homme comme s'il luy eut voulu sauter sus, et de vrai, estendant sa main sur elle la porta sur sa poitrine; mais comme ladite sainte

eut aussytost invoqué le nom de Jésus, l'ennemy s'enfuit tout à l'heure, et à l'instant fut renforcée par l'aide d'un bon ange, qui causa qu'elle poursuivit à dire au diable son reste, qui la laissa à doresnavant l'assailir. Sur ce, l'église des chanoinesses de Mons chante en la louange de ladite sainte :

*Militanti spe coronæ
Constanter in stadio
Visus hostis, quem sermone
Fugat et opprobrio;
Angelorum visione
Fruens et auxilio.*

Sainte Waltrude, peu de temps après la réception du sacré voile, donna ordre, du consentement de saint Aubert et avis de saint Gislain, de jetter les fondements d'une église et monastère vis-à-vis de son oratoire, employant à cest effet le terme de trois ans et plus pour achever, procurer sa consécration de l'évesque, et des souverains les amortissements et aultres conditions requises et nécessaires pour dument et selon les lois se deffaire de ses biens, et les appliquer à la fondation et dotation de sadite église.

D'autre costé, durant ledit terme de trois ans, plusieurs demoiselles, admirant l'humilité et mortification de ladite sainte, donnèrent l'adieu au monde et se rangèrent sous sa conduite spirituelle, comme autres avoient faites sous celle de sainte Aldegonde, en l'an 644, et autres encore sous celle de sainte Itte et de sainte Gertrude, à Nivelles, l'an 647.

650.

Environ ce temps, saint Vincent, fondateur et abbé du monastère d'Haulmont, s'achemina à Rome vers le pape Martin, 1.^{er} du nom, duquel il obtint le corps de saint Marcel, pape et martyr. Certain manuscrit de ladite abbaye dit que saint Vincent entreprit ce voyage de Rome l'an 648, en compagnie de Dagobert

bert, roy de France. Ce qui ne peut touteffois estre véritable, attendu que le pape Martin ne fut pape, selon Baronius, qu'à l'an 649; partant saint Vincent ne peut avoir obtenu ledit saint corps en l'an 648; puis ledit saint Vincent ne put lors avoir accompagné en ce voyage le roy Dagobert, attendu que ce roy morut l'an 646. Touteffois pour ce que ledit manuscrit contient que saint Vincent alla à Rome et qu'il obtint ledit corps saint du pape Martin, nous avons conjecturé que ce voyage auroit esté fait à l'an 650 ou environ, auquel temps estoit ledit Martin pape. Or est-il que saint Vincent à son retour se transporta au monastère de Cluny, en Italie, où il laissa quelque partie des ossements dudit corps saint, rapportant la plus grande partie d'iceluy au pays de Haynaut, en son monastère d'Haulmont; lesquelles saintes reliques out esté de tout temps honorées, save que par les calamiteux temps de guerres et incursions des Huns, Normands et autres nations infidèles, elles ont esté souvent transportées et cachées pour la crainte de ces barbares. A raison de quoy, en l'an 1054, lorsque la guerre estoit entre l'empereur Henry II et Bauduin-le-débonnaire, comte de Flandre, lesdites saintes reliques furent recherchées et trouvées en lieu souterrain de l'église d'Haulmont, puis mises au jour; en sorte que ledit saint Marcel est encore de présent honoré en ladite église, où on le voit en peinture tenant en ses mains deux églises et sous ses pieds sont deux empereurs. Il est certain, dit Molanus, que ces deux empereurs sont Dioclétian et Maximian, desquels il a triomphé par son martyr; mais quant à la signification des deux églises, elle n'est de plus connue; c'est pourquoy je veux croire que par icelles sont représentées l'une la maison de sainte Lucine en Rome, que saint Marcel consacra et converty en usance d'église, où souventeffois il célébra la messe; et l'autre la maison de saint Cyriac, en laquelle ledit pape consacra une fontaine pour le baptesme des fidèles.

Retournant à saint Vincent, il est à croire qu'il ne se passa guère de temps après son retour de Rome, qu'il n'abandonna le monastère d'Haulmont et alla bastir un autre à Soignies, puis qu'il est rapporté qu'il morut l'an 660. Ce lieu est distant de

l'abbaye d'Haulmont huit lieues, du Chasteaulieu de Mons, trois, situé sur la rivière de Sègne; de là vient que Pontus Heuterus¹ dit que les peuples qu'on nommoit du temps de César *Segni* ont pu donner leur nom audit lieu de Soigny.

Or la cause pourquoy saint Vincent abandonna Haulmont fut pour se rendre plus solitaire et éviter les distractions d'esprit qu'il encourroit en ses exercices spirituels, pour les fréquentes visites des princes et autres personnes de diverse condition; mais pourquoy il eslut spécialement ledit lieu de Soignies pour y faire sa seconde retraite, ce fut pour ce que ledit lieu, luy estant piécha escheu de la succession de ses ancestres, luy sembloit plus propre et plus commode qu'autre pour y mener vie solitaire et fuir lesdites distractions. A cest effet il fit en ce lieu bastir un monastère et église qu'il fit dédier en l'honneur de la Vierge mère, de saint Pierre et de saint Jean, apostres, où il plaça bon nombre de religieux de l'ordre de Saint-Benoist, comme il avoit fait à Haulmont, lesquels, par ses exercitations et vertueux documents, il a allaité et eslevé en toute perfection religieuse; et affin que par disserte des biens temporels, le service de Dieu ne fut avec le temps négligé et relasché, dota ce monastère de plusieurs parties du territoire adjacent, qui luy appartenoit à titre de patrimoine. C'est pourquoy les chanoines dudit Soignies, qui ont esté mis en la place des anciens religieux par saint Brunon, légat apostolique et archevesque de Couloigne, en l'an 958, se disent et sont seigneurs absolus dudit Soignies et ses appendances.

651.

Estant l'espace de trois ans expiré, les bastiments de l'église et monastère du Chasteaulieu furent achevés en ceste année par sainte Waltrude: à raison de quoy la renommée de son zèle au service de Dieu s'estendit merveilleusement de part et aultre:

¹ Pontus Heuterus, *De veterum Belgio*, l. 1, c. 9.

ce qui a belle correspondance, à ce que dit Sigibert, à l'an mesme 651 : *In nostrá viciniá (dit-il) tunc florebant, etc. Maldegarius dux, qui est Vincentius, Altimontensis et Sonegiensis ejusque conjux Waldetrudis Castrilocensis.*

Ces batiments donc estant achevés, ladite sainte fit consacrer sadite église en l'honneur de la Vierge Marie par saint Aubert, évesque de Cambray, et saint Amand qui s'estoit, en l'an passé, déporté du consentement du pape de son évesché de Maistreck et Liège, pour avoir meilleur loisir à vacquer à telles et autres saintes œuvres que dessus.

A ladite consécration estoient alors présents, comme je veux croire :

Saint Sigibert, roy d'Austrasie;
Saint Eloy, évesque de Tournay et Noyon;
Saint Ouen, évesque de Rouen;
Saint Omer, évesque de Thérouane;
Saint Remacle, évesque de Maistreck et Liège;
Saint Gislain, abbé de Celle;
Saint Vincent, abbé d'Haulmont et Soignies;
Saint Modal, archevesque de Trêve, oncle de sainte Gertrude;
Saint Furse, abbé de Péronne en Picardie;
Saint Ultan, abbé du Mont-Saint-Quintin;
Saint Fœillien, évesque et abbé de Fosse;
Sainte Itte, et sainte Gertrude, abbesse de Nivelles;
Sainte Rictrude, fondatrice de Marchienne;
Sainte Aye, cousine de sainte Waltrude;
Sainte Aldegonde, abbesse de Maubeuge;
Sainte Aldetrude et sainte Maldeberte, filles de saint Vincent et de sainte Waltrude;
Saint Adroal, fondateur de l'église de Sithieu, *alias* Saint-Omer;
Saint Landry, prestre, depuis évesque de Meaux, fils de saint Vincent et de sainte Waltrude;
Saint Hydulphe, comte de Lobbes;
Brunulphe, comte;
Albéric, comte;
Glomeric, comte.

Autres encore signalés personnages qui estoient zelateurs de la gloire et service de Dieu, et autres qui estoient apparentés à sainte Waltrude vivant en ce temps de par-deça modestement et saintement.

Estant la consécration de ladite église achevée, sainte Waltrude passa un testament au mesme jour possible de ladite consécration, près semblable à celui de sa sœur sainte Aldegonde, en présence des susnommés, par lequel elle fonda et dota sadite église et son oratoire de Saint-Pierre et de Saint-Paul de ses propres moyens.

Quant à la fondation de l'église Notre-Dame, Baldéric écrit en ceste sorte: *Deindè verò ex suis dotalibus beneficiis et propriis prædiis ipsum monasterium in honore sanctæ Mariæ, ex sententiâ et autoritate sancti Auberti, patroni sui, condidit;* c'est-à-dire que le monastère que sainte Waltrude édifia en l'honneur de la Vierge Marie par l'avis et autorité de saint Aubert, son conseiller, et le dota et bénéficia de ses propres héritages. Ce qu'elle fit au profit des chanoines et chanoinesses qu'elle plaça en ladite église ou monastère. Ce qui est plus ouvertement spécifié par Gislebert, prévost de Saint-Germain, en son manuscrit, iceluy vivoit au siècle onzième; encore par Jaques De Guise, iceluy vivoit en l'an 1370. Finablement par la remonstrance écrite que les chanoinesses de ladite église exhibèrent en l'an 1458 au bon duc Philippe de Bourgogne, pour se maintenir exemptes de toutes aydes et subsides imposés par les Estats du pays de Haynaut. Ladite remonstrance contient entre autres choses ce qui s'ensuit :

« Elle (sçavoir sainte Waltrude), menée à parfaite et entière dévotion pour augmentation du service divin, édifia et construisit une église, et ce par le conseil de monsieur saint Gislain et de monsieur saint Aubert, qui lors habitoient et menoient vie sainte et salutaire autour dudit Mons, en laquelle église elle constitua chanoines et chanoinesses; c'est à sçavoir: les chanoinesses, pour faire le service divin et chanter les heures chanoinales; et les chanoines, pour solliciter les besoignes et affaires d'icelle église.

Et donna à icelle des allouets qu'elle avoit tant audit comté de Haynaut comme en le duché de Brabant; si comme en Haynaut : de la ville de Mons et de toute la seigneurie foncière d'icelle, avec Quarignon, Jemapes, Frameries et Kevy; et en Brabant : Herlines, Castres, Hal, Braine-le-Chastiel et autres parties. Après laquelle fondation faite de ses propres allouets à icelle église, comme dit est, elle ordonna qu'en ladite église auroit une dame abbesse, laquelle auroit et percevroit, à cause de la croche, la tierce partie d'iceux biens et propriétairement, et avec ce donneroit et conférerait icelle abbesse toutes les prébendes et chapelles de ladite église. Et les deux autres, avec la seigneurie foncière de ladite ville de Mons, appartiendroient auxdites chanoinesses et chanoines. »

Quant à la qualité des demoiselles que sainte Waltrude fonda et plaça en sadite église, ne faut douter qu'elle ne requéra qu'icelles fussent de renom, issues de maisons nobles et familles illustres; car de telle qualité furent celles que ladite sainte receut chez elle du commencement sous son gouvernement spirituel, estant encore en son oratoire de Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est ce qu'un certain signalé personnage a remarqué en les écrits de Baldéric, lorsque cest auteur dit (parlant de sainte Waltrude) : *Ubi etiam adscitis non paucis familiaribus feminis*. Ledit personnage croit que, par le dit mot *familiaribus*, l'on doit entendre que les demoiselles que sainte Waltrude receut et assembla pour les fonder en sadite église furent de familles nobles et maisons remarquables.

Aussy il est certain que pour ensuivre l'intention et institut de ladite sainte, l'on a pu remarquer que le chapitre de l'église susdite n'a jamais receu quelque fille à prébende, si elle n'avoit la qualité de noblesse, voire mesme si elle ne monstroit pour marque d'icelle quatre quartiers de noble race du costé paternel et tels autres du costé maternel; c'est pourquoy que celles qui résident présentement au collège de ladite église ont les conditions susdites, combien que outre ce elles doivent estre comme elles sont légitimes, franches et généreuses vierges.

Retournant à sainte Waltrude, il ne se faut estonner si elle a fondé et dotté en son église susdite un collège tant seulement pour filles nobles, car elle avoit remarqué que la noblesse et piété jointes ensemble ont plus de force et d'odeur pour attirer les ames au service de Dieu et les méchants à un amendement de leur vie. Que les ecclésiastiques nobles donnent plus de lustre aux cérémonies et offices divins; finalement que telles personnes qualifiées défendent et maintiennent mieux les fondations, immunités, privilèges et droits de leurs églises: ce qu'on a pu voir au regard des chanoinesses de Mons, Nivelles, Maubeuge et autres semblables, en l'an 817, 818, 819, comme nous voyerons, et spécialement de celles de Mons à l'an 864 et l'an 892.

C'est pourquoy autres fondateurs et fondatrices que sainte Waltrude, avisant à les raisons susdites, ont aussy érigé semblables collèges de filles nobles, tant en Allemagne inférieure que supérieure; j'en trouve autres quatorze où les filles nobles se qualifient de présent du titre de chanoinesse, si comme ceulx qui s'en suivent :

Maubeuge, situé sur la rivière de Sambre au pays de Haynaut, fondé par sainte Aldegonde, sœur de sainte Waltrude, en l'an 646.

Nivelles, en Brabant, fondé par Itte, ou Iduberge, vefve de Pepin de Landen, premier duc de Brabant, l'an 647.

Andenne, au pays de Namur, fondé en l'an 685 par sainte Begga, duchesse de Brabant, sœur de sainte Gertrude, première abbesse de Nivelles.

Lindann, en la haute Allemagne, situé au milieu du lac d'Aerone, fondé en l'an 810 par Adelbert, comte de Rorbach, grand maistre de l'hostel de l'empereur Charlemagne et gouverneur des provinces rethiennes.

Coxies ou Cosesies, au pays de Rethie, fondé l'an 760 par Victor, évesque de Curiastk.

Andlonn, en Alsace, fondé en l'an 880 ou 888 par Richarde, fille d'un roy d'Escosse, femme de l'empereur Charles-le-gros.

Buchove, au pays de Suève, fondé par Adeline, fille de Hildebrand, puissant duc de Suève.

Seccingensk sur le Rhin; l'église et monastère de ce lieu furent autrefois bastis en l'an 495 par saint Frédelin, fils d'un roy d'Escosse et Ibernien insulaire.

Moustier, au pays de Namur, situé sur la rivière de Sambre; le premier monastère de ce lieu fut érigé par saint Amand.

Ober-Munster, en Ratisbonne, ville d'Allemagne supérieure.

Thoren, au pays de Liège, près de Maseken. La premier monastère fut fondé par Anfroid, comte de Teysterbanc, Bratuspant et Huy, xviii.^{me} évesque d'Utreck, qui y plaça religieux de Saint-Benoist, en la place desquels furent depuis mises chanoinesses.

Wesling, au territoire de Couloigne et Julliers. Il fut du commencement fondé par sainte Aleyde, fille de Mengose, comte de Geldre, pour religieux de Saint-Hyérosme, dont en la place d'iceulx furent aussy mises chanoinesses.

Edelstet, en Suède, fondé l'an 1126 par Gislette, sœur germaine de Wariner, comte de Schunaberg et Baltzhusen.

Frannen-Munster, en Suisse, au pays de Zurich, fondé en l'an 833 par Louis, roy de Bavière, nepveu de l'empereur Charlemagne et frère de l'empereur Lothaire.

J'adjouteray Denain, situé en Haynaut, deux lieues de Valencènes, où les dames de ce lieu ayant esté cy-devant religieuxcs professes de l'ordre de Saint-Augustin, se sont rendues affranchises de vœux et se sont naguères appellées chanoinesses.

Il est donc certain que quand ceulx ou celles qui ont institué ou réformé des collèges de nobles filles telles que dessus, ont avancé merueilleusement le bien de l'église, car la piété, comme j'ay dit cy-dessus, et la noblesse jointes ensemble sont plus édificatives et esclattent davantage que séparées l'une de l'autre. C'est ce qui a aussy esmeu des roys et évesques de fonder collèges de chanoines nobles et issus de maisons illustres : ce que fit saint Hubert à Liège, l'an 710, quand il transféra le siège épiscopal de Maistreck audit Liège, de sorte qu'on a pu voir autrefois qu'à l'arrivée du pape Innocent II audit Liège, accompagné de saint Bernard de Clervaulx, résidoient lors ou avoient

prébende en l'église cathédrale dudit Liège, chanoines issus de maisons très-illustres, si comme neuf fils de roys, quatorze de ducs, trente de comtes et sept de seigneurs remarquables.

Semblablement le collège chanonial de Saint-Jean-Baptiste en Lyon, ville de France, a esté institué par Jeau, roy de Bourgogne, pour y admettre douze gentilshommes de sept races par leur père et de trois par leur mère, de sorte que lesdits chanoines sont tous intitulés comtes, et leur doyen, duc.

Retournant de rechef à la fondation que fit sainte Waltrude en l'église de Notre-Dame du Chasteaulieu, icelle ordonna qu'il y auroit à perpétuité une abbesse pour gouverner le collège de ses filles spirituelles, dont l'élection d'icelle appartiendroit audit collège et la confirmation à l'empereur de Rome, laquelle abbesse devoit estre puissante dame en vertu et lignage pour gouverner le temporel et régale de ladite église, ainsy que disent les lettres de remonstre susdite de l'an 1458.

Ladite sainte ordonna encore que ladite abbesse seroit suivie immédiatement d'une prévoste, qui seroit établie pour l'administration du temporel; encore d'une doyenne pour le spirituel, et d'une trésorière ou custode pour la garde des saintes reliques, des ornements et autres choses semblables. De sorte que ces offices et dignités se conféroient immédiatement par l'abbesse à ses compagnes dudit collège; mais depuis que les comtes de Haynaut sont devenus abbés dudit lieu, lesdites dignités de prévoste et custode ont esté autrefois conférées par iceulx à clerics séculiers, d'autant qu'ils pouvoient mieux et plus commodément aller deça delà, pour travailler aux affaires de ladite église, à quoy n'estoient si idoines les femmes, pour leur modestie et vocation. Et bien que maintenant les offices de doyenne et custode ne soient plus en estre, si en voyons-nous encore quelque vestige et quatre chanoinesses qu'on appelle *aisnées*, ayant aussy l'administration et conduite des choses concernant ladite église.

Mais quant à la dignité abbatiale elle est encore en son estre avec ses prééminences, droits et revenus, séparée toutefois du corps de ladite église et appartenant de présent aux comtes de

Haynaut : de sorte que Gislebert, prevost de Saint-Germain, dit en son manuscrit reposant en la trésorerie de Sainte-Wauldrude, que l'on ne peut sçavoir asseurément le temps et an, et quand tel changement seroit arrivé, si est cependant qu'il déclare bien la manière de ce changement en ceste sorte : Advint qu'un certain comte de Haynaut quereloit la fondation de sainte Waltrude, à raison de quoy prétendoit à toute instance vers l'empereur d'obtenir la dignité abbatiale et les biens annexés à icelle, donnant entendre audit empereur que lesdits biens estoient de petite valeur; d'autre costé l'abbesse de ladite église alla par plusieurs fois vers l'empereur pour rompre les desseins dudit comte et maintenir les privilèges et la fondation mesme de sadite église; mais ce fut sans effet, car ledit comte, estant bien aymé et mesme apparenté audit empereur, obtint contre le consentement de l'église qu'après la mort de l'abbesse opposante, il seroit luy-mesme abbé. Et de fait icelle estant morte, il se mit en possession des biens et revenus de la dignité abbatiale, ne voulant en rien defférer à la nouvelle élection que fit le chapitre, qui fut cause que ledit chapitre députa vers l'empereur la plus saine partie des chanoines et chanoinesses, qui se plaindèrent audit empereur du tort que leur faisoit ledit comte, alléguant plusieurs raisons pour estre maintenues en leur droit pour débouter ledit comte hors ses prétentions. Sur ce l'empereur retracta la grace qu'il avoit faite audit comte et permit auxdites chanoinesses de procéder en sa présence à une nouvelle élection, en sorte que lors fut esleue certaine chanoinesse qu'on appelloit *Ode*, laquelle fut confirmée à l'instant par l'empereur et retourna de par-deça au Chasteaulieu. Mais elle ne jouit guère de son estat, car elle fut fort inquiétée et molestée par le comte; mesme les travers que fit ce comte à l'église de Sainte-Waltrude furent si rudes et continuels, que les chanoines et chanoinesses et autres officiers de ladite église, ne voulant encourir ultérieurement sa disgrâce et ne pouvant plus soutenir les grands frais et travaux pour poursuivre leurs affaires vers l'empereur, qui estoit bien esloigné, se déportèrent volontairement de leur poursuite et droit, remettant le tout à la volonté et puissance dudit comte,

de sorte que ladite abbesse Ode luy ceda sa dignité abbatiale et le droit qu'elle y prétendoit, du consentement de l'empereur.

De là est venu que ladite dignité a esté rendue héréditaire et propriétaire aux comtes de Haynaut qui, comme abbés de ladite église, ont depuis créé fiefs et officiers en la portion et domaines qui estoient affectés à ladite dignité, sans toutefois qu'ils peuvent préjudicier à les deux autres portions ou seigneuries que le chapitre possédoit et jouissoit à l'encontre de l'abbesse.

Touchant quoy faut noter que les comtes de Haynaut sont sujets, à cause des revenus abbatiaux qu'ils possèdent, d'acquitter les deux autres parties de biens que tiennent les chanoines et chanoinesses de certaines servitudes; si comme du droit de visitation, que l'on appelle vulgairement *giste*, *poursoigne*, qu'aucune fois demandent le pape, son légat, l'archevesque de Rheims, l'évesque de Cambray et leurs officiers.

Oultre ce faut noter que, par le traité et accord qui s'est fait entre ledit comte de Haynaut comme abbé, d'une part, et l'église de Sainte-Waltrude, d'autre, ladite église s'est réservée à elle seule la propriété de la ville de Mons, de manière que, touchant les dismes et revenus d'icelle ville, rien n'a esté ordonné au profit de la dignité abbatiale. C'est pourquoy toutes les mesures d'icelle ville doivent, par ancienne coutume, recognoissance de rente à l'église susdite.

Le comte de Haynaut tient en fief le chasteau de Mons de l'église Sainte-Waltrude, à charge de payer annuellement à icelle, au jour du blanc jedy, v sols; et sur autres demeures que possède ledit comte en la ville de Mons, il doit payer annuellement rente à ladite église au jour de la nativité de Notre-Seigneur.

Le comte ne peut avoir aucune demeure ou ériger bastiment si ce n'est du consentement de ladite église et encore avec recognoissance.

Affin que ledit comte ne puisse rien prétendre et réclamer à titre d'advocé de ladite église, luy a esté cédé par icelle la propriété du bois ou forest de Mons.

Ledit comte relève par hommage vi fiefs de l'affique de sainte Waltrude, qui est une bague que portoit ladite sainte, si comme :

- La mayrie de la ville de Hal ;
- Un fief qui se comprend en la tierce partie du bois de Hal ;
- Un fief qui se comprend en une autre tierce desdits bois acquise de messire Jean Turcq, Lombard de nation ;
- Un fief qui se comprend en la mayrie de Maffles ;
- Un fief qui se comprend en la mayrie de Mons ;
- Un fief qui se comprend en la mayrie de Karignon.

Si le comte de Haynaut ou autres seigneurs font quelque tort, force et outrage à l'église de Sainte-Waltrude, le chapitre a droit de pouvoir laisser l'office divin, et avec protestation ou proclamation mettre à bas le corps sainte Waltrude jusques à tant qu'on eut satisfait et réparé le tort fait à ladite église : ce qui donne occasion aux princes de n'endommager ladite église, attendu qu'on a expérimenté par telle déposition du saint corps et cessation d'office, que ceux qui ont fait quelque tort à ladite église sont tombés en plusieurs horribles afflictions.

De la susdite fondation faite par sainte Waltrude, autres droits sont encore dépendants, desquels jouit ladite église, si comme :

D'avoir haulte justice, moyenne et basse, du pourpris de leur encloistre en la ville de Mons, qui se comprend si avant que les maisons, hostels, chancies et pourpris d'icelle église se comprennent avec certains enseignements allégués par Aubert Du Brocquet.¹

Et pour monstrier que ladite église peut faire justice sangui-
naire en ledit pourpris, se voit encore de présent une longue et large pierre au-derrière du chœur, laquelle s'appelle à cest effect *La pierre Hourdresse*, à cause que ladite église peut user de *hour* pour punir les délinquants et malfaiteurs trouvés tels en ledit pourpris de l'église.

¹ Aubert Du Brocquet, en ses Recueils. (Thrésorerie de Sainte-Waldrude.)

Ladite église et ses membres jouissent de ses biens et revenus franchement comme du temps de sainte Waltrude, sans qu'on put prendre, lever, ny mesme exiger quelque droit, débite ou servitude en aucune manière que ce soit par quelconques personnes : ce qui a esté encore déclaré par sentence prononcée du bon duc de Bourgogne, l'an 1458, le quatorziesme jour de janvier. Voyez ledit au cy-dessous.

Toutes quantefois arrive qu'un nouveau comte de Haynaut vient à succession du comté de Haynaut, le chapitre de ladite église le met en possession tant dudit comté comme de la dignité abbatiale, et aussy de l'advouerie de ladite église et de plusieurs biens et héritages qu'il tient en fief de ladite église, dont à icelle cause il est abbé séculier, hault advoué, patron et collateur des prébendes d'icelles. A raison de quoy il fait serment solemnel à son advènement de garder et garantir ladite église, les personnes d'icelle et tous leurs biens quelconques, tant en chief comme en membres; outre ce entretenir ladite église, et la faire entretenir en tous et singuliers ses libertés, franchises, privilèges, exemptions, coustumes, usages, possessions et saisies, duquel serment ainsy fait, il baille audit chapitre lettres-patentes, en forme debue et authentique, entre lesquelles libertés, usages, franchises et possessions il est accoustumé, de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, que ladite église et membres d'icelle, et dès le commencement de sa première fondation jusques à présent, ont tousjours estés exemptes de toutes aydes, tailles et subsides de toutes gistes, poursoignes et visitation.

En la ville de Mons sont quatre massures appartenant à ladite église, lesquelles sont francques et libres, ne devant au comte taille, exemption, maltote, impost ou autre taille, et ceulx qui y habitent ne sont traitables en justice devant le mayeur de Mons. Lesdits massures sont : *la brasserie de Sainte-Waltrude; la brasserie de Saint - Germain dite Cambray; les deux demeures des advocats de ladite église.*

En tous les villages et fonds de terre, tant laissés et donnés

par sainte Waltrude, que autres provenant d'ausmone, l'église Sainte-Waltrude établit mayeurs et eschevins, de sorte qu'à la forclusion du comte, abbé et advoué et aussy des fiefs du comté, elle a toute la seigneurie et justice. Au contraire, le comte, à titre d'abbé, a en Mons mayeur et eschevins, en quoy l'église Sainte-Waltrude a retenu particulièrement que le mayeur de Mons doit juger et ouyr tesmoins avec les autres mayeurs de l'église. Les échevins de Mons doivent juger et ouyr tesmoins avec les eschevins de l'église.

Le comte, à titre d'abbé, reçoit au jour de Noël certaines revenues sur aucunes mayeuries, si comme de Quarignon, Jemapes, Frameries, Kevy, Quesme et Nimy, et sur une mayeurie du village de Hayne. Herines, Castres, Hal, Braine-le-Chateau, Braine-le-Wilhotte, de sorte que ledit comte ne peut traiter en justice lesdits mayeurs, seulement que par devant l'église de Mons et chapitre de Sainte-Waltrude et ses pairs.

Si quelqu'un de ces mayeurs veulent avoir une mairie héréditable gisant en un des villages du pays de Haynaut, il devra payer pour relief d'icelle mairie à l'église Sainte-Waltrude **xl** sous francs, monnoie de Haynaut.

Quant aux mayeurs des villages de Brabant faisant hommage au comte comme abbé, chacun doit à ladite église pour relief **lx** sous, monnoie de Nivelles, et ledit comte doit, par la présentation de l'église, recevoir ce mayeur à hommage sans aucune contradiction, ayant ledit mayeur premièrement demandé ladite mairie, payé le relief et promis fidélité à l'église par attouchement des saints évangiles.

Quant aux autres mairies qui ne doivent hommage au comte, les requisitions et demandes sont soumises à la grace de l'église; telles sont les mairies de Maffles, de Bovignies, de Ham, d'Ho=bestade, de Roisin, de Boussut, avec autre seule du village de Hayne. S'il arrive que l'une desdites mairies se vient à vendre ou aliéner, cela se doit faire par le chapitre.

L'église de Sainte-Waltrude a à elle appartenant vingt-deux mairies, dont ceux qui tiennent lesdites mairies sont réputés hommes de ladite église; ces mairies sont :

Celle de Mons, que possède héréditalement le comte de Haynaut;

De Quarignon;

De Ville-sur-Hayne;

De Quesme;

De Frameries;

De Kevy;

De La Motte, qui est une maison gisant à Maisières;

De Ville-sur-Hayne, qui est autre petite mairie;

Toutes lesquelles mairies sont gisant en Haynaut par-deça la rivière de Hayne; mais les suivantes sont par-delà et sont celles qui s'en suivent :

De Hal, que possède héréditalement le comte de Haynaut;

De Braine-le-Château;

De Bourbette;

De certains trois journels de terre;

De Castres;

De Herines;

De certains quatre bonniers de terre;

D'un fief gisant au territoire de Hal;

De Maffes;

De Bovignies;

De Nimy et Maisières;

De l'advouerie de Bovignies;

De certains vingt-quatre bonniers de terre à Pedeke, près de Castres.

Pour conclusion je diray que le principal droit duquel sont en possession les chanoinesses de ladite église est en la ville de Mons; que l'on ne peut ériger en ladite ville clochers d'église ou chapelle, pendre cloches en iceulx sans leur consentement, ny mesme ériger croix; que nuls prestres peuvent chanter leur première messe à haulte voix, sans aussy leur consentement.

Mais laissons tout cecy et venons au reste de la fondation de Sainte-Waltrude pour sçavoir :

Si sainte Waltrude a esté religieuse vouée à la façon de celles de nostre temps ; et si les dames de l'église Sainte-Waltrude de Mons ont esté de leur première institution religieuses vouées. Il semble que père Jacques Simon veut tenir la partie négative , tant pour le regard de sainte Waltrude que de ses filles spirituelles , car quand ladite sainte , dit-il , fut voilée par saint Aubert et qu'elle fit vœu de chasteté , ceste cérémonie signifioit que ladite sainte donnoit l'adieu au monde pour vivre en compagnie de celles qu'elle s'estoit associées.

Mais de dire , dit-il , qu'elle auroit renoncé à la propriété et administration de ses biens , cela ne se peut bonnement prouver , beaucoup moins assurer ; voire il semble qu'elle se soit gardée l'administration de quelques revenus procédants de certains fonds de terre , vu que retournant de visiter sa sœur Aldegonde après le décès de saint Amand , qui arriva l'an 670 , elle donna à saint Gislain , qui luy faisoit lors compagnie , une partie du village de Frameries.

Cecy ne doit sembler autrement estrange à celui qui considérera que , du temps de notre sainte , comme aussy ès deux siècles précédents , lorsque vivoient ces deux grands docteurs de l'église saint Hiérosme et saint Augustin , plusieurs filles ayant fait vœux de chasteté et receu le voile des mains de l'évesque , vivoient sous l'obéissance de leur supérieur ou confesseur , les unes en la maison de leurs parents , ou (comme faisoit sainte Waltrude) en quelque communauté , maniant au reste leurs moyens selon leur dévotion , ainsy que remarque le docteur Colvenaire. Cecy estant , nous pouvons , ce me semble , conjecturer que sainte Waltrude n'a pas esté religieuse comme sont celles d'aujourd'huy qui se lient à Dieu par les trois vœux ordinaires , et de suite que sa congrégation n'a pas esté en ce temps une vraie religion , ains une assemblée de saintes filles qui s'acheminoient à la perfection , sous la conduite de leur bonne mère et maistresse sainte Waltrude. Jusques icy le dit P. Jacques Simon.

Oultre ce , parlant spécialement de sainte Waltrude , je dis que si le voile de ladite sainte , receu de saint Aubert , eut esté

un signal et preuve qu'elle entreprenoit un estat monaschial ou de religion vouée, elle ne l'eut pas obtenu, d'autant que saint Léon, qui fut pape de Rome l'an 440 (selon Baronius), ordonna généralement, ainsy qu'il se lit en l'office romain, que nulle nonnaine ou moinesse auroit à recevoir sur la teste le voile bénit, si préalablement elle ne se fust montrée vierge par l'espace de quarante ans; or, sainte Waltrude ne pouvoit montrer telle condition, et qui plus est, elle n'estoit vierge quand elle receut ledit voile sacré de saint Aubert; donc il faut inférer qu'elle ne fut pas religieuse et moinesse telle que vous voulez prendre, mais bien que le voile qu'elle receut fut une preuve (comme parlent les Annales de Haynaut) d'une sainte conversation. Par ce mesme argument tel que dessus, l'on peut aussy dire que sainte Aldegonde, recevant le voile sacré, ou tel voile que receut Richilde, veuve de Charles-le-chauve, roy de France, duquel parle Floduard, l. 4, c. v, ne se peut dire religieuse ou moinesse en tant qu'elle n'avoit esté vierge l'espace de quarante ans, selon l'ordonnance de saint Léon pour estre dite moinesse, de sorte que la réception de son voile a esté plustost un signal qu'elle vouloit consacrer sa virginité à Dieu, comme il fit à sainte Flavia Domitilla, niece des empereurs Titus et Domitian, qui receut semblable voile par saint Clément, pape.

Mais pour prouver spécialement que les chanoinesses de sainte Waltrude n'auroient fait en leur première institution vœux de religion, tel que de présent, on le peut prouver en telle sorte :

Jean Nider, parlant généralement, dit que de tout temps il y a eu des couvents et cloistres de vierges, lesquelles faisoient le vœu de religion, hormis certains collèges de filles nobles et qui estoient issues de bon lieu.

Oultre ce, les Annales de Haynaut rapportent que, du temps de l'empereur Louis-le-débonnaire, messire Walcan ou Walteran, évesque de Liège, voulut, comme sous-légat apostolique de Brunon, archevesque de Couloigne, frère dudit empereur, contraindre les dames de Mons, Maubeuge, Nivelles, Andenne et autres de par-deça à entreprendre l'ordre et les vœux de la religion de saint Benoist; mais qu'icelles, s'estant toutes assem-

blées en Nivelles en la présence dudit Walcan, s'opposèrent à tel règlement, en sorte que le pape et l'empereur de ce temps les laissèrent en leur ancienne façon de vivre, se contentant de leur envoyer certaines règles et statuts de vie honnestes sans vœux quelconques, et que de là en avant elles seroient appellées religieuses séculières, comme les sœurs de l'hospital Saint-Nicolas de Mons. Or puisque l'histoire dit qu'elles estoient séculières au commencement de l'empire de Louis-le-débonnaire, et que ledit règlement qu'on prétendoit introduire n'estoit que de 147 ans après la mort de sainte Waltrude, 153 après celle de sainte Aldegonde, il faut juger que n'y ayant non plus que ces saintes estoient décédées, les dames d'alors n'ignoroient pas leur vraie institution, et que l'évesque de Liège n'eut pas grand fondement de les molester, puis qu'il ne put chevir à ses desseins; ainsy dit De Rebreviette avec ce qui s'en suit. Davantage ce siècle là, qui entretenoit les hommes en longue vie, pouvoit sans doute en avoir de ceulx de qui les pères avoient vescu du temps de ces saintes, ceulx là pouvoient asseurément déposer de la vérité touchant ce fait, et dire ce qu'ils avoient ouï dire de leurs contemporains auxdites saintes. Si les dames avoient fourligné de leur première institution, sans doute lors messire Walcan se fut servy du tesmoignage d'iceulx, et il ne faut pas douter qu'il fit son mieux pour venir à bout de son intention; mais il ne trouva personne qui tesmoignast à son avantage, comme il est aisé à juger par l'issue de la poursuite.

En suite de quoy nous voyons qu'aucuns papes n'ont pas tenu par leurs ordonnances les dames et chanoinesses de sainte Waltrude et autres semblables estre religieuses vouées, car premièrement :

Le pape Honoré II, qui vivoit à l'an 1124, appelle lesdites dames chanoinesses, et selon la glosse, séculières.¹

Le pape Innocent IV, qui vivoit l'an 1242, dit qu'elles ne faisoient pas vœux monastiques.²

¹ C. *Dilecta*.

² C. 44, De *Electione*, *electique potestate*.

La glosse du chapitre *Quicumque*,¹ rapporté par Gratian, dit que ces dames peuvent testater, par ainsy appert que ces papes susdits avec ladite glosse semblent avoir parlé en leur temps de ces dames et de leur estat tel que leurs devancières avaient maintenu, sçavoir, d'estre chanoinesses comme elles sont de présent et non pas religieuses. Ce qui est plus spécialement monstré par le pape Clément v : ² *Illas* (dit-il) *mulieres quæ vulgò dicuntur sæculares, et ut sæculares canonici vitam ducunt, non renuntiantes proprio, nec professionem aliquam facientes, etc.* Aussy voyons-nous qu'au mesme chapitre le pape n'approuve pas leurs règles, estat et ordre, comme ordre monastique, selon l'interprétation d'Azorius.

Nonobstant ce ils se trouvent aucunes objections par lesquelles semblent lesdites chanoinesses de sainte Waltrude et autres semblables avoir esté religieuses vouées dès leur première institution, car Arnoul Vion (Martyrologe, 30 janvier) parlant spécialement de celles de Maubeuge, affirme qu'elles auroient esté de l'ordre de Saint-Benoist; le mesme peut-on dire de celles de Mons.

Secondement, le pape Lucius semble monstrer évidemment en sa lettre qu'il escrit aux dames de sainte Waltrude, datée de l'an 1181, qu'elles auroient esté religieuses de l'ordre de Saint-Augustin; il escrit en ceste façon : *Ecclesiam Sanctæ - Walde- trudis in quâ divino mancipatæ estis obsequio sub beati Petri et nostrâ protectione suscipimus.* Et plus oultre : *Imprimis siquidem ut ordo canonicus qui secundum Deum et beati Augustini regulam in eodem loco (supple Castriloco) institutus esse cognoscitur perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur;* c'est-à-dire : Nous prenons en notre protection l'église Sainte-Waltrude, en laquelle vous estes rendues sujettes au service divin. Et plus oultre : En premier lieu donc, affin que l'ordre canonique que l'on seut estre estably au mesme lieu, selon Dieu et la règle de Saint-Augustin, se peut observer inviolablement en tout temps, etc.

¹ C. *Quicumque*, caus. 12, q. 5.

² C. *Attendentes*, Tit. *De Statu monachorum*.

Tiercement, le pape Urbain, lorsqu'il prend généralement toutes lesdites chanoinesses en sa protection, les appelle *Beguines*, qui est un mot propre appartenant aux religieuses.

Quatriesmemment, ces dames ont esté cy-devant rensérées ès lieux claustrales et ont eu un dortoire sous un mesme toit, dont semblent qu'elles auroient esté cy-devant religieuses.

Quant à la première objection prise sur le dire d'Arnoul Vion, elle est dissoute par ce qu'avons rapporté touchant le règlement de l'ordre de Saint-Benoist, que voulut introduire au collège de ces dames Walcan, évesque de Liège. Puis l'on peut dire que ces dames semblent avoir esté du commencement de l'ordre de Saint-Benoist, pour ce qu'elles estoient lors audit commencement régies par religieux dudit ordre, comme pères et directeurs spirituels, qui les enseignèrent au plus près à en suivre certaines règles de Saint-Benoist, car il faut entendre que, selon l'ordonnance du concile de Tolède, tenu en Espagne l'an 638, nuls prestres séculiers ne pouvoient estre admis au gouvernement spirituel de couvents de filles, ains seulement religieux. De fait l'on tient qu'au Chasteaulieu sainte Waltrude ou saint Sigibert auroient estably et renté à cest effet quelques moines de l'ordre de Saint-Benoist en nombre de 13, qu'elle plaça en l'église de Saint-Pierre, que l'on voit encore de présent en la ville de Mons.

En oultre, ce qui semble que le collège des dames de Mons auroit esté de l'ordre de Saint-Benoist est pour ce que l'on voit aucunes abbesses de semblables collèges estre sujettes à ensuivre et professer ledit ordre, entre lesquelles est l'abbesse de Thoren, où le monastère des chanoinesses séculières est appelé monastère de l'ordre de Saint-Benoist, combien que lesdites chanoinesses ne suivent ledit ordre; ainsy appert-il par les lettres du pape, escrivant en ces termes : *Dilectæ filiæ abbatissæ monasterii Torensis ordinis Sancti-Benedicti, Leodiensis, in quo etiam præter dilectas inibi canonissas ipsa dimixtatim abbatissa dictum ordinem expresse profiteri consuevit.*

Quant à la seconde objection, prise sur le dire du pape

Lucius, qui semble vouloir dire que les dames de sainte Waltrude estoient de son temps religieuses de Saint-Augustin, je dis estre vray qu'elles ont estéés telles religieuses, mais séculières, à la façon que l'on dit de présent les séculiers estre religieux du troisieme ordre de Saint-François, car en l'ordre de Saint-Augustin ont esté reçues en tout temps toutes sortes de personnes demeurant séculières, tant de l'un et de l'autre sexe, lesquels portoient habit et la ceinture de saint Augustin : ces personnes s'appelloient *emmantelés*. C'est ce que dit fort bien René Coppin.¹ A raison de quoy nous pouvons dire que les dames de Sainte-Waltrude ont suivi la règle de Saint-Augustin, à cause qu'elles portoient la ceinture et manteau ordonnés (quoi qu'elles fussent en estat séculier) pour estre de l'ordre de Saint-Augustin. De sorte que nous pouvons croire que le manteau que portent aujourd'hui lesdites dames de Sainte-Waltrude en leur église est le mesme que portoient leurs ancestres, qui se disoient religieuses séculières de Saint-Augustin, ne s'astraignant à aucun vœu de religion et ledit ordre de Saint-Augustin, ce qui n'est nécessaire pour estre religieux dudit ordre; car si elles eussent esté vouées, Gislebert, cleric et secrétaire du comte Bauduin et prévost de Saint-Germain, qui vivoit au siècle xi.^e, quand il fait la description de l'église de Sainte-Waltrude de Mons, il eut fait mention de cecy en son manuscrit. Au contraire, nous lisons en plusieurs endroits de son livre qu'il appelle les dames de ladite église *chanoinesses*, que l'on doit entendre séculières.

Quant à la troisieme objection, où les dites dames de Nivelles (le mesme peut-on dire de celles de Mons et Maubeuge) sont appellées, par le pape Urbain, *Beguines*, je responds avec Molanus que ce mot de *Beguine* peut estre venu de sainte Begge, fondatrice d'Andenne, comme celuy de *Clarisse* de Clare, et celuy de *Brigittine* de Brigitte. Et combien que ce mot de *Beguine* fust mieux convenu aux dames d'Andenne, filles spirituelles de ladite sainte Begge, qu'à celles de Mons, Nivelles,

¹ P. Coppin, Du droit des religieux et des monastères.

Maubeuge, etc. ; si est qu'elles ont esté ainsy toutes appellées par ledit pape , parce qu'elles sont toutes d'une mesme sorte d'institut avec celles d'Andenne , bien que postérieures à icelles , de sorte que ce nom de *Beguine* , ainsy que remarque Jean-Baptiste Gramaye , estoit anciennement tout auguste et particulièrement propre aux dames nobles qui menoient une vie , dit-il , moyenne entre la cénobique ou monachale et séculière , ou disons-nous que cesdites dames de Mons , Nivelles , Maubeuge , Andenne et autres semblables ont esté appellées Beguines , à cause qu'elles ont des statuts communs et conformes à ceulx de Beguines ordinaires , si comme de se pouvoir marier , de demeurer à part , de ne se lier de vœux de chasteté perpétuelle.

Quant à la quatriesme objection , sçavoir , que les dames de l'église Sainte - Waltrude auroient esté claustrales , cela ne convainc qu'elles auroient esté pourtant religieuses vouées , en tant comme remarque Pasquier ; la coustume de la primitive église portoit que les couvents , tant de religieux et religieuses que de chanoines et chanoinesses séculiers fussent renserés et cloistrés avec leurs supérieurs : c'est pourquoy le lieu où demeurent de présent les chanoinesses de Mons s'appelle le cloistre , et celuy où demeurent de présent les chanoines de l'église cathédrale de la ville de Rheims , à forme de cloistre.

Concluons et disons encore bien que l'on ne voudroit admettre les raisons susdites et responces aux susdites objections , pour le maintènement de la sécularité perpétuelle des chanoinesses de Mons et de leurs semblables ; toutefois je crois que , pour preuve suffisante de ladite sécularité , doit servir la prescription de huit cents ans et plus durant lequel temps lesdites chanoinesses ont esté recogneues avec la vénérable antiquité et postérité pour séculières , et aussy approuvées telles par le pape Pascal et l'empereur Louis-le-débonnaire , ce que l'on ne doit trouver estrange puisque le concile d'Aix-la-Chapelle approuva , en l'an 816 , une congrégation de chanoinesses séculières qu'institua saint Menulphe , estant archidiacre et chanoine de Paderbon.

La seconde fondation que fit sainte Waltrude au Chasteaulien

de Mons fut en son oratoire de Saint-Pierre et Saint-Paul, qu'elle érigea en monastère, y plaçant moines avec un abbé, les fondant de ses propres moyens, pour estre par iceulx fait le service divin, et notamment le saint sacrifice de la messe en l'église Notre-Dame; ainsy est-il contenu ès Annales de Haynaut, et spécialement en la remonstrance exhibée au bon duc Philippe de Bourgogne en l'an 1458. Ces moines furent de l'ordre de Saint-Benoist, comme je veux croire, et possible tirés du monastère de Celle, du consentement de saint Gislain et autorité de saint Aubert, évêque de Cambrai. Et puis faut icy noter que l'on ne se doit esmerveiller si sainte Waltrude, en la fondation de ses monastères susdits, a introduit un meslange de moines avec un couvent de filles, car il avoit esté ordonné, comme j'ay dit cy-dessus, au concile de Tolède en Espagne, tenu l'an 638, que les couvents de filles seroient doresnavant gouvernés, quant à la direction spirituelle, seulement par moines.

C'est pourquoy qu'à la fondation de l'abbaye de Marchienne, faite par sainte Rictrude, environ l'an 656, furent mis religieux avec religieuses. Semblablement en l'abbaye de Hasnon, l'an 670, érigée par un puissant seigneur appelé Jean et Eulalie, sa sœur; de mesme arriva-t-il par l'ordonnance de saint Vindicien, évêque de Cambrai et Arras, en la fondation du monastère de Hunnecourt, situé près la ville de Cambrai, comme dit Waterus,¹ fils de David, roy d'Escosse.

Davantage l'on a vu, au rapport de saint Grégoire de Nice, écrivant au moine Olimpius, que sainte Macrine gouvernoit ses religieuses, et son frère saint Pierre ses religieux en un mesme lieu. Je sçais bien que l'empereur Justinian ordonna que les religieux seroient séparés des religieuses. Et au contraire, si est cependant que le pape Eugène, jugeant tel meslange apporter grand soulas et édification à l'église, donna licence, en l'an 1148, à saint Gilbert de fonder un monastère de religieux et religieuses, comme rapporte Guillaume Nimbricensis,² et dont ce monastère

¹ Waterus de Ninove, Vie de saint Vindicien, évêque de Cambrai.

² Willelmus Nimbricensis, Description de l'Angleterre, l. 1, c. 16.

prit tel accroissement que ledit saint Gilbert fut contraint de bastir autres treize semblables monastères, lesquels il peut avoir vu de son vivant, sous sa conduite, sept cents religieux et onze cents religieuses appellés tous *Gilbertins*. Ainsy en a-t-il esté de la fondation que fit sainte Waltrude au Chasteaulieu de Mons, où il plaça un couvent de filles avec un couvent de religieux, ayant leurs monastères bien peu séparés l'un de l'autre.

Après donc que sainte Waltrude eut fondé les monastères dudit Chasteaulieu et connu que ses enfants renonçoient aux pompes du monde, elle remit aussytost, et possible au mesme jour qu'elle fonda lesdits monastères, le comté de Haynaut entre les mains de sa cousine sainte Aye, femme à saint Hydulphe, comte de Lobbes. C'est ce que dit un ancien escrit conformément à ce que dessus, en ceste manière : *Medame sainte Waudru veant ses enfants despiter les cozes terriènes, et eux adhierde les cozes célestiennes, donna la principauté de son duché à une sienne cousine nommée sainte Aye.*

La remonstrance exhibée au bon duc Philippe de Bourgogne en l'an 1458, parle en ceste sorte :

Après toutes lesquelles choses (sçavoir les fondations de l'église Notre-Dame et l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul du Chasteaulieu) donna madite dame sainte Waudru sa souveraineté et principauté de sondit duché de Lothier à une sienne cousine nommée sainte Aye.

Touchant quoy ne faut penser que sainte Waltrude se despouillant de son comté de Haynaut, appellé par l'escrit antérieur simplement duché, par le postérieur duché de Lothier (c'est-à-dire gisant en la Lorraine inférieure), il ne faut, dis-je, penser qu'elle n'auroit retenu en sa puissance et disposition quelques biens et seigneuries particuliers, puisqu'à l'an 670 elle donna à saint Gislain une partie du village de Frameries en faveur de son monastère de Celle.

Quant à sainte Aye, à laquelle sainte Waltrude céda son comté de Haynaut, elle estoit la plus proche et légitime hoir, après toutefois ses enfants et sa sœur, qui tous avoient abandonné le monde.

Elle estoit fille d'un seigneur appellé Brunulphe, fils de Waubert, III.^e du nom, comte de Haynaut, de sorte qu'icelle sainte Aye et sainte Waltrude avoient pour grand'père ledit Waubert III; elle eut pour mère certaine dame appellée Vraye, fille du comte de Bouloigne-sur-mer.

Son mary fut saint Hydulphe, comte de Lobbes, comme nous voyerons incontinent cy-après, lequel fut aussy apparenté à sainte Waltrude et à sa femme mesme, car son père fut Brunulphe, comte de Cambrésis. Cestuy fut fils d'un autre Brunulphe, aussy comte de Cambrésis, qui fut fils de Waubert, II.^e du nom, comte de Haynaut, de sorte que ce saint Hydulphe, sainte Waltrude et sainte Aye eurent pour atave ledit Waubert II; mais afin que l'on put ce tout cognoistre avec esclarcissement, je coucheray icy la généalogie et parentage de sainte Waltrude, pour sçavoir quand quand celuy de sainte Aye, saint Hydulphe et autres.

(VOIR L'APPENDICE, I.)

Retournant à saint Hydulphe, qui fut comte de Haynaut, à titre et cause de sa femme sainte Aye, il estoit en ce temps, comme je peux conjecturer, de 30 ans d'âge ou environ, car il vescu depuis longues années, et la Chronique de l'abbaye de Lobbes porte qu'il morut l'an 707. Il est qualifié tantost duc, tantost comte de Lobbes, à raison que la terre de Lobbes luy appartenoit et en estoit seigneur, comme il se peut voir par les lettres de Pépin-le-vicil surnommé Herstal, en date de l'an 690, rapportées par Gilles de Waulde. Et puis ledit seigneur avoit audit Lobbes son palais, ou maison de plaisance, qu'on disoit *Hydulphi Mons*, ou ainsy que les paysans modernes prononcent *Hydoulmont* ou *Hodulmont*. Outre ce se monstre encore aujourd'huy une petite métairie, toute voisine du monastère dudit Lobbes, du costé de la ville de Binche, qui retient le mesme nom, ainsy l'escrit ledit Gilles de Waulde, qui veut aussy que ledit saint Hydulphe soit justement appellé duc de Loraine, attendu, dit-il, que le susdit Pépin-Herstal l'honore de ce nom, par les lettres données à Lestines l'an 697. Davantage ledit auteur

dit estre forcé par raison de croire qu'il fut de la très-noble ancienne et catholique maison de Lorraine, à cause que, sur la pierre de son tombeau gisant en l'église de la Vierge Marie, *aliàs* Saint-Ursmer à Lobbes, se voit une croix de Lorraine, ciselée et enfoncée de mesme figure que porte à ce jour le seigneur duc de Lorraine, pour marque principale de son duché.

Au reste, ce saint Hydulphe fut celuy qui accepta le Chasteaulieu de Mons et qui fit illec bastir l'ermitage de sainte Waltrude. Ce fut luy qui fut le principal fondateur et bienfaiteur de l'abbaye de Lobbes, car, selon qu'on a trouvé ès anciens cahiers et chartes de ladite abbaye, il donna icelle cent villages à luy appartenants. Ce fut luy qui persuada à un seigneur de remarque appellé Dodo, de donner son patrimoine à ladite abbaye, en l'honneur de saint Pierre, prince des apostres. Finablement ce fut luy qui obtint de Maldegare, évesque de Laon, que saint Ermin, chanoine de son église cathédrale, viendroit coopérer au salut des ames avec saint Ursmer en ladite abbaye de Lobbes, où après ledit saint Hydulphe se rendit moine et y morut, n'ayant eu nuls enfants de sainte Aye, sa femme, comtesse de Haynaut.

En ce temps florissoit saint Wasnon, évesque, lequel, ainsy que j'ay dit à l'an 645, estant venu d'Escosse, ou Irlande, de par-deça, se tint premièrement en la forest de Thiérasse en Picardie, puis à Condet, ville de Haynaut, d'où il visita souventeffois saint Vincent, quand il se tenoit en son monastère d'Haulmont. Son corps gist audit Condet en l'église de la Vierge Marie, où est de présent un collège de chanoines séculiers en nombre de trente-quatre, qui honorent ledit saint pour patron.

Environ ce temps, saint Eloy, évesque de Tournay et de Noyon, presche la doctrine chrestienne à ceulx d'Anvers et Flaments.

652.

Comme saint Sigibert, roy d'Austrasie, vit qu'il ne pouvoit avoir enfant de sa femme Fredeberge, s'adonna en ceste année (selon le rapport de plusieurs historiens) à toute sorte de bonnes œuvres, principalement à bastir, fonder et doter églises et monastères en divers endroits de son royaume; Molanus met en avant jusques à douze. A raison de quoy, nous pouvons croire que, quand les Annales disent que ledit roy fit bastir au Chasteaulieu, près l'ermitage ou oratoire de sainte Waltrude, une église en l'honneur de la Vierge Marie, et qu'il plaça moines en ledit oratoire; qu'il dota tant les nonnaines que les moines de Saint-Pierre audit lieu; que le tout fut entrepris et encommencé de faire en ceste année par ledit roy, mais avec l'interprétation qu'apporte Colvenaire avec autres, sçavoir, que ledit roi Sigibert amplifia ladite église de Notre-Dame, qu'avoit sainte Waltrude encommencé heureusement, soit en autres bastiments, soit en revenus, il est encore à croire que la fondation de l'église Saint-Pierre, faite par sainte Waltrude, fut augmentée par ledit roy, et qu'il confirma de rechef tout ce que ladite sainte avoit donné à tousjours pour la fondation de sesdites églises.

Finablement aucuns sont d'opinion que ledit roy, en dotant plus amplement les églises du Chasteaulieu, repartit le revenu de la fondation et dotation de l'église Notre-Dame en trente prébendes, pour trente chanoinesses, et autres dix prébendes pour dix chanoines, tuteurs et administrateurs temporels des biens de ladite fondation et dotation qui n'estoient pas encore divisées. De mesme tient-on que ledit roy divisa le bien de la fondation de sainte Aldegonde faite en Maubeuge en quarante-et-une prébendes, et celui de Nivelles en quarante-deux, donnant quand aux chanoinesses l'habit qu'elles portent encore de présent, ressentant leur noblesse, sçavoir, de toiles blanches fines et desliées, avec un manteau noir fourré d'hermine ou de pannes et de pelterie d'étoffe pareille; mais j'ay mieux croire que le portage de tels habits a esté ordonné par l'archevesque de Couloigne Brunon, légat apostolique, environ l'an 858.

L'on pourroit icy demander ce qui a induit ledit roy Sigibert à augmenter au Chasteaulieu de Mons les fondations de sainte Waltrude.

Sur quoy nous dirons premièrement que ledit Sigibert restitua à Albéric et ses frères les biens de leur père Brunulphe, que le roy Dagobert, père dudit Sigibert, avoit fait occir malheureusement. Lesdits Albéric et ses frères consentirent que ledit Sigibert pourroit retenir quelque partie desdits biens pour l'appliquer au soulagement des ames dudit Dagobert et Brunulphe. Et d'autant que sainte Waltrude estoit cousine audit Brunulphe, joint que deux filles de ce Brunulphe suivoient l'institut de ladite sainte au Chasteaulieu de Mons, ce ne fut de merveille si ledit roy Sigibert appliqua lesdits biens à la fondation de ladite sainte audit Chasteaulieu.

Secondement, ledit roy fut esmeu de faire ladite pieuse libéralité aux églises du Chasteaulieu de Mons, à raison tant de la vie sainte que menoit sainte Waltrude, sa cousine, audit lieu, pour les miracles que Dieu opéroit par elle encore vivante, non toutefois procédant de son corps mort et ensépulturé audit lieu, comme a voulu dire Jaques De Guise et après luy Nicolas; car sainte Waltrude morut, selon qu'il semble à aucuns, notamment à P. Gilles Boucher, environ l'an 670, après lequel temps le roy Sigibert ne put avoir vu le corps de ladite sainte ensépulturé reluire en miracles, car il morut l'an 654, selon la computation dudit P. Boucher, qu'a ensuivy Aubert Le Myre en ses Annales Beligiques.

Quant aux miracles que Dieu opéra par ladite sainte de son vivant, nous en produirons aucuns, et premièrement :

Le bouleversement miraculeux du magnifique bastiment qu'avoit érigé saint Hydulphe au sommet de la montagne du Chasteaulieu de Mons, pour servir d'ermitage à sadite sainte cousine, lequel bastiment fut renversé, ainsy qu'avons dit cy-dessus à l'an 648, entièrement par terre, la nuit suivant l'arrivée de ladite sainte audit lieu. Dieu voulant monstrer et

tesmoigner par là comme luy estoit agréable l'humilité de ladite sainte, et le dégoût qu'elle avoit des pompes et magnificences du monde.

Autre miracle. Comme sainte Waltrude et sainte Aldegonde, sa sœur, traitoient ensemble et de nuit des choses spirituelles, notamment de l'amour grand de Dieu, voicy tomber soudainement leur chandelle qui s'estinda tout-à-fait. Sur ce, sainte Aldegonde la releva et aussytost reprit sa lumière par une façon surnaturelle. C'estoit que Dieu ne vouloit empescher ou incommoder leur tant salutaire colloque; ou c'estoit qu'il vouloit monstrier que celles qui estoient intérieurement illustrées de la grace divine, le devoient aussy estre extérieurement par exemples édificatifs devant les yeux du monde; ou c'estoit pour monstrier l'estime que Dieu fait des propos spirituels.

Autre miracle. Comme sainte Waltrude et sainte Aldegonde, se retrouvant ensemble au Chasteaulieu de Mons, discourroient des choses spirituelles, survint à l'improviste quelque affaire touchant le bien commun du monastère, à raison de quoy besoing leur fut de sortir de la maison. A leur retour, comme elles voulurent entrer suivant leur coutume à l'église, pour s'acquitter de l'office de Sexte, la porte de ladite église, dédiée en l'honneur de saint Pierre, prince des apostres, fut par elles trouvée clause; cause pourquoy elles heurtèrent à ce qu'elle leur fut ouverte; mais comme la portière n'estoit là présente pour leur faire ouverture, Dieu incontinent y pourvut, car tout ainsy qu'il fit autrefois ouvrir la porte de fer à son apostre saint Pierre, fit semblablement que les portes de ladite église s'ouvrirent d'elles-mêmes à ces deux saintes ames, affin qu'elles ne fussent frustrées du bien de la prière.

P. Basilides, en la Vie de sainte Aldegonde, l. II, c. XII, semble estre plus probable que ce miracle arriva au Chasteaulieu de Mons, en l'église du cloistre de Sainte-Waltrude (sont ses termes), jadis dédiée à saint Pierre et saint Paul, selon qu'il est porté en

la vie de saint Gislain; donc, dit-il, aucuns veulent que c'est en mémoire de ce miracle que tous les ans les demoiselles de Maubeuge vont chanter les premières vespres de la feste de saint Pierre à Maubeuge.

Autre miracle.¹ Comme un homme fut par bon espace de temps détenu en son lit à cause d'une grande infirmité corporelle, et oultre ce merveilleusement travaillé et molesté des diables, il se prit à invoquer l'assistance de sainte Waltrude et de sainte Aldegonde; donc soudainement il fut affranchy des assauts diaboliques, mais non pourtant de sadite infirmité corporelle, car il en fut opreume délivré lors qu'il se fit porter en la présence de sainte Waltrude; aussytost que ladite sainte le toucha et signa du signe de la croix, il fut quitte de sa maladie.

Autre miracle qui arriva avant la conversion de ladite sainte : C'est que comme elle s'adonnoit fort aux œuvres de miséricorde, notamment en rachetant les pauvres captifs, sans en être d'ailleurs sollicitée, notre Dieu monstra miraculeusement que ce qu'elle faisoit luy estoit agréable, car comme en présence d'un sien serviteur elle eut mis sur la balance une somme d'argent, pour sçavoir si elle estoit suffisante au rachapt de quelques prisonniers, voilà qu'aussy tost cest argent augmenta et multiplia sensiblement, et en telle sorte qu'il vint à tenir le bas de son contrepoids : donc le serviteur fut saisy d'un merveilleux estonnement; d'autre costé ladite sainte lui commanda de tenir ce fait miraculeux sous silence tant qu'elle vivoit.

Plusieurs autres miracles ont esté perpétrés par les mérites de ladite sainte durant sa vie, que nous laisserons en arrière avec plusieurs autres œuvres pieuses et vertueuses, comme tesmoins de la sainteté de sa vie, car, comme dit très-bien, au rapport de Molanus, l'historien de la vie de sainte Waltrude : ² *Quid*

¹ Jacques De Guyse, Annales de Haynaut; Philippe De Harveng; G. Gazet, Vie des Saints, 14 décembre.

² Molanus, *Natales Sancti Belgii*, 9 aprilis.

verò opus est de vitâ ejus multa narrare cum nunc ad corpus ejus tot virtutum documenta teneamus ; c'est-à-dire, qu'est-il besoing de mettre en avant tant de choses de sa vie, attendu qu'en la présence de son corps, nous y trouvons tant de preuves et tesmoignages de puissance ; c'est pourquoy nous rapporterons cy-après à l'an 670 et plus, spécialement aucuns miracles d'icelle sainte arrivés après sa mort.

Icy je me contenteray de dire qu'elle fut aussi illustrée de visions célestes, et premièrement : elle vit un jour au village de Boussut, distant de la ville de Mons deux lieues, que saint Géry, évesque de Cambrai, qui estoit mort longues années auparavant, s'apparut à elle, l'admonestant avant sa conversion d'entreprendre courageusement et à la haste ce qu'elle délibéroit, sçavoir, la mortification de soy-mesme, le mespris du monde et le reclusage au Chasteaulieu de Mons, pour vaquer à son salut et s'unir entièrement en ce monde à Dieu.

Autre vision fut celle par laquelle elle fut advertie, par l'ange céleste, que ses exercices et autres œuvres pieuses, et comme celles de sa sœur Aldegonde, seroient quelque jour esgalées en gloire au séjour des bienheureux.

654 — 659.

Au premier jour du mois de febvrier¹ morut ce grand bien-facteur des églises du Chasteaulieu de Mons, saint Sigibert, roy d'Austrasie. Dieu avait fait apparostre cy-devant au jour de son baptesme quelque indice de sa sainteté future ; car comme saint Amand le baptisoit et eut achevé les cérémonies et oraisons bap-tismales, ledit roy, agé lors tant seulement de quarante jours, répondit à haulte et clère voix : *Amen* ; et ce en la présence d'un grand nombre de princes tant ecclésiastiques que séculiers. En son bas age il eut pour tuteurs et pédagogues de ses mœurs saint

¹ P. Boucher, Chronologie ; Aubert Le Mire, *Fastes Belgiques*.

Cunibert, évêque de Couloigne, et le duc Adalgise; pour administrateur de son royaume, il eut Pepin surnommé de Landen, premier duc de Brabant, et après luy Grimoal, fils du précédent, aussy duc de Brabant. Le corps dudit saint Sigibert gist de présent à Nancy, ville capitale du duché de Lorraine, en la principale église des chanoines, de laquelle furent les fondements jettés en l'an 1603 par Charles, III.^e du nom, duc de Lorraine, et son fils Charles, cardinal du Saint-Siège romain.

Icy je m'estonne grandement qu'ès anciennes litanies de l'église Sainte-Waltrude de Mons, ledit saint Sigibert n'est invoqué, principalement comme bienfaiteur de ladite église, tel le qualifient les Annales de Haynaut, joint que l'historien Sigibert fait tant de cas des miracles et sainteté de vie de ce roy, joint encore que tant d'autres saints sont compris en icelles litanies de ladite église, qui ont vescu et sont morts durant le temps dudit roy; joint finalement que ce saint estoit roy d'Austrasie, en laquelle estoit compris le Chasteaulieu de Mons et tout le pays de Haynaut: c'est pourquoy je serois bien d'avis de le ranger en lesdites litanies, craignant l'inconvénient qui arriva à certain Hüge, rapporté par Molanus (*Natales Sanctorum Belgii, 1 feb.*).

Environ ce temps, 655, le pape Vitalian approuva l'institut et congrégation de sainte Aldegonde de Maubeuge. De ce en fait mention saint Anthelme ou Adhelme, évêque escossois, (au rapport de P. Basilides) en l'un des deux livres qu'il a composés de la virginité, quand il dit ainsy: A l'instance *Aldegondis filiaë nostræ charissimæ et ancillarum ejus, prout nobis exposuit frater dilectus Amandus, ità tamen ut omnia fratris Auberti, episcopi, exactiori examini subdantur et si ità viderit expedire;* c'est-à-dire: A la requeste et supplication de notre très-chère fille Aldegonde et de ses filles, selon que nous la donne à entendre notre frère Amand, à condition touteffois que le tout soit remis à l'examen et spéciale discussion de notre frère Aubert, évêque, et si ainsy le juge expédient. Ce saint Anthelme, qui escrivit cecy, florissoit en l'an 700.

Sur ce je veux croire que de mesme suite l'institut et congrégation de sainte Waltrude au Chasteaulieu de Mons auroit aussy esté approuvés par ledit pape Vitalian, vu que saint Amand, qui semble avoir procuré (pour ce qui est dit ci-dessus) l'approbation papale de la congrégation de Maubeuge, auroit esté aussy bien en partie cause de la conversion et fondation de sainte Waltrude comme de sainte Aldegonde. Que si saint Anthelme ne fait mention que de sainte Aldegonde, cela peut estre arrivé qu'il a seulement vu les lettres papales concernant l'approbation de la congrégation de Maubeuge et non du Chasteaulieu.

Environ ce temps, 658, comme saint Fœillian, évesque et abbé de Fosse, alloit à Soignies accompagné de trois siens compagnons pour visiter saint Vincent, detenu d'une forte et piquante maladie de goutte qui luy ostoit le moyen d'aller et venir, advint que ne sçachant bien le chemin il s'esgara en la forest de Seneffe (qui est une partie de celle qu'on appelloit en ce temps *Carbonnière*), et comme ce saint alloit brossant parmy ladite forest, fut rencontré en un lieu que Molanus appelle *Ampolinis*, où est de présent situé un monastère dédié en l'honneur dudit saint, joignant la ville du Rœulx et distant de la ville de Mons deux lieues et demye. Il fut donc là rencontré de voleurs, qui le massacrèrent avec ses trois compagnons, pensant qu'ils fussent chargés d'or et d'argent. L'on monstre encore aujourd'huy la place de son martyre, sur lequel est bastie une petite chapelle en l'honneur dudit saint, auprès de laquelle se voit une fontaine environnée de pierres auprès de laquelle ce saint s'estoit possible mis pour quelque peu se reposer, lors que ces brigands se ruèrent sur luy. Le corps de ce saint fut incontinent recherché et trouvé par ordonnance de sainte Gertrude, abbesse de Nivelles, laquelle avoit connu par révélation divine ce meurtre et le lieu où il avoit esté perpétré.

Son corps rapporté fut ensépulturé à Fosse dedans le monastère des Escossois (ainsy l'appelle Eginhardus[†], chancelier de

[†] Eginhard, Histoire de saint Marcell.

l'empereur Charlemagne), que ledit saint avoit fondé par l'assistance et libéralités de ladite sainte Gertrude. En ce monastère résident de présent chanoines séculiers. Et quant audit saint, il est invoqué ès litanies anciennes de l'église Sainte-Waltrude de Mons. Il fut frère consanguin à saint Ultan et à saint Furse, comme nous avons dit cy-dessus, à l'an desquels fait ample mention le vénérable Bede, dans son Histoire d'Angleterre, l. III, c. 10. Ce fut un des prédicateurs que saint Vincent et sainte Waltrude, estant en l'isle d'Hibernie, attirèrent pour venir de par-deça pour procurer par ses prédications le salut des ames, combien que d'ailleurs il arriva après saint Ultan et saint Furse, comme remarque Molanus dans la vie de saint Fursée.

L'an 659 morut Hilderic, fils du duc Carloman, frère maisné de Pepin de Landen, premier duc de Brabant. Il fut enterré au monastère de Saint-Gislain, disant leur manuscrit ainsy : *In cineratus est juxta fores capellæ Apostolorum expectans resurrectionem ossium aridorum* ;¹ c'est-à-dire : Il est inhumé auprès de la porte de la chapelle des Apostres, attendant la résurrection de ses os deséchés. Ce Hilderic est celui duquel est fait mention au testament de sainte Aldegonde et là est appelé empereur, ou pour ce qu'il estoit prince d'empire, d'où vient qu'il est appelé par certains anciens auteurs, tantost marquis, tantost duc d'empire, et quelquefois empereur. D'où pour ce qu'il estoit seigneur féodal de plusieurs terres et possessions, donc pour ce que l'octroye de l'amortissement perpétuel d'aucunes possessions que donnoit sainte Aldegonde pour l'entretien de ses monastères de Maubeuge, luy compétoit comme seigneur féodal, ce n'est de merveille s'il est fait mention de luy audit amortissement et testament de ladite sainte Aldegonde.

¹ P. Basilides, Vie de sainte Aldegonde, l. II, c. 5

Environ ce temps, saint Vincent, fondateur des monastères d'Haulmont et Soignies, ayant enduré avec patience comme un autre Job les douleurs indicibles de goutte, rendit son esprit à Dieu audit monastère de Soignies, le 14 du mois de juillet. Peu auparavant, comme il sentoit ses forces petit-à-petit deffaillir, et qu'il désiroit finir ses jours, s'il eut pleust à Dieu, au monastère d'Haulmont, où il s'estoit jadis despouillé de l'habit séculier et renoncé au monde, il s'estoit mis en soigne de regarder à qui il pouldroit remettre la charge de ses enfants spirituels. Donc après avoir employé à ces fins plusieurs prières et autres œuvres méritoires, appella à soy son fils saint Landry, qui estoit résident en son évesché de Meaux, et luy persuada d'entreprendre après luy la charge de ses deux monastères susdits, l'exhortant avec tous ses frères à poursuivre ardemment la récompense éternelle qui luy estoit promise. Cela fait, il morut auxdits lieu et jour. Audit Soignies fut son corps ensépulturé avec cérémonies magnifiques, en présence de bon nombre de seigneurs et peuple, par saint Aubert, évesque de Cambray, saint Landry et autres évesques, y assistants sainte Waltrude, sainte Aldegonde, sainte Aldetrude, sainte Maldeberte et autres saints personnages. Son trespas, dit Molanus, est célébré dignement de neuf leçons par l'église de Cambray, sous laquelle est presque tout le pays de Haynaut, mais notamment par les églises de Soignies, Haulmont, Mons, Maubeuge audit 14 de juillet. Quant aux festes secondaires, le calendrier de ladite église de Soignies dit ainsy : Le 21 septembre, la translation de saint Vincent; le 29 d'octobre, la seconde translation de saint Vincent, confesseur.

Ce saint a esté de tout temps honoré après sa mort pour l'odeur efflairant des miracles que Dieu a opéré par ses mérites; donc j'en coucheray icy aucuns pour la plus grande gloire dudit saint, duquel je porte mon surnom, les ayant tirés du manuscrit de Philippe De Vergnies, jadis doyen de l'église collégiale de Soignies :

Premièrement. Comme la lampe qui estoit posée devant son tombeau, par dévotion du peuple, eut longtemps bruslé et consommé l'huile, advint que le sacristain qui la venoit remplir la trouva plaine, de sorte qu'icelle huile miraculeuse s'espandoit en abondance sur le pavé de l'église; de quoy furent en bon nombre tesmoins oculaires certains religieux qu'appella ledit sacristain tout effrayé. C'estoit que Dieu vouloit espandre l'honneur et le renom de son dit saint serviteur de part et d'autre, à la façon que ceste huile s'estoit espandue.

Autre miracle. Certain prestre appelé Lambert, estant devenu aveugle, se fit transporter à Soignies à la principale feste dudit saint, qui se célèbre en juillet, où s'estant présenté devant son corps avec prières, aussy tost reçoit la vue en présence de tesmoins oculaires.

Autre. Un certain pendart appelé Nanterus, ainsy qu'il vouloit attenter de lever butin hors l'église de Soignies, tomba soudainement à la renverse à l'entrée de la porte, et fut rapporté comme demy-mort au logis par ses compagnons, où il expira aussytost forcené de rage, réitérant par plusieurs fois à haulte voix le nom de saint Viucent.

Autre. Un certain ayant levé le cheval qu'un prestre estrangier avoit attaché à la closture de l'entrée pour faire ses prières et offrandes en l'église audit saint, comme ce larron fut parvenu avec ce cheval en certaine forest fut frappé de la main vengeresse de Dieu, de sorte qu'il fut dejetté rudement du cheval et bourrelé en tous les membres de son corps; ce qu'ayant esté descouvert, le cheval fut rendu à son maistre.

Autre. Ainsy qu'on rapportoit le corps de saint Vincent de Metz, ville de Lorraine où on l'avoit transporté, affin qu'il ne fust volé par les Huns, le seigneur du terroir de Fellep (*alias* Velpen) en Taxandrie, hébété qu'il estoit d'entendement par longues maladies, recouvra garison et retourna à soy à cause de

la donation et offrande que firent ses parents audit saint, sçavoir, du moitié de son domaine; mais comme ce seigneur ne voulut depuis rien tenir de ceste offre et donation, il retomba en sa première infirmité, qui fut cause que sesdits parents s'avisèrent pour le bien dudit seigneur de non – seulement rendre ladite moitié de sa domaine au saint, mais encore offrir l'autre: ce qu'estant fait le seigneur recouvra de rechef santé, et confirma par lettre authentique ladite donation, demeurant depuis en ferme convalescence.

Autre. Comme certain paysan, qui estoit venu avec sa famille se ranger en celle de l'église de Soignies, où il demeura quelques années, puis eut abandonné ladite ville pour quelque moleste qu'on luy faisoit, se retira en Flandre où il se tint en certain village. Le seigneur du lieu le voulut rendre son serf et le maintenir tel; à cest effet se transporta audit Soignies pour prester serment en atouchant le baston de saint Vincent. Or comme il avance son bras, iceluy se roidit soudainement en la présence de plusieurs assistants; donc ce pervers commence à crier avec terribles gémissements, et dire qu'on luy déchassast un noir chien qui luy rongcoit le bras. Arriva cependant que, se prosternant devant le corps saint Vincent et confessant son parjure, recouvra garison, bien qu'il portast tous les jours de sa vie en son bras, sans douleur, quelque marque de morsure.

Autre. Quelque débat s'esmeut entre les sujets de certain seigneur d'une part, ceulx de l'église de Soignies d'autre, pour les limites de quelque terroir champestre. A raison de quoy, comme on avoit ordonné de déterminer ce différend par duel, on s'advisa cependant d'y apporter le corps de saint Vincent au jour et lieu désigné, qui empescha de venir aux mains, car comme on voulut porter ledit corps saint en quelque endroit du terroir de son église, où on entrepassoit ses limites, il fut tellement rendu immobile qu'il ne fut possible de le faire passer outre. Les assistants, bien estonnés et admirant le jugement de Dieu, luy rendirent action de grace pour avoir, par les mérites dudit saint,

diverty le massacre des uns et autres qui se fut ensuivy. Le seigneur mesme du lieu, autant lors généreux de cœur comme il estoit de sang, céda par le moyen de ce miracle au saint et à sadite église la partie mesme qui luy appartenoit.

Autre. Une femme native de Brabant avoit tout le corps fourfait, ses jambes courbées par derrière, le bout de ses pieds attachés au plus haut de ses cuisses, ses doigts enfoncés par telle violence dedans les palmes des mains que les ongles les outreperçoient en divers endroits, non plus ny moins que les griffes de quelque oiseau. Or ceste femme, esmeue des miracles de saint Vincent, se fit transporter en son église de Soignies où estant posée entre les deux autels du chœur, réclama bien instamment l'assistance dudit saint; donc soudainement receut garison avec un estonnement d'un chascun qui voyoit comme peu-à-peu se restendoient les nerfs, les doigts et pieds se destachoient, jaçoit que ce fut avec une indicible douleur de la patiente.

Autres miracles se trouvent et en bon nombre que Dieu a opérés par les mérites de ce saint, pour augmenter sa gloire et renom, mais je me contenteray du recit des précédents.

Il me suffira maintenant de dire qu'après la mort dudit saint, saint Landry, son fils, s'estant desporté de son évesché de Meaux et ayant prit l'habit et règle de moine en l'ordre de Saint-Benoist, gouverna en qualité d'abbé les deux monastères de son père, sçavoir Haulmont et Soignies : ce qu'il continua jusques à sa mort, qui arriva par un 17 d'avril, auquel on célèbre sa feste auxdits Soignies et Haulmont; mais son corps gist audit Soignies, lequel a esté aussy resplendissant en miracles.

662.

Saint Amand, agé de 90 ans, alla de vie a trespas (ainsy que dit Philippe De Harveng, abbé de Bonne-Espérance). Il morut au monastère qu'il avoit basty à Elnon en Pevèle, le 6 février, par un jour de dimanche. Ce fut un personnage qui a fait grand fruit en l'église de Dieu, car outre ce qu'il prescha la doctrine chrestienne aux Tongrois, Liégeois, Brabançons, Flaments, Hennuiers, Artisiens, François, Alsatiens, Allemans et autres nations, il édifia plusieurs monastères et érigea plusieurs collèges, si comme :

A Gand, les monastères de Saint-Pierre, apostre.

A Anvers, celui aussy dudit Saint-Pierre.

A Tongrienne, il érigea un collège de clercs séculiers, qui est de présent une abbaye de l'ordre de Prémonstré, qu'introduit saint Norbert audit Anvers du temps de Godefroy de Bouillon.

A Roussen, près d'Andenne, érigea autre collège des clercs, que l'on nomme de présent chanoines.

Au territoire de Namur, sur la rivière de Sambre, au lieu qu'on appelle aujourd'huy Moustier, il érigea un monastère de religieuses. De présent résident dix-sept nobles chanoinesses et dix chanoines séculiers.

A son instance sainte Itte ou Idubergue, veuve de Pépin de Landen, premier duc de Brabant, érigea le collège des nobles chanoinesses de Nivelles; et sainte Rictrude bastit et fonda le monastère de Marchienne.

En Alsace, il procura l'érection de l'évesché de Strasbourg sur le Rhin, dont il fut premier évesque.

Finablement il bastit le monastère d'Elnon en Pevèle, sur la rivière de l'Escaut, qui s'appelle de présent l'abbaye de Saint-Amand.¹

Ce fut luy qui fut cause du mariage de sainte Waltrude avec saint Vincent, de sainte Rictrude avec saint Adalbaut, duc de

¹ François Guilleman, Histoire des évesques de Strasbourg.

Douay ; qui fut cause et procura avec saint Aubert et saint Gislain que saint Vincent et sainte Waltrude abandonnèrent le monde et édifièrent et fondèrent leurs monastères. Ce fut luy qui souventefois illustra de sa présence le Chasteaulieu de Mons pour repaistre de colloques salutaires sainte Waltrude et ses compagnes, pour les emflamber en l'amour divin et à la mortification.

Aussy tost et à l'instance que ce saint morut, sainte Aldegonde estoit enbesoignée en prières devant l'autel de la Vierge mère en l'église de son monastère de Maubeuge, dont elle fut soudainement ravie en extase, durant laquelle trespas dudit saint luy fut révélé et monsté, mais d'une façon merveilleuse. Aussy tost elle despecha un messenger vers saint Gislain et sa sœur sainte Waltrude, les priant instamment qu'ils la voulussent tant obliger que de venir parler à elle, pour quelque affaire d'importance qu'elle leur vouloit communiquer. Sur ce, sainte Waltrude part du Chasteaulieu, accompagnée de saint Gislain qui la vint trouver. Ils s'acheminent ensemble, s'entretenant de conférences spirituelles. D'autre costé sainte Aldegonde sortit de chez elle pour les rencontrer en chemin, comme en après elle les rencontra au village de Meyrieu, situé entre Mons et Maubeuge, où, après les salutations convenables faites de part et d'autre, elle entra en discours spirituels durant lesquels elle leur manifesta sa vision en tels et semblables termes :

« Comme j'estois en prières à genoux devant l'autel de la Vierge mère, je fus ravie en extase, et aussy tost voilà qu'un ange céleste me conduisit parmy des lieux plaisants et récréatifs d'une demeure très-délectable, où je rencontrai un personnage de grand age tout chenu et très-vénérable, lequel, revestu de magnifiques habits sacerdotaux et tenant en main le baston pontifical, montoit en tel équipage au ciel, environné de toute part de gloire et lumière. Au-devant et derrière luy marchoient et suivoient plusieurs troupes de personnes, toutes vestues de vestements blancs. Comme mon cœur tout espanouy de joie désiroit participer pres-tement à leur bonheur (aussy m'estoit-il advis de les suivre de tout mon possible), lors mon conducteur me demanda si je

cognoissois bien ce vieillard tant glorieux. Luy ayant respondu que non : Sçachez , dit-il , que cestuy est Amand , serviteur bien aymé de Dieu , qui est passé de ceste vie en l'autre , qui après avoir louablement et en toute innocence parachevé le cours de la vie temporelle , laissé la terre , est entré en la gloire de son Seigneur pour y jouyr de la récompense de ses labeurs en toute éternité. Quant est de ceste notable troupe de gens vestus de blanc , sont ceux qui , ayant esté convertis par sa sainte prédication , ont tasché de l'ensuivre en ses vertus , et ont esté trouvés dignes d'estre receus en la compagnie des bienheureux . »

Sur ce saint Gislain repartit : O ma très-chère sœur ! sçachez que , puisque vous avez esté trouvée digne de sçavoir la mort et voir tout ensemble la récompense d'un si grand prélat , le Seigneur Dieu , par ceste vision , vous a voulu donner à entendre que vous ne la ferez désormais longue sur la terre et que votre fin approche , et partant , vu que vous avez jà gousté en partie par révélation divine la douceur et suavité de la patrie céleste , il faut que vous persévériez en toute diligence au service de Dieu , et que , sans intermission , vous vous adonniez aux bonnes œuvres , affin que soyez faite compagne de ce très-digne prélat en gloire , les exhortations et conseils duquel vous avez suivi en terre ; mais outre ce , je vous veux bien advertir que s'il vous arrive quelque infirmité corporelle , rendiez tousjours pour cela grace à Dieu , lequel , selon son style ordinaire , chastie ceux et celles qu'il aime particulièrement. Ces choses et autres furent dites par ledit saint Gislain à sainte Aldegonde , et l'évènement a fait voir que l'interprétation qu'il luy donna de sa vision estoit véritable , car sainte Aldegonde n'a survescu à saint Amand que de deux ans entiers ; mais quant à l'advertence qu'il luy fit de rendre tousjours grace à Dieu si elle venoit estre affligée de maladie , elle en fit bien son profit , car ledit advisement luy servit d'un fort esperon pour la pousser à demander amouusement à Dieu d'estre pour sa gloire et son salut visitée le reste de ses jours d'une maladie corporelle. Ce que notre Dieu bientost luy accorda , car voilà le chancre qui saisit sa mamelle droite avec beaucoup de

poignantes douleurs et incommodités jusques à la dernière période de sa vie, lesquelles cependant elle endura autant patiemment comme elles la purgèrent tout-à-fait de petites souillures de son ame, ne laissant, selon l'instruction de saint Gislain, de rendre grâces continuelles à la divine majesté de ce qu'elle daignoit la visiter en telle sorte et luy donner le sujet de mériter.

Retournant à sainte Waltrude, icelle ayant entendu la vision de sa sœur, ensemble l'explication d'icelle, et sur tout ce que Dieu disoit pour le salut de sadite sœur, receut un grand contentement en l'ame et retourna prestement au Chasteaulieu; mais ayant préalablement pratiqué une œuvre sainte et méritoire : car arrivée qu'elle fut avec saint Gislain au village de Frameries, luy donna de gaieté de cœur quelque partie de ce village. Estant donc de retour audit Chasteaulieu, elle voit en peu de jours après ravie en esprit quelque homme descendant du ciel, lequel entendant estre son bon ange, elle s'enquist soigneusement de luy, si la divine clémence n'avoit pas regardé de l'œil de miséricorde et eu pour agréable sa pénitence et mortifications. A quoy luy ayant esté répondu que sy, elle poursuit ultérieurement et demande ce qui estoit de l'estat de sa sœur Aldegonde? Sur ceste demande elle eut ceste responce : Votre sœur Aldegonde a mérité de contracter de brief des espousailles avec Jésus-Christ, et mesme le roy David viendra passer le contrat de son douaire; ce qui a du depuis sorti son effet. D'autre costé, sainte Waltrude entendit aussy tost par telle responce que sadite sœur s'en iroit de brief en l'autre monde trouver son espoux Jésus-Christ : ce qu'a expérimenté encore ladite sainte Waltrude par autre vision, lorsque la glorieuse mère de notre Sauveur luy apparut en compagnie des apostres saint Pierre et saint Paul, associée de grandes troupes de dames bienheureuses, amenant (comme il luy sembloit) avec soy au ciel sa bien aimée sœur sainte Aldegonde.

Le 30 du mois de janvier morut en Maubeuge, ville de Haynaut, sainte Aldegonde, fondatrice et première abbesse des monastères dudit lieu, âgée de 34 ans encommencés. Trois jours avant son trespas, plusieurs personnes, religieux et autres la vinrent visiter, entre lesquels sainte Waltrude, saint Landry, saint Gislain, saint Humbert et autres. Durant l'espace desdits trois jours apparut une très-grande lumière qui s'arrestoit sur la place ou chambre où estoit ladite sainte couchée malade. Les assistants s'estonnoient fort de voir une chose si inaccoutumée ; sainte Waltrude mesme, toute perplexe et suspendue d'esprit entre l'espérance et la crainte, ne sçavoit conjecturer ce que ceste grande clarté vouloit signifier et estoit fort désireuse d'en voir la fin qui fut telle. La sainte ame de sainte Aldegonde, qui de toutes ses forcesavoit tousjours aymé notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la vraie lumière, laissant le corps en terre, s'en alla et sortit de ce monde inférieur, conjointement avec ladite clarté, disparoissant pour l'aller interminablement posséder au ciel.

Son corps fut porté et inhumé selon son désir en l'église du village de Coursolre, près ceulx de ses saints père et mère, par saint Aubert, évêque de Cambray, accompagné de saint Humbert, abbé et fondateur du monastère de Maroilles en Haynaut ; de sainte Waltrude, sainte Aye, saint Gislain, saint Landry et d'autres saints personnages, avec le collège des dames de Maubeuge, en présence desquels saint Aubert eut une harangue funèbre en la louange de ladite sainte trespasée, ainsy que tesmoigne Fulbert, évêque de Chartres, appelé par Baronius le souverain honneur de l'église gallicane : ¹

« Quantū verò fuerit dotatus (dit cest évêque de saint Aubert) facundia Aubertus, episcopus, hoc unum habe exemplum, sepulturæ man lavit corpus beatæ Aldegondis, virginis, in cujus honorem hæc dolenter dixit: Justè a nobis recessit in mensurâ ætatis plenitudinis Christi que cum facta esset annorum duodecim, ascendit Hierusalem per votum castitatis :

¹ Fulbert, évêque de Chartres, Epistre à Ebulon, archevesque de Rheims.

et quæ prius reliquerat bona ancillarum Dei servitio, postea voluntariè pauperula, confitetur nomini ejus qui aufert spiritum principum. Concupivit rex decorem electæ, ut post eam sibi adducantur virgines eligendæ et proximæ ejus ei afferantur in fimbriis aureis; in vestitu deaurato circum amictæ varietatibus. »

Ce qui se peut mettre en françois de ceste façon :

« Si vous voulez voir de quelle éloquence fut doué l'évesque Aubert, jugez – le par cest exemple. Il a mis en terre le corps de la bienheureuse vierge Aldegonde, à l'honneur de laquelle il prononça avec regret ces paroles : A bon droit s'est-elle esloignée de nous autres, en la mesme mesure de l'age entier du Sauveur, laquelle estant agée de douze ans, elle monta en Hierusalem par le vœu de chasteté. Et celle qui auparavant avoit laissé ses biens pour le service des servantes du Seigneur, en après se rendant volontairement pauvrete, bénit le nom de celuy qui est si puissant que d'oster l'esprit aux princes. Le roy a convoité la beauté de son élève, affin qu'autres vierges, qui seront aussy choisies, la suivent en ses traces, et que ses plus prochaines luy soient amenées ornées de franges d'or, en vestement doré et entourées des gracieuses bigarures et diversités. »

Jusques icy Fulbert.

Saint Aubert, lequel par son éloquence sublime qu'il employa à prononcer sa harangue funèbre, plusieurs des assistants furent induits à mespriser la gloire et les honneurs du monde, par la considération de la mort que ledit saint Aubert leur imprima vivement en leur cœur, entre lesquels fut sainte Aye, comtesse de Haynaut. C'est pourquoy nous mettrons à l'an suivant son renoncement au monde.

Pour retourner cependant à sainte Aldegonde, les escrits de sa vie, qui se trouvent es abbayes de Maroilles et Saint – Aubert en Cambray, contiennent qu'estant ladite sainte morte, à l'instant vinrent les troupes angéliques au – devant d'elle : les saints apostres luy servirent de guides; les martyrs, d'escorte, les confesseurs, de compagnie; les pontifes, de tesmoins, et les

assemblées des vierges l'offrirent et présentèrent au Rédempteur, son époux. Donc ce n'est de merveille si l'église collégiale des chanoinesses de Maubeuge chante en sa louange ce qui s'en suit :

*Migrat virgo generosa,
Paradisi vernans rosa,
Gaudens in cœlestibus,
Ubi sponsum amplexatur.
Quæ nos suis tueatur
Meritis et precibus. Amen.*

Ceux de Maubeuge, considérant les bienfaits tant spirituels que temporels qu'ils ont reçus de Dieu par les mérites de ladite sainte, l'honorent et la tiennent pour spéciale patronesse de leur ville. Quant à ses miracles, voyez sa vie imprimée l'an 1623, composée par P. Basilides, religieux de l'ordre des Capucins.

Ladite sainte n'est pas seulement honorée en Maubeuge, mais aussy en Mons et Binche, ville de Haynaut; ès villes de Cambrai, Arras, Saint-Omer, Tournay, Liège, Huy, Emerick; au monastère d'Haulmont; ès villages de Longueville, Bresely, Noirchin, Mont-Sainte-Aldegonde, Bouvignies, Rance, Froidcapelle, Andrecy, Gerpine, Roisin, Flequiers, Ercin, Quesnain et Lalaing; dans le diocèse d'Arras, sous le doyenné de Douay.

Les festes principales de ceste sainte qu'on célèbre en l'église de Maubeuge par an sont trois, sçavoir : au 30 janvier, à cause de sa mort; au 6 de juin, à cause de l'ostentation de son corps; au 13 novembre, à cause de la translation de son corps.

A ceste sainte succéda au régime de l'abbaye de Maubeuge sainte Aldetrude, fille aînée de sainte Waltrude, laquelle fut abbesse dudit lieu l'espace de douze ans. De son temps fut le corps de sainte Aldegonde, sa tante, rapporté de Coursolre à Maubeuge le premier jour de septembre, et fut placé en l'église qui s'appelle de présent *Le vieux Moustier*, en laquelle officient aujourd'huy les chanoinesses devant ce corps enchassé en argent. La canonisation d'icelle sainte s'ensuivit en l'an 1034, comme se voyera cy-après plus amplement.

Sainte Aye, comtesse de Haynaut, ayant gousté les effets cruels de la mort par les prédications de saint Aubert faites aux funérailles de sainte Aldegonde (comme nous avons dit cy-dessus), donna l'adieu au monde et se retira du consentement de son mary, saint Hydulphe (qui depuis se rendit religieux à Lobbes chez saint Ursmer), chez sa cousine sainte Waltrude, au Chasteaulieu de Mons; elle estoit en ce temps de grand age; et pour ce est-il possible que ledit saint Hydulphe n'eut nul enfant d'elle, à cause qu'elle estoit ancienne lorsqu'il l'espousa, et pouvoit ledit saint avoir en ce temps, comme je veux opiner, 47 ans ou environ.

Tant y a avant qu'icelle sainte Aye se retira audit Chasteaulieu, elle passa un testament par lequel elle ordonna plusieurs seigneuries à l'église de sa cousine sainte Waltrude, si comme Braine-la-Wilhotte, que l'on dit de présent la ville de Braine-le-Comte; les villages de Quesmes, Nimy et Maisières. La remonstrance faite de la part de l'église Sainte-Waltrude au bon duc Philippe de Bourgogne, en l'an 1458, dit ainsy : *Laquelle (Sainte Aye) en bonne dévotion rendit à ladite église Sainte-Waudru purement et franchement plusieurs allouetz venant de par elle, c'est à sçavoir : Quesmes, Nimy, Maisières, Braine-la-Wilhotte, ce qu'on dit de présent Braine-le-Comte.*

A propos des villages de Nimy et Maisières, Gilles De Waulde,⁴ dit que ladite sainte Aye, lors qu'elle fit sadite donation, n'a mis en oubly ses pauvres sujets et manans desdits villages, et selon l'inspection et lecture des titres qu'il a eu en qualité de curé desdits villages, dit qu'elle conditionna et modifia sadite donation en telle sorte que lesdits manans seroient bénéficiés et privilégiés de jouyr de toutes espèces et plantes de bois croissant ès forests dudit Nimy (exceptés les chesnes, chesneaulx, faulx, foyaulx), pour d'icelles espèces s'en servir, ainsy que bon leur

⁴ Gilles De Waulde, Vic de sainte Aye; Histoire des Saints de la ville de Binche.

semble, soient-ils vifs ou mort; attendu ce privilège de bois, je veux conjecturer que ce mot de *Nimy* est venu de celui de *Nemay*, et cestuy des séquens, *Nemus Aya*.

Oultre ce ladite sainte octroya encore auxdits manans l'utilité et proufit de la haute fleur ou fruits desdits arbres, sans aucun intérêt avec le pasturage pour la nourriture de leurs bestiaux, selon que les chartes et usances de ce lieu doivent plus ample-ment contenir. Jusques icy ledit Gilles De Waulde.

Pour retourner aux donations faites par ladite sainte Aye, nous dirons icy que l'église des chanoinesses de Mons est grandement obligée à honorer ladite sainte, car tout ainsy que sainte Waltrude doit estre recogneue pour première et principale fondatresse de leur église, ainsy sainte Aye doit estre recogneue pour la seconde, après lesquelles s'ensuit Sigibert, roy d'Austrasie.

Et quant à ladite sainte Aye, elle n'agrée et ne confirma pas seulement en ce monde et durant sa vie mortelle sadite donation, mais bien encore après son trespas, par une façon miraculeuse, lors qu'à son sépulchre et en présence de ceux qui quereloient sa donation d'une part, et celles qui la vouloient maintenir d'autre, elle fit retentir sensiblement sa voix. Car plusieurs années s'estant escoulées après son trespas (qu'aucuns historiens, si comme Arnoul Vion, et avant luy Richard De Wassebourg, ont mis, mais erronément, à l'an 618), quelques malveillants présumèrent d'usurper les parties et héritages que ladite sainte avoit donnés à l'église du Chasteaulieu de Mons, disant qu'à titre de proximité et de droit héréditaire ils devroient leur appartenir. Ceste difficulté continua par bonne espace de temps, et pour ce y eut-il procès intenté entre ladite église et les prétendus héritiers. Et comme icelle église manquoit de titres et enseignements couchés par escrits pour se maintenir en possession de ces biens, et que selon les apparences le procès seroit enfin jugé pour ceste occasion à son désavantage, les personnes d'icelle église se tenant héritiers justes et de bonne foy, et en cecy se confiant en Dieu, ancrèrent et arrestèrent en luy toute leur espérance, et par beaucoup de prières qu'elles adressèrent à leur donatrice sainte Aye, qui, par plusieurs années, estoit

ensépulturée en ladite église, elles reçurent adresse favorable, d'autant que (chose admirable) ceste sainte, en la présence des parties litigantes, ouvertement et à clère voix, répondit de son sépulchre et rendit tesmoignage de la vente sur l'interrogat, à sçavoir à qui appartenoient telles et telles héritages, assurant qu'icelles en question avoient esté juridiquement données par elle à l'église de Sainte-Waltrude, et que sa donation devoit avoir lieu, car telle estoit encore sa volonté présente. Ainsy la sentence fut divinement prononcée à la confusion des poursuivants mal fondés, et l'église est demeurée en la possession paisible desdites héritages jusques à ce que la plus grande partie de Braine-la-Wilhotte est venue par quelque eschange légitime au comté de Haynaut.

Sur le miracle susdit m'ont esté communiqués ces verses :

*Hic fuit Hydulphi quondam sub marmore conjux,
 Responsa ex aditis quæ dedit Aya suis.
 Waltrudi cum sacra cohors erat anxia vivens
 Si rata quæ dederat post sua fata forent.
 Hannonis insolita sudabat curia lite,
 Moverat hanc Ayæ proxima quæque parens.
 Mors testes titulosque vorax aboleverat ætas
 Nec potis est ullo dona probare modo.
 Consulitur tumulus (mirabile) reddita vox est
 Sint rata Waltrudi munera nostra volo
 Obstupuère omnes Montanaque curia sanxit
 Quod prius è tumulo sanxerat Aya suo.*

Après que ladite sainte Aye eut fait la susdite donation à l'église du Chasteaulieu de Mons, et ce du consentement d'Albéric, advoué comte de Hainaut, petit-fils de Clotilde, sa sœur, elle luy résigna et céda la souveraineté dudit comté, de sorte que cet Albéric fut le premier comte absolu et indépendant du pays de Haynaut, créé par avant tel par le roy Sigibert quand viendrait à la succession de sainte Aye, sa grande tante; et tel fut-il reconnu, ce que nous apportons pour véritable, attendu que le Pourtrait du jardin de Haynaut, où se voit le catalogue des comtes dudit pays, qui fut présenté l'an 1564 à Philippe II, roy des Espagnes, contient que ledit Albéric fut le premier

comte absolu de Haynaut et créé tel par ledit roy Sigibert , qui usa de ceste courtoisie à l'endroit dudit Albéric , en reconnaissance et satisfaction du tort que le roy Dagobert , son père , exerça à l'endroit de Brunulphe , père dudit Albéric , en le faisant mettre à mort injustement et prédoirement , comme nous avons dit cy - dessus plus amplement.

De sorte que je ne m'arreste pas à l'opinion de ceux qui disent que l'indépendance et souveraineté du comté de Haynaut est postérieure à ce temps , car encore bien que Nicolas De Guise , parlant de certain Régnier - au - long - col , comte de Haynaut , dit que celui fut le premier qui se voulut rendre comte absolu et héréditaire , si est que l'on doit entendre cecy que ce fut seulement d'aucunes parties de la Lorraine distinctes de la seigneurie de Haynaut , que ledit Regnier vouloit retenir et détenoit appartenant à titre de douaire à Gerberge , vefve de Gislebert , duc de Lorraine , son frère. A raison de quoy Brunon , archevesque de Couloigne , frère de l'empereur Otton , n'ayant sceu induire ledit Regnier de quitter et restituer ledit douaire , s'empara à main forte du pays de Haynaut , que tenoit ledit Regnier comme comte absolu et propriétaire.

Et à la vérité l'on n'a jamais entendu que les comtes de Haynaut auroient depuis ledit Albéric relevé leurdit comté , soit de l'empire ou de la France , comme les comtes de Flandres , Artois , Hollande et autres circonvoisins. Que si la province de Haynaut est appelée terre d'empire , ce n'est pour ce qu'elle se relève dudit empire , ains bien d'autant que les empereurs en sont défenseurs et protecteurs , comme il appert par les lettres de la comtesse Richilde , quand , pour avoir secours de l'église de Liège , elle fut contrainte à soumettre son comté de Haynaut à ladite église pour estre tenue d'elle. D'autre part , l'on sçait que de temps immémorial le comté et pays de Haynaut a porté toujours , à la différence des circonvoisins , le titre suivant : *Pays de Haynau , tenu de Dieu et du soleil*. Il faut donc rapporter ladite indépendance plus haut qu'audit Regnier - au - long - col , sçavoir en la personne dudit Albéric , lequel , encore bien qu'il fut seigneur absolu du pays de Haynaut , se contenta avec

ses successeurs seulement du titre de comte, laissant celui de duc. De quoy il ne se faut estonner, car il faut entendre qu'à-trefois le titre de comte a esté plus relevé que celui de duc, ainsy l'affirme Jean Wasseus, lequel, en confirmation de son dire, apporte qu'aux actes du concile de Tolède se trouvent des signatures de princes qui préfèrent le titre de comte à celui de duc, si comme : *Ulla comes et dux, faudita comes et dux.*

C'est pourquoy que les comtes de Flandres et Champagne se sont contentés pour ladite raison d'estre appellés simplement comtes. Et pour monstrier encore combien les comtes de Haynaut ont esté toujours plus relevés que autres, ils ont esté appellés comtes et palatins de Haynaut, tant pour avoir esté princes du palais de l'empereur ou roys de France, que pour ce (comme certain personnage de remarque dit) ils ont eu de temps immémorial, chez eux et en leur pays, cour et siège suprême de judicature, et sans ressort à autre juge. Ceci soit dit à la distinction de l'autorité du comte de Flandre, à cause que des consaulx de son pays il y avoit appel en France.

Retournant donc à notre Albéric¹, iceluy prit à femme Sibille, fille du duc d'Alsatie, à titre de laquelle il succéda au duché, et fut de si grand courage que toute sa vie durant il eut guerre avec les roys de France, qui luy quereloient la souveraineté de son pays. Il tint premièrement sa résidence en Cambray, ainsy que dit Jacques De Guise, pour la crainte des habitants qui favorisoient trop les François; mais oncques ne voulut faire son séjour à son chasteau d'Ablaton en Haynaut, où son père avoit esté tué, ains de Cambray se vint tenir au Chasteaulieu de Mons, pour honorer le feu roy saint Sigibert, qui avoit magnifiquement embelli d'édifices l'église dudit Chasteaulieu, et duquel il tenoit tout son bonheur et fortune. Durant son séjour audit lieu, il répara et fortifia l'ancienne tour et y bastit un fort chasteau pour l'assurance de sa personne et de ses sujets. Là il se tint le reste de sa vie, car il se plaisoit merveilleusement en ce

¹ Richard De Wassebourg.

lieu pour l'air gracieux et les commodités de vivre; jointe qu'en l'église dudit Chasteaulieu il avoit deux de ses filles qui suivoient l'institut de Sainte-Waltrude.

Aucuns ont voulu dire que cet Albéric (qu'ils nomment aussy Aubron) auroit esté celuy qui érigea le premier la tour dudit Chasteaulieu appelée par les habitants *La tour Aubron*. C'est pourquoy Lessabeus,¹ parlant de cet Albéric, dit : *Alberico tandem libuit otium arcis instaurationis oblectare, maxime autem turris, cui ex suo nomine vocabulum indidit*; c'est-à-dire : Albéric prit plaisir à passer son temps à bastir le chasteau, principalement une tour à laquelle il donna son nom. Autres usent du mot de *restauratione*, comme Wassebourg, Des Rosiers et Nicolas De Guise, attribuant l'érection d'icelle tour à l'ancien Auberon, fils de Clodion-le-chevelu, roy de France, qui le premier luy donna son nom. Ce qui est plus vraisemblable.

Environ ce temps, comme sainte Waltrude et saint Gislain s'entretenoient souventefois par visites de saintes conférences avec désir de continuer ceste pratique salutaire, voici que ladite sainte, estant jà devenue vieille et infirme, non pas pour l'age, ains à cause de veilles, jeûnes et autres austérités desquelles elle usoit, qui fut cause qu'elle ne put aller, selon sa coustume, trouver saint Gislain à Celle, ny mesme ce saint aller au Chasteaulieu pour l'infirmité de son age; de sorte donc que ces deux saints conclurent d'un commun accord de faire bastir un oratoire au village de Quarignon, où ils pussent conférer ensemble. L'oratoire estant dressé fut dédié en l'honneur de saint Quintin, martyr. Là se trouvèrent par plusieurs fois les deux dits saints personnages pour se maintenir toujours en la gaie vigueur de l'esprit. Cest oratoire se voit encore de présent en forme ronde, mais presque ruiné, situé sur une petite tertre ou colline que l'on voit à main droite du chemin par où on va de Mons à la ville de Saint-Gislain, non vis-à-vis guère long de l'église dudit village de Quarignon.

¹ Lessabeus, *Anacephalæosis urbium Hannoniæ*.

Quant aux revenus d'iceluy oratoire, sainte Waltrude les donna avant mourir à la celle des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, pour sustenter les religieux de ladite celle, qui estoient vraiment pauvres et de volonté et de revenus temporels, à raison du nombre de religieux qui se trouvoient en ce lieu attirés par l'odeur de la sainteté de saint Gislain.

Depuis, cest oratoire fut appelé l'oratoire ou chapelle de sainte Waltrude, pour les causes que nous voyerons cy-après.

668.

Environ ce temps (dit quelque manuscrit de l'abbaye de Saint-Gislain), le 9 du mois d'octobre, morut saint Gislain, premier abbé du monastère de Celle, qu'on appelle de présent *l'abbaye de Saint-Gislain*, que ledit saint avoit fait bastir à l'assistance de sainte Waltrude, ainsy qu'avons veu cy-dessus. Ce fut l'un des apostres du pays de Haynaut, père spirituel et confesseur de ladite sainte, qui travailla fort pour convertir les ames à Jésus-Christ. C'est pourquoy, dit Molanus ¹ : *Multos introduxit in ovile Dominicum quibus in tempore largis manibus tritici dedit mensuram.*

Le premier miracle que ce saint fit au pays de Haynaut, de son vivant, fut au village de Roisin ; car comme ce saint retournoit de Cambray, où il avoit esté trouver saint Aubert, évesque du lieu, il délivra, estant logé audit village, la femme d'un personnage de marque du travail d'enfant, pour lequel elle alloit mourir, et ce par l'attouchement de sa cincture qu'il luy envoya, laquelle estoit faite de cuir d'un asne, qu'on appelloit lors vulgairement *Bodri*. A raison de quoy, la mère estant délivrée fit appeller son enfant *Bodri*. D'autre costé, le père donna à saint Gislain, son compère, tout le domaine et le revenu qu'il avoit audit lieu de Roisin pour l'ayder à parachever l'église qu'il avoit

¹ Molanus, *Natales Sanctorum Belgii.*

encommencée au lieu dit Ursidonge. De là est venu que les seigneurs de Roisin, en mémoire de ce miracle et de la cincture ausdite appelée Bodri, ont eu de coutume de faire porter à leurs aînés de leur famille le nom de Bodry ou Baudry.

Les autres miracles que ce saint a opéré par la vertu de Dieu et Dieu par luy, tant en sa vie comme après sa mort, sont innombrables; desquels en font mention les manuscrits de l'abbaye dudit Saint-Gislain. Son corps fut enseveli par saint Aubert, évêque de Cambrai et Arras, en son monastère de Celle en un lieu (comme l'on croit) du chœur de l'église moderne, où de présent se voit une tombe de platte pierre relevée en air et soutenue de quatre basses colonnes, que Jeau Hazart, abbé du lieu, fit ériger en l'an 1590, en l'honneur de ce saint patron. Sur ladite tombe est contenu cest escriteau :

*Præsul athenarum tumulo requievit in isto,
Gislenus veteri traditione patrum.
Quingentis structum certo quem constat ab annis,
In laudem sancti perpetuumque decus.
Sed dum squalleret tumuli locus, abba Joannes
Hazart eximius condecoravit eum.*

Ledit corps saint gist de présent en une très-magnifique chasse d'argent que fit faire en Anvers Jaspar Boussut, natif de Mons, abbé dudit monastère; ce fut en l'an 1628.

La translation dudit saint se célèbre le quatriesme dimanche après Pasques; la première a esté faite l'an 930 par l'archidiacre Oilbault, du mandement d'Estienne, évêque de Cambrai, lorsque saint Gérard de Bronne remit, par autorité dudit évêque, l'ordre de Saint-Benoist dedans le monastère dudit saint, y desplaçant les clerics séculiers.

L'exaltation dudit corps saint fut faite le 9 d'octobre l'an 640, ainsy que dit le père La Barre.¹

¹ Le président De La Barre, De l'élevation des corps saints, tom. 1.^{er}, l. VIII, c. 2.

670.

Environ ceste année (selon qu'il semble à P. Gilles Boucher, dans sa Chronologie des évêques de Maestricht et Liège), mourut sainte Waltrude, comtesse de Haynaut; ce fut au Chasteaulieu de Mons, le 9 du mois d'avril. Sur ce je veux dire que quand les mémoriaux qui se trouvent en l'église de ladite sainte en Mons rapportent sa mort à l'an 650, n'ont aucun fondement de vérité, encore moins l'opinion d'aucuns, comme de Nicolas De Guise, qui veut que ladite sainte soit morte avant l'an 645; car elle a vescu au-dessus l'an 662 et mesme 664, ce que l'on peut facilement cognoistre par les légendes de sainte Waltrude et de sainte Aldegonde, qui disent que sainte Waltrude fut advertie par sa sœur de la mort de saint Amand (qui arriva l'an 662, selon la plus probable opinion). Secondement que sainte Waltrude assista à la mort de sadite sœur (qui arriva l'an 664, ainsy que disent P. Boucher, Aubert Le Mire, P. Basilides et autres); partant faut conclure que sainte Waltrude a vescu au-dessus l'an 664, après lequel an (comme dit P. Jacques Simon) ladite sainte bastit l'oratoire de Saint-Quintin au village de Quarnon, et devint fort infirme et caduce, puis mourut, selon le dire de P. Boucher, environ l'an 670.

Quant à son corps, aucuns sont d'opinion qu'il fut ensepulturé en l'église Saint-Pierre du Chasteaulieu, se fondant sur ce qu'elle voulut que ce lieu qui luy avoit servy d'ermitage pour vaquer à son salut luy servit quand quand de sépulture. Et d'autant que saint Aubert, évêque de Cambray, fut l'un de ses principaux conseillers et directeur de ses fondations, l'on peut croire que ce fut luy, ou pour le moins saint Vindiciau, son suffragant, qui inhumèrent sondit corps avec cérémonies dues à la grandeur de sa noblesse et sainteté de vie. De présent sondit corps gist en l'église Notre-Dame, dite vulgairement Sainte-Waltrude, dedans une magnifique chasse de cuivre doré, embellie de plusieurs belles images et d'autre artifice, laquelle a esté redorée l'an 1631.

Ceste sainte est honorée et tenue par les habitants de la ville

de Mons pour spéciale patronesse, à cause qu'elle serve de sauvegarde et de modèle à iceux pour mouler leur vie selon ses vertus et faits héroïques qu'elle a pratiqués audit Chasteaulieu, touchant quoy dit très-bien Baldéric dans sa Chronique de Cambrai, l. II, c. 39 : *Puritatem vitæ laudabilis ducens cælesti sponso obviâ itura lampadem lucernæ inextinguibilis præparavit* ; c'est-à-dire, que par une pureté de vie, sainte Waltrude s'est préparée une lampe continuellement ardente pour aller au-devant de l'espoux céleste.

Secondement ladite sainte est patronesse spéciale de la ville de Mons, pour ce qu'en icelle elle est morte ; pour ce encore qu'en icelle reposent ses sacrés ossements ; et finalement pour ce qu'en présence d'iceux les Montois ont reçu plusieurs bénéfices tant spirituels que corporels et temporels ; c'est pourquoy l'on peut dire justement :

*Qui valdè trudi cupit ad pietatis amorem,
Sic Walde trudi charus, habebit opem ;*

c'est-à-dire :

Qui veut fort se pousser au zèle de piété,
A Waudru soit ami, il aura bon succès.

A quoy l'on peut ajouter ce qu'escrit de ladite sainte l'abbé Harveng, vicaire de Sainte-Waudru, c. 26 :

« Nunc ad corpus ejus tot virtutum documenta tenemus : cæcis quippè lumen, claudis gressum restituere, ægros curare quotiès ex fide petitur. Ut vivens consueverat, hoc indesinenter facere etiàm apud mortua sua ossa perseverat. Non est ergò mirum si in vitâ suâ multa facere mirabiliter potuit cujus ossa mortua in tot miraculis adhuc vivunt. »

C'est-à-dire : « En présence du corps de sainte Waltrude reluisent dès maintenant de plusieurs tesmoignages de sa puissance, vertu et mérites, car tout ainsy que ladite sainte durant sa vie mortelle a rendu la vue aux aveugles, aux boiteux la marche droite, aux malades santé et garison, ainsy est qu'après sa mort, en présence de ses ossements, elle fait continuellement tels pieux devoirs, partant ce n'est chose estrange, si en la vie

elle a pu faire beaucoup de merveilles, puisque ses ossements sont encore de présent vivants et resplendissants par tant de miracles. »

Et à la vérité, les miracles que Dieu a opérés en faveur de ladite sainte après sa mort, pour preuve de sa sainteté et félicité éternelle, sont en grand nombre; ce que nous pouvons cognoistre en général en masse et en brief par l'hymne qui se chante à l'office d'icelle sainte en son église de Mons :

*Sicut fornax Babilonis
Pueros clarificat,
Claritate sic agonis
Christus hanc mirificat;
Sanitatum dum in donis
Languentes lætificat
Hujus in se spem habentes.
Protegit memoria.
Morbos pellit, sanat mentes,
Expellit Dæmonia
Sacro igne æstuantibus
Subitò alleviat.*

La considération de tout cecy que dessus a donné occasion à l'abbé De Harveng, qui vivoit familier à Saint-Bernard de Clervaulx en l'an 1140, de composer la vie de ladite sainte, la réduisant en vingt-sept chapitres. De mesme à Olbert 1.^{er}, quatriesme abbé de Gembloux, et premier de Saint-Jeaques en Liège, de composer office matinal en l'honneur de ladite sainte; cest abbé vivoit aussy en l'an 1140. Encore à George Colvenaire, docteur en théologie, chancelier de l'université de Douay et prévost de Saint-Pierre audit Douay, de renouveler l'office ecclésiastique de ladite sainte et le faire imprimer en l'an 1625 pour l'usage des chanoinesses de la ville de Mons.

Finablement P. Jaques Simon, religieux jésuite, a esté esmu d'augmenter et réduire la vie de ladite sainte en trois livres, qu'il a fait imprimer en Arras.

D'aoltre costé, les habitants de la ville de Mons ont esté esmus

d'honorer ladite sainte , leur patronesse , de plusieurs festes qui sont en nombre de quatre , touchant quoy les mémoriaux de l'église de ladite sainte nous donnent à connoistre ce qui s'ensuit :

La première solemnité se célèbre annuellement le neuviesme jour du mois d'avril , qui est le trespas de madame sainte Waudru , la plus haute et la plus grande de ses quatre festes , laquelle s'observe par toute la ville et jugement de Mons , mesme par tous les villages , bourgs et juridictions qui sont appartenant au vénérable et honorable chapitre de ceste métropolitaine église.

La seconde solemnité se tient le douziesme jour d'aoust , en mémoire que le chef fut séparé du corps , où la pluspart des évêques du Pays-Bas assistèrent pour contenter le peuple d'alors , augmentant en la foy chrestienne , lesquels venoient en ce lieu en si grande abondance qu'il convint séparer ledit corps et le poser sur le grand marché , laissant ledit chef en l'église , comme se voit en sa légende. Voyez cy-dessous.

La troisieme feste s'observe tous les ans le deuxiesme jour du mois de novembre , pour ce que lors la bénite sainte Waudru fut des saints pères canonisée et mise au rang des benoists saints et eslus de Dieu. A cest effet se solemnise annuellement son octave en ceste église , en perpétuelle mémoire de ladite canonisation , affin que tous les fidèles ayent à ensuivre ses vestiges.

La quatrieme feste se solemnise le troisieme jour du mois de febvrier , lorsque l'église fait annuellement la mémoire en son office de la translation et de plusieurs beaux miracles par ladite sainte dame perpétrés , comme se pourra aussy voir par sa légende.

Il nous viendroit bien à propos d'insérer icy divers et particuliers miracles que Dieu a opérés à la plus grande gloire de ladite sainte depuis sa mort jusques à présent ; mais il nous convient d'arrester et tenir silence à notre grand regret pour n'estre la plus grande partie de ces miracles connus , car il faut entendre que les Normans , qui entrèrent en ces pays au siècle 800 , ruinèrent et bruslèrent les églises , les lieux sacrés et avec iceulx les livres où estoient contenus les faits des saints desdits pays , de

sorte qu'ils continuèrent leur rage et cruauté l'espace de cent ans et plus, durant lequel temps ceulx qui sçavoient quelque chose de la vie et miracles des saints morurent sans en avoir tenu note à la postérité. Et puis, pour parler touchant notre matière, faut entendre que l'église et trésorerie de Sainte-Waltrude de Mons ont esté bruslés deux à trois fois, qui a causé que plusieurs escrits contenant la vie et miracles de ladite sainte ont esté perdus et non recouvrables, pour laquelle cause nous convient d'user de silence. Si est toutefois que je ne laisseray au fil de l'histoire suivante faire mention de quatre miracles arrivés après l'an 1300; si comme :

1. La délivrance miraculeuse d'une horrible pestilence;
2. La délivrance admirable d'une fillette jettée malicieusement par une servante dedans un puits;
3. La délivrance qu'eut une femme du village de Sebourg de sa maladie désespérée;
4. La délivrance ausy miraculeuse hors prison de quatre brasseurs enchainnés.

Lesquels miracles sont lus ordinairement et publiquement quatre à cinq fois durant la grande et générale procession de la ville de Mons, qui se tient et célèbre annuellement le jour et feste de la Sainte-Trinité.

675.

Sainte Waltrude est canonisée et rangée au catalogue des saints, régnant éternellement avec Dieu en sa gloire. Les mémoires qu'on voit en l'église de ladite sainte en Mons rapportent ceste canonisation à l'an 653; mais il est plus vraisemblable qu'elle arriva en ceste année, puisque le trespas de ladite sainte est consigné à l'an 670 par P. Boucher et Aubert Le Mire, comme l'on a pu voir audit an. Cela supposé, l'on peut croire que ladite sainte fut canonisée par saint Réol, archevesque de Rheims, primat et métropolitain de la province, ou par saint

Aubert, évêque diocésain; car selon la coutume de ce temps, il estoit permis aux évêques de prononcer, déclarer et tenir pour saint (chacun respectivement en leur diocèse et non ailleurs) ceux et celles qu'ils jugeoient dignes de tel honneur, après bonnes attestations et enquestes permises. Qui cause qu'il y a des saints par les provinces et diocèses particuliers qui ne sont pas connus es autres, ayant festes particulières qui s'observent seulement par ceux qui ont receu d'eux leurs instructions et autres bienfaits. De là est sortie l'ordonnance du concile de Lyon, rapportée au décret de Gratian : ¹ *Festivitates quas singuli episcopi in suis episcopatibus cum populo collaudaverunt vicinis tantùm commorantibus indicendæ sunt non generaliter.*

Quant à la générale canonisation, elle a toujours appartenu et appartient au pape seul, privativement à tous autres. Et outre ce faut noter que, pour ne charger tant les calendriers ecclésiastiques, comme pour oster les abus qui se glissoient es canonisations faites par les métropolitains et diocésains, Alexandre III, qui fut pape en l'an 1160, et depuis le pape Innocent III ont osté auxdits métropolitains et diocésains la puissance de canoniser, défendant qu'aucuns ne fust désormais receu pour saint ou réclamé pour tel, sans l'approbation du souverain prélat et pape de Rome. De sorte que le décret dudit pape Alexandre fut inséré par le pape Grégoire IX en son livre des Décrétales : d'où a pris occasion le glossateur du décret de Gratian, sçavoir, Barthélemy de Brece, d'annoter en marge sur la distinction III, *De Consecratione : Episcopum non posse canonisare.*

Pour retourner à notre première dise, je dis que sainte Waltrude fut déclarée sainte par une canonisation qui estoit permise aux évêques, et ce audit an 673, et de rechef en l'an 1039, avec sa sœur sainte Aldegonde.

Ainsy furent déclarés saints ceux qui s'ensuivent :

Saint Amand, évêque de Maistreck;

Saint Aubert, évêque de Cambrai et Arras;

¹ *De Consecratione, dist. 5.*

Sainte Aye, comtesse de Haynaut ;
Saint Amé, évêque de Sens ;
Saint Aumer, évêque de Thérouane ;
Sainte Begge, abbesse d'Andenne ;
Saint Bertin, abbé ;
Saint Dodo, disciple de saint Ursmer ;
Saint Ermin, abbé de Lobbes ;
Saint Furse, abbé de Péronne ;
Saint Géry, évêque de Cambrai ;
Saint Gislain, abbé de Celle ;
Sainte Gertrude, abbesse de Nivelles ;
Sainte Goule, vierge et patronne de Bruxelles ;
Saint Hydulphe, duc de Lobbes ;
Saint Humbert, bienfaiteur de Maroilles ;
Saint Landelain, abbé de Crespin ;
Saint Liévin, martyr de Gand ;
Sainte Maldeberte, abbesse de Maubeuge ;
Saint Materne, évêque de Tongre ;
Saint Maurant, confesseur ;
Saint Nicaise, évêque de Rheims ;
Sainte Pharaïlde, vierge ;
Sainte Renelde, vierge et martyre ;
Sainte Royne, fondatrice de Denain ;
Saint Saulve, martyr, près de Valenciennes ;
Saint Servais, évêque de Tongre ;
Saint Tron, confesseur ;
Saint Vaast, évêque de Cambrai et Arras ;
Saint Vincent, comte de Haynaut ;
Saint Ursmer, évêque et abbé de Lobbes ;
Saint Wasnon, confesseur ;
Saint Winoc, confesseur.

675.

Le 12 d'aoust fut faite la translation du corps sainte Waltrude au Chasteaulieu de Mons. Touchant ledit jour, le président La Barre¹ escrit de ceste façon : *En montaignes de Hannonie la translation de sainte Waltrude*. Les mémoriaulx qui se trouvent en l'église de ladite sainte audit Mons rapportent sadite translation à l'an 655, mais elle se doit plus probablement estre remise à cest an, selon le déduit qui se peut voir cy-dessus. Ce saint corps fut tiré de terre possible hors l'église de Saint-Pierre dudit Chasteaulieu, où il avoit esté ensépulturé (selon l'opinion d'aucuns), et fut mis en une chasse convenable. Et d'autant qu'il n'estoit permis qu'aux évêques de toucher aux corps saints et en faire la translation, aussy croyons-nous que celle de sainte Waltrude fut faite en ce temps solennellement par saint Aubert, évêque de Cambray, ou par saint Vindician, son suffragant ; car saint Aubert fut quelques années avant sa mort fort débile et affligé de maladie, en sorte que ledit corps saint fut porté en procession festable par les ecclésiastiques, accompagnés des princes, seigneurs et peuples tant du lieu que des environs, tenant la plupart d'iceux la palme et le cierge en la main, selon la coutume de ce temps rapportée par ledit président La Barre, qui outre ce dit que les moindres du peuple s'efforçoient à parsemer et jetter fleurs et rameaux au chemin où les saints corps estoient transportés.

Le 13 du mois de décembre morut (selon le rapport de Claude Despretz)² saint Aubert, évêque de Cambray et Arras, en un lieu dit *Metz-Barbe*, qu'on appelle aujourd'huy *Aubert-lieu*. Il gouverna sondit évesché l'espace de trente-trois ans, ayant grandement illustré le pays de Haynaut (notamment le Chasteaulieu de Mons) de sa doctrine et prédications, à cause que sainte Waltrude s'y tenoit et avoit fait belles fondations par son

¹ Le président De La Barre, De la translation des corps saints, l. vii, c. 9.

² Colvenaire, Notes sur Baldéric.

conseil et autorité. A lui succéda saint Vindician, son suffragant, natif du village de Honnecourt, etc.

Morut sainte Aldetrude, abbesse seconde du monastère Sainte-Aldegonde en Maubeuge, fille aînée de sainte Waltrude; elle gouverna ledit monastère l'espace de douze ans après sainte Aldegonde, sa tante. (Ainsy dit Molanus.) Sa feste et son office se célèbrent par les chanoinesses dudit Maubeuge le 25 de febvrier, qui est le jour de son trespas. D'icelle parle amplement Hucbaldus, religieux de l'abbaye d'Elnon, *aliàs* saint Amand, en la vie de sainte Aldegonde, qui se peut voir en Surius. Ce Hucbaldus vivoit en l'an 910.

Deux choses admirables arrivèrent miraculeusement à l'endroit de ladite sainte Aldetrude du vivant de sainte Aldegonde. C'est qu'en vertu d'obéissance elle retira sans aucun intérêt de ses mains nues, du milieu d'un feu très-ardent, un vaisseau d'airain qui y estoit tombé, dedans lequel elle avoit mis toutes les parcelles de cire qu'elle avoit ramassées parmy l'église, du commandement de sadite tante sainte Aldegonde.

La seconde, c'est que l'apostre saint Pierre, voulant monstrier à ceste sainte que la congrégation instituée en Maubeuge par sainte Aldegonde estoit approuvée aussy bien au ciel qu'en terre, luy apparut et se déclara à jamais protecteur d'icelle; et puis ladite sainte eut encore ce bonheur que d'estre consolée à son dernier moment par ledit apostre, comme fut Galla, fille du consul Symachus. ¹

678.

Le 18 du mois d'avril morut au Chasteaulieu de Mons sainte Aye, jadis comtesse de Haynaut, et seconde fondatrice de l'église Notre-Dame dudit lieu, après sa cousine sainte Waltrude. Richard De Wassebourg, Arnoul Wion et François Des Rosiers disent qu'elle soit morte l'an 618; mais il n'y a apparence qu'il

¹ Marculphus, l. IV, c. 8.

soit ainsy, car suppose que saint Hydulphe, mary de ladite sainte, est trespasé l'an 707 (selon la Chronique de l'abbaye de Lobbes, qu'on doit tenir pour certain), et que sainte Aye soit morte l'an 618, il s'ensuivroit qu'icelle auroit espousé sondit mary tout enfant et qu'iceluy auroit en son enfance acheté le Chasteaulieu de Mons et basti l'ermitage de sainte Waltrude, sa cousine; ou que ledit saint Hydulphe auroit vescu plus de cent vingt-cinq ans (supposé qu'il fut marié à ladite sainte à l'an 600, à l'âge de 18 ans), car, comme j'ay dit, il morut l'an 707.

Bien diray que ladite sainte estoit sur age quand son mary l'espousa. C'est pourquoy ils n'eurent ensemble nuls enfants. Touchant quoy il est certain que longues années après 618, elle trespassa, mesme après la mort de sainte Waltrude, qui arriva l'an 670 ou environ, puis qu'aucuns sont d'opinion qu'elle succéda après sadite cousine au régime abbatial de l'église Notre-Dame du Chasteaulieu de Mons.

Son corps fut ensépulturé en ladite église du Chasteaulieu de Mons; ce qui est conforme au dire de Molanus. Aubert Le Mire dit que l'on voit encore en icelle église (qu'on appelle de présent Sainte-Waltrude) le lieu de sa sépulture; ce que toutefois on ignore, car de dire avec la populace que ceste sépulture est où se voit en la carolle du chœur une concavité couverte de ferals à jour, c'est une erreur de la populace, car s'il estoit ainsy, il est certain que ce lieu seroit honoré et que les chanoinesses de ladite église ne permettroient qu'il servist à recevoir les immondices qu'on recueille parmy la carolle dudit chœur.

Molanus dit que le corps de ladite sainte n'a pas esté eslevé de terre: ce que toutefois nous expérimentons le contraire, attendu que nous voyons ses ossements enserrés en une magnifique chasse d'argent, que l'on porte annuellement en la procession générale de la ville de Mons. Et puis ces ossements sacrés furent visités et approuvés l'an 1613, le 17 septembre, par François Buisseret, évesque de Namur, depuis archevesque de Cambray. Quant à ses miracles, il est certain que Dieu en a opéré plusieurs pour ses mérites et pour preuve de sa sainteté de vie et félicité éternelle. C'est pourquoy Nicolas De Guise parlant d'elle dit:

Obdormivit in Domino clara miraculis.

Sainte Aye est morte en Dieu resplendissante en miracles. C'est donc à juste cause qu'ès anciennes litanies de l'église Sainte-Waltrude elle est invoquée et réclamée. Que si l'on désire sçavoir quelque sien miracle digne de remarque, qu'il regarde ce qu'avons dit cy-dessus à l'an 665.

684 — 697.

Le 7 de septembre 684 morut sainte Maldeberte, troisieme abbesse de Maubeuge, fille seconde de sainte Waltrude. Elle régenta son abbaye après la mort de sa soeur Aldetrude l'espace de neuf ans, ainsy qu'escrit Molanus. Sa feste et office se célèbrent audit Maubeuge le septiesme jour de septembre, comme aussy à Liège où son corps sacré gist. D'icelle fait mention Gilles, religieux de l'abbaye d'Orval.¹

Le 5 novembre 691 fut faite au palais ou chasteau du village de Lestines en Haynaut, distant du Chasteaulieu de Mons deux lieues, la donation de la terre de Lobbes avec le bois de Forestaille, à saint Ursmer, par Pépin-le-viel, surnommé Herestal, et saint Hydulphe, comte dudit Lobbes : ce qui appert par lettres authentiques avec le signé dudit Pépin.²

L'an 694 morut Albéric surnommé *l'orphelin*, premier comte absolu et indépendant du pays de Haynaut, seigneur de Cambrésis. Son corps fut ensépulturé, ainsy que disent les Annales de Haynaut, au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre du Chasteaulieu de Mons.³

Il laissa plusieurs enfants de sa femme Sibille, fille du duc

¹ Voyez les Chroniques de Liège, en la vie de saint Florebert, t. 1, c. 30; les écrits d'Anselme, chanoine de Liège.

² De Waulde, Chronique de Lobbes.

³ De Wassebourg, Antiquités Beligiques; François Des Rosiers, au chapitre des comtes de Hainaut, tome iv.

d'Alsace; mais les auteurs n'en font mention que de trois principaux, sçavoir :

Wautier, qui fut comte de Haynaut ;
Huge fut comte de Cambrésis ;
Ethwige fut femme à Rombault, comte de Solme.

Quant à Wautier, qui fut comte de Haynaut, il fut surnommé *orphelin* comme son père. Il eut à femme Béatrix, fille de Hernay, comte de Metz en Lorraine, père de ce valeureux chevalier Guérin de Lorraine.

Quant à son frère Huce, il espousa la seconde fille dudit Hernay appelée Alix ou Alise.

Le 15 novembre 697 fut confirmée au palais du village de Lestines par Pépin-le-veil, dit Herestal, la donation que fit de tout son bien patrimonial saint Dodo au monastère de Wallers, jadis situé en la forest de Faigue, ayant esté ce saint induit de faire telle donation par saint Hydulphe, duc de Lobbes. Il fut seigneur des villages ou métairies de Moustier en Faigue, de Bevres et autres lieux, ainsy qu'il appert par lettres authentiques où se voit le seel dudit Pépin.

707.

Le 25 du mois de juin, saint Hydulphe, duc de Lobbes et comte de Haynaut à titre de sa femme, morut en l'abbaye dudit Lobbes.

Sur ce la Chronique dudit lieu dit ainsy :

Anno septingentesimo septimo, Hydulphus dux obiit Lobbiæ. Hic sub Ursmaro sua pariter et seipsum Lobbiensi loco conclusit, sponsa sua beata videlicet Aya (quæ nunc apud montem Castrilocum quiescit) Christo sacrata et beata Walde-trudi commendata ; c'est-à-dire : L'an sept cent et sept, le duc Hydulphe est mort à Lobbes; cestuy résigna ses biens et soy-même au lieu de Lobbes après que sa femme, à sçavoir la

bienheureuse Aye (qui de présent repose au Chasteaulieu de Mons), eust esté sacrée à Jésus-Christ et recommandée à la bienheureuse Waltrude.

Ce saint morut, selon que je peux conjecturer, agé de 86 ou 87 ans. Son corps fut ensepulturé en l'église de Notre - Dame de Lobbes, située sur la montagne, où se voit encore de présent, comme dit Gilles De Waulde, la pierre de son tombeau, sur laquelle est une croix cizelée à la façon et figure que portent les modernes ducs de Lorraine en leurs armoiries. Voyez cy - dessus l'an 651. Aujourd'huy ledit saint corps gist dedans l'église collégiale de Binche, ville de Haynaut, ayant esté illec transporté en l'an 1409 avec autres sept corps sacrés, à sçavoir : de saint Ursmer, Ermin, Théodulphe, Ulgise, Amoluin, Abel et Amelberge.

A quoy j'ajouteray premièrement que ce saint Hydulphe fut celui qui acheta pour sainte Waltrude le Chasteaulieu de Mons, où il bastit en première et seconde fois l'ermitage de ladite sainte, sa cousine.

Secundement, faut noter qu'il ne fut pas moine, abbé et évesque de Lobbes, comme se trouve escrit en Trithemius, ny aussy duc de Louvain, comme disent les Annales de Haynaut traduites de latin en françois, car touchant le premier point il se renferma et se rendit solitaire audit Lobbes, comme porte l'escrit de son obit cy - dessus allégué. Touchant le second, Molanus¹ dit qu'il ne doute pas pour assurer (après les escrits de RATHERIUS et SIGIBERT) qu'il fut duc et prince de la Lorraine, non pas touteffois de Louvain, ains de Lobbes, qui estoit une contrée de la Lorraine inférieure.

¹ Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, 25 Junii.

743.

Le premier jour du mois de mars se tint une synode à Lestines,¹ village du pays de Haynaut, distant de la ville de Mons deux lieues, de celle de Binche une. Le mesme dit presque Aubert Le Mire; Baronius appelle ceste synode *Synodus Leptinensis*; Levita Benedictus appelle le lieu de ladite synode *Leptinæ*; Fulcuin, *Listinæ*; les lettres de Pépin Herestal, *Lephtinæ* et *Lestinæ*. De sorte qu'en ce lieu ou village de Lestines, que Fulcuin dit avoir esté voisin à l'abbaye de Lobbes, les roys de France et d'Austrasie avoient quelque palais ou chasteau comme autre part principalement en la province d'Aix, en lesquels lesdits roys avoient de coustume (ainsy que dit P. Jean Hammerus, recteur du collège des PP. Jésuites en Hildesheim) detenir semblables synodes que dessus, y appellant leurs comtes et gouverneurs des provinces qu'ils avoient plus à la main et voisins de leurs chasteaux. Et d'autant que nous parlons icy principalement de celuy de Lestines, est arrivé que pour ce que l'abbaye de Lobbes l'avoisinoit, elle a esté surnommée *royale*. L'on voit encore de présent audit village de Lestines, du costé d'Orient, près l'église, quelques mesures et vestiges dudit palais et chasteau.

La synode de laquelle nous parlons cy-dessus fut tenue audit Lestines par ordonnance de Carloman et Pepin (qui fut depuis roy de France), ducs principaux du royaume d'Austrasie, mais de l'autorité du pape Zacharie et intermise de saint Boniface, archevesque et légat apostolique ès Allemagnes, tant supérieure qu'inférieure, avec lequel se trouvèrent présents plusieurs archevesques, entre lesquels saint Abel, de Rheims; Gumon, de Rouen; Harbart, de Sens. Plusieurs évesques entre lesquels Tragnart, de Cambray et Arras; Élizée, de Noyon et Tournay; Rambert, d'Amiens; Romain, de Meaulx. Plusieurs abbés entre

¹ Aubert Le Mire, *Annales Beligiques*; Baronius, an. 743; Levita Benedictus, au livre des Capitulaires de Charlemagne; Fulcuin, abbé de Lobbes, en ses *Chroniques*; G. De Waulde, *Lettres de Pépin*, en sa *Chronique de Lobbes*.

lesquels Théoduin, de Lobbes, qui peu auparavant estant venu trouver ledit duc Carloman en sondit palais de Lestines, avoit obtenu de luy, en don, par un sixiesme jour de febvrier de ceste année, la ville de Fontaine. Outre ce plusieurs princes et seigneurs séculiers se trouvèrent aussy présents audit concile, entre lesquels Carloman et son frère Pépin, ducs d'Austrasie; Wautier, comte de Haynaut; Hernay, comte de Metz en Lorraine; Alard, comte de Châlons; les comtes Harderic, Bouon, Grimal et autres.

Le motif pour lequel lesdits ducs Carloman et Pépin ordonnèrent ledit concile est contenu en certaine histoire qui se trouve au décret de Gratian;¹ mais d'autant qu'icelle histoire est rejetée pour fausse par Baronius, nous n'en ferons mention; il nous suffira de dire que ledit concile fut vraiment ordonné pour remédier aux abus qui se trouvoient lors grands entre les gens tant laïcs qu'ecclésiastiques. Ce fut encore pour écraser la teste à aucunes hérésies qui se glissoient en ces pays de par-deçà par la meschante doctrine d'un appellé Adalbert et d'un autre nommé Clément. Pour à quoy donc obvier ledit concile de Lestines fut tenu; et en iceluy furent confirmés les ordonnances et statuts de la synode,² tenue auparavant à Ratisbonne par ledit saint Boniface, légat apostolique, lesquels statuts furent tels, si comme :

De tenir tous les ans une synode pour remettre sur les statuts des saints canons les droits, libertés et franchises des églises.

Item, pour faire restituer auxdites églises les biens usurpés sur icelles.

Que les gens d'église adultères ou fornicateurs fussent dégradés et contraints de faire pénitence.

Que nuls ecclésiastiques porteront armes ou iront à la guerre, hormis seulement ceux qui seront choisis et députés pour célébrer la messe et porter les sauvegardes, ou défences des saints (c'est-à-dire les reliques des saints qui servent de sauvegarde et de défense à ceux qui les honorent saintement), à sçavoir : un

¹ *Causa*, 16; *Dist.* 1, c. *quià juxtà*.

² Recueil des Conciles, tome III; Sarius, tome III, 8 juin.

évêque ou deux avec chappelains, et tels prestres que le prince tiendra pour imposer pénitence à ceux de ses troupes qui se confesseront de leurs péchés.

Item, fut interdit aux gens d'église la chasse de bestes ; à cest effet d'avoir oiseaux de proye ; et de porter hocquetons de guerre.

On ordonna aux moines et nonnaines de vivre selon la règle de Saint-Benoist.

Pareillement à tous évêques d'empescher par l'assistance du comte, défenseur de son église, que le peuple de Dieu n'exerce en sa diocèse aucune paganie, si comme sacrifice des morts, sortilège, divination, philactères, enchantement, immolation de bestes et choses semblables que l'on voit les méchants pratiquer (ainsy parle le duc Carloman en ladite synode) auprès des églises, à la façon des payens et infidèles, sous le nom des saints martyrs ou confesseurs, et cependant ils provoquent sur eux l'ire de Dieu.

Toutes lesquelles ordonnances et autres de la synode tenue en l'année précédente audit Ratisbonne, furent mises en avant et confirmées d'un commun consentement par les vénérables prestres de Dieu, par les ducs, comtes et gouverneurs assemblés à Lestines, lesquels outre ce promirent de les accomplir et faire observer.

D'autre costé le clergé, si comme évêques, prestres, diacres et autres gens d'église promirent aussy de mettre en pratique leur vie et doctrine, lesdites ordonnances et autres loix ecclésiastiques.

Quant aux abbés et moines, ils acceptèrent d'ensuivre la règle de Saint-Benoist pour vivre en bonne discipline et vie monastique ; ainsy dit Benoist Levita.

Oltre ce furent de rechef condamnées en ladite synode de Lestines les hérésies de deux imposteurs, sçavoir Adalbert et Clément. Baronius parlant de ces gens dit que le premier, qui estoit Gaulois de nation, ayant profané sa prestrise par paillardises, taschoit quand quand de souiller les ames du simple peuple par une fausse doctrine qu'il semoit, allant deça delà parmy les

champs et bourgades. Il se vantoit d'estre apostre de Dieu et qu'il avoit à cest effet reçu du ciel, de Jésus-Christ, une lettre de sa mission par l'archange saint Michel; qu'il connoissoit les anges familièrement, entre lesquels il en nommoit aucuns du nom de Raguel, Tubuel, Simisel, etc. Il disoit à ceux qui venoient à luy pour se confesser sacramentalemment qu'il savoit jà ce qu'ils avoient sur leur conscience, et partant qu'ils n'avoient pas besoin de se confesser, et les renvoyoit ainsy chez eux asseurés de l'absolution de leurs péchés. Oultre ce il se présuinoit d'estre si saint qu'il donnoit au simple peuple quelques pièces de ses ongles et cheveulx pour saintes reliques de grande vertu et efficace, et cependant en ses prières il imploroit l'ayde des diables.

L'autre imposteur, appellé Clément, Escossois de nation, rejettoit les sacrés canons, les expositions des Saints Pères et décrets des synodes. Il affirmoit ayant eu par adultère deux enfans, qu'il pouvoit estre évesque de la loy chrestienne. Que notre Sauveur Jésus-Christ, en sa résurrection, avoit délivré des enfers toutes les ames qui y estoient tant des fidèles qu'infidèles, etc. Voyez Baronius audit lieu.

Icy faut-il noter que puisqu'il fut ordonné en la synode de Ratisbonne et réordonné en celle de Lestines, sçavoir que les nonnaines auroient à recevoir la règle de Saint-Benoist, l'on peut donc inférer qu'il y avoit des nonnaines en ce temps qui ne la suivoient; c'est pourquoy nous avons dit justement cy-dessus, à l'an 651, que telles estoient et ont esté les chanoinesses de Mons, lesquelles demeurèrent de siècle en siècle nonnaines non vouées, et mesme, pour maintenir leur premier institut et liberté, ne voulurent jamais amplexer l'observance de la règle de Saint-Benoist, nonobstant les ordonnances des conciles et constitutions des empereurs, comme l'on pourra voir cy-après, d'autant qu'elles vouloient maintenir leur liberté et leur premier institut.

748.

Comme Wauthier, premier du nom, comte de Haynaut, eut en l'an précédent donné secours à son beau-père Hernay, comte de Metz en Lorraine, contre les Vandales qui assiégèrent ladite ville et qui les eut déchassés de là;⁴ secondement comme il eut repris avec son frère Huge ladite ville sur Ansigise, duc de Couloigne, qui l'avoit envahie durant que ces princes susmentionnés estoient empeschés à poursuivre et déchasser lesdits Vandales.

Finablement retourné que fut ledit Wautier tout victorieux et reçu courtoisement en la ville de Laon par Pépin, duc d'Austrasie, morut.

Il laissa de sa femme Béatrix, entre autres enfants, deux fils, sçavoir : Wautier, duquel nous parlerons incontinent, et Guon ou Guy, qui fut prévost ecclésiastique de Metz, puis eslu évesque de Liège en la place d'Agilfride, fils du duc de Bourgogne. Il morut tost après n'ayant esté sacré évesque, c'est pourquoy les Annales de Liège ny Gazet en font mention et donnent pour successeur dudit Agilfride, Gerbais ou Gerbault.

Quant à Wautier fils, il fut second du nom, comte de Haynaut. Wassebourg dit de luy qu'il fut un prince de belle stature, hardy, sévère pour punir les malfaiteurs et grand zéléteur de l'honneur de Dieu. Les Annales de Haynaut font mention que, quand les Vandales et Huns assiégèrent la ville de Soissons (en l'an comme je crois 746), il se montra brave capitaine de guerre, car il se jetta sur ces barbares avec tel courage qu'ayant rompu leurs tranchées, les contraignit de quitter le siège; mais d'autant que ce fut avec notable perte de ses gens, notamment des Hennuiers, disent lesdites Annales de Haynaut, qu'il fonda en l'église de Saint-Médard de Soissons messes perpétuelles pour le salut de leurs ames.

Huge de Toul, parlant de ce Wautier, dit qu'il fut tout ensemble et comte de Haynaut et duc d'Alsatie, qu'il se trouva à

⁴ Richard De Wassebourg, Antiquités Beligues.

plusieurs batailles , défendant le parti de Pépin contre Gaytier, comte d'Aquitaine; qu'il prit prisonnier en ladite Aquitaine plusieurs notables seigneurs, entre lesquels le comte de la cité de Blandin, et les livra tous audit Pépin; finalement qu'il prit la cité d'Angoulesme et autres places, etc. Toutefois, qu'après avoir fait de grands services audit roy Pépin, qu'il encourut sa disgrâce à raison de quelque débat par lequel il prétendoit appartenir à soy le comté de Famars en Haynaut. C'est pourquoy ledit Pépin, indigné de ce, luy osta la cité de Valencènes qu'il fortifia; mais enfin qu'ils s'accordèrent, nonobstant quoy ladite cité ne luy fut pas restituée de son temps.

Il eut à femme, dit Wassebourg, Berthe, fille de Lambert, duc de Mosellane et d'Ardenes.

771.

Le roy Charlemagne (il n'estoit encore en ce temps empereur) passa les festes de Pasques à son chasteau de Herestal, qui est un bourgagé situé sur la rivière de Meuse, assez près de Liège. De là il vint tenir une synode en Valencènes, ville de Haynaut, située sur la rivière de l'Escault. Voyez Reginon l'historien, Chroniques, l. II, an. 771.

Je ne sçais si lors arriva le miracle que dit Eginhardus, secrétaire dudit Charlemagne, avoir esté fait en ladite ville de Valencènes en présence des reliques des saints martyrs Pierre, apostre, et Marcellin, pape, à l'endroit d'un jenne que ledit Eginhardus dit avoir esté natif *de villâ Regis quæ Listina vocatur*, c'est-à-dire du village du roy, qu'on appelle Lestines. On ne sçait si pour l'occasion de tel miracle ladite synode auroit esté ordonnée en ladite ville par ledit roy. Tant y a, je veux bien croire, que ce roy, allant de Herestal à Valencènes, auroit passé au chasteau de Lestines et au Chasteaulieu de Mons, attendu que le droit chemin dudit Herestal à Valencènes est de traverser par les lieux susdits, comme l'on peut voir clèrement cecy es tables géographiques.

779.

Morut Wautier, deuxiesme du nom , comte de Haynaut.
Il laissa de sa femme Berthe entre autres enfants :
Wa utier, troisieme du nom;
Hicon, que l'on dit avoir esté duc d'Alsace.

Avant de passer plus oultre faut icy noter que Jaques De Guise et Hüge, de Toul, ont diverses opinions touchant le nombre des Wautier, comtes de Haynaut; car l'un le nombre deux, l'autre trois, et ceste opinion dernière est plus véritable et convenable au temps de la succession, ainsy que dit Wassebourg, et après luy François Des Rosiers.

Wautier donc, troisieme de ce nom, comte de Haynaut, selon l'opinion des auteurs sus-allégués, eut à femme Simachilde, fille de Trassilon, duc de Bavière, et aussytost qu'il eut atteint la succession paternelle le roy Charlemagne le somma de tenir son alliance et partit, craignant qu'il se joindist à aucuns princes rebelles en Austrasie pour n'avoir son père esté restitué de la ville de Valencènes; mais il se retint et fut fidèle serviteur audit roy, qui luy donna charge de conduire aucunes troupes contre les Saxons.

797.

Wautier, troisieme du nom, comte de Haynaut, se trouvant en certaine rencontre des Saxons, fut occis par iceux. Il laissa de sa femme Simachilde trois filles, toutes en bas age, à sçavoir :
Renée, Malberte ou Maldeberte, qu'aucuns auteurs disent avoir esté l'ainnée, et Hiltrude.

L'empereur Charlemagne prit la tutelle de ces filles et les maria hautement, de sorte que Renée ou Malberte fut comtesse de Haynaut et fut mariée à un grand seigneur appelé Albon,

surnommé *Manassés* ou *Manassier* (ainsy que rapportent Wassebourg, et le cardinal Nicolas De Conse, en son *Orbis*), fils puisné de Lothier, duc de Mosellane et d'Ælix, sa seconde femme, fille de Pépin, roy de France, seigneur de Réthel et Yvois, auquel le roy Charlemagne restitua Valencènes pour l'affection qu'il lui portoit.

804.

Comme l'empereur Charlemagne séjournoit en la ville de Valencènes, la ville de Mons¹ en Haynaut, qu'on nommoit lors *Chasteaulieu*, fut érigée par luy en ville capitale dudit pays de Haynaut et par luy appelée *Mons en Haynaut*; si est cependant qu'elle ne fut sitost appelée absolument *Mons*, mais bien conjointement avec quelques vestiges de l'ancienne appellation; c'est pourquoy nous trouvons ès anciens historiens ces nomis :

Mons Castrilocus,
Mons Castrorum,
Mons Castrum,
Mons Castellum.

De là est venu que, par ceste nouvelle appellation de Mons, plusieurs comtes de Haynaut se sont depuis intitulés Comtes de Mons; ce que nous voyons assez clèrement ès lettres du comte Bauduin, fils de la comtesse Richilde, quand il donne l'administration de l'église de Notre-Dame-la-grande en Valencènes à l'an 1086, aux religieux Bénédictins de l'abbaye de Hasnon. Le commencement desdites lettres dit ainsy : *Balduinus dono Dei comes de Montibus; castello sito in pago Haïnano, etc.* Le fils dudit comte, appelé aussy Bauduin, use de mesme titre en diverses siennes lettres. Mais le premier qui en a usé fut Allbon, surnommé Manassier, qui aussytost renferma de rampars le

¹ Nicolas, De Guise, Description de Mons.

circuit du chasteau et montagne de la ville de Mons. Par ainsy la ville de Cambray, qui avoit esté cy-devant tenue pour ville capitale de Haynaut, qu'on nommoit lors la Forest carbonnière, fut séparée dudit Haynaut et en sa place fut le Chasteaulieu ou la ville de Mons rendue capitale dudit Haynaut par le susdit empereur; ce qui a donné occasion à Gislebert, chancelier de Haynaut, qui vivoit au siècle neuviesme, de dire en ces termes : *Mons caput fuit, est et semper erit, totius Hannoniæ*; c'est-à-dire : La ville de Mons a esté chef, elle l'est et toujours le sera de tout le pays de Haynaut. C'est pourquoy les pairs de Haynaut ont esté premièrement appellés *Pairs de Mons*. C'est ainsy que le dit Gislebert et après luy Jaques De Guise les intitule. Ces pairs sont au nombre de douze, à sçavoir :

Le seigneur d'Avesnes, qui est de présent le prince de Chimay, de la famille de Ligne.

Le seigneur de Chimay, qui est de présent le prince de Chimay.

Le seigneur de Silly, qui est de présent le marquis de Trazeznies.

Le seigneur de Longueville, qui est de présent le comte d'Egmont.

Le seigneur de Baudour, qui est de présent le duc d'Havrecq, de la maison de Croy.

Le seigneur de Barbençon, de présent le prince de Barbençon, de la maison de Ligne.

Le seigneur de Chièvre, de présent le duc d'Havrecq, de ladite maison de Croy.

Le seigneur de Lens, qui est de présent le comte d'Egmont.

Le seigneur de Rœulx, de présent le comte de Rœulx, de la famille de Croy.

Le seigneur de Rebais, qui est de présent le comte d'Egmont.

Le seigneur de Walincourt, qui est de présent le prince d'Espinoi, de la famille de Melun.

Le seigneur de Quevy, autrement dit Revy, qui est de présent le duc d'Arscot, de la maison de Ligne.

Notez que la pairie du petit Revy se dit présentement de

Lalaing, ce qui appert par lettres de transport, en date du 17 de juillet 1627, extrait du cartulaire des fiels tenus à la court, à Mons.

Ces seigneurs se nommoient anciennement (comme j'ay dit) Pairs du chasteau de Mons, pour estre ce lieu capital du pays de Haynaut, et là ils s'assembloient quelques fois au mandement du comte pour décider des affaires d'importance, soit en matière civile ou criminelle, tenant chacun desdits pairs son ordre et préminence. L'on voit, dit Aubert Le Mire,¹ à Bruxelles, chez Jacques Chifflet, médecin de la chambre de Leurs Altesses, une ancienne peinture où est représenté le comte de Haynaut tenant siège de judicature au milieu de sesdits douze pairs, lesquels tiennent l'ordre qui s'ensuit, sçavoir : au costé droit dudit comte sont assis les seigneurs d'Avesnes, Silly, Baudour, Chièvre, Rœulx et Walincourt; à la senestre, les seigneurs de Chimay, Longueville, Barbançon, Lens, Rebaix et Quevy.

Tous lesquels seigneurs retiennent leurs espées à leur ceinture durant que le comte tient siège de judicature, là où tous autres entrant la doivent quitter.

Retournant à la ville de Mons, qui fust en ceste année érigée en ville capitale du pays de Haynaut, ne se faut estonner si l'on la voit si relevée, car toutes les villes dudit pays comme membres dépendent d'elle; excepté celle de Valencènes, qui a esté et est encore un comté ou seigneurie à part avec coutumes et loix particulières, distinguée du comté de Mons et ses villes dépendantes. De là est venu qu'il y a eu plusieurs comtes particuliers de Valencènes jusques à Herman et Richilde, comte et comtesse de Haynaut, qui ont acquis ledit comté de Valencènes, tant par droit de succession que d'achat à ceux qui y réclamoient quelque action, et l'ont annexé à l'honneur et grandeur (comme parle Gislebert) du comté de Haynaut et du chasteau de Mons. D'où vient que le comte Bauduin s'appelle particulièrement en

¹ Aubert Le Mire, *Notitia ecclesiarum Belgii*.

certaines lettres datées de l'an 1087, comte de Valencènes : *Ego Bauduinus Valentianarum comes, filius Balduini junioris qui Philippum Franciæ regem regali insignivit militiæ armis, etc.*

Les villes donc du pays de Haynaut qui recognoissent la ville de Mons pour capitale sont celles qui s'ensuivent, par lettres alphabétiques :

Ath,	Chimay,	Lessines,
Avesnes,	Condet,	Maubeuge,
Bavay,	Enghien,	Péquencourt,
Beaumont,	Hal,	Quesnoy,
Binche,	Kiévraing,	Rœulx,
Bouchain,	Landrecies,	Saint-Gislain,
Braine-le-Comte,	Leuze,	Soignies.

Voyez cecy plus amplement en notre Appareil cy-dessus escrit.

Les motifs pour lesquels ledit empereur Charlemagne fut induit à rendre le Chasteaulieu ville capitale de Haynaut, ne nous sont pas évidents, si est que nous pouvons dire par conjectures que l'un d'iceux fut la grande affection qu'il portoit au comte Albon (comme remarque Wassebourg), qui possible luy en avoit requis. C'est pourquoy il luy restitua la ville de Valencènes, que son père Pépin avoit ostée à Wautier-l'orphelin, ayeul de sa femme.

Autres motifs furent, sçavoir .:

Premièrement, pour ce que le Chasteaulieu estoit au milieu de la Forest carbonnière ou Haynaut.

Secondement, pour ce qu'il estoit de belle assiette.

Tiercement, pour ce qu'il estoit habité d'un bon nombre de peuple.

Quatriesment, pour ce qu'en ce lieu reposoient les corps

des saintes Waltrude et Aye, comtesses de Haynaut et cousines audit empereur. Et mesme il est vraisemblable que pour la présence desdits saints corps et fréquente habitation de divers saints audit Chasteaulieu, ledit empereur l'appella du nom de *Mons*, ce que Guichardin a touché en ses écrits.

Mais l'occasion pour laquelle ledit empereur se trouva en ceste année à Valencènes, ce fut pour rechercher où gisoient les corps de saint Saulve, ¹ évêque d'Angoulesme, et son compagnon saint Superius qui avoient esté massacrés jà par l'espace de trois ans et plus au chasteau Breviticum, qu'on croit estre celui de Buvruigne près Valencènes, par Wignegar, fils de Génard, prévost dudit Valencènes, pour jouir de son calice d'or et vestemens épiscopals qui estoient de grand prix. Touchant quoy ledit empereur avoit, auparavant son arrivée à Valencènes (comme dit l'abbé Philippe), envoyé des commissaires pour s'informer du fait et des auteurs, lesquels prirent et retiurent prisonniers lesdits prévost et son fils, qui estoient soupçonnés et accusés dudit fait, mais ne vouloient rien confesser.

Sur ce l'empereur en estant adverty, se transporta de la ville d'Aix audit Valencènes avant le temps d'automne, et lors lesdits prisonniers luy estant représentés confessèrent leur fourfait et le lieu où ils avoient caché les corps desdits saints. Aussytost ledit empereur assembla les évêques, prestres et autres ecclésiastiques, et par iceux fit retirer les saints corps hors de l'estable dudit chasteau, qui jusques alors s'estoit monstrée miraculeusement lumineuse à une pieuse matrone du village dudit Buvruigne appelée Rasuera, qui estoit possible de la famille des Rasoirs, de Valencènes.

Ces saints corps furent transportés par-delà la rivière de l'Escault à l'église Saint - Martin - lès - Valencènes, où saint Saulve avoit le jour de devant son martyr célébré la messe, endoctriné

¹ Philippe De Harveng, Vie de saint Saulve.

le peuple par sa prédication et leur donné sa bénédiction pour aller de là à l'église Notre-Dame de Condet.

Audit lieu de Saint-Martin l'empereur fit bastir une église collégiale en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, qu'on appelle de présent Saint-Saulve, où furent établis six chanoines séculiers avec un prévost par ledit empereur, qui les dota du tierce des confiscations de Valencènes et d'autres revenus. Ces chanoines se maintinrent en ce lieu par quelque espace de temps, au fin duquel furent introduits moines de l'ordre de Saint-Benoist, qui estoient résidents en l'église de Saint-Géry de Valencènes, auxquels moines fut donné et estably un prieur en l'an 1118 par Pontius, abbé de Cluny.

Quant aux auteurs du meurtre de saint Saulve et de son compagnon, ils eurent par la clémence dudit empereur la vie sauve; mais leurs génitoires furent coupés et leurs yeulx pochés, excepté le geolier auquel seulement on pocha les yeux. La vie leur fut donnée à cause de la repentance grande que l'empereur vit en iceux, et de fait le prévost Génard mena avec grande austérité une continuelle pénitence en son chasteau, et après sa mort fit Saint-Saulve héritier de ses moyens. Winegar, son fils, confina ses jours en l'abbaye de Saint-Amand avec le geolier assassineur des saints. Ce dernier appelé Winegar recouvra la vue d'un œil par les mérites de saint Saulve. A l'occasion de quoy il s'obligea par vœu à Dieu d'estre serf toute sa vie et garder le bestial dudit monastère de Saint-Amand, de sorte qu'il vescu si saintement que ceux mesmes de Valencènes l'ont autrefois honoré d'une feste solemnelle.

817.

Les chanoinesses de la ville de Mons, ensemble celles de Maubeuge, Nivelles et d'autres lieux des Allemagnes reçurent beaucoup de fascerie pour maintenir leur liberté et façon de vivre. Car le concile des évêques, tenu à Aix-la-Chapelle en ceste année le 10 juillet, par l'ordonnance de l'empereur Louis-le-débonnaire, ordonna que les collèges desdites chanoinesses auroient à ensuivre la règle de Saint-Benoist, sous les vœux, pauvreté, chasteté et obédience selon le désir dudit empereur, qui taschoit, sous l'autorité du pape, réformer les monastères tant d'hommes que femmes.

A cest effet, comme il fut enjoint aux évêques, selon l'ordonnance dudit concile et contenu de la lettre envoyée par ledit empereur à Arnou, archevesque de Saltzburg, que chacun d'iceux visiteroit les monastères de son diocèse et qu'il publieroit en icelle les statuts dudit concile. Sur ce l'évesque de Cambray Halicaire fit son devoir vers les chanoinesses de Mons et Maubeuge.

Walcaud, évêque de Liège, fit le mesme envers celles de Nivelles, taschant les induire à amplecter ladite règle de Saint-Benoist, lesquelles, se trouvant en grande perplexité, envoyèrent vers celles de Mons pour sçavoir si l'évesque de Cambray leur auroit fait la semonce que l'évesque Walcaud leur avoit faite; et entendant qu'ouy, les abbesses de Mons, Maubeuge et Nivelles envoyèrent quasi par toute l'Allemagne des commis pour s'informer si l'on avoit reçu ladite règle ès monastères et collèges semblables à les leurs. Et comme elles trouvèrent que plusieurs desdits collèges de filles n'estoient d'avis avec elles de recevoir ladite règle, s'assemblèrent toutes ensemble et firent un appel au concile général futur et au pape Pascal.

Quant à la règle des chanoinesses qui leur fut proposée (lissant à part les statuts en nombre de 80, qui furent ordonnés pour la réformation des moines ou chanoines audit concile et qui se trouvent aux tomes des conciles imprimés à Couloigne par Binius), est celle qui s'ensuit, laquelle n'est pas encore mise

en lumière, n'ayant été communiquée par Aubert Le Mire ; elle est distinguée en vingt-huit chapitres, que du latin j'ai réduit le mieux qu'il m'a été possible en langue thyoise, pour monstrier à quoy on a voulu en temps assujettir les chanoinesses de Mons et leurs semblables.

(Voir l'APPENDICE, II.)

818.

L'empereur Louis, ayant entendu l'appel des abbesses et chanoinesses de Mons, Maubeuge, Nivelles, et d'autres semblables nonnaines séculières, sollicita incontinent, avant que ledit appel fut intimé à Rome, la confirmation du concile d'Aix près le pape Pascal : ce qu'il obtint ; mais comme ledit pape eut depuis connoissance dudit appel, il escrivit à Walcand, évesque de Liège, qu'il eut, comme son commis et délégué, à induire desdites chanoinesses à vouer chasteté pour le moins, si elles ne vouloient en tout recevoir la règle de Saint-Benoist. Walcand pour exécuter sa commission se transporta en la ville de Nivelles, où se trouvèrent aussy les abbesses de Mons, Maubeuge et d'autres lieux adhérants à l'appel. Là leur lisa sa commission et les voulut induire à recevoir le vœu de chasteté. Sur ce elles demandèrent six mois de terme pour y délibérer, lesquels estant expirés, Walcand se trouva de rechef à Nivelles, ensemble les abbesses desdits lieux. Après qu'il eut achevé sa prédication, lesdites abbesses déclarèrent, en la présence (disent les Annales de Haynaut) du duc de Louvain (que je crois avoir esté pour lors Lothaire, fils de l'empereur Louis), d'Albon, comte de Mons, et autres comme évesques, abbés et seigneurs séculiers, que leurs intentions estoient que :

Premièrement, elles protestoient devant Dieu de ne recevoir jamais la règle de Saint-Benoist ;

Secondement, qu'elles estoient délibérées de garder chasteté, mais non pas par vœux ;

Tiercement, qu'elles estoient prestes de vouer obédience à leurs abbesses pour le temps qu'elles demeureroient sous la conduite d'icelles;

Quatriesment, que si on les vouloit forcer à autre chose, qu'elles protestoient de poursuivre leur appel.

Ceste réponse dernière aggréva tellement l'évesque Walcand, que, voyant qu'il ne profitoit rien en ceste affaire, sollicita les princes qui estoient présents à vouloir induire et attirer en particulier les colléges de ces chanoinesses demeurant sous leur domaine, pour obéir aux statuts du concile d'Aix. Ce qu'ils firent autant qu'il leur fut possible; car pour n'encourir la disgrâce de l'empereur, leur remonstrèrent la soumission et obéissance qu'elles devoient à leurs évêques, à l'empereur et au pape, qui avoit jà confirmé les statuts dudit concile. Sur ce, comme toutes les chanoinesses estoient en grande perplexité, voycy que l'abbesse de Mons reprit la parole, et pour monstrier combien il importoit de maintenir leur liberté, usa d'une réplique si verte et piquante, que l'évesque Walcand fut contraint à ce coup de laisser lesdites abbesses et chanoinesses en paix, et retourna chez lui.

En ceste même année Alichaire, évêque de Cambrai, consacre la nouvelle église de l'abbaye de Saint-Gislain, bâtie par l'abbé Éléphant, en l'honneur des apostres saints Pierre et Paul.

819.

L'empereur Louis tint de rechef un concile à Aix pour entendre des évêques ce qu'ils auroient besoigné pour la réformation de l'estat ecclésiastique. Entre lesquels Walcand, évêque de Liège, Alichaire, de Cambrai, le comte Berengaire et autres firent relation audit empereur que les abbesses avec leurs colléges de Mons, Maubeuge, Nivelles et autres semblables ne vouloient observer et recevoir les ordonnances du concile d'Aix, et mesme

qu'elles persistoient en leur appel. Le pape Pascal, estant aussy de ce adverty et voyant que les services faits à Dieu par contrainte ne luy sont agréables, s'advisa avec lesdits empereur et évesques de laisser lesdites chanoinesses en leur liberté ancienne ; toutefois, affin qu'elles ne demeurassent sans règlement, leur donna une certaine formulaire de vivre sans vœux quelconque pour l'ensuivre, adjoutant que doresnavant elles seroient nommées religieuses ou nonnaines séculières : ce que lesdites chanoinesses receurent et amplectèrent unanimement sans contredit, se maintenant en tel estat et façon de vivre jusques au temps de l'archevesque Brunon, légat apostolique. Lors elles amplectèrent la règle Saint-Augustin, sans encore émission de vœux : ce que nous voyerons cy-après à l'an 959.

Mais ne faut omettre icy que les Annales de Haynaut disent sçavoir que le susdit empereur ne voulant laisser impunie la désobéissance qu'avoient commise les abbesses et chanoinesses susdites, osta en plusieurs lieux et en divers collèges les abbesses, et en leurs places y établit pour abbés princes séculiers : ce qui arriva au collège des chanoinesses de Mons.

Mais de sçavoir quand cela seroit advenu et qui fut ce comte qui auroit esté le premier investy de la dignité abbatiale en l'église de Sainte-Waltrude de Mons, nul auteur en fait mention ; combien que l'on peut dire probablement que ce fut Albouin, premier ou second du nom, comte de Haynaut (qui ont vescu du temps dudit empereur Louis-le-débonnaire, qui morut l'an 840 selon Baronius), à cause des grands services que l'un et l'autre firent audit empereur, notamment ès guerres d'Italie, auxquelles il maintint aussy toujours le party dudit empereur contre ses adversaires.

Mais combien que tel changement arrivé en l'église de Sainte-Waltrude et autres lieux fut stable et permanent à raison de l'autorité impériale, si est pourtant qu'il fut scandaleux, attendu que Hernes, archevesque de Rheims, au concile qu'il tint à Trouleze, près de Soissons, l'an 909, se plaint grandement que les dignités abbatiales estoient possédées par seigneurs

et princes séculiers, ayant femmes, filles, soldats et troupes de chiens à leur suite.

Quant à la façon pour laquelle Albon premier ou second, comte de Haynaut, auroit esté investy de la dignité abbatiale des chanoinesses de Mons, par autorité impériale, Gislebert, prévost de l'église collégiale de Saint-Germain de Mons, en fait mention (telle qu'avons rapporté cy-dessus à l'an 651), combien que ce soit sans nommer l'empereur qui fit ce changement en l'église Sainte-Waltrude, sans aussy nommer le comte de Haynaut, qui fut premier abbé de ladite église.

854.

Morut Albon, premier de ce nom, comte de Mons et Haynaut, ainsy qu'il estoit empesché ès guerres d'Italie.

Il laissa aucuns enfans de sa femme Renée ou Maldeberte, entre lesquels :

Albon ou Eubon; François Des Rosiers l'appelle *Ethicon* et l'intitule comte d'Alsace et Haynaut.

Mathilde fut femme à Sadiger, duc de Mosellane, Ardenne et Bouillon, surnommé *le juste*, desquels vint Régnier, que ledit François Des Rosiers met pour premier duc de Lorraine.

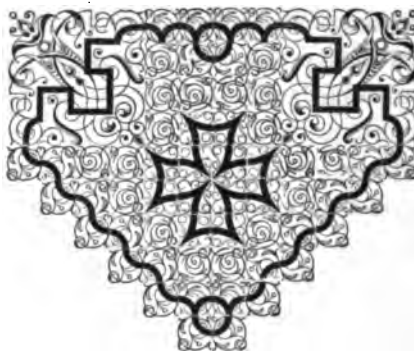
Quant audit Albon, deuxiesme du nom, comte de Mons et Haynaut, les Annales de Haynaut de Jacques De Guise le laissent en arriere, et en son lieu mettent en avant un certain appelé Manassès ou Manassier, fils dudit Albon 1.^{er}; mais la plus vraie opinion (ainsy que dit Wassebourg) porte qu'il y eut deux Albon, père et fils, lequel fils fut un prince qui a esté en son temps grandement renommé entre les princes du royaume d'Austrasie, ainsy que dit ledit Wassebourg, en tant qu'il suivit toujours le party de Charles-le-chauve, roy de France, comme il

avait fait celui de l'empereur Louis, et que ce fut luy qui induisit ledit roy Charles à s'emparer du royaume de Lorraine après la mort de Lothaire-le-jeune, qui est celui qui a donné audit royaume le nom de *Lothairengia*, qu'on dit de présent en langue vulgaire *Lorraine*.

Ledit Albon II eut à femme Hedelbergue, fille de Théodoric ou Thierry, comte de Namur, et de Pentecoste, dame très-renommée en son temps.



*L'auteur a laissé ici une lacune de vingt années. Cette période devrait contenir les événements qui ont amené le démembrement de l'empire de Charlemagne. Il n'est guère possible de combler cette lacune, car les monuments historiques de cette époque sont très-rares et ne portent que sur quelques faits particuliers. On pourrait consulter utilement Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores antiqui*; Lecoq, *Annal. Eccl. Franc.*; *Annal. Bened.*, *Annal. Bertin.**





LIVRE TROISIÈME.

Le Hainaut sous les Comtes amovibles et héréditaires.

*Depuis le démembrement de l'empire de Charlemagne (845), jusqu'à
la mort de la princesse Richilde (1086).*

L'an 853 de Notre-Seigneur.

COMME les infidèles Danois et Normans, qui peu auparavant, à sçavoir en l'an 836, avoient pillé et bruslé les villes de Dordrecht, Anvers et Malines avec leurs églises et saintes reliques, rodoient d'an en an les lisières de Flandres et menaçoient de se jeter en icelle, advient que Tagnard, abbé de Gand, fit soudainement transporter les corps de saint Bavon et de sainte Pharaïlde de la ville de Saint-Aumer (où ils estoient jà mis) en celle de Laon en France: ce qui effraya tellement les abbés et colléges des monastères circonvoisins, que les uns transportèrent leurs saintes reliques pour la crainte desdits barbares en les villes de Cambray et Rheims en Champagne; les autres les cachèrent en lieux souterrains. Ce fut lors que le corps de saint Gislain fut enterré en l'abbaye de Celle, dedans un lieu de l'église sur lequel l'on voit aujourd'huy dedans le chœur une tombe plate soutenue

de quatre pilliers. Ce fut lors que le corps de sainte Waltrude, patronesse de Mons, avec celui de sainte Aye, furent cachés au chasteau dudit Mons et enterrés en une cave qu'on enferma de murailles pour la crainte desdits Normans et Danois. En mémoire de quoy ou de telle déposition, le peuple de ladite ville de Mons a dès lors prit une coutume d'aller d'an en an avec grande dévotion en ladite cave et illec visiter le lieu de ladite déposition, portant quant eux flambeaux et luminaires pour honorer et invoquer lesdites saintes. Et d'autant que l'on croit que joignant ledit lieu, sainte Waltrude prenoit souventeffois son repos sur la dure pour matter et fortifier son corps, ledit peuple a aussy de coutume de visiter et honorer le lit de ladite sainte, emportant quant eux quelque peu de terre de ce lieu, et croyant qu'icelle terre les garantiroit contre la foudre et tempestes de l'air, par les mérites de ladite sainte.

864.

Albon II, comte de Mons et Haynaut, touché de la main vengeresse de Dieu, morut d'une mort soudaine; entendez la cause: Iceluy comte, ayant esté le jour de devant fort stomaché et courroucé contre les chanoinesses de l'église Sainte-Waltrude de Mons, avoit juré opiniastrement que du jour au lendemain il déchasseroit lesdites chanoinesses et y establirait en leur place chanoines: de quoy ayant esté adverties lesdites chanoinesses par un des secrétaires du comte, se transportèrent aussy tost à leur église, où s'estant mises à genoux toutes devant le corps de sainte Waltrude, prièrent avec gémissements nostre Dieu de les vouloir délivrer de la menace et desseins dudit comte par les mérites de leur sainte fondatresse et patronesse. Sur ce Dieu exauça leurs prières et monstra évidemment qu'il désiroit maintenir lesdites chanoinesses en leur droit et ancienne possession et liberté, car ledit comte morut subitement en la nuit avant le jour auquel il vouloit mettre en exécution ses mauvais desseins.

De sa femme Pentecoste il laissa une fille unique et héritière appelée Albrade. Wassebourg dit qu'il laissa un fils appelé Manassès, qui luy succéda en son comté de Mons et Haynaut; ce qui est faux, car Manassès, à l'occasion duquel ceste erreur est venue, fut comte (ainsy que croit André Du Chesne¹) d'Avalon en Bourgogne et fondateur (ainsi que dit Aubert Le Mire) du monastère de saint Vincent en la diocèse d'Austun, où il est inhumé avec sa femme Hermengarde, desquels fut fils Gislebert, qui fut duc de Bourgogne après le décès de Hüge, surnommé *le noir*, ainsy que le dit André Du Chesne.

Quant à Albrade, comtesse de Mons et Haynaut, elle fut femme à Régnier, comme il appert par les lettres de Gerberge, royne de France, datées de l'an 968,² comme encore par la chronique de Floduard. Ce Régnier est appelé par Reginon, *Duc* simplement; par Dudon et Guillaume, *Genetensis. Dux Habacensis et Hainaucensis*; c'est-à-dire: Duc de Hasbain et Haynaut.³ Il fut fils (ainsy que dit François Des Rosiers) de Sadiger, surnommé *le juste*, duc de Mosellane, Ardenne et Bouillon, etc., et de Macthilde, fille du duc Ethicon. Il fit fort guerre aux Normans, fut prit d'iceux et incontinent relaxé, comme nous pourrons voir cy-après. Il suivit premièrement le party de Suindebaut, roy de Lorraine; mais depuis, pour quelque disgrâce qu'il acquit dudit roy, se retira vers Charles-le-simple, roy de France, en l'amitié duquel il persista.

Notez icy que quatre Régnier de ce nom ont esté de suite comtes de Mons et Haynaut. C'est l'opinion d'Aubert Le Mire, grand et exact rechercheur d'antiquités, que j'ensuivray, postposant celles de Sigibert, de Jaques et Nicolas De Guise, de Simon Le Boucq, de Marchantius et autres, qui en recognoissent seulement trois, et de Régnier premier et second en faisant seulement un.

¹ André Duchesne, Histoire de Bourgogne, l. 11, c. 56; Aubert Le Mire, Généalogie des princes belgiques.

² Aubert Le Mire, *Codex donationum*, c. 38.

³ Dudo, l. 11; Genet, l. 11, c. 8; Histoire des Normands; François Des Rosiers, Généalogie des ducs de Lorraine et de Bar, l. 3; Histoire capitale, l. 5.

876.

En ceste année (ainsy que dit Aubert Le Mire), comme Rollon, duc des Normans et Danois, s'efforçoit avec ses navires de s'emparer de l'isle de Walcheren en Zelande, les habitants d'icelle isle appellèrent à leur secours Régnier, duc d'Hasbain et Haynaut, avec Radbaud, prince de la Frise, lesquels firent grande résistance audit Rollon; mais à la fin ils furent contraints de se retirer et luy céder la place avec notable perte de leurs gens, à cause de la grande puissance dudit Rollon, qui s'estant rendu maistre de ladite isle et autres adjacentes, menaça bien arrogamment les princes de par-deça, notamment ledit Régnier, qui, ayant entendu ces nouvelles, commença à munir et fortifier sa ville et chasteau de Mons, comme encore autres places, notamment les lisières de la rivière de l'Escault du costé de Condet, allant après la Flandre. (Manuscrit de Philippe De Vergnies, doyen de Soignies.) Oultre ce, pour asseurer les saintes reliques de son pays, fit transporter grand nombre d'icelles en son chasteau de Mons comme en un lieu bien asseuré. Ces saintes reliques furent (comme j'ay lu) le corps de saint Vincent, comte de Haynaut, celuy de saint Landelain, celuy de sainte Aldegonde, patronesse de Maubeuge, et autres furent cachés en lieu sous terrain près de ceux de sainte Waltrude et sainte Aye audit chasteau, où les prélats et autres gens d'église, le comte mesme avec ses barons, s'assemblèrent parfois et là invoquèrent avec grande solemnité et dévotion l'assistance desdits saints pour divertir la rigueur des armes desdits Danois et Normans. Mais les péchés des habitants du pays causèrent qu'on n'expérimenta pas les faveurs célestes, comme a renoté très-bien Hermès, archevesque de Rheims, au concile qu'il tint à Troisleye en l'an 909.

878.

Comme Rollon , duc des Normans et Danois , se fust accordé avec les Frisons , entra avec ses navires dans la rivière de l'Escault pour se venger de Régnier , comte de Mons et Haynaut , qui , apercevant que l'orage normanique venoit tomber sur luy , se confia du tout sans crainte , comme un autre Judas Machabeus , en l'ayde et providence de Dieu , et avec telle confiance marcha avec son armée sur les lisières de l'Escault pour donner empeschement que les Normans ne missent pied à terre et endomageassent son pays ; mais ce fut en vain , car au premier rencontre ledit comte fut contraint de s'enfuir vers la ville de Mons avec quelque perte de ses gens pour cueillir plus grandes forces. Alors Rollon entra bien avant dans le pays et s'empara de la ville de Condet , où il fit son siège d'armes. Le comte Régnier , s'estant fortifié de nouvelles gens , cherchoit tousjours l'occasion de rencontrer en campagne ledit Rollon pour à son avantage luy livrer bataille ; ce qu'il fit entre Valencènes et Quiévrain , mais sans heureux succès , car il perdit la journée et outre ce fut fait prisonnier. Rollon , se voyant maistre de la campagne , s'empara de l'abbaye de Crespin , où Segohard , cousin dudit comte Régnier , s'estoit fortifié , fit mettre à mort tous ses gens et brusla ladite abbaye avec autres places de renom , à intention de faire le semblable à Valencènes , Cambray et Arras. Quant au comte Régnier il fut incontinent relaxé et mis en liberté par l'intermise de sa femme , qui fit eschange de douze seigneurs Danois ou Normans qu'elle détenoit prisonniers , pour la délivrance de sondit mary , adjoutant au-dessus quelque grosse somme de deniers qu'elle fit compter audit Rollon. Par ainsy ledit comte retourna en la ville de Mons et fut receu avec joye et allégresse par les habitants , auprès desquels il se tint quelque espace de temps pour réparer les lieux sacrés que les Normans avoient ruinés en son pays de Haynaut.

914.

En ceste année ou 917 (ainsy que dit Aubert Le Mire) morut Régnier, duc de Loraine, comte de Mons et Haynaut. Charles-le-simple, roy de France, honora de sa présence ses funérailles, comme l'on peut connoistre par un fragment d'un ancien escrivain françois, que Pierre Pithou rapporte après Courad, abbé d'Urspergensis : *Hâc tempestate Regenerus, vir nobilis partium Caroli (simplicis) fidissimus tutor, finem vitæ accepit cujus exequiis Carolus interfuit, hisque peractis Gisleberto, ejus filio, jam adulto paternum honorem coràm, principibus qui confluzerant liberalissimè contulit.*

C'est-à-dire : « En ce temps Régnier, personnage noble, très-fidèle défenseur de la party de Charles (le simple), roy de France, morut, aux fuérailles duquel fut présent ledit Charles, et icelles estant achevées, ledit roy donna très-libéralement à son fils Gislebert, l'honneur paternel (sçavoir le duché de Loraine), en présence des princes qui estoient arrivés auxdites funérailles »

Ce Régnier, avant qu'il morut, ordonna que les biens ecclésiastiques qu'il avoit envahis de son vivant fussent restitués, notamment à l'église et abbaye de Saint-Mathieu-lez-Trèves; ce qui appert par lettres expresses datées du 9 may 913, rapportées par François Des Rosiers, en lesquelles lettres, voulant ledit Régnier monstrer comme il avoit offensé Dieu pour avoir fait telle usurpation que dessus, s'appelle *voleur et larron*. Son épitaphe est rapportée par ledit Des Rosiers.

Ledit François Des Rosiers donne cest éloge ou louange audit Régnier, en l'appellant *Princeps Belgarum omnium florentissimus*, prince très-florissant entre tous les Belges. Il eut de sa femme Albrade les enfants qui s'ensuivent :

Gislebert, qui fut duc de Loraine tant supérieure qu'infé-

rieure et premier mary de Gerbergue, fille de Henry, surnommé *l'oyseleur*, roy de Germanie, laquelle estant vefve, se remaria depuis à Louis, surnommé *d'outre-mer*, roy de France.

Régnier, surnommé *au-long-col*, fut second de ce nom comte de Mons et Haynaut. Icy ont erré Jaques De Guise en ses Annales de Haynaut, Lipsius, en son Louvain, et autres qui les ont suivis, quand ils veulent que ce Régnier second soit fils d'un Manassès, attendu qu'il appert par lettres de Gerberge, datées de l'an 968, et par la chronique de Floduard, que ce Régnier fut fils de Régnier premier et d'Albrade, et encore frère de Gislebert, duc de Lorraine.

Aucuns ajoutent un autre fils, sçavoir : Lambert, comte de Louvain, lequel fut institué advoué de l'abbaye de Gemblou par Otton, premier de ce nom, empereur : ce qui appert par lettres authentiques rapportées par Aubert Le Mire.

Ledit Régnier 1.^{er} eut aussy une fille appelée Simphoriane, laquelle fut femme à Berengaire, comte, surnommé *Lomensis* ou *Namurcensis*, comme rapporte Floduard en sa chronique à l'an 924.

Quant à Régnier, second de ce nom, comte de Mons et Haynaut, il eut à femme une certaine dame que Jaques De Guise appelle Adela, sans faire mention qui furent son père et sa mère; tant y a que, selon ledit auteur et Wassebourg, ledit Régnier fut un prince très-vaillant aux armes, heureux en sa jeunesse et malheureux en sa vieillesse; ce que nous voyerons cy-après plus amplement.

931.

L'abbaye de Saint-Gislain, distante de la ville de Mons deux lieues, est réformée, et en icelle sont restablis moines de l'ordre de Saint-Benoist en la place des clercs séculiers qui l'occupoient. A cest effet Gislebert, duc de Lorraine, tint une assemblée avec ses barons et prélats en la ville de Dinant, située sur la Meuse, à laquelle assemblée son frère Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, et Fulbert, évesque de Cambray, s'y trouvèrent, requérant que l'on voulut entendre à une réformation et restitution de ladite abbaye en son entier, à cause que depuis les persécutions des Normans, elle avoit esté jusques à présent occupée par prestres séculiers, lesquels menoient une vie scandaleuse, et puis, comme malingriers et questeurs, portoient de lieu à autres le corps de saint Gislain pour recevoir quelque gain à leur prouffit particulier, feignant sous ombre de piété le vouloir employer à la réparation de ladite abbaye, que, peu auparavant, avoit esté bruslée fortuitemment ou par négligence desdits prestres séculiers. Le duc Gislebert, ayant entendu ce que sondit frère et l'évesque proposoient, s'adressa avec telle harangue aux prélats de Saint-Benoist, notamment à saint Gérard, fondateur de Brone, là présent :

« Non est opus valentibus medicus sed malè habentibus. Vos ex imperiali edicto, quàm plures abbatias regitis quæ, donante Deo et vestrà solerti dispositione, possessionibus abundant multis et servientibus Deo placitis, est quædam abbatia, in honore primatum Apostolici ordinis, videlicet Petri et Pauli, necnon Christi confessoris Gisteni fundata, vocabulo Cella appellataque sub regimine Domini nostri imperatoris, et simul cum multis aliis computata, sed pro culpis nostris hactenus minùs neglecta quàm charitativi antecessores de rebus ad se pertinentibus construxerunt, sed mutato per seditionem sæculi monachorum ordine qui ibi quondàm famulabantur nunc clericorum turpem vitam illic ducentium manus ad nihilum trahunt quod precor ut ad vos recipiatis et secundùm institutionem viri transmutetis, ejectionis inde voracibus clericis. »

Sur ce ledit saint Gérard, voulant satisfaire aux bonnes intentions dudit duc Gislebert, entreprit le gouvernement de l'abbaye de Saint-Gislain, que luy remit le comte Régnier, avec tous droits et proufits qu'il en retiroit et avoit retiré par bonne espace de temps avec les clercs séculiers; et par l'intermise dudit comte furent lesdits clercs déchassés de ladite abbaye et introduits religieux de l'ordre de Saint-Benoist, qui y sont demeurés permanents jusques à présent, sans aucun changement. Puis ledit saint Gérard recouvra avec grande diligence le corps de saint Gislain, qu'avoient lesdits clercs caché secrètement au sommet de l'église Sainte-Aldegonde en Maubeuge, de sorte qu'il gouverna ladite abbaye de Saint-Gislain l'espace de vingt-huit ans, durant lequel temps, comme il célébroit un jour messe en ladite abbaye, certaine femme paysanne aveugle qu'elle estoit recouvra soudainement la vue, s'estant frottée les yeux avec l'eau dont ledit saint avoit lavé ses mains. Ce saint eut pour père un certain seigneur appelé Stantius, issu de la famille d'Hagnon, duc d'Austrasie; sa mère fut Plectrude, sœur d'Estienne, évêque de Liège. Le territoire de Bronne luy appartenoit patrimoinellement, en lequel il y basty un monastère, où premièrement il y plaça clercs séculiers, puis moines de l'ordre Saint-Benoist, et fut dudit monastère premier abbé, comme encore de dix-huit autres qu'il gouverna saintement avec un soin non pareil, entre lesquels fut celui de Saint-Gislain, duquel avons parlé cy-dessus.

Audit an, Arnoul, comte de Flandre, s'empara de Mortaigne sur l'Escault, semblablement de la ville d'Arras. Raoul, roy de Bourgogne et France, accompagné de Huges, comte d'Anjou; Héribert, comte de Vermandois, y accourt avec le secours des Lorinois; sur ce furent trêves accordées par l'intermise de Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut.

933 — 935.

L'an 933 Richaire, évesque de Liège, prit et démolit, à l'assistance de Gislebert, duc de Lorraine, son oncle, et Régnier, comte de Mons, etc., son père, un chasteau du terroire de Porcien près d'Arche, situé en la jurisdiction de l'église de Liège, que certain comte appellé Bernard avoit fait bastir. (Voyez Flo-duard.)

L'an 935, ledit Richaire, évesque de Liège, rédifia en la ville de Liège l'église de Saint-Pierre, que les Normans avoient destruite, et en icelle institua un collège de trente chanoines.

L'an 939, Gislebert, duc de Lorraine, frère de Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, est submergé dedans le Rhin. Il estoit paravant allié à Éverard, duc de Franconie, et Henry, frère de l'empereur Otton 1.^{er}, contre ledit Otton, maintenant que le royaume de Germanie appartenoit plustost audit Henry qu'à Otton, à cause que Henry estoit né de son père Henry, qui, de duc de Saxe, estoit devenu roy de Germanie, et qu'Otton avoit esté né avant tel événement. Sur ce, comme ces seigneurs pillioient et ruinoient assez librement le royaume de Germanie, voicy que Ude et Conrad, frère de Herman, duc de Suève, tenant le party d'Otton, assaillirent à Andernac, près du Rhin, lesdits seigneurs, si bien que Éverard fut occis, et Gislebert, prenant la fuite, se jeta dedans le Rhin et fut submergé. Henry mit lors les armes bas et se réconcilia à son frère l'empereur.

Quant au duc Gislebert, il laissa un fils appellé Henry, qui trespassa tost après luy.

Quant à Gerberge, femme dudit Gislebert, elle espousa en ceste aunée en secondes nopces Louis, roy de France.

L'an 943 ou 944, Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, voyant qu'après la mort de son neveu Henry, duc de Lorraine, fils de Gislebert, l'empereur Otton avoit donné son duché à Conrad, son gendre, prince estrange, et qu'il en estoit privé, troubla le gouvernement de Conrad en faisant plusieurs

courses par lesquelles il endommagea le duché de Lorraine. (Voyez Wassebourg, Divæus et autres.)

L'an 945 mourut Richaire, évêque de Liège, fils de Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut; ce fut par un 23 de juillet. A luy succéda en son évêché Huges, abbé de Saint-Maximain en Trèves.

L'an 946, le feu s'esprit en l'abbaye de Saint-Gislain lez la ville de Mons, en sorte qu'il endommagea fort l'église. Mais icy faut-il remarquer les mérites dudit saint, car, comme ce feu alloit avec grande impétuosité consommant tout ce qu'il rencontroit, il fut à l'instant arrêté miraculeusement quand il fut parvenu au lieu où reposoient les ossements dudit saint. (Manuscrit de Saint-Gislain.)

L'an 950, Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, s'empare de la ville et comté de Valencènes sur le comte Henry. (Simon Le Boucq, Abrégé des antiquités de Valencènes.)

L'an 951, Conrad, duc de Lorraine, assiége et prend quelque chasteau où forteresse appartenant à Régnier-au-long-col, comte de Mons; puis donne ordre d'assiéger ses autres places; de là vint grosse guerre.

L'an 953, les princes lorinois, voyant que l'empereur Otton avoit déboutté du duché de Lorraine le duc Conrad, son gendre, à cause de ses rebellions, prirent occasion de s'alliéner entièrement dudit Conrad et à force d'armes le déchasser de la Lorraine. A cest effet ils esleurent pour leur chef Régnier-au-long-col, comte de Mons, etc., grand ennemy dudit Conrad; ce que voyant Conrad munit ses villes et forteresses. D'autre costé, le comte Régnier assiégea l'une desdites forteresses, située sur la Meuse; aucuns croyent que c'est la ville de Dinant. Conrad y arrive soudainement avec ses forces pour faire lever le siège. Ce fut lors que l'on vint aux mains, en sorte que Conrad fut blessé, son armée défaite et mis en fuite par ledit comte Régnier. Divæus dit

que la bataille dura jusques à tant que la nuit contraignit les deux parties adversaires de se séparer; et que le duc Conrad se retira à Mayence, où l'empereur Otton l'assiégea; mais comme il luy eut livré ostages, il se retira en Bavière à la sollicitation de son frère Henry. (Voyez Floduard, Wassebourg, Divæus.)

Cependant le comte Régnier gasta fort la Lorraine par ses courses, notamment les places qui avoient tenu le party du duc Conrad; outre ce, comme il prétendoit au duché dudit pays, s'empara du douaire que le duc Gislebert, son frère, avoit fait et donné à Gerberge, sa femme, qui estoit remariée à Louis, roy de France. De quoi ce roy et sadite femme se plainirent fort à l'empereur Otton, son frère, lequel, pour remédier à beaucoup de désordres, commit l'administration du royaume de Lorraine à son frère Brunon, qui, peu de jours auparavant, avoit esté consacré archevesque de Couloigne.

954.

Conrad, paravant duc de Lorraine, voyant qu'il ne pouvoit venir au-dessus de la ville de Metz, ny trouver paix avec l'empereur Otton, son beau-père, attira de par-deça les Huns ou Hongrois (qui estoient descendus de Pannonie, région du Danube, en Bavière) et les fit passer par le royaume de Lorraine jusques aux terres et provinces appartenant à Régnier, comte de Mons et Haynaut, et ce pour se venger de luy. Or jaçoit que ledit Conrad eut, par je ne sçais quelque cause secrette, quitté la compagnie de ces Huns, et les eut délaissés près Maistreck, si est pourtant que ces barbares marchèrent plus outre et ravagèrent la Hasbaine et Liège. Puis entrèrent dans la Forest carbonnière, *aliàs* le pays de Haynaut, qu'ils ruinèrent aussy misérablement en plusieurs endroits. A l'entrée dudit pays, qui fut du costé de l'abbaye de Lobbes et Thuin, ils bruslèrent l'église de ladite abbaye avec autres édifices. Là aussy décapitèrent deux anciens religieux, l'un appellé Théodulphe, l'autre Theumarc. Finablement assiégèrent la montagne et l'église de

Saint - Ursmer, où s'estoient retirés la pluspart des moines, prestres séculiers et manans du lieu, pour illec se deffendre. Cependant comme ces barbares et infidèles eurent fait tel effort que jà ils avoient fait brèche aux tranchées de la montagne susdite, outre ce que ceux de dedans étoient au désespoir de se pouvoir maintenir, voilà qu'à l'instant, ainsy qu'on récitait dedans l'église les litanies, sortirent de ladite église deux colombes qui environnèrent de leur vol par trois fois le camp desdits barbares, et cela fait s'ensuivit aussytost une horrible tempeste en l'air, accompagnée d'une abondante pluye qui causa que les cordes des arcques desdits barbares furcnt lasques et si alentiés qu'ils n'en purent plus user. Finablement se mesla miraculeusement parmy eux une si merveilleuse crainte et espouvante qu'ils se retirèrent à la haste, d'où ayant passé le Haynaut avec un horrible carnage de prestres et religieux, bruslement des lieux sacrés, parvinrent à Cambray, qu'ils assiégèrent puissamment, mais sans effet, car l'évesque Fulbert encouragea si bien les habitants pour résistance que lesdits barbares furent contraints d'abandonner le siège avec perte notable de leurs compagnons, notamment du nepveu de leur roy Belgio. L'assiégement de ladite ville commença le 6 du mois d'avril. A leur retraite lesdits barbares se jettèrent de force dedans l'église de Saint - Géry, qui estoit lors hors la ville, située au lieu où est de présent la citadelle : là tuèrent cinq ecclésiastiques et bruslèrent ladite église. Voyez tout cecy plus amplement en Baldéric, quant à l'assiégement et résistance de Cambray.¹

De Cambray lesdits Huns traversèrent le Vermandois et le territoire de Rheims, puis s'allèrent jeter en Italie. Autres qui ravageoient la Bavière furent défaits par le duc Conrad, qui s'estoit réconcilié à l'empereur Otton, son beau-père ; mais ce fut en y laissant la vie. Sur ce, ledit empereur créa absolument son frère Brunon duc de Lorraine, lequel, comme il estoit archevesque de Couloigne, se fit quand et quand appeller archiduc

¹ Voyez Floduard ; Fulcuin, abbé de Lobbes ; Baldéric, l. 1.^{er}, c. 74 ; Molanus, 2 avril.

de Lorraine, afin, comme dit Lipsius,¹ qu'il y eut conformité du titre temporel avec celui de spirituel.

L'an susdit, Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, fit par son intermise qu'au siège épiscopal de Liège (duquel en estoit débouté Rathère) son nepveu Albéric fut substitué.² Cet Albéric fut fils, comme je crois, de Berengaire, comte de Namur, et de N. . . ., sa femme, sœur audit comte Régnier. Il fut en la ville de Maistreck pédagogue de Brunon, frère de l'empereur Otton 1.^{er}, n'ayant ledit Brunon plus que 4 ans. Ainsi dit Rogier.³

Or comme ledit comte Régnier vouloit disposer à son avantage des villes et forteresses du pays de Liège, sous prétexte d'avancer le bien de son dit nepveu, les Liégeois se soulevèrent contre luy et munirent leurs villes et forteresses de bonnes garnisons. A raison de quoy ledit comte espia le temps pour se venger des principaux auteurs de tel soulèvement. A cest effet tira hors de l'église de Saint-Ursmar lez abbaye de Lobbes un certain capitaine des Liégeois appelé Oduin, et le fit décapiter à l'instant devant le portail de ladite église.

956.

L'empereur Otton tint une assemblée à Engulenhéim avec les princes et seigneurs du royaume de Lorraine, desquels il receut ostages presque de toutes leurs villes pour assurance de fidélité. Ce que ne voulut faire Régnier, comte de Mons, etc., ainsy qu'a insinué Floduard; et la raison est pour ce qu'il maintenoit son pays de Haynaut estre indépendant et sans relief dudit royaume de Lorraine, dont s'en disoit prince absolu.

¹ Lipsius, *in suo Loranio*, l. 1, c. 9.

² Sigibert; Gilles, religieux de Lorval, cité par les Annales de Liège

³ Rogier, cité par les Annales de Liège et la vie de Brunon; Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*, 11 oct.

957.

Régnier et Lambert, fils du susdit comte Régnier-au-long-col, sont assiégés de si près par Lothaire, roy de France, en une forteresse située sur la rivière de Carus (possible Escault)⁴ que ledit Lothaire reprit la place et emmena quant soy prisonniers lesdits frères Régnier et Lambert, avec quelques soldats ou chevaliers qui y furent trouvés. Puis s'ensuivit bientôt un colloque entre la royne Gerberge et l'archevesque Brunon, son frère, par lequel furent rendus au comte Régnier ses enfants avec leurs soldats. D'autre costé, ledit Régnier restitua, ou, comme aucuns veulent dire conformément à ce qu'escrit Sigibert, promit de restituer à ladite royne le douaire que luy avoit donné son premier mary Gislebert, duc de Loraine, que luy détenoit ledit comte. Mais d'autant qu'il n'accomplit ses promesses, grosse guerre s'esleva entre ledit Brunon, archiduc de Loraine, d'une part, et ledit comte, qui se rendit du tout disgracié de l'empereur Otton. Et encore plus lors que ledit empereur eut entendu comme ledit comte attribua à son profit les biens de l'église et des laïcs, et taschoit de mettre tout en servage, car il faut entendre que ledit comte, pour avoir fait des grands despens en guerre contre les Normans, ennemis de la foy de Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre lesquels il s'estoit porté fort valeureusement, encore à cause des guerres particulières qu'il avoit eues à l'encontre de Conrad, gendre dudit empereur, contre le duc Henry, contre le comte de Flandres, contre le comte de Louvain et plusieurs autres d'Allemagne et Loraine, pour payer ses soldats, il appliquoit à son profit les terres, possessions et revenus des églises gastées par les Huns et Normans, et les laissoit en ruine. Si tenoit à luy comme confisqués au prince les héritages, tant des nobles que d'autres tués jadis par les Huns ou naguere par les Normans, s'efforceant journellement de ramener tous bourgeois, clerks et laïcs en servage. Sur ce l'empereur Otton fut informé par l'estat ecclésiastique, des nobles et du tiers-estat des

⁴ Floduard; Harens, Annales de Brabant.

bourgeois des villes et autres communautés. A raison de quoy, ayant trouvé l'occasion de se venger entièrement dudit comte, décréta en une diette de ses palatins et barons, tenue à Mayence, qu'on adjourneroit ledit Régnier en propre personne par devant luy. Mais Régnier s'estant par beaucoup de raisons excusé de comparoir en personne, l'empereur envoya en la Gaule inférieure, nommément en le comté de Mons et ès parties voisines, monseigneur Brunon, son frère et lieutenant, avec une puissante armée pour punir les rebelles et usurpateurs des biens d'autrui; pour encore réformer l'estat ecclésiastique qui estoit en grand désordre. A cest effet, le pape le créa légat apostolique. Ainsy donc que ledit Brunon descendoit de par-deça avec ses forces, Lothaire, roy de France, son aepveu, accompagné de sa mère Gerberge, sœur audit Brunon, vint au-devant de luy au pays de Cambrésis pour le saluer; de mesme le comte Régnier avec son armée pour le guerrier. Et comme Brunon approchoit Valencènes (dit Wassebourg), ledit comte luy livra bataille; mais sans intérêt, car, dit-il, ses gens furent défaits, de sorte qu'il fut contraint de se sauver à la fuite avec ses deux fils Régnier et Lambert.

Floduard ne fait mention de bataille, ains dit bien que ledit comte, voyant qu'il ne pouvoit résister aux grandes forces de Brunon, le vint trouver.

Lipsius¹ dit que, comme Brunon craignoit d'avoir sur ses espauls une guerre longue et fascheuse avec ledit comte, laissa les armes, et, usant de finesse, l'appella en la ville de Valencènes avec son frère Lambert, sous prétexte qu'il vouloit traiter paix avec luy. Soit qu'il en soit, il est certain que Brunon cita ou appella ledit comte en Valencènes pour l'ouyr en ses raisons, et qu'après l'avoir ouy le prit prisonnier. Quant à ce qui est de son frère, qui aussy comparut audit Valencènes, les auteurs ne font mention s'il fut aussy détenu prisonnier ou non, partant n'en dirons rien.

Quant aux raisons de tel emprisonnement, Floduard en apporte

¹ Lipsius, *in suo Lovanio*, l. 1, c. 9.

une, sçavoir, pour ce que ledit comte Régnier n'avoit voulu donner et livrer les ostages tels qu'on luy avoit demandés.

Sigibert, à l'an 959, apporte deux autres raisons : la première est pour ce que ledit comte troubloit et avoit troublé tout le royaume (suppléé de Loraine); la seconde , qui semble plus véritable audit Sigibert , est pour ce que ledit comte présumoit par violence de détenir sur Gerberge, sœur de l'empereur Otton, le douaire que luy avoit donné Gislebert, duc de Loraine, son premier mary, frère dudit comte Régnier. Selon quoy faut présumer que ledit comte n'avoit encore restitué, ou ne vouloit restituer ledit douaire comme il avoit promis de faire quand furent restitués ses enfants prisonniers. Et toutefois semble que l'emprisonnement dudit comte et banissement de ses enfants ne furent pour la détention dudit douaire, car s'il eust esté ainsy, comment est que lesdits enfants se fussent retirés avec assurance auprès de Lothaire, roy de France, attendu l'injure et le tort grand que eux et leur père faisoient en détenant forcièrement le douaire de la mère dudit roy ?

Soit qu'il en soit, Lipsius dit que le comte Régnier morut prisonnier en la ville de Valencènes, soit par mort naturelle ou violente. Mais il est plus vraisemblable, selon le dire de Sigibert, qu'il fut condamné par ledit Brunon à un exil irrévocable : ce qui est conforme à ce que dit l'auteur de l'Appendice de Reginon , quand il dit que ledit comte Régnier fut exilé en Sclavonie. Ce qui est encore conforme à Floduard quand il escrit : *Sub eustodiâ eum duxit (nempè Bruno) nec multo post trans Rhenum in exilium misit* ; c'est-à-dire, que Brunon emmena quant soy ledit comte Régnier avec garde, et peu de temps après le relégua en exil par-delà le Rhin.

Sigibert, Floduard et autres disent que ses terres et domaines furent confisqués, en sorte que le comté de Mons, ainsy dit Wassebourg, et autres possessions furent données premièrement (dit Baldéric) à un certain noble seigneur appelé Richaire, et, luy mort, à deux princes principaux du pays, sçavoir, Warnère

et Reynalde ou Régnaut, et puis, culx occis en l'an 972, à Godofroy, duc des Ardennes, et Arnoul, comte de Flandres, comme nous voyerons plus amplement cy-après.

Quant aux enfants dudit comte Régnier-au-long-col, Baldéric dit que Brunon les déchassa et débouta des terres paternelles, pour les insolences telles que dessus commises par eux et leur père, et Sigibert dit qu'ils se retirèrent vers Lothaire, roy de France.

Avant la réformation que Brunon introduit ès comtés de Mons, Valencènes, Burbant et autres endroits du pays de Haynaut, faut entendre que les chevaliers et gentils hommes de qualité inférieure au comte Régnier, sous prétexte qu'ils défendoient ledit pays, s'arrogéient autant qu'ils pouvoient les biens des églises, et prenoient de telle tyrannie les laboureurs, qu'il n'y avoit ou homme ou femme qui, sous peine de souffrir la mort ou d'avoir les membres coupés, ou à tout le moins d'estre bannis ou de perdre tous ses biens, leur osast ou contredire ou rien refuser; ains souventeffois sans nulle miséricorde leur estoient ostées leurs femmes, filles ou fils, et leurs biens meubles et immeubles; cependant les pauvres gens ne s'en osoient plaindre à nul juge quelconque, fors qu'à Dieu. Pour à quoy remédier selon droit et justice, Brunon, estant encore en Valencènes, après avoir remonstré et confessé fortement que Dieu tout puissant avoit, pour nos péchés (dit-il) et pour exécuter sa justice, envoyé en ce pays et ailleurs premièrement les Vandales, Goths et Huns, en après les Danois et Normans, décréta, par sentence irrévocable, que les églises sans contradiction posséderont à perpétuité tous les biens des trespasés, nobles chevaliers ou autres, et ceux qui leur seront appliqués par ceux qui déclarèrent Dieu du ciel hoir principal de tous ses biens. Et au regard de la commune, pour l'affranchir des griefs servages des seigneurs et des plus puissants, il déterminâ, par décret perpétuel, et ordonna que quiconque dedans l'an s'offrirait dévotement et solennellement luy et ses biens à quelque saint, ou sainte, ou à église, que les souverains

évêques, empereurs ou autres auroient privilégiés, qu'il seroit luy et ses hoirs affranchis et tenus francs (comme frères familiers desdites églises), sans jamais rien payer, hormis la morte-main due au seigneur de la terre.

En ce temps il y avoit tel défaut de monnoye en les pays de Haynaut, Flandre, Brabant et autres, qu'il fallut par les supérieurs le pouvoir de changer choses pour choses, de sorte que pour deux gellines, l'on avoit un oyson; pour deux oysons, un porcq; pour trois agneaux, un mouton; pour trois veaux, une vache. C'est pourquoy en l'épitaphe de Bauduin III, comte de Flandre, se trouvent tels versés :¹

*Instituitque suos mercaries hic sinè nummis
Mutans pro rebus, res alias aliis.*

958.

Avant que Brunon allast en Bourgogne avec l'armée des Lorinois, pour parler à ses sœurs et neveux, partit de la prévosté de Valencènes pour réformer ès autres lieux du pays de Haynaut l'estat ecclésiastique, et contraindre les usurpateurs des biens de l'église en faire la restitution.

Premièrement, touchant l'église de Soignies, Philippe De Vergnies, jadis doyen du chapitre dudit Soignies, escrit en ses fragments de telle sorte : « *Monsieur saint Bruno, archevesque de Couloigne, estant autorisé, tant du Saint Père pour le spirituel, que de son frère l'empereur Otton premier pour le temporel, pour remettre le tout en estat et bon ordre, et, visitant ceste église, pourvut premièrement au service divin. Au lieu des religieux qui y souloient estre, établit chanoines soub la riègle de monsieur saint Augustin,*

¹ Voyez Ferreolus Locrius.

lesquels il remit en jouissance entière de tous biens et privilèges qui leur appartenoient. Puis pour assurer la place à l'advenir contre les efforces de la guerre, érigea à l'entour de l'église telle forteresse qui se void encore aujourd'huy, la porvoiant au dedens d'un profond puy dessus les aschintes à deux costés de la nefve, haussant de grosses murailles quelque nombre de chambres vaultées, qui de mémoire ont encore esté veües furnies de balles de pierre, de traictz et gros arcques de façon très ancienne, environa aussy le dehors avec la demeure du cloistre de haultes murailles, craigneaux et tourelles appropriées à la deffence. » Jusques icy ledit Vergnies.

Secondement, quant aux églises de Mons, qui estoient en ce temps trois, sçavoir : celle de Notre-Dame, *aliàs* Sainte-Waltrude ; celle de Saint-Germain, et la troisieme celle de Saint-Pierre et Saint-Paul, apostres, ledit archevesque Brunon introduit en icelles l'observance de la règle de Saint-Augustin, comme il avoit fait en celle de Soignies. Et pour parler distinctement desdites églises, je veux croire que les dames de l'église Sainte-Waltrude n'observoient en ce temps aucune règle que ce soit, ny mesme le formulaire de vivre que leur avoit prescrit le pape Pascal, et ce à cause qu'elles furent contraintes, comme leurs devancieres, d'abandonner par plusieurs fois la ville de Mons, et se tenir près leurs pères, parents et amys pour la crainte qu'elles eurent de la cruauté, tantost des Normans et Danois, tantost des Huns, gens barbares et infidèles, qui l'espace de cent ans et plus coururent ce Pays-Bas. Ce qui causa qu'icelles damoiselles ne se tinrent parfois en corps et ne firent ensemble le service divin en leur dite église. Joint que le comte Régnier-au-long-col avoit envahy et retenu forcièrement la plus grande partie de leurs revenus pour subvenir aux frais de guerres qu'il avoit soustenu de part et d'autre. De sorte que, d'un costé, ledit Brunon eut de la difficulté pour réduire ensemble lesdites damoiselles, et plus pour leur faire amplecter une règle canonique, à cause qu'icelles avoient jà gousté la liberté et délices du monde parmy les maisons de leursdits pères, parents et amys.

Toutteffois, d'autre costé, il n'y trouva tant de répugnance pour les réduire à la réforme prétendue, attendu qu'il les remettoit entièrement en la jouissance de leurs biens, possessions, droits et privilèges. Puis la règle qu'il leur donna à observer, qui fut celle de Saint-Augustin, ne préjudicioit en rien à leur liberté ancienne, non plus ni moins que le formulaire de vivre que leur donna cy-devant le pape Pascal, en l'an 819. A raison de quoy elles receurent facilement et sans contredit ladite règle, à cause qu'elle n'obligeoit à aucun vœu de religion; car, comme j'ay dit cy-dessus à l'an 648, toutes personnes de deux sexes, demeurant mesme en estat séculier, pouvoient estre de l'ordre ou pour le moins garder la règle de Saint-Augustin, comme l'on peut estre de présent de l'ordre de Saint-François-d'Assises. C'est pourquoy Jacques De Vitriaco, ¹ qui vivoit en l'an 1210, légat apostolique en ces Pays-Bas, est d'opinion qu'ès églises mesme cathédrales, les chanoines séculiers de leur premier institut observoient la règle de Saint-Augustin, servant Dieu en toute humilité et pauvreté, vaquant ès offices divins, leçons et oraisons; prenant ensemble au réfectoire sobre réfection; reposant de nuit ès lits chastes dedans un mesme dortoir: ce sont les propos dudit légat.

C'est la mesme façon de vivre que les damoiselles de l'église Sainte-Waltrude de Mons ensuivirent en ce temps, sous la règle de Saint-Augustin, à l'instance et exhortation de l'archevesque Brunon. De là est venu que là où leurs devancières avoient esté appellées nonnaines, celles-cy et autres qui leur succédèrent furent nommées chanoinesses séculières; ainsy dit Jacques De Guise. Mais oultre ce, affin que leur habit fût conforme tant à leur dite façon nouvelle de vivre, qu'à la qualité de leur noblesse, ledit Brunon ordonna auxdites chanoinesses de porter un habit de blanche toile, et au-dessus un manteau noir fourré d'ermine ou de pannes de telle posture qu'elles portent encore aujourd'huy. Aucuns veulent attribuer l'ordonnance desdits habits à Sigibert,

¹ Jacques De Vitriaco, Histoire occidentale, c. 30.

roy d'Austrasie ; mais il est plus vraisemblable que ledit Brunon les institua avec l'observance de la règle de Saint-Augustin, non pas seulement en l'église de Mons, mais aussy en celles de Maubeuge, Nivelles et ailleurs.

De prouver maintenant que les chanoinesses de Mons auroient observé la règle de Saint-Augustin il y a plus de quatre cents ans, il est facile : car de cela font mention expresse les lettres datées de l'an 1181, que le pape Lucien III envoya auxdites chanoinesses. ¹ Voyez ces lettres cy-dessous audit an. Mais quand elles auroient quitté ladite règle, et conséquemment le commun dortoir, réfectoire et closture pour ménager à part leurs prébendes et vivre chacune en particulier chez elles, je crois que ce fut au siècle XIII. C'est pourquoy Jacques De Vitriaco, ² qui vivoit audit siècle, se plaint merveilleusement et généralement desdites chanoinesses pour la magnificence de leurs habits, frisonage de leurs cheveux, entretènement de jeunes serviteurs en leurs maisons, d'hantise trop familière avec leurs cousins, somptuosité de banquets et liberté trop grande de courir de çà de là. Ce que considérant aussy le pape Clément V, qui vivoit à l'an 1308, a esté esmeu en certain chapitre de ses Clémentines, ³ de publier qu'il n'approuvoit l'estat, la règle, ou ordre desdites chanoinesses ; ce qu'il n'eut fait si de son temps elles eussent observé la règle de Saint-Augustin, comme l'avoient fait leurs devanciers. Grace et louange toutefois à Dieu, à cause que pour le présent les chanoinesses de Mons, Maubeuge, Nivelles et autres semblables des Pays-Bas, encore bien qu'elles n'observent ladite règle, si est qu'elle vivent vertueusement en toute modestie et piété exemplaire.

Outre la susdite réforme que l'archevesque Brunon introduit en l'église Sainte-Waltrude, il ordonna encore (c'est l'opiniou de quelque docte personnage) que les prébendes des chanoines

¹ Manuscrits de la trésorerie de Sainte-Waltrude et de Saint-Germain.

² Jacques De Vitriaco, en son Histoire occidentale, c. 31.

³ Clément, *Attendantes de statu monachorum*.

d'icelle église seroient conférées à clerks nobles et séculiers , afin que plus puissamment les chanoinesses fussent conscillées et maintenues en leurs droits : ce qui a esté en usance par bonne espace de temps ; mais elle fut rompue par les comtes postérieurs de Haynaut qui , comme abbés séculiers de ladite église, voulurent avoir le droit de conférer lesdites prébendes à tels clerks séculiers qu'ils voudroient ; et de fait cecy se voit expressément déclaré par Ferdinand et Jenne, comte et comtesse de Haynaut, en leurs lettres datées de l'an 1213. Voyez ci-dessous ledit an.

Quant à l'église de Saint - Germain , faut noter :

Premièrement , qu'en ce temps, et auparavant mesme, résidoient en icelle église certains clerks séculiers en qualité de pasteurs ou curés de toute la paroisse et juridiction de la ville de Mons.

Secondement, qu'à défaut de moines en l'église Saint-Pierre de Mons , qui morurent tous durant les persécutions des Normans , lesdits clerks de Saint-Germain firent parfois l'office divin en l'église de Sainte-Waltrude, à la façon qu'avoient fait lesdits moines , et qu'à raison de quoy ils jouirent et possédèrent à juste titre les biens et revenus de l'église Saint-Pierre , comme autres clerks séculiers avoient , à faute de moines , possédé les abbayes et leurs biens en divers endroits du pays de Haynaut , faisant en icelles l'office divin. Ce qui s'est vu és abbayes de Saint-Gislain , de Soignies , de Crespin , Hasnon et autres , dont en la plupart d'icelles furent restitués moines. Or touchant la réforme que fit l'archevesque Bruuon en ladite église de Saint-Germain , c'est qu'il y introduit l'observance de la règle de Saint-Augustin , laquelle continuoit encore en l'an 1181, comme l'on peut voir és lettres du pape Lucius III , datées dudit an.

Puis furent lesdits prestres séculiers de ladite église institués et créés en nombre de quatorze chanoines prébendés et dotés d'une partie des revenus de l'église Saint-Pierre , desquels ils en jouissoient ; le tout du consentement de l'église Sainte-Waltrude, de laquelle provenoient lesdits revenus et laquelle contribua encore , en ce temps, aucuns moyens auxdits chanoines pour

l'augmentation de leurs prébendes; à charge néanmoins que lesdits chanoines seroient vicaires et chapelains de ladite église Sainte-Waltrude, pour en icelle célébrer l'office divin, tant en messes qu'en autres offices, et tels que faisoient ci-devant les moines de Saint-Pierre comme chapelains de ladite église. A raison de quoy lesdits chanoines de Saint-Germain ont esté appelés chapelains du grand autel de l'église Sainte-Waltrude, auquel ils sont tenus de célébrer tous les jours haute messe par l'un de leur collège, comme nous voyerons encore ci-après.¹

Quant à l'église Saint-Pierre de Mons, comme en icelle s'estoient tenus ci-devant, avant les persécutions de Normans, abbés et religieux en nombre de quatorze, comme dit Lessabeus, qui comme chapelains faisoient l'office divin en l'église Sainte-Waltrude, l'archevesque Brunon remit en leur place en ladite église quatorze chanoines séculiers sous l'observance de la règle de Saint-Augustin, donnant aux chanoines de Saint-Germain le droit de leur conférer leurs prébendes; de là on peut conjecturer que lesdits chanoines de Saint-Pierre estoient comme chapelains et vicaires des chanoines de Saint-Germain. Leur collège fut anéanti en l'an 1084 et leurs prébendes appliquées à la dotation de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, par la comtesse Richilde et son fils le comte Bauduin, et lors aussy l'église de Saint-Pierre fut possédée par ladite abbaye, à laquelle fut depuis, en l'an 1123, la possession de ladite église adjudgée par le concile que tint lors en la ville de Mons Burchard, évesque de Cambrai. Voyez cecy plus amplement à l'an susdit.

Mais d'autant que nous avons dit ci-dessus que les chanoines de Saint-Germain ont esté constitués chapelains et vicaires de l'église Sainte-Waltrude et établis chanoines prébendés par l'archevesque Brunon, je veux icy insérer ce que je trouve es manuscrits de Gislebert, prévost de l'église Saint-Germain, et puis apporter certains mémoriaux qui se trouvent en la trésorerie de l'église Sainte-Waltrude.

¹ Manuscrit de la trésorerie de Saint-Germain; Jacques De Guise; Lessabeus; Gislebert.

Les prébendes de Saint-Germain ont esté instituées des biens de l'église de Sainte-Waltrude, à condition que les chanoines soient à toujours chapelains d'icelle église et fassent l'office divin au monastère d'icelle, de sorte qu'à chacun jour lesdits chanoines sont tenus de célébrer audit monastère grande messe par un prestre chanoine, accompagné de diacre et sous-diacre.

Ils doivent estre présents ès processions de chaque dimanche, des Rogations et de l'Ascension de Notre-Seigneur. Ils doivent desservir aux offices divins, sçavoir : aux vespres, matines et grande messe des quatre jours solennels de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Circoncision, Épiphanie de Nostre-Seigneur et de la Purification de la Vierge Marie; encore des quatre jours des Pasques, du jour de l'Ascension du Seigneur, des quatre jours de Pentecoste, du jour de l'Assumption et Nativité de la Vierge Marie, du jour et feste de tous les Saints, des jours et festes de Sainte-Waltrude et de la dédicace de l'église de ladite sainte.

Ils doivent aussy estre présents aux messes de la Cène du Seigneur, du Vendredy Saint, de la veille de Pasques et Pentecoste.

Outre ce fait sçavoir que les chanoines de Saint-Germain ont annuellement de la grande église dix muids d'avoine et quatre muids de bled voereux, pour la messe qui se célèbre en chaque jour à l'autel Sainte-Waltrude, qui est celui de derrière qu'on appelle l'autel du Chevet.

La troisieme partie de toute chose qu'on offre ou donne à Sainte-Waltrude appartient à Saint-Germain, pourvu que ne soient mappes, fond de terre, or et drap de soie. Et au contraire les deux parties de toutes choses qu'on donne en aumosne à Saint-Germain appartiennent à Sainte-Waltrude, pourvu semblablement que ne soient fond de terre, or et drap de soie.

Tout ce que l'on offre aux autels du grand monastère appartient à la trésorerie de Sainte-Waltrude, pourvu qu'il ne vient à la main du prestre revestu d'estolle et que ne soit fond de terre, ou or, ou drap de soie. Ce que l'on offre aux autels de tous autres monastères et chapelles de la ville de Mons, encore que ce soit

fond de terre, or et drap de soie, appartient au prévost de Saint-Germain, pourvu qu'il ne soit venu à la main du prestre revestu d'estolle.

Toutes les chandelles du jour de la Purification de la Vierge Marie, en quelle manière que ce soit qu'elles adviennent à tous monastères et chapelles, appartiennent proprement à la trésorerie de Sainte-Waltrude, comme encore les offrandes qui se font ès dits monastères et chapelles au jour du Vendredy Saint appartiennent à ladite trésorerie.

Aux chanoines de Saint-Germain appartient la cure spirituelle de tous clercs ou ecclésiastiques résidants en la ville de Mons : des chanoines de Saint-Germain, de leur famille et chapelains, des clercs escolliers, des quatre officiers de Sainte-Waltrude, du cambiage de Saint-Germain, des officiers héréditaires du comte, et mesme du comte et de la comtesse, durant qu'ils séjournent en ladite ville de Mons; en sorte que tous droits ecclésiastiques sont administrés et dispensés envers les personnes susnommées, tant en leur vie comme à la mort, dedans le monastère de Sainte-Waltrude par lesdits chanoines prestres de Saint-Germain.

Les chanoines de Saint-Germain sont tenus de pourvoir à tousjours à l'église Sainte-Waltrude, de prestre, diacre et sous-diacre pour la grande messe; sont encore tenus de comparoistre en ladite église ès plus grands jours solempnels.

Ils ne peuvent estre contraints de se trouver à la grande messe et heures parochiales du monastère de Saint-Germain.

Ils doivent touteffois, tous les jours de festes, tous les jours des advents et tous les jours de quaresme, réciter avec clercs vespres et matines, excepté les jours solempnels auxquels ils sont tenus de faire ce devoir au grand monastère.

Ils doivent comparoistre tous les jours au monastère de Saint-Germain ès messe et heures parochiales.

Le comte de Haynaut, à cause des biens de la dignité abbatiale qu'il possède, doit acquitter l'église de Sainte-Waltrude de certains droits ou servitudes qui sont parfois demandés par le pape, ses cardinaux, légats, par l'archevesque de Rheims et ses

officiers. Ces droits s'appellent vulgairement *gistes ou poursoignes*, lesquels doivent estre payés par ledit comte auxdites personnes pour ladite église. A raison de quoy les chanoines de Saint-Germain, comme chapelains de Sainte-Waltrude, sont quittes et francs de telles exactions.

Afin que le comte, comme advoué, ne réclame rien es bois ou forests de Sainte-Waltrude, luy a esté cédé à tousjours le bois de Mons.

La collation de la prévosté de Saint-Germain appartient de droit au comte comme abbé, de sorte que le prévost, par un mesme hommage et teneur relève dudit comte la collation des prébendes, la prévosté, la custodie et advouerie de terres et hommes.

Au prévost de Saint-Germain appartient de justicier tous clerks de quelque ordre qu'ils soient demeurants à Mons, excepté les chanoines de Sainte-Waltrude, qui sont justiciables par le prévost et chapitre de Sainte-Waltrude.

Le prévost de Saint-Germain, *item* le prévost ou la prévoste, *item* le custot ou custosse de Sainte-Waltrude, doivent faire hommage et prester fidélité au comte en qualité d'abbé, d'où vient qu'en la court dudit comte, ils peuvent avec les nobles juger et tesmoigner.

Adjoute ledit Gislebert en autre lieu que les chanoines de Saint-Germain ont, comme chapelains de Sainte-Waltrude, la troisieme partie des rentes qui se payent au jour de la Cène du Seigneur; oultre ce qu'ils ont de l'église Sainte-Waltrude en toute la paroisse de Mons les dismes de bled et prairie, oultre ce toutes mesnues dismes et offrandes des autels.

S'ensuit le mémorial de l'église Sainte-Waltrude.

La première église qui fut fondée en la ville de Mons fut celle de Sainte-Waltrude, en laquelle furent instituées trente nobles damoiselles pour célébrer l'office divin, et dix chanoines pour traiter et conduire les affaires temporelles de ladite église, et ce

affin que lesdites damoiselles se peuvent micux vaquer à la spiritualité.

Item, l'église de Saint-Germain n'est pas seulement dérivée de l'église Sainte-Waltrude, mais quant quant fondée et dotée des propres moyens d'icelle.

L'église Sainte-Waltrude fondée, comme est dit cy-dessus, a lors institué quatorze chapelains et les a dotés de ses dons et moyens propres, affin qu'ils fussent vicaires subsidiaires de ladite église, lesquels ont esté premièrement appelés chapelains du grand autel de Sainte-Waltrude; depuis, par permission de ladite église, ont esté nommés et se nomment de présent chanoines de Saint-Germain, ayant un doyen, qui administre les sacrements aux parochiens de l'église Sainte-Waltrude. Si est que l'église Sainte-Waltrude, s'appuyant sur prudent advis, a retenu en telle sorte ses autorités et préminences que lesdits chanoines de Saint-Germain n'avoient cy-devant, et n'ont encore de présent en la ville de Mons ny en toute sa juridiction, certain lieu en lequel ils peuvent célébrer à haute voix messe, encore que se soit pour les trespasés, si ce n'est de grace, licence et par permission des chanoinesses : ce qu'ils ont par plusieurs fois reconnu authentiquement devant l'évesque de Cambray, le prévost des églises de Mons, et de plusieurs autres estres véritables, avec lettres sur ce despeschées auxquelles est pendant-le seel du chapitre desdits chanoines avec autres seels authentiques.

Lesdites damoiselles ont donné de grace spéciale licence auxdits chanoines de Saint-Germain de célébrer messe à haute voix pour les trespasés, et puis encore licence de chanter messe *de tempore* à certains jours, provenant de fondation particulière; finalement depuis quelques années en ça, lesdites damoiselles ont consenty que lesdits chanoines pourroient chanter messes en l'église Saint-Germain ès jours auxquels ils n'estoient tenus de venir à l'église Sainte-Waltrude, et ce affin qu'ils n'eussent occasion d'estre vagabons, sauve tousjours sans préjudice la préminence et autorité de ladite église de Sainte-Waltrude.

Outre ce faut sçavoir que les chanoines de Saint-Germain, à l'occasion de leur fondation et dotation provenant de l'église de Sainte-Waltrude, sont tenus de faire plusieurs devoirs et services à ladite église.

Premièrement, de célébrer tous les jours, au chœur de Sainte-Waltrude, deux messes, si comme grande messe au grand autel, et autre qu'on appelle messe du chapitre, à l'autel postérieur.

Item, sont tenus à chaque dimanche de commencer en ladite église de Sainte-Waltrude, par un d'entr'eux tierce, dire le chapitre et collecte, de bénir l'eau et l'espandre; et outre ce tout le chapitre de Saint-Germain est tenu tous les jours de dimanches marcher à la procession.

Item, à chaque grandes festes qui ont esté cy-devant et nouvellement instituées et qui les seront à l'advenir instituées, les chanoines de Saint-Germain et tout leur collège seront tenus de comparoistre en l'église de Sainte-Waltrude aux premières et secondes vespres, es matines et à la grande messe, et avec les damoiselles chanter et célébrer l'office divin.

Item, tout ledit collège est tenu d'estre présent à toutes processions générales ordonnées pour quelque cause que ce soit par lesdites damoiselles.

Item, es festes de Pasques et Pentecoste sont tenus avec le curé de Saint-Germain d'estre présents à la bénédiction de l'eau des fonds qui se fait en l'église de Sainte-Waltrude.

Item, par lapse de temps, comme il arriva que autres églises se fondèrent et les paroisses se divisèrent par grace, permission et licence de l'église de Sainte-Waltrude, faut noter que ladite église, ayant esté jadis seule collégiale et paroissiale, a tousjours retenu à soy telle autorité que en toute la ville de Mons et sa jurisdiction l'on ne peut rien introduire ou changer de nouveau es choses divines et spirituelles sans la grace, licence et permission de ladite mère église de Sainte-Waltrude. De mesme qu'on ne peut édifier oratoire ou chapelle, ériger clocher, pendre cloches, faire procession, instituer nouvelles festes et faire autres choses de nouveau, etc.

Item, quand les paroisses furent divisées, les damoiselles de

Sainte - Waltrude ont retenu en tout l'enclos de la ville de Mons pour parochiens de leur église, plusieurs personnes encore bien résidentes es quartiers des autres paroisses, entre lesquels le prince et la princesse avec toute leur famille et suite, leurs officiers, ceux qui sont à leur solde, leurs messagers. Toutes personnes ecclésiastiques, mesme les doyen et chanoines de Saint - Germain, (excepté les religieux de la maison des Frères Mineurs et des Escolliers comme encore les curés) toutes personnes nobles, les clercs non mariés et les officiers de l'église de Sainte - Waltrude.

Touchant les susnommés parochiens de Sainte - Waltrude et autres semblables, arrivant qu'ils trespasent en la ville de Mons, lesdites damoiselles célèbrent charitablement et sans salaire en la navire de leur église, les funérailles, vigiles, commandes et messe, la messe estant célébrée par un des chanoines de Saint - Germain.

Item, toutes quantesfois lesdites damoiselles célèbrent les funérailles desdits parochiens, le doyen, les chanoines et tout le collège de Saint - Germain sont tenus, dès leur première institution, d'y estre présents et chanter l'office des funérailles avec les damoiselles, sans aucun salaire, sauf que le chanoine qui célèbre à l'autel doit avoir quelque salaire limité.

Item, les chanoines de Saint - Germain, s'ils sont requis, sont tenus d'administrer aux damoiselles, si elles sont malades, le sacrement de l'extrême onction.

Item, à l'enterrement d'icelles, tout le collège de Saint - Germain est tenu d'estre présent et réciter les suffrages par l'un des chanoines.

Ladite église de Sainte - Waltrude a retenu autres plusieurs personnes pour parochiens, desquels le doyen de Saint - Germain, comme administrateur des sacrements de la paroisse de Sainte - Waltrude, célèbre les funérailles.

En les funérailles de tous les parochiens de Sainte - Waltrude, la fabrique de l'église a le droit de draps.

Et faut noter que les funérailles des parochiens de l'église Sainte - Waltrude se célèbrent selon les moyens des parochiens

trespassés en divers estats , et selon la diversité d'estats les luminaires sont de divers poid et limite. Selon l'estat et le chant l'office est solemnel et les draps sont divers.

Item, si les candelles ou luminaire n'estoient de poid accoustumé et correspondant à l'estat des trespassés, lors le doyen de Saint-Germain, ou le chanoine député pour célébrer la messe, semblablement le diacre et sous-diacre, qui disent que les candelles leur appartiennent, pourront différer à célébrer et chanter à la manière que l'estat porte, de sorte que les candelles susdites, qui sont de poid limité et mises à l'entour de la représentation des funérailles, les dames n'ont rien à prétendre.

Item, afin que les chanoines de Saint-Germain fussent prests et contraints de servir l'église de Sainte-Waltrude, leur a esté donné par ladite église toutes oblations de pain, de candelles et d'argent monnoyé offert en célébrant messes et tous les autels de Mons, excepté le jour de le Chandeleur et le jour du bon vendredy; mais d'autre costé ladite église a retenu toutes offrandes offertes en or et en toutes manières de joyaulx, d'armures et de chevaux à son prouffit particulier.

Voilà ce que dit ledit mémorial de ladite église de Sainte-Waltrude, auquel et aux escrits de Gislebert j'ajouteray ce qui s'ensuit :

Encore bien que les chanoines de Saint-Germain soient sujets à faire plusieurs services à l'église de Sainte-Waltrude, si est que tout ainsy qu'à titre de vicaires et chapelains d'icelle église ils sont affranchis, comme a esté dit cy-dessus par Gislebert, de droits de gistes et poursoignes ecclésiastiques. Voyez cecy incontinent plus amplement; ains aussy comme tels sont francqs, quittes et exempts de toutes tailles, aydes, subsides et subjections quelconques octroyées et accordées par les Estats de Haynaut, comme nous voyerons incontinent; c'est pourquoy lesdits chanoines se doivent tenir honorés quand ils sont appellés vicaires et chapelains de Sainte-Waltrude; ainsy sont-ils appellés par Gislebert; par le comte Bauduin, en ses lettres datées de l'an 1195;

par Guillaume, évêque de Cambrai, en l'an 1271; par Guillaume de Bavière, en l'an 1401; par Philippe, duc de Bourgogne, l'an 1458 par autres princes des Pays-Bas; car par ladite église et à l'occasion d'icelle ils ont esté fondés, dotés et bénéficiés. Mais à titre de pasteurs spirituels de la paroisse de Mons, lesdits chanoines sont par préminence les premières personnes ecclésiastiques de ladite ville, attendu que Gislebert, qui vivoit en l'an 1221, dit que de son temps la cure spirituelle de tous les ecclésiastiques et d'autres qu'il spécifie appartenoit aux chanoines de Saint-Germain. C'est pourquoy lesdits chanoines maintiennent encore de présent qu'ils sont pasteurs des chanoinesses de Sainte-Waltrude. Pour preuve de quoy ils allèguent qu'à la mort d'une d'icelles, un desdits chanoines accompagne le corps mort avec surplis et estolle, à l'exclusion du doyen-administrateur des sacrements de l'église Sainte-Waltrude, qui seulement est revestu de surplis.

Outre à titre de pasteurs de la paroisse de Mons, lesdits chanoines sont aussy collateurs de toutes cures paroissiales qui ont esté érigées et se érigeront en la ville de Mons séparément de celle de Saint-Germain.

Secondement, sont collateurs des prébendes chanoniales qui se pourroient ériger es autres églises paroissiales de Mons, et ont pouvoir, disent-ils, de contraindre qu'en lesdites églises se fasse tel office qu'il se fait en celle de Saint-Germain.

Tiercement, lesdits chanoines, comme pasteurs de Mons, ont eu droit de lever dismes grosses et menues en ladite ville et juridiction d'icelle; ce qu'ils ont quitté, par convention faite avec ladite ville, en l'an 1402, pour la mesme disme.

Touchant la cure de Saint-Germain, qui s'estendoit cy-devant par toute la paroisse de Mons, faut entendre qu'après que les clercs et simples prestres d'icelle église eussent esté institués chanoines et tout ensemble curés spirituels de ladite paroisse par l'archevesque Brunon, que lesdits chanoines ont fait desservir ladite cure :

Premièrement par un de leur chapitre, comme ils ont fait es

nouvelles paroisses qui furent depuis érigées en ladite ville, estant séparées et tirées de la leur, et ce pour monstrier qu'ils estoient tant collateurs desdites cures que pasteurs suprêmes de la paroisse de Mons.

Secondement, lesdits chanoines ont depuis trouvé bon de conférer ladite cure de Saint-Germain jà demembrée à pasteurs propriétaires et indépendants, soit eslus de leur corps ou autrement; mais pour contentions et débats qui survinrent entre ces pasteurs propriétaires et lesdits chanoines, le pape Sixte IV, en l'an 1472, incorpora et annexa à l'instance desdits chanoines ladite cure à la table capitulaire, en sorte que les pasteurs seroient doresnavant amovibles au bon plaisir desdits chanoines.

Laissant ce qui est de ladite cure, retournons à parler desdits chanoines comme chanoines.¹

Ces chanoines donc avec le doyen, en nombre de quatorze, sont sous un prévost ecclésiastique auquel seul appartient de connoistre et punir lesdits chanoines délinquants; ce que lesdits chanoines ont particulièrement reconnu par un concordat qu'ils ont fait avec leur prévost Philibert, en l'an 1509. Gislebert dit que cy-devant le prévost de Saint-Germain ne justicioit pas seulement lesdits chanoines, mais aussy tous les clerics de quelque ordre qu'ils fussent, demeurant en la ville de Mons et jurisdiction d'icelle, excepté les chanoines de Sainte-Waltrude qui, par leur prévost et le chapitre d'icelle église, estoient justiciables. Mais sur ce il a eu du changement en ce que les ecclésiastiques séculiers demeurant en ladite ville et jurisdiction d'icelle et distingués des chanoines de Saint-Germain, ont esté depuis sous l'obéissance et correction de l'évesque de Cambrai: ce qui appert par sentence provisionelle. Et quant à la prévosté susdite, il semble qu'elle a esté aussy bien conférée à chanoines de Sainte-Waltrude comme la prévosté mesme de Sainte-Waltrude, attendu qu'entre les prévosts de l'église Saint-Germain se trouve ès mémoriaulx de ladite église qu'il y a eu une certaine

¹ Lettres authentiques reposant en la trésorerie de Saint-Germain.

prévoste appelée *Elizabet à Sleyda*. Mais depuis que la prévosté de Saint-Germain et celle de Sainte-Waltrude ont été unies ensemble, elles ont été toujours conférées par le comte de Haynaut à certain clerc ecclésiastique, qu'on a nommé et qu'on nomme encore de présent vulgairement *le prévost des églises de Mons*, sans toutefois que ledit prévost eut quelque juridiction sur les chanoines ou chanoinesses de l'église Sainte-Waltrude, comme il a sur les chanoines de Saint-Germain, ainsi bien quelque préminence au chœur de ladite église.

Dudit prévost ou prévoste se relèvent plusieurs fiefs si comme :

La terre et seigneurie appartenant et appendant de Haubourdin, auprès la ville de Lille en Flandre.

La mairie héréditable du comté de Boussut.

Un fief se comprenant en la mairie petite du village de Ville-sur-Hayne.

Un fief gisant et se comprenant en la mairie héréditable du village et territoire d'Esloges.

Un fief gisant es territoires des villages de Genly et Noïrchin, lequel se comprend en une maison, grand jardin et en la mairie héréditable dudit Genly.

Un fief gisant au village de Jemmape.

Un fief gisant et se comprenant en la mairie héréditable de Reysignies, près le village de Wasmes.

Un fief de l'escolastre de Saint-Germain gisant en la ville de Mons sur la maison portant l'enseigne de *l'Arbre d'or*, en la rue de la Chaussée.

A tous ceux qui possèdent et ont relevé lesdits fiefs et à certains officiers de l'église Sainte-Waltrude, le prévost des églises de Mons est tenu de donner une fois l'an à disner avec vin; mais lesdits fiefvés ont droit et pouvoir d'amener quant eux audit disner leur serviteur et chien, ainsi que contiennent certaines lettres authentiques.

Or jaçoit que la prévosté ecclésiastique de Mons soit fort hono-

nable, comme l'on peut voir par la qualité des personnes qui l'ont possédée, si est qu'elle est peu profitable et de petit revenu, qui a causé que ceux qui ont esté bénéficiés d'icelle hantèrent et fréquentèrent peu souvent les églises de Sainte-Waltrude et de Saint-Germain. Donc pour à ce les induire, Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, annexa à ladite prévosté une chanoinie de l'église Sainte-Waltrude, vacante en l'an 1461 par la mort de M.^r François Degand, comme l'on peut voir cecy plus ample-ment cy-après à l'an susdit; mais ladite annexion ne sortit son effet en tant que les chanoinesses firent tant par leurs remonstrances envers ledit duc qu'icelle chanoinie fut appliquée à la fabrique de leur église, et que annuellement et à tousjours payeroient au prévost des églises de Mons la somme de iiiij^{xx} livres.

Oultre ce, le prévost desdites églises de Mons, où auparavant il conféroit toutes les prébendes chanoniales de Saint-Germain, il a de présent tant seulement en l'an quatre mois pour les conférer, sçavoir : mars, juin, septembre et décembre; les autres mois appartiennent au pape. Mais affin que ledit prévost soit plus diligent à maintenir les droits, privilèges et coutumes du chapitre de Saint-Germain, il a accoustumé, quand il prend possession de ladite prévosté de Saint-Germain, de prester audit chapitre le serment ordonné par statut capitulaire en l'an 1464, qui est tel :

« *Ego N... adeptus et collatione seu præsentatione nobilis principis N... Comitis Hannoniæ præposituram præsentis ecclesiæ Sancti-Germani, promitto et juro ad sancta evangelia et persancta sanctorum, fidelitatem ipsi ecclesiæ. Jura ipsius præposituræ necnon etiã jura statuta, privilegia et consuetudines rationabiles, atque approbatas Decani et Capituli ipsius ecclesiæ illæsas custodire eosdemque Decanum et Capitulum in suo jure et ecclesiæ libertate tueri pro posse.* »

S'ensuivent le catalogue des prévosts de Saint-Germain qui me sont venus à connoissance :

Nicolas ;
Gislebert ;
Nicolas ;
Nicolas ;
Guillaume ;
Nicolas-le-retrait ;
Wautier ;
Nicolas-l'orphève, en l'an 1270 ;
Nicolas Du Quesnoy, archidiacre de Metz en Lorraine, en
l'an 1289 ;
Conrad ;
Jean De Saint-Amand ;
Élisabet De Sleyda ;
Willame Garbrand, l'an 1383, en décembre ;
Théodore Amichel, l'an 1391, le 27 may ;
Gerbrand Coustet, l'an 1392, le 12 juin ;
Théodore, fils de messire Philippe, seigneur de Wassenaire,
bourgrave de Leiden en Hollande, l'an 1405, le 7 décembre ;
Bauduin Froidmont, en l'an 1418, le dernier jour d'avril ;
Jean Gillebault, licentié ès loix et décrets, archidiacre de
l'église cathédrale d'Arras, l'an 1436, le 24 juillet ;
Anthoine Haneron, l'an 1438, le 22 juin ;
André Brunain, l'an 1473, le 22 juillet ;
Dominic De Baxodia, l'an 1473, le 23 décembre ;
Anthoine De Lannoy, l'an 1488, le 10 juin ;
Guillaume De Proissy, l'an 1497, le 8 juillet ;
Philibert Naturelli, prévost d'Utrech, l'an 1505, le 22 d'aoust ;
Charles Michault, l'an 1521, le 20 janvier ;
Bauduin D'Oignies, l'an 1532, le 27 septembre ;
Philippe De Lannoy, l'an 1547, le 20 janvier ;
Louys De Berlaymont, l'an 1557, le 15 décembre ;
Jean De Fourney, l'an 1571, le 17 septembre ;
Charles De Rodonan, l'an 1581, le dernier septembre ;
Jean De Tourvye, l'an 1600, le 19 janvier ;
Charles D'Aremberge, fils de messire Charles, prince D'Arem-
berge, et d'Anne De Croy, l'an 1604, le 22 juin ;

Eugène D'Aremerge , frère au précédent, l'an 1613, le
16 septembre ;
François Degand, dit Vilain ;
Ambroise Spinola.

Touchant ce qui est des chanoines et église de Saint-Germain, j'ajouteray ce qui s'en suit pour sçavoir brièfvement ce qui est arrivé à leur respect et occasion.

L'an 1181, lesdits chanoines et leurs biens sont mis en la protection du Saint Siège apostolique, comme il appert par lettres expresses du pape Lucius cy-après déclarées.

L'an 1195, Bauduin, comte de Haynaut et premier marquis de Namur, reconnoit, en qualité d'abbé de l'église de Sainte-Waltrude, qu'il doit acquitter les chainoines et chainoinesses de ladite église, et par conséquence les chanoines de Saint-Germain, comme membres de celle de Sainte-Waltrude, de tout droit de procuration que prétendent le pape, son légat, les cardinaux, l'archevesque de Rheims et leurs officiers. Le mesme a esté reconnu par le comte Bauduin, fils du précédent, en l'an 1201.

L'an 1233 furent instituées les trois prébendes sacerdotales de Saint-Germain, pour mieux satisfaire à l'office divin en l'église de Sainte-Waltrude, due par les chanoines de ladite église de Saint-Germain.

L'an 1256, le pape Innocent 1v, tenant un concile à Lyon, ville de France, veut que les chanoines de Saint-Germain qui ne résident soient privés de leur revenu. Voyez les lettres cy-après à l'an susdit.

L'an 1272, par sentence arbitrale de messire Nicolas De Fontaines, évesque de Cambrai, furent les doyen et chapitre de l'église de Saint-Germain jugés de venir et comparoistre en l'église Sainte-Waltrude, à l'office de la feste d'icelle sainte, avec leurs chapelains, leur maistre d'escolle et escolliers.

L'an 1364, le 3 mars, lesdits chanoines de Saint-Germain firent certains statuts et ordonnances pour l'appartenance des gros fruits de leurs prébendes. Voyez les lettres cy-après à l'an susdit.

L'an 1401, fut ordonné par Guillaume, comte d'Ostrevant,

gouverneur de Haynaut, de quelle sorte les doyen, chanoines de Saint-Germain et autres curés de la ville de Mons se doivent comporter pour les obsèques et funérailles des trépassés.

L'an 1402, les chanoines de Saint-Germain, comme curés jadis de toute la paroisse de la ville de Mons, quittent, par convention faite aux bourgeois d'icelle ville, la menue dime que de droit ils levoient parmy ladite ville et sa juridiction, et ce pour xl livres annuels que leur payeroit ladite ville. Voyez cy-après les lettres à l'an susdit.

L'an 1458, les chanoines de Saint-Germain, comme membres et chapelains de l'église Sainte-Waltrude, sont déclarés francs et quittes, par le bon duc Philippe de Bourgogne, de toutes tailles, aydes, subsides et subjections quelconques octroyées et accordées par les Estats de Haynaut.

L'an 1472, la cure de l'église Saint-Germain fut annexée et incorporée à la table capitulaire des chanoines de ladite église, de plus rendue amovible au bon plaisir desdits chanoines collateurs, et ce par le pape Sixte iv.

L'an 1478, le 7 d'avril, lesdits chanoines firent plusieurs belles ordonnances et statuts compris en 26 articles, lesquels ils publièrent entre eux audit an et jour en leur chapitre, et l'observent encore de présent ponctuellement.

L'an 1509 a esté fait un concordat entre le prévost des églises de Mons, Philibert Naturelli, d'une part, et les chanoines de Saint-Germain, d'autre, touchant les droits et autorités des parties.

L'an 1584, par sentence des vicaires généraux, de messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambray, ont esté annexées aux doyen et chapitre de Saint-Germain certaines chapelles desquelles ils estoient collateurs, ensemble la clergie de ladite église (qui estoit à la collation du prévost des églises), pour et au prouffit des vicaires de ladite église de Saint-Germain, après les charges acquittées en la façon qui s'ensuit, si comme :

La chapelle du grand autel, ordonnée amoviblement au premier vicaire ;

La chapelle des Douze Apostres au second ;

La chapelle Saint-Pierre, la chapelle de Notre-Dame de Lesmay,

la chapelle Notre-Dame de la Gesine, la chapelle de Saint-Catherine, la chapelle de Saint-Eloy et la chapelle Saint-Gilles ont été ordonnées aux vicaires, après les charges acquittées.

De plus fut ordonné qu'un des vicaires feroit la recette des fruits desdites chapelles, si avant qu'aucun d'iceux se présentoient et que par eux les biens seroient rendus et donnés à ferme, entretenant le consentement du chapitre, et rendre compte tous les ans environ le my-quaresme, en présence de quelqu'un député par monseigneur de Cambrai, lesdits du chapitre et les vicaires en remettant toujours en mémoire les charges desdites chapelles.

Quant à la clergie, qui estoit à la collation du prévost, a aussy esté annexée auxdits doyen et chapitre pour les fruits (qui ne consistent qu'en accidents) estre distribués entre les deux clerics, dont l'un est député pour assister le curé en ses fonctions pastorales.

Retournant audit archevesque Brunon, les Annales de Haynaut disent qu'oultre la susdite réforme qu'il apporta aux églises de la ville de Mons, il annoblit aussy le chasteau et la court de ladite ville de plusieurs privilèges impériaux; de mesme fit-il à l'endroit des lieux principaux du pays de Haynaut. Et cela fait, il s'en alla avec ses forces lorinoises parmy la France en Bourgogne pour traiter avec ses sœurs et nepveux.

959.

L'archevesque Brunon, à son retour de Compiègne en France, où il avoit parlé à la royne sa sœur et ses nepveux, enleva de Valencènes Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut, qui avoit esté en ce lieu détenu estroitement prisonnier l'espace de deux ans ou environ, et l'emmena quant soy par Tongre en Allemagne, ou estant parvenu relégua ledit comte en Sclavonie, le condamnant à perpétuel exil. Roger dit que ledit Brunon

passant par Tongre enleva le corps de saint Evergiste, évêque de Coulogne, natif dudit Tongre et illec martyrisé. (Roger , en la vie de Brunon, c. 57.)

Morut Baldéric, évêque de Liège et neveu de Régnier-au-long-col, comte de Mons et Haynaut. (P. Boucher, Chronologie des évêques de Tongre et Liège.)

964.

Morut Adèle, comtesse de Mons et Haynaut, femme du comte Régnier-au-long-col. Son corps fut depuis rapporté en la ville de Mons par son fils le comte Régnier, troisieme de ce nom, comte de Mons, etc., et fut ensepulturé solennellement en l'église de Notre-Dame, *aliàs* Sainte-Waltrude. (Jacques De Guise, Annales du Haynaut.)

965.

Les enfants de Régnier-au-long-col, comte de Mons, etc., sçavoir Régnier et Lambert, ayant entendu la mort de l'archevêque Brunon (qui morut à Rheims en Champagne le 21 d'octobre de ceste année), s'efforcèrent de gagner les cœurs des princes françois pour recouvrer le comté de Mons et autres biens paternels.

L'empereur Otton, premier de ce nom, confirme les donations de fonds de terres faites à l'abbaye de Saint-Gislain, située lès la ville de Mons, par Dagobert, roy de France, par sainte Aldegonde, sœur de sainte Waltrude, et par autres bienfaiteurs. (Voyez les lettres de confirmation.)

(Voir l'APPENDICE, III.)

Je trouve qu'autres empereurs, roys et princes ont favorisé ladite abbaye de Saint-Gislain, si comme :

L'an 1018, l'empereur saint Henry. Voyez cy-après audit an.

L'an 1034, Conrad, deuxiesme du noin, empereur, déclare, par lettres données à Ratisbonne, qu'il se rend protecteur de ladite abbaye, et ce à l'instance de l'impératrice sa femme Gisela, son fils Henry. Pelegrin, archevesque de Couloigne, et autres.

L'an 1145, Conrad, troisesme du nom, empereur, confirme, par lettres données à Alten, les possessions de ladite abbaye à l'instance de l'abbé Egéric.

L'an 1191, l'empereur Henry iv fait le mesme, par lettres données devant Naples.

L'an 1215, Frédéric, roy des Romains, fait le mesme, par lettres données à Aix-la-Chapelle.

L'an 1229, l'empereur Henry vi, sixiesme du nom, confirme les privilèges de ladite abbaye, par lettres données à Woorms, lesquelles commencent en ceste façon : *Henricus, Dei gratiâ Romanorum Rex universis Imperii fidelibus, notum fieri volumus quod fidelis noster Gualterus abbas monasterii Sancti-Gisleni in pago Haynau, etc.*

Semblablement, les papes de Rome ont confirmé les possessions de ladite abbaye, si comme :

L'an 1191, le pape Célestin iii.

L'an 1254, le pape Innocent iv.

L'an 1262, le pape Urbain iv, et autres.

973.

Aussy tost que Régnier et Lambert, enfans de Régnier-aulong-col, comte de Mons et Haynaut, eurent entendu que l'empereur Otton estoit mort et que son fils Otton le jeune estoit empesché ès guerres qu'il avoit avec son cousin Henry ii, duc de Bavière, requérèrent et induirent instamment Lothaire, roy de France, par l'intermise des princes françois et autres d'Allemagne, alliés à la couronne de France, de leur donner gens et argent pour le recouvrement de leur comté de Mons et

autres terres paternelles.¹ Ce que ledit roy accorda facilement pour l'espérance qu'il avoit de se rendre maistre de toute la Loraine par le moyen desdits frères et leurs alliés. A raison de quoy ledit roy fit grande levée de gens qu'il leur mit en main et avec lesquels ces frères se mirent en campagne. D'autre costé, comme certains comtes, sçavoir Garnier et Régnier, leurs adversaires, eussent munis les villes de Mons et Valencènes avec autres chasteaux (ces comtes estoient ceux qui occupoient le comté de Mons et Haynaut), marchèrent ensemble à l'encontre desdits frères avec leurs forces, assistés d'Arnoul II, comte de Flandre, et de Godefroy, comte de Verdun et Ardennes. Lesdits frères, ainsy qu'ils fussent entrés le pays de Haynaut, rencontrèrent leurs ennemis près de Péronne (qui est un village près la ville de Binche, duquel fait mention Burchard, évesque de Cambray, en ses lettres datées de l'an 1119); là les armées s'entrechoquèrent et la fortune fut si heureuse pour les frères qu'ils défirent et occirent sur la place la plupart de leurs ennemis, entre lesquels les deux principaux chefs, lesdits comtes Garnier et Régnault. Le reste prit la fuite vers la ville de Mons. Cela fait, comme les frères se voyèrent maistres de la campagne, marchèrent avec leur armée vers ladite ville de Mons, et sur le chemin prirent aucunes forteresses d'assaut, entre lesquelles un certain chasteau, qui estoit situé sur la rivière de Hayne, appelé par Baldéric *Bussui*, par Sigibert *Buvidis* et *Buxudis*, par Meïer *Bossutum*, par Lipsius *Bossutium*.

Le docteur Colvenaire² est d'opinion que ce chasteau est celui de Boussut situé sur la rivière de Hayne, près de la ville de Saint-Gislain; mais l'opinion de P. Boucher et Aubert Le Mire est meilleure, qui maintiennent est celui de Boussoit, situé aussy sur la rivière de Hayne, près le village de Havrec, car le chasteau de Boussut n'est si ancien, et l'on sçait qu'il fut premièrement et nouvellement basti en l'an 1540 ou environ;

¹ Voyez Baldéric, Chronique de Cambray, l. 1, c. 94; Sigibert, Annales, an. 973; Meïer, audit an; Wassebourg, Antiquités Beligiques, l. 3; Divæus, *Reum Brabantiarum*, l. 5; Lipsius, *Lovanium*, l. 1, c. 9.

² Colvenaire, notes sur le chap. 94 de Baldéric.

mais celui de Bousoit a toujours été réputé pièce ancienne, car l'on voit en l'église parochiale de ce lieu certaines tombes de seigneurs dudit chasteau datées de l'an 1220.

Secondement, le village de Péronne (où fut donnée la susdite bataille) est le chemin qui mesne droit et à peu de distance à la ville de Mons par le chasteau dudit village de Bousoit, et non pas de Boussut-lez-Saint-Gislain.

Tiercement, ces noms *Buxidis* et *Buxudis*, desquels use Sigibert, semblent estre tirés de celui de *buxus*, ce qui fait bien à notre propos, car ce chasteau de Bousoit est du costé d'Orient, environné d'une colline dont sa pente a esté autrefois chargée de bois de buys, dit *buxus* en langue latine, comme aussy d'autres bois appellés *hous*.

Comme donc lesdits frères eussent réduit ce chasteau en leur puissance, le fortifièrent et munirent merveilleusement de gens, vivres et autres munitions de guerre, qui causa que sortant par-fois de ce lieu coururent de çà de là parmy la Lorraine inférieure, de sorte qu'ils pillèrent et ruinèrent tout le Plat-Pays, notamment aux environs de Mons, où les Flamans étoient en garnison.

975.

L'empereur Otton, deuxiesme du nom,¹ entendant les outrages qui se faisoient en Haynaut et autres quartiers de la Lorraine inférieure par les fils du comte Régnier-au-long-col, mit sur pied une grosse armée sous la conduite desdits comtes Arnoul de Flandre, et Godefroy d'Ardennes, auxquels Thiedon, évesque de Cambrai, donna avec grandes cérémonies ses bénédictions épiscopales et accompagna lesdits empereurs et comtes en Haynaut, où ils firent telle diligence et efforts qu'ils prirent bientôt le chasteau de Bousoit, qu'ils ruinèrent de fond en comble. Les garnisons françoises, qui s'étoient rendues par composition, furent chassées hors du pays, et quant aux frères Régnier et Lambert, ils eurent moyen de se sauver et retirer en France.

¹ Voyez sur ce Meier, Wassabourg, Divæus, Lipsius.

Lors l'empereur Otton divisa le comté de Mons en deux parties, en soumettant l'une audit comte de Flandre et l'autre audit comte des Ardennes, ses intimes amys, car ces comtes estoient forts et puissants. Nonobstant quoy lesdits frères ne perdirent courage, ains eurent moyen en l'année suivante de cueillir nouvelles forces en France et ménagèrent si bien leurs affaires qu'ils attirèrent à leurs secours Charles, frère de Lothaire, roy de France ; *Item* Otton, fils d'Albert, comte de Vermandois, et autres notables princes, chevaliers et gentils hommes françois, pour le recouvrement du comté de Mons et Haynaut.

976.

Les frères Régnier et Lambert ¹ entrèrent de rechef dans le pays de Haynaut, accompagnés de nouvelles forces de France, et à la haste allèrent assiéger la ville de Mons où les comtes Arnoul de Flandre et Godefroy des Ardennes tenoient fortes et puissantes garnisons tant d'Allemands que Flamans. Ce fut lors qu'il y eut grosse bataille de part et d'autre, car lesdits comtes, venant en personnes au secours des assiégés, attaquèrent si vivement les tranchées desdits frères qu'ils furent contraints de les abandonner et venir aux mains au devant de ladite ville de Mons, car les garnisons qui estoient en ladite ville sortirent d'icelle et donnèrent en dos sur l'arrière garde des frères, de sorte que grand nombre de soldats de part et d'autre tombèrent sur la place. Durant le combat l'on ne sçavoit quelle des parties auroit du meilleur, tant y avoit-il de l'animosité et courage de part et d'autre ; toutefois l'issue fit veoir que le champ de bataille demeura (comme dit Baldéric et Sigibert) aux comtes Arnoul et Godefroy. Cette bataille arriva le 20.^e jour du mois d'april par un mercredy de la semaine avant les grandes Pasques, après laquelle lesdits frères furent de rechef contraints de se retirer en France pour avoir nouveau secours et assistance.

¹ Voyez Baldéric, et notamment les Annales de Haynaut au lieu sus-allégué.

977.

Les frères Régnier et Lambert, ¹ voyant que, par deux fois, ils n'avoient rien fait avec les forces françoises pour recouvrir le comté de Mons et Haynaut, contractèrent mariage en France, sous espoir que, par telles alliances, les princes françois seroient plus inclinés à leur donner de rechef secours. Donc Régnier espousa dame Haswide, fille de Huce Capet, comte de Paris, qui fut depuis roy de France, laquelle dame luy apporta en douaire la seigneurie de Combla - Ville avec autres terres. Lambert espousa Gerbergue, fille de Charles, duc de Loraine, frère de Lothaire, roy de France, laquelle luy apporta depuis la ville et comté de Louvain avec ses appendices (ainsy dit Meier), combien qu'autres tiennent que ledit comté estoit appartenant audit Lambert par succession et portion paternelle; mais c'est erreur comme monstre très-bien Harens.

Sur ce Charles, duc de Loraine, et le comte Huce Capet prirent à cœur les affaires de leur beau-fils, en sorte qu'ils semoncèrent les comtes Arnoul de Flandre et Godefroy des Ardennes de quitter le comté de Mons et autres terres qu'ils détenoient foncièrement sur leursdits beaux-fils; mais comme ces comtes mesprisèrent ceste semonce, appuyés sur l'autorité de l'empereur et du droit qu'ils disoient avoir acquis audit comté par donation impériale, guerre ouverte leur est dénoncée par Lothaire, roy de France, à la sollicitation de son frère Charles et Huce Capet. A raison de quoy les frères Régnier et Lambert, se voyant puissamment assistés de leurs affins, entrèrent de rechef dans le pays de Haynaut, ayant eu passage libre par le Cambrésis que leur donna ledit duc Charles qui peu auparavant s'estoit emparé de Cambray. Par ainsy mirent le siège devant la ville de Mons munie d'une forte garnison d'Allemands, Flamans et Ardennois; la ville recut du commencement plusieurs assaults, mais sans effet; enfin les François et Lorinois prirent à certain jour telle résolution et courage, qu'ils redoublèrent l'assault et

¹ Voyez Wassbourg; Meier; Harens, Annales des ducs de Brabant.

n'espargnant leur vie se jetèrent à coup perdu à la bresche, en sorte qu'ils emportèrent la ville de force, mettant tous les Allemands, Flamans et Ardennois au sac, entre lesquels il y eut des capitaines et officiers allemands de remarque qui furent occis. Les comtes Arnoul de Flandre et Godefroy des Ardennes avoient fait leurs efforts pour secourir la ville, mais ce fut sans effet; c'est pourquoy se retirèrent et se mirent sur champ en bataille, pour maintenir le reste des places. Et aussy tost ils furent envahis par les frères, en sorte qu'il se donna lors une si aspre et sanglante bataille que combien que grand nombre de François et Lorinois laissèrent la vie sur la place, si c'est que les frères gagnèrent la journée et mirent en fuite lesdits comtes Arnould et Godefroy. Régnier et Lambert poursuivant leur fortune, allèrent de çà et de là parmy le Haynaut et recouvrèrent certaines forteresses; et en ceste mesme année, Charles, frère de Lothaire, roy de France, fust investi du duché de Lorraine par l'empereur Otton; arriva qu'en l'année suivante le comte Arnoul de Flandre rendit à Régnier, comte de Mons, les villes de Leuse, Condet et autres.

980.

Avant que l'empereur Otton II allast en Italie, il se trouva avec Lothaire, roy de France, sous la rivière de Cise, qui passe près d'Ivois et Chavency, où ledit Lothaire fit appointement avec ledit empereur contre la volonté de tous ses princes, notamment de Hugu Capet, comte de Paris, et son frère Henry, duc de Bourgogne, en luy donnant et cédant toute la province de Lorraine en ce qui estoit litigieux entre les empereurs et les roys de France, à sçavoir, depuis Meuse jusques au Rhin, ce que ledit empereur retint sous titre de la Haute-Lorraine; mais quant à la basse et inférieure Lorraine, qui consistoient entre Meuse et l'Escault, ledit empereur les laissa à Charles, frère dudit Lothaire, à la façon qu'il luy avoit donné à l'an 977. Ce fut lors, dit Jacques De Charron, que ledit Charles se qualifia absolu-

ment duc de Lorraine sans aucune reconnaissance de souveraineté envers les empereurs, et prit pour ses armes ou armoiries un bras armé sortant des nues. Ce fut lors, dit Wassebourg, que ledit empereur Otton restitua entièrement aux frères Régnier et Lambert de Mons le comté de Haynaut et tous les pays de feu leur père Réguier-au-long-col, qui avoient esté confisqués par Brunon du temps d'Otton, premier du nom, et lesquels pays depuis avoient possédé les empereurs, nonobstant qu'ils fussent situés en la partie du royaume de Lorraine appartenant aux rois de France entre les rivières de Meuse et l'Escault.

982.

Environ ceste année fut attenté par le comte Régnier, troisiésme du nom, de débouter hors de l'église de Notre - Dame, *aliàs* de Sainte-Waltrude de la ville de Mons, les chanoinesses et en leur place introduire chanoines séculiers. Les motifs pour lesquels fut ledit comte induit à exécuter telle entreprise sont diversément rapportés.

J'ai lu en quelque fragment des escrits de Jean-Baptiste Gramayé qu'il m'a laissé en main, que ledit comte se sentant fort arriéré et endebté pour les fraix qu'il avoit soutenu en son particulier pour recouvrir son comté de Mons, tascha de se rembourser sur les revenus des ecclésiastiques, et notamment sur ceux des chanoinesses de Mons; mais que se voyant contrequarré par opposition juridiquement faite par icelles, conceut en soy-mesme de se venger d'elles, et à cest effet introduire un collège de chanoines séculiers en leur église pour y faire l'office en leur place.

Autre raison est que ledit comte (comme je veux croire) se vouloit venger desdites chanoinesses par la manière susdite, à cause qu'elles s'estoient plaintes avec autres ecclésiastiques vers l'empereur, de son père, luy imposant énormes crimes pour lesquels il fut débouté et privé de ses domaines.

Mais Gislebert dit autrement, alléguant que ledit comte fut

esmeu d'attenter le susdit changement, à cause que luy estant un seigneur pieux, dévot et assidu aux offices ecclésiastiques, tant matutinales comme vespertinales qui se faisoient en l'église Notre-Dame de Mons, fut persuadé, par quelques flagorneurs qui luy dirent que s'il y avoit un collège de chanoines officians en ladite église au lieu des chanoinesses, que l'office d'iceux ap-
porterait à un chacun plus de contentement et à luy-mesme plus de dévotion. Or, soit que ledit comte voulut procéder en ceste affaire par un zèle de vengeance ou de dévotion, il est certain que ses intentions n'estoient discrètes, mais désagréables à Dieu, car Gislebert, poursuivant son histoire, dit que le sus-nommé comte voulant mettre ses desseins en exécution, vint avec ses nouveaux chanoines en ladite église de Notre-Dame de Mons, mais bien secrètement, en la veille de la feste saint Vincent et de nuit, lorsque les chanoinesses reposoient en leur dortoir. Lors ledit comte fit serrer tous les huys de l'église, et cela fait fit encommencer à haute voix par lesdits chanoines l'office de matines.

A ce bruit les chanoinesses bien estonnées se lèvent et accourent toutes ensemble à l'église, qu'elles trouvèrent de part et d'autre serrée. Nonobstant ce, toutes desplorées du tort et force qu'on leur faisoit, s'armèrent de patience, et comme lesdits chanoines eurent encommencé leurs matines par l'invitatoire de *Communi confessorum*, sçavoir *Justus florebit*, elles, au contraire, qui estoient à l'huys de dehors l'église, commencèrent leurs matines par l'invitatoire propre dudit saint Vincent, qui estoit *Vincentem mundum* : ce que le comte, ayant remarqué et conçu une dévotion extraordinaire à l'office que firent lesdites chanoinesses, commanda d'ouvrir l'église et les introduire; puis s'adressant aux chanoines, dit qu'ils auroient à sortir, leur remettant au-devant leur ignorance et le peu de dévotion, louant d'autre costé la science, dévotion et belle usance desdites chanoinesses en leur office.

Environ ce temps s'esleva grande esmotion et débats entre les habitants de la ville de Mons et ceux du village de Hornut, voisin de l'abbaye de Saint-Gislain, à raison que, durant les guerres précédentes, et spécialement durant l'assiégement de la ville de Mons, les Montois avoient occis quelques Hornutois. Ceux-cy voyant que lesdits Montois vouloient de rechef outrager aux champs pour le recueil des bleds, qui estoient en cette année merueilleusement chers à cause d'une grande sécheresse de la terre, s'eslevèrent contre eux avec leurs bastons; de mesme firent les Montois; et comme il fut rapporté en la ville de Mons que lesdits Montois estoient peu forts et en danger de leur vie, aussy tost plusieurs sortirent d'icelle ville pour assister leurs compagnons.

D'autre costé les paysans circonvoisins en estant aussy advertis, accoururent à l'assistance des Hornutois, qui s'estant joints ensemble allèrent au devant des Montois et se donnèrent les uns sur les autres avec telle animosité, que dix Montois y laissèrent la vie sur la place et furent les autres contraints de prendre la fuite vers la ville. A raison de quoy il s'accrut depuis une telle inimitié entre lesdits Montois et Hornutois, que de jour à autre il y avoit toujours quelqu'un de part et d'autre (nonobstant l'ordre qu'on y put mettre) ou tué ou navré, de sorte donc comme on ne sçavoit trouver moyen pour divertir telles insolences, le comte Régnier s'advisa de transporter sa court judiciaire et la rendre sédentaire au village de Hornut. De là est venu que, par quelque espace de temps, les causes tant civiles que judiciaelles de Haynaut ont esté décidées audit Hornut, en un lieu environné de hauts chesnes. A raison de quoy fut ledit lieu appellé par longues années *la Court des quesnes à Hornut*. Ce que l'on ne doit trouver estrange, puis la princesse Debora, surnommée *l'Abeille*, soloit juger le peuple et tenir ses assises soub une palme.¹ Mais nonobstant tel debvoir fait par ledit

¹ Lib. jud., cap. 4 et 5.

Comte, il y eut toujours des animosités et grands attentats de vengeance entre lesdits Montois et les Hornutois jusques à l'an 990.

L'an 986, Régnier III, comte de Mons, se transporta environ ce temps en Espagne avec Simon, abbé de Celle ou Saint-Gislain, pour donner assistance aux chrestiens castilliens contre les Sarazins, Maures et Arabes, que Ramirus, roy de Léon, avoit fait entrer les Espagnes. A son retour il eut les moyens, pour récompense de ses beaux faits d'armes, de lever de la ville d'Oviedo le corps de sainte Léocadie, patronesse de la ville de Tolède, martyrisée sous les empereurs Dioclétian et Décian, que ceux de Tolède avoient fait transporter en ladite ville d'Oviedo pour la crainte desdits Sarazins. De sorte que ledit comte rapporta ce saint corps de par-deça en ceste année (aucuns rapportent ceste histoire au siècle IX sous le roy Alphonse, mais c'est une erreur), sous la charge dudit abbé Simon, qui aussy, par l'intermise dudit comte, esleva en Espagne et ramena de par-deça le corps de saint Sulpice, évesque de Bayone, avec celuy de sainte Léocadie, qu'il fit reposer, par l'agrèation du comte, en son manastère de Saint-Gislain, où ils ont esté conservés en leur entier plus de cinq cents ans, jusques à tant que Jenne, mère de l'empereur Charles V, héritière de Flandre, receut en don, à l'an 1500, le 15 d'octobre, un ossement de la cheville du pied de ladite sainte qu'elle donna richement enchassé en or à l'église de Tolède. Enfin ce sacré corps fut, par autorité du pape Grégoire XIII, et à la requeste de Philippe II, roy des Espagnes, par P. Michiel Hermandès, religieux de l'ordre des Jésuites, receu en grande pompe par ledit roy Philippe, son fils Philippe, sa fille Isabelle, sa soeur l'impératrice Marie, qui vinrent exprès à Tolède pour se trouver à si noble festin et solemnités l'an 1586, le 6 d'avril, durant le pontificat de Sixte V, qui commanda que la feste de ce transport ou rapport fut célébrée perpétuellement en l'église et archevesché de Tolède audit 6 d'avril.

Les manans de la ville de Mons et ceulx de Hornut avec leurs adhérents furent mis d'accord par l'intermise de Simon, abbé du monastère Saint-Gislain, lequel, pour parvenir à ceste fin et aussy divertir la pestilence et famine qui estoient horribles, induit les deux parties adverses à comparoistre ensemble à pieds nuds, sans armes et bastons de défense, et en certain lieu qu'il désigna entre Mons et Hornut, où ledit abbé fit transporter le corps de saint Gislain, et le comte Régnier celuy de sainte Waltrude, afin que, pour le respect que l'on devoit auxdits saints, l'on parvint plus facilement à une paix assurée, et par les mérites desdits saints à une délivrance de famine pestilentielle. Sur ce les Montois, qui se souvenoient encore comme l'on avoit tué leurs compagnons, s'avisèrent d'arriver audit lieu de bon matin, et avant mesme que les Hornutois y arrivassent, munis de picques, espées et autres armures à intention (puis que l'occasion se présenteoit) de se venger desdits Hornutois en se jettant sur iceulx à l'improviste quand ils arriveroient audit lieu; mais leurs desseins furent arrestés à cause d'un débat survenu entre ceulx du village de Wasmes et ledit abbé de Saint-Gislain, car lesdits de Wasmes nioient fort et ferme avec contestation qu'en la chässe qu'avoit fait apporter ledit abbé n'estoit reposant le corps de saint Gislain, mais bien qu'il l'avoit vendu à beaux deniers comptants à Bauduin, comte de Flandre, fils d'Arnoul-le-grand, durant les guerres passées; ce que soutenoient aussy les moines de Saint-Gislain contre leurdit abbé, confirmant en ce l'opinion de ceux de Wasmes. Sur ce, comme ledit prélat ne se sentoit coupable de telle calomnie, s'adressa à notre Dieu, le priant de vouloir défendre son innocence par quelque signe manifeste, et par conséquencce oster aussy du cerveau de ceux de Wasmes et ses religieux la mauvaise opinion qu'ils avoient conceue de luy, disant : *« O Domine! cujus visus dominatur in mente, cum hominis cognitio non valeat esse nisi in facie. Si verè scitur à te integrum corpus nostri patroni hìc esse, clarifica antè conspectum dubitantium judicio virtutis*

tue. » Cela dit s'éleva en l'air tel orage et tempeste nébuleuse que l'ornement qui couvroit le corps de saint Gislain fut emporté violemment en l'air, sans que chose semblable arrivat à celui qui couvroit celui de sainte Waltrude contigu à celui de saint Gislain ; par ainsy les manans de Wasmes et les religieux reconnurent leurs jugemens téméraires, l'innocence de l'abbé et la présence du corps de saint Gislain.

Quant aux Montois, qui estoient venus audit lieu pour se jeter sur les Hornutois, se despouillèrent soudainement de leurs mauvaises intentions; de plus se reconcilièrent ensemble par mutuels et solennels serments qu'ils firent les uns aux autres en présence desdits saints corps, et aussy tost à pieds nuds se mirent tous à genoux, priant unanimement Dieu que, par les mérites desdits saints, il les voulust maintenir en bonne paix, délivrer de la peste et famine qui estoient horribles, comme dit Sigibert à l'an 989.

J'ay entendu que le lieu où furent transportés lesdits corps saints et où fut fait ledit accord entre les Montois et Hornutois, fut l'oratoire de Saint-Quintin, que l'on voit encore, mais ruiné, près l'église paroissiale du village de Quarignon. Outre ce, qu'en mémoire et honneur de sainte Waltrude, par laquelle tel accord a esté fait, certaine dame de la maison de Borse fit dresser un autel en ledit oratoire, qu'elle fit entièrement réparer, mais depuis qu'il fut ruiné par le feu.

L'an 994, Aufride, comte de Huy et, selon Aubert Le Mire, fils de Lambert, premier de ce nom, comte de Louvain et Brabant, nepveu de Régnier-au-long-col, jadis comte de Mons et Haynaut, est créé évêque d'Utreck après avoir donné son comté de Huy, en l'an 985, à l'église de Liège, et quitté la guerre pour ensuivre du consentement de sa femme Heswinde l'estat sacerdotal. Il fit aussy bastir un monastère de l'ordre de Saint-Benoist à Thoren (où de présent résident chanoinesses séculières et semblables à celles de la ville de Mons), du conseil de Notger, évêque de Liège, où il y mit sa femme avec sa fille Benoiste, laquelle en fut première abbess.

L'an 1000 ou environ (selon les mémoriaux de l'abbaye de Saint-Gislain rapportés par Jacques De Guise), Régnier, comte de Mons, fils de Régnier-au-long-col, conquit la ville de Valencènes sur le comte Godefroy et la posséda toute sa vie durant. Il me semble que cecy n'est de plus fondé, car en ce temps il n'y avoit pas un comte de Valencènes appelé Golefroy, ains bien Arnoul, avec lequel, comme dit Baldéric, Bauduin, comte de Flandre, et non pas Régnier, comte de Mons, eut des grosses dissensions et inimitiés, lesquelles s'accrurent d'avantage après la mort de l'empereur Otton III, qui arriva l'an 1002. (Voyez cecy plus amplement à l'an 1002, 1003, 1004.) Cet Arnoul, comte de Valencènes, fut celui qui érigea l'église de Saint-Jean en ladite ville, à l'instance de Rothard, évesque de Cambrai.

L'an 1001, Régnier, comte de Mons, ayant introduit au monastère de Saint-Gislain certain abbé appelé Guy, usurpa sur ledit monastère le domaine temporel ou plustost le gouvernement des biens d'iceluy, car l'abbé Simon avoit mis fort à l'arrière ladite abbaye, et Wénérie, son successeur, ne put renédier au désordre comme il eut voulu; ce qui causa que ledit comte gouverna le bien de ladite abbaye, entretenant les moines en leurs nécessités.

1002.

Morut Régnier III, comte de Mons et Haynaut. Il laissa de sa femme Haswide, entre autres enfants, deux fils, à sçavoir :

Régnier, quatriesme du nom, comte de Mons et Haynaut.

Godefroy eut à femme Jenne, fille de Bauduin dit *le barbu*, comte de Flandre, de laquelle il eut entre autres enfants un certain fils appelé Walband, qui fut quarante-huitiesme évesque de Liège, ayant esté auparavant doyen d'Utreck, ausmonier et chancelier de l'empereur Henry.

Quant au comte Régnier, il espousa en premières nopces une noble dame de la maison illustre d'Alsace, appelée Alise, fille d'un

comte Huge, consobrin de l'empereur Conrad, sœur au pape Léon ix. En secondes nopces il espousa Mathilde, fille d'Hériman ou Heuzelon, comte d'Einham, laquelle apporta à sondit mary (comme dit Aubert Le Mire), le comté d'Einham, après que sondit père se fut rendu religieux à Verdun, au monastère de saint Victon. De ces secondes nopces en vint Richilde, comtesse de Mons et Haynaut. ¹

Audit an 1003, comme l'empereur Otton fut mort, Bauduin, comte de Flandre, leva une grosse et puissante armée avec laquelle il assiégea (comme dit Sigibert) le chasteau de Valencènes, situé en la marche de France et Lorraine, de sorte qu'il le prit et débouta le comte Arnoul, lequel se retira vers l'empereur Henry. ²

L'an 1003, l'empereur Henry semonça le comte Bauduin de Flandre de restituer Valencènes au comte Arnoul, puis le cita à comparoistre en sa court impériale; mais ce fut en vain.

L'an 1004, l'empereur Henry, assisté du secours de Robert, roy de France, et de Richard, duc de Normandie, assiège la ville de Valencènes et en icelle Bauduin, comte de Flandre; mais ce fut sans effet, car encore bien que les assauts furent furieux, si est que la résistance dudit comte prévalut (ainsy que montre très - bien Oudegherst,³) de sorte que l'empereur fut contraint de lever le siège et se retirer, à cause que l'hyver approchoit. Le comte Bauduin se voyant libre menaça se venger de Herluin, évesque de Cambray, qu'il croyoit avoir esté celuy qui avoit poussé l'empereur à assiéger Valencènes, et pour ceste il ruinerait la ville de Cambray. Sur ce, Herluin, ayant recommandé l'estat de ladite ville à ses archidiacres et chefs des soldats, se

¹ Aubert Le Mire, Notice des églises de Pays - Bas, c. 99.

² Baldéric, liv. 1, c. 114; Sigibert, an. 1006; P. Boucher, à l'an 1002, avec Aubert Le Mire.

³ Oudegherst, Chronique des Flandres, c. 30.

rendit près de l'empereur, craignant qu'il ne fut inopinément envahy par ledit comte Bauduin.

Audit an, la ville de Celle, autrement de Saint - Gislain,¹ distante de deux lieues de la ville de Mons, fut premièrement environnée de murailles et rampars selon l'estendue du circuit qu'elle a présentement, et ce par Godefroy de Mons, frère du comte Régnier IV, à cause qu'il se plaisoit de demeurer en ce lieu pour avoir receu garison d'une sienne grosse maladie, par les mérites de saint Gislain. L'on tient qui basti et fonda l'hospital de Harmeton, situé au-dessus le village de Boussut. De plus, qu'il ordonna la foire tant renommée qui se tient annuellement le 25 du mois de juillet. Quant à la foire ou marché qui se tient tous les mercredis de chaque semaine, elle fut érigée ou plustost confirmée en l'an 1018 par l'empereur saint Henry, comme il appert par lettres authentiques datées dudit an. Voyez cy-après.



1005.

Le 17 du mois de janvier, les ossements du corps de saint Veron, confesseur,² qui reposoient au village de Lembecq, près la ville de Halle, furent transportés par l'ordonnance du comte Régnier dudit lieu en la ville de Mons, dedans l'église Sainte-Waltrude. Le motif pour lequel ledit comte fit ceste translation fut la crainte qu'on avoit que ces sacrées reliques fussent pillées et violées, à cause des guerres iminentes; car il faut entendre que, comme en cette année, Otton, duc de Loraine inférieure, fils du duc Charles, frère de Lothaire, jadis roy de France, trespassa en ceste année, l'empereur saint Henry donna le duché de ladite Loraine à Godefroy - le - jeune, comte de Verdun, Ardennes, Bouillion, etc., à l'exclusion des deux sœurs dudit Otton, dont Albert, comte de Namur, avoit espousé l'ainée d'icelles appelée Ermengarde, et Lambert de Mons, la seconde, appelée

¹ Manuscrit de Saint - Gislain, cité par Gramaye.

² Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*; Miræus, *Fastes Belgiques*.

Gerbergne. A raison de quoy, comme ces comtes prétendoient audit duché de Lorraine s'opposèrent aux entreprises du duc Godefroy ; au contraire ledit empereur le voulut maintenir : de là vinrent courses, pilleries et guerres entre les princes lorinois.

D'autre costé, le comte Régnier, sachant les grandes appareilles de guerre que faisoient ledit empereur Henry pour venir du costé de Liège au printemps de cette année, assiéger de rechef la ville de Valencènes (comme le bruit courroit), retira lesdits sacrés ossements dudit saint Veron en la ville de Mons, craignant (comme nous avons dit cy-dessus) qu'ils ne fussent pillés et violés par les Allemans.

A ceste translation, ledit comte Régnier montra au peuple montois un exemple de rare piété et dévotion, car comme la fiestre dudit corps saint approchoit la ville de Mons, il alla au devant et il l'introduisit en ladite ville, la portant à pieds nuds, encore que ce fut en plein hiver. Le clergé ensuivit de mesme manière la piété du comte. La populace ne se contentant de cela, se revestit d'un habit de blanche toile sur leur chair, avec cin-ture, tenant chacun en main ciron allumé.

J'ai esté présent, en l'an 1620, lorsqu'en la trésorerie de l'église de Sainte-Waltrude les ossements dudit saint furent tirés hors d'une ancienne châsse de bois par messire François Vanderburg, archevesque de Cambray, lesquels ossements estoient encore en leur entier, mais la pluspart d'iceux estoient de l'eschine du dos et d'autres extrémités du corps, qui me fait croire que ceulx là ne s'abusent qui disent que le principal du corps dudit saint gist en l'église Sainte-Croix, entre Bruxelles et Tervueren.

Ce saint florissoit environ l'an 870 et mourut audit village de Lembecq. L'on tient qu'il fut fils de Louys, roy de Germanie, frère de Charles-le-chauve, roy de France. Toutefois cela n'est pas assuré, car au rapport de Olbert, abbé de Gembloux, en Brabant, maistre de ce grand canoniste Burchard, évesque de Worms, qui fut sollicité par le comte Régnier d'écrire la vie,

les miracles et l'invention du corps dudit saint, dit que sa généalogie est inconnue, combien que le lieu où gisoit son corps fut révélé par ce saint, à certain prestre vertueux appelé Humbert, et que ses miracles soient évidents. Voyez la lettre qu'escrit ledit Olbert au comte Régnier.

(Voir l'APPENDICE, IV.)

Le corps dudit saint Veron gist de présent enfermé dedans une chässe de cuivre doré réservée en la trésorerie de l'église Sainte-Waltrude de Mons, où ledit saint est invoqué es anciennes litanies de ladite église.

Audit an que dessus, 1005, ¹ l'empereur saint Henry vint de rechef par-deça avec une puissante armée. Bauduin, comte de Flandre, craignant que ledit empereur voulut de rechef assiéger la ville de Valencènes l'avoit merveilleusement fortifiée et s'estoit mis dedans pour la défendre; mais l'empereur, faignant d'aller vers ledit Valencènes, coupa chemin et tira vers Gand, qu'il prit sur Arnoul, frère du comte Bauduin, détruisant tout le pays où il passoit. Quoy faisant, prit plusieurs prisonniers des principaux du pays de Flandre. Au moyen de quoy, ledit Bauduin fut contraint de rendre Valencènes, rentrant pour ce fait en amitié avec l'empereur, qui depuis, par advis des princes de l'empire, constitua ledit Bauduin son homme féodal, luy rendant la ville de Valencènes, car il craignoit que ledit Bauduin ne se joignit aux princes lorinois contre luy et contre Godefroy, qu'il avoit nouvellement créé en ceste année duc de Lorraine, en la place dudit Otton, comme avons dit cy-dessus.

Audit an 1005, ou le suivant, comme ledit duc Otton fut mort, Lambert de Mons, fils de Régnier-au-long-col, s'empara à l'assistance de Régnier, son cousin, comte de Mons et Haynaut, du comté de Louvain, indigné merveilleusement contre l'empereur saint Henry, à cause qu'il avoit donné le duché de Lorraine

¹ Cecy est rapporté en l'an 1007 par Sigibert; en l'an 1005, par P. Boucher et Aubert Le Mire.

à Godefroy des Ardennes à son exclusion, prétendant droit audit duché à titre de sa femme Gerbergue, sœur dudit duc Otton. Le comté de Louvain comprenoit lors, selon que dit Divæus,¹ Louvain, Bruxelles, Nivelles, Willevorde avec Furen et le bois de Soigne.

1008.

Une horrible pestilence affligea merveilleusement les villes de Mons et Valenciennes,² mais notamment la seconde, à raison de quoy la procession générale d'icelle ville, qui se tint annuellement le 8 du mois de septembre, prit son commencement en tant que la Vierge Marie marqua et roya lors miraculeusement, avec un filet au-dehors de ladite ville, le circuit de ladite procession qu'elle désiroit estre faite en son honneur pour appaiser l'ire de son fils. Ce que tout déclara ladite Vierge par révélation faite à certain saint ermite, et luy aux habitants de Valenciennes, qui trouvèrent son dire estre véritable par le moyen qu'on trouva ledit filet. D'où est venu en ladite ville la tant célèbre confrairie des Royes en laquelle ne sont admis et à certain nombre que les principaux bourgeois d'icelle ville, lesquels, portant certaine livrée royée suivent à la procession susdite la fierte en laquelle est enfermé ledit filet.

1014.

Arriva près la ville de Mons qu'une petite fontaine (que les Montois et peuples circonvoisins avoient en grande estime à cause que les eaux d'icelle apportoient santé et garison à plusieurs langoureux et malades par les mérites de sainte Waltrude) arriva,

¹ Divæus, *Rerum Brabanticarum*.

² Simon Le Boucq, *Antiquités de Valenciennes*.

dis-je, que les eaux d'icelle fontaine furent converties miraculeusement en sang ou plustost en couleur sanguine, ¹ en tesmoignage de quoy une femme ou (comme autres disent) deux se lavant lors leurs faces avec leurs mains desdites eaux , leurs faces et mains apparurent sanglantes. Sur cest événement prodigieux , plusieurs saints personnages, entre lesquels Gérard, évesque de Cambray, présagèrent véritablement qu'il y auroit grande effusion de sang humain , selon les préparatifs de guerres qui se faisoient par Lambert de Mons, comte de Louvain, et son nepveu Régnier, comte de Mons et Haynaut, d'une part, et d'autre par Godefroy II, comte des Ardennes, duc de Lorraine, assisté de l'empereur saint Henry.

De semblable fontaine, ou eau sanglante, fait aussy mention Anselme, abbé de Gembloux, en sa Chronique à l'an 1117.

Mais touchant le lieu où est la fontaine susdite de laquelle avons parlé cy-dessus, le docteur Colvenaire est d'opinion qu'elle est au pied d'un vieux chasteau situé au village dit Chasteau, distant de la ville de Mons du costé de Bruxelles une lieue, où se voyent encore de présent vieilles masures appellées *les murailles des payens* ; et de vray il semble estre cette fontaine sanglante de laquelle parlent Baldéric et Sigibert, attendu que du temps passé elle fut appellée *la fontaine de sainte Waltrude*.

1012.

Saint Machaire, archevesque et patriarche d'Antioche en Orient, après avoir visité au Pays-Bas les saintes reliques des villes de Cambray, Tournay, Condet, Maubeuge, Valencènes, Mons, Malines, Gand et d'autres villes, morut audit Gand saisy d'une maladie pestilentielle. ² La ville de Mons a eu ce bonheur d'avoir eu son corps venant dudit Gand l'an 1615, affin que,

¹ Baldéric, l. 3, c. 8; Sigibert, an. 1011; Georges Colvenaire, Notes sur le c. 8. de Baldéric.

² Molanus, *Natales Sanctorum Belgii*; Meier, an. 1011.

par les mérites de ce saint, elle fust délivrée de la peste qui l'affligeoit horriblement.

Lambert de Mons, comte de Louvain, est assiégé en Louvain par Godefroy, duc de Lorraine, auquel l'empereur saint Henry avoit donné une puissante armée; mais ce fut sans effet, car Régnier, comte de Mons, neveu dudit Lambert, et Albert, comte de Namur, contraignirent ledit Godefroy à lever le siège et à se retirer.

1013.

Régnier, comte de Mons et Haynaut, ¹ donne secours à son oncle Lambert, comte de Louvain, pour empêcher Baldéric, évêque de Liège, à ériger un fort au village de Hougarde. Ledit comte Régnier fut lors blessé et ramené en son chasteau de Mons, ayant esté les Liégeois défaits par luy et son oncle. Incontinent après fut guerry de sa blessure.

1015.

Le comté de Mons fut misérablement gasté et ruiné par les courses que fit Godefroy, duc de Lorraine inférieure, accompagné de ses frères Gotelon et Herman, comte de Dadisburg et Einham. ² Pour à quoy obvier, Lambert, comte de Louvain, et Régnier, comte de Mons, les poursuivirent en toute diligence, de sorte qu'ils eurent bataille ensemble près Florines, en laquelle furent tués plus de quatre cents hommes, mesme y morut ledit comte Lambert. Là advint chose merveilleuse: ledit Lambert n'avoit jamais esté vaincu en bataille pour ce qu'il portoit sur luy et à son col une escharpe en laquelle estoient enchassées plusieurs

¹ Sigibert; Gilles, chronologie de Liège.

² Baldéric, l. 3, c. 12; Sigibert, an. 1015.

saintes reliques, par le moyen desquelles il avoit espérance d'estre toujours victorieux. Or à la journée de la susdite bataille, comme il se mit en la meslée et que la victoire sembloit estre pour luy, son escharpe (en laquelle il avoit toute sa confiance) cheut à terre sans qu'il s'en apperceust, et tout incontinent il fut tué. Ladite escharpe vint es mains d'un serviteur de Gotelon, qui la cacha secrètement dedans ses chausses, où elle ne fut plustost que la cuisse et jambe dudit serviteur luy enflèrent si fort qu'il fut contraint de déclarer son fait et restituer ladite escharpe à son maistre Gotelon, frère dudit Godefroy, duc de Lorraine, auquel elle servit depuis en plusieurs batailles pour la foy et espérance qu'il avoit que par icelle auroit tousjours bonne fortune. Le corps dudit comte Lambert fut ensépulturé à Nivelles.

L'an 1016, Régnier, comte de Mons et Haynaut, estant vef de sa femme Alise ou Aleyde, espousa en secondes nopces Macthilde, fille de Herman, comte de Dadisburg et Einham, frère de Godefroy, duc de Lorraine inférieure. Par ce mariage advint que le comté de Mons et le pays de Haynaut ne furent plus inquiétés par les ducs de Lorraine, de sorte que ledit comte Régnier, mesme le comte de Louvain Henry, fils de Lambert, devinrent amis à l'empereur saint Henry.

Audit an ou environ, comme certain gentil homme de nom Aldus, usurpoit et détenoit forcièrement une partie des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Gislain-lez-Mons, et pour ceste cause Régnier, comte de Mons, fut par plusieurs fois requis de Gérard, évesque de Cambray, de contraindre ledit Aldus à en faire restitution. Et sur ce voyant ledit évesque que le comte faisoit la sourde oreille, pour ce (comme dit Baldéric) ledit comte estoit luy mesme voleur et favorisoit les voleurs et rapi-neurs; un jour comme ledit évesque passoit parmy la ville de Saint-Gislain, saisit ledit Aldus prisonnier et le livra à Albault, évesque d'Utreck. Depuis l'évesque Gérard, ayant esté instamment sollicité par les prières de plusieurs l'espace d'un an entier pour la délivrance dudit Aldus, le relaxa, mais après qu'il eut promis

de faire restitution compétente à ladite abbaye de Saint-Gislain, et ne plus doresnavant rapiner. Nonobstant quoy le chien retourna à son vomissement, et Dieu, d'autre costé, monstra comme les actions dudit Aldus crient vengeance devant luy ; car comme il fut mort, et deux ans après que son corps ayant esté inhumé en ladite abbaye, on ouvrit son sépulcre pour enterrer autre trespassé ; on ne trouva rien du corps dudit Aldus, seulement un ossement de la concavité du pied.

Avant aller plus outre, je m'estonne icy grandement de ce que Baldéric appelle Régnier, comte de Mons, voleur, rapineur et fauteur des voleurs, attendu que ce prince estoit pieux, défenseur de l'église, et que ce fut luy qui, pour maintenir les biens et possessions de l'abbaye de Saint-Gislain, obtint lettre de l'empereur saint Henry en l'an 1018.

L'an donc 1018, à la sollicitation dudit Régnier, comte de Mons, et Gérard, évesque de Cambrai, saint Henry, empereur, confirma les possessions de ladite abbaye de Saint-Gislain. (Voyez Miræus, *Diplom. Belgica* ; Foppens, 1723, tom. 1.^{er}, pag. 149.)

J'ai rapporté ces lettres :

Premièrement, pour monstres contre Baldéric que Régnier, comte de Mons, n'estoit rapineur, ny fauteur des rapineurs de biens ecclésiastiques, puisqu'il procuroit, comme on voit par lesdites lettres, le maintènement desdits biens.

Secondement, pour donner à connoistre que la grande croix, de laquelle font mention les susdites lettres, est celle mesme qui se voit encore de présent massonnée de pierres au-dessus le village de Boussut, au grand chemin de Mons à Valencènes, située près l'hostellerie portant l'enseigne de *Trois Fillettes*, laquelle croix fut, selon la commune opinion des circonvoisins, érigée par certain seigneur dudit village pour enfermer en icelle sa femme, qui avoit commis adultère, et affin qu'elle eut plus de regret et de tristesse luy laissa certaine ouverture du costé dudit village (qui présentement se voit encore), affin de prendre par icelle sa paisture et nourriture.

En ceste année nasquit, probablement au chasteau de la ville de Mons, Richilde, future comtesse de Mons et Haynaut, *item* de Valencènes, fille de Régnier iv, comte de Mons, et de dame Macthilde.

1029.

Morut Régnier, quatriesme de ce nom, comte de Mons et Haynaut. De sa première femme Alise eut les enfants qui s'ensuivent, sçavoir :

Régnier et Henry, qui morurent jeunes et en bas age.

De sa seconde femme Macthilde eut une seule fille héritière de ses moyens, sçavoir :

Richilde, laquelle fut comtesse de Mons et Haynaut, puis de Valencènes. Elle espousa en premières nopces un certain grand seigneur appelé Herman, que Jaques De Guise et Richard De Wassebourg disent avoir esté fils du duc de Thuringe, autres disent de Saxe. En secondes nopces elle espousa Bauduin de Flandre, fils de Bauduin-le-piteux, comte de Flandre. En troisiemes, un grand seigneur de Normandie du nom de Guillame, seigneur d'Osbernie.

Ladite Richilde n'avoit que onze ans quand son père morut. A raison de quoy l'empereur Conrad prit avec' Macthilde, sa mère, la tutelle d'icelle et gouvernèrent ensemble le comté de Mons et Haynaut durant le temps qu'elle fut à marier.

L'an 1035, ou environ, Richilde, comtesse de Mons et Haynaut, est donnée en mariage par l'empereur Conrad à Herman, de Thuringe ou de Saxe, lesquels acquirent ensemble le comté de Valencènes. Cecy est déclaré en brief par Gislebert, ¹ mais amplement par Jaques De Guise, lequel, postérieur, dit selon la teneur qui s'ensuit :

¹ Gislebert, manuscrit.

Estant le comte de Valencènes mort sans enfant , aussy tost Herman et Richilde , comte et comtesse de Mons et Haynaut, acquirent et s'approprièrent justement et légitimement le comté de Valencènes , non pas touteffois le chasteau , et ce tant par droit de proximité (comme ayant Régnier II, comte de Mons, conquist ledit comté sur Godefroy) que tant encore par loix et coutume, que d'achapt et convention, qu'ils firent avec certains seigneurs qui réclamoient avoir droit audit comté , de sorte que lesdits comte et comtesse , par consentement de l'empereur et accord des barons des comtés de Mons et Valencènes , joignirent ensemble et inséparablement lesdits comtés , à condition que les immunités et coutumes de chacun desdits comtés demeureroient en leur entier.

Quant aux fiefz qui se tenoient de l'empire, si comme la dignité abbatiale et l'advocatie de l'église de Mons, lesdits comte et comtesse les relevèrent de l'empereur Conrad.

Touchant l'acquisition du comté de Valencènes par lesdits comte et comtesse , est venu depuis que les comtes de Mons et Haynaut se sont appellés en leurs lettres authentiques *Comte de Valencènes* , si comme Bauduin, fils de Bauduin de Mons et de ladite Richilde : ce qui se peut voir en ses lettres, l'une datée de l'an 1087, quand, à l'instance de Lotbert, abbé de Hasnon, il confirme certain achapt fait par ledit abbé au profit de son monastère. L'autre, datée de l'an 1089, quand il confirme et approuve la dote faite par certain seigneur appellé Théodoric à l'abbaye de Marchienne.

Mais notez icy que Jacques De Guise dit très-bien , quand il escrit que le chasteau ou chastellenie de Valencènes ne fut pas acquis par lesdits comte et comtesse Herman et Richilde , ains seulement le comté dudit Valencènes , car je trouve qu'en ce temps ou environ , si comme à l'an 1066, estoit ledit chasteau possédé héréditairement par un certain Isaac, comte de Cambray, duquel fait par plusieurs fois mention Baldéric, chroniqueur de Cambray, qui est celuy qui signa les lettres de Bauduin de Lisle,

comte de Flandre , datées dudit an 1066, quand il institua et dota le collège chanoial de Lisle.

Se trouve autre , à l'an 1089, chastellain appelé Hüge , qui est celuy qui signa la confirmation et approbation cy - dessus mentionnée de Bauduin , comte de Mons , etc., de la dote de Théodoric faite à l'abbaye de Marchienne.

Se trouve autre , à l'an 1112 , appelé par Jaques De Guise Régnier de Tritadour , qui est celuy qui introduisit en l'église Saint-Jean , située au chasteau de Valencènes , des chanoines réguliers venant de Soissons en France, en la place des chanoines séculiers mal vivants.

Se trouve autre , à l'an 1138, appelé Godefroy de Bouchain , qui estoit aussy chastellain d'Ostrevant , seigneur de Ribemont , d'Orgy , comte de Porcian , lequel espousa la comtesse Iolende , vefve de Bauduin III, comte de Haynaut.

Se trouve autre , à l'an 1164 , appelé aussy Godefroy , fils et héritier du précédent , duquel ne sortit aucune lignée. Cestuy vendit en l'an susdit le chasteau et chastellenie héréditaire de Valencènes à Bauduin , surnommé *l'édifieur* , quatriesme de ce nom , comte de Haynaut , son demy-frère , de sorte que ladite chastellenie a esté lors incorporée au comté de Valencènes.

L'an 1044 arriva une extremesme famine, laquelle affligea misérablement, l'espace de sept ans continuels, le pays de Haynaut et mesme toute l'Europe, pendant lequel temps le pauvre peuple mouroit à gros monceaux , ne se trouvant quasi des hommes pour s'enterrer les uns les autres.

L'an 1046, Richilde, comtesse de Mons et Haynaut, se faschant que son mary le comte Herman s'estoit allié avec Godefroy, duc de Lorraine , et Bauduin, comte de Flandre , pour faire guerre à l'empereur, pratiqua cauteleusement Wazo, évesque de Liège, luy faisant entendre que s'il vouloit faire chose agréable à l'empereur , qu'il vint en son pays avec bon nombre de soldats où il espéroit le temps et le lieu pour prendre prisonnier son mary, car par telle appréhension elle taschoit de faire en sorte que son

dit mary seroit desobligé à accompagner lesdits duc et comte contre l'empereur. Sur ce Wazo, qui estoit un prélat clervoyant, douta soudainement qu'en ceste requeste il y avoit de la fraude cachée; à raison de quoy ne voulut rien attenter, disant que l'on n'avoit jamais entendu que la femme eust trahy son mary. ¹

1049.

Le pape Léon IX, paravant évesque de Toul et appelé Brunon, vint de Couloigne par Liège et Namur au pays de Haynaut pour visiter la comtesse Richilde, sa niepce, en son chasteau de Mons. Il estoit fils de Hugué, comte d'Alsace, cousin-germain du costé maternel à l'empereur Conrad, et frère d'Alise, femme de Régnier IV, comte de Mons et Haynaut; à raison de quoy il estoit oncle maternel à ladite comtesse Richilde. Il avoit esté esleu pape en ceste année, le 13 febvrier, en la ville de Rome, avec grande joye et solemnité, d'où il repassa les monts et vint avec l'empereur Henry II à Couloigne après les festes de Pentecostes, où il moyenna vers ledit empereur la réconciliation de Bauduin, comte de Flandre, qui, en l'an 1047, avoit avec Godefroy, duc de Lorraine, enchassé de Lorraine ledit empereur, bruslé son palais en la ville de Nimègue, et aussy l'église Notre-Dame en Verdun.

De Couloigne alla ledit pape à Aix-la-Chapelle, de là à Liège et de Liège en Haynaut. La comtesse Richilde sachant sa venue, l'alla rattendre à Beaumont, ville de Haynaut, accompagnée de son mary le comte Herman, de tous les prélats et nobles de son pays; de sorte qu'elle receut sondit oncle fort honorablement en sadite ville de Beaumont, où, le jour suivant, ledit pape consacra, à l'instance de ladite comtesse, une chapelle en l'honneur de saint Venant, qui estoit gisante au chasteau dudit Beaumont. Oultre ce il bénit d'une singulière bénédiction tout ledit chasteau. De là il arriva en la ville et chasteau de Mons, où il fut accueilli le plus solemnellement que faire se peut, et là

¹ Anselme, chanoine de Liège, en la vie de l'évesque Wazo.

demeura une nuit seulement. Au lendemain partit dudit chasteau, tousjours accompagné de sadite niepce et le comte Herman, se transporta au village de Macourt, que l'on dit de présent Macon, distant de la ville de Mons du costé de la ville de Condet cinq lieues, pour visiter autre niepce sienne qu'il avoit en cedit village, prieuse du monastère du lieu, auprès de laquelle il séjourna quelques jours; et d'autant que la suite dudit pape et celle de la comtesse Richilde ne pouvoient commodément estre logées en ledit village, elles furent reparties tant en la ville de Condet comme au bourg de Blaton. Audit monastère de Macourt ledit pape dédia une chapelle en l'honneur de saint Calixte, pape et martyr; car en ce temps l'on croyoit que ce saint auroit autrefois prit illec son refuge sans se donner à connoistre, mesme servy de chapelain en l'église dudit village, tout ainsy que fit (selon le rapport de Naclerus) le pape Alexandre, troisiésme à Venise, ou selon autres à Bénévent, villes d'Italie, quand il s'enfuit de Rome pour éviter la rage de l'empereur Frédéric, dit *Barberousse*, qu'il avoit conceue contre luy.

De Macourt ledit pape alla par Condet à Valencènes, où, à l'instance de ladite comtesse Richilde, il dédia une chapelle en l'honneur de saint Michiel, et donna sa bénédiction au chasteau dudit Valencènes. De Valencènes il alla à Rheims en Champagne, et lors la comtesse prit congé de luy et retourna en son chasteau de Mons.

Ce Léon pape est tenu pour saint, à cause de sa bonne vie et du grand zèle qu'il eut à procurer la gloire de Dieu et de son église. Et de vray cecy avoit esté pronostiqué en luy au jour mesme de sa nativité, en l'an 1002; car lors apparut parmy tout son corps grand nombre de croix, et dit-on qu'estant pape, comme il rendoit grande peine à appaiser les troubles engendrés à Rome, qu'il ouyt les anges chanter en sa personne : *Ego cogito cogitationes pacis et non afflictionis*. Il avoit de coustume, faisant sa résidence à Rome, d'aller trois fois la semaine visiter à pieds nuds et en habit simple, accompagné seulement de deux ou trois ecclésiastiques, les églises de Saint-Jean-Lateran et Saint-Pierre.

1050.

Morut Herman , comte de Mons , Haynaut et Valencènes. Oudegherst rapporte sa mort à l'an 1051 ; en quoy a erré Jaques De Guyse quand il dit que ledit comte trespassa l'an 1029, attendu qu'il vescu après l'an 1043, auquel an Wazo fut évesque de Liège , et iceluy sollicité par la comtesse Richilde de prendre prisonnier ledit comte Herman , son mary , ainsy qu'avons vu cy-dessus à l'an 1046. Qu'il soit mort l'an 1050, nous le pouvons facilement croire , en tant que Meïer dit, à l'an 1051 , que ledit comte ne fut sitost mort que soudainement Bauduin, comte de Flandre , s'empara du pays de Haynaut après les festes de Pasques de l'an 1051.

Ledit comte Herman laissa de la comtesse Richilde sa femme fils et fille.

Le fils fut Robert , qu'aucuns appellent Roger, qui fut second de nom , évesque de Châlons. Il estoit boisteux et peu de mise ; cependant ce fut luy qui fonda , près la ville de Châlons sur la rivière de Marne, un monastère qu'il dédia en l'honneur de tous les Saints et y establit chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. ¹ De ce monastère vinrent les premiers religieux de l'abbaye de Saint-Jean en Valencènes.

La fille fut Gertrude, laquelle fut religieuse de l'ordre de Saint-Benoist , et morut saintement en l'an de son age 40.

Quant à la comtesse Richilde , les Annales de Haynaut font mention qu'icelle, se voyant vefve de son mary, se tint tout le temps de sa viduité en son chasteau de Mons. Et probablement fut en ceste année qu'elle érigea en sondit chasteau une chapelle très-magnifique en l'honneur de saint Calixte, pape et martyr, à cause qu'elle reçut de sa tante Egberge , abbesse de Neuse, diocèse de Couloigne , sœur du pape Léon ix , un ossement du corps dudit saint , que ladite Egberge avoit rapporté de Rome avec autres saintes reliques que luy fit présent ledit pape. C'est

¹ Gislebert, au commencement de son manuscrit.

pourquoy ladite chapelle est appelée du titre de Saint-Calixte; elle est encore nommée, comme j'ay lu en un ancien escrit : *Capel de saint Siervais dou castel*, en tant que les revenus de la chapelle de Saint-Servais (qui estoit située sur la principale porte de la première ville et jadis érigée par Alise, femme de Bauduin - l'édifieur, comte d'Haynaut) furent annexés à la susdite chapelle de Saint-Calixte, lorsque furent destruites les murailles et portes de ladite première ville pour ragrandir la seconde. Finablement fut encore ladite chapelle appelée *la chapelle Sainte - Croix*, pour ce qu'anciennement le peuple montois avoit de costume de se transporter à ladite chapelle, tous les jours des bons vendredys de l'an, pour y adorer la Sainte-Croix qui illec reposit.

1054.

La ville de Mons fut assiégée et prise avec la comtesse Richilde par Bauduin - le - débonnaire, comte de Flandre, ¹ qui nouvellement s'estoit en l'an passé réconcilié avec l'empereur Henry, en luy rendant les villes de Cambray et Anvers. Le motif de ceste entreprise fut que ledit comte prétendoit induire ladite comtesse vefve à un mariage avec son fils Bauduin, âgé de 23 ans, pour joindre le Haynaut à la Flandre. A quoy ladite comtesse ny vouloit du tout consentir, tant pour la consanguinité que pour la crainte qu'elle avoit d'encourir la disgrâce de l'empereur, sachant bien que ce mariage estoit contre son gré et que le pays de Haynaut estoit sous la protection impériale; ce qu'elle avoit signifié audit comte Bauduin, lequel nonobstant ces raisons se jetta, incontinent après les festes de Pasques, avec une puissante armée dedans le pays de Haynaut et alla mettre le siège devant la ville de Mons, qu'il prit par appointment avec la comtesse Richilde, qui s'estoit illec enfermée avec aucuns de sa noblesse, en sorte qu'en peu de temps ledit comte s'empara

¹ Gislebert, Manuscript; Oudegherst, Chroniques des Flandres, c. 40.

du comté de Mons et Haynaut sans trouver beaucoup de résistance, car aucuns veulent dire que ladite comtesse dissimuloit le tout, s'entendant avec ledit comte, et que toute la résistance qu'elle apporta fut une feinte pour n'encourir la disgrâce de l'empereur. Tant y a que ledit comte, ayant en son pouvoir la comtesse, pratiqua entre elle et son fils le mariage prétendu, promettant, par solennel jurement et écrit seelé de son seel, de laisser après son décès à sondit fils Bauduin le comté de Flandre. Le tout fut accordé et stipulé au chasteau de la ville de Mons, où de suite de mesme le mariage s'accomplit et les festins se passèrent audit lieu avec contentement des seigneurs, tant de Flandre que de Haynaut, mais non pas de l'empereur, comme nous voyerons cy - après.

Quant à Bauduin, mary de la comtesse Richilde, il fut toujours dès lors appelé, à l'occasion de ce mariage, *Bauduin de Mons*, et parfois *Hasnon*, à cause qu'il restaura le monastère de l'abbaye de Hasnon. Ce fut un prince pacifique; l'on ne le vit jamais porter armes sur son corps, mais bien toujours un faulcon sur le bras pour passer son temps à la volerie.

L'an 1052, Bauduin de Mons et la comtesse Richilde sont, de l'autorité du pape Léon ix, oncle de ladite comtesse, et à l'instance de l'empereur, excommuniés par Liebert, évesque de Cambrai, pour avoir contracté mariage sans dispense en degré de consanguinité défendu par l'église.

Par telle excommunication, l'empereur taschoit de séparer les parties dont le parentage d'icelles estoit tel :

Huge Capet, roy de France.

Robert, roy de France, fils du précédent.

Adèle, fille du précédent, femme à Bauduin-le-débonnaire, comte de Flandre.

Bauduin de Mons, depuis comte de Flandre.

Haswic, fille du précédent, femme à Régnier iii, comte de Mons et Hainaut.

Régnier iv, comte de Mons et Hainaut, fils des précédents.

Richilde, comtesse de Mons et Hainaut, fille des précédents.

L'an 1054, Bauduin de Mons (ainsy qu'il donnoit secours avec son père à Godefroy, duc de Lorraine, pour l'assiégement de la ville d'Anvers où estoit Frédéric, comte de Luxembourg, nouvellement créé duc de Lorraine par l'empereur Henry II,) fut grièvement blessé. Durant sa maladie, il s'estudie et promet, avenant sa garison, de restaurer et réparer le monastère de Hasnon,¹ comme il avoit encore promis en sa première maladie qu'il eut à l'âge de 15 ans. A cest effet fit venir vers luy le seigneur Wéthéric, qui occupoit ladite abbaye avec un chasteau où il se tenoit avec chanoines séculiers, affin de l'induire à quitter ladite abbaye. Mais pour ce coup ce seigneur n'y voulut entendre; donc ledit comte Bauduin estant sur pied s'advisa comme il se pouldroit prévaloir de luy.

L'an 1056, horrible pestilence affligea de rechef les villes de Mons et Valencènes. Plusieurs furent lors guerris et préservés de ceste contagion, ayant visité le corps de saint Marcel, pape et martyr, gisant en l'église de l'abbaye d'Haulmont. Les offrandes qui furent lors données audit saint s'appellèrent *le bien de garison*.²

L'an 1057, Bauduin et Richilde, comte et comtesse de Mons, furent absous d'excommunication et fut leur mariage approuvé par le pape Victor II, à la synode qu'il tint en personne à Couloigne.

Bauduin, comte de Mons, entendant que le seigneur Wéthéric estoit absent de son chasteau de Hasnon et qu'il y avoit laissé dedans peu de gens, le prit, brusla et ruina à raze, à intention de faire quitter audit seigneur l'abbaye de Hasnon, qu'il détenoit forcièrement; mais rien ne s'effectua encore pour ce coup.

L'an 1065, le seigneur Wéthéric, ayant esté tué par un sien officier, à cause qu'il avoit violé sa femme, aussy tost Bauduin, comte de Mons, s'empara de rechef de son chasteau, qu'il avoit rédifé, le fit de rechef abattre et desplaça de l'abbaye de Hasnon

¹ Manuscrit de Hasnon.

² Manuscrit de l'abbaye de Haulmont.

les chanoines séculiers et y restablit les religieux de l'ordre de Saint-Benoist, projetant d'ériger un nouveau monastère.

L'an 1067, Bauduin, comte de Mons, succéda au comté de Flandre par la mort de son père. Il ordonna qu'au pays de Flandre les baillys justiciers porteroient une blanche verge : ce qui se continue encore de présent audit pays.

L'an 1070, ¹ l'on transporta de la ville de Mons le corps de sainte Waltrude avec grande solennité à l'abbaye de Hasnon, à cause de la solennelle dédicace qui se faisoit par un troisieme jour de juin d'une église nouvellement bastie audit lieu par le comte Bauduin de Mons, qui y estoit présent avec trois évêques, qui furent Liebert, de Cambrai; Radband, de Noyon, et Régulier, d'Orléans; quinze abbés, deux abbesses, encore avec la comtesse Richilde, sa femme, ses enfants Arnoul et Bauduin, et grand nombre de noblesse. Outre le corps de sainte Waltrude y furent aussy apportés les subséquents, si comme :

De Soignies, celui de saint Vincent, jadis comte de Haynaut;
De l'abbaye d'Haulmont, celui de saint Marcel, pape et martyr;
De Seclin, celui de saint Piat, prestre et martyr;
De Valencènes, celui de saint Saulve, évêque et martyr;
De Condet, celui de saint Innocent, qui est l'un des enfants qui furent tués par le roy Hérode;
De Douay, celui de saint Amé, évêque de Sens;
De Bruges, celui de saint Donatian, archevesque de Rheims;
D'Arras, celui de saint Waast, évêque de Cambrai et Arras;
De l'abbaye d'Elnon, celui de saint Amand, évêque;
De Saint-Aumer, celui de saint Aumer, évêque de Théroüane;
De l'abbaye de Celle, celui de saint Ghislain, évêque et abbé;
De Saint-Aumer, celui de saint Bertin, abbé;
De Berg-op-Zom, celui de saint Vinoc, abbé;
De Gand, ceulx de Wandregesile, prestre, et de saint Bavon, confesseur;

¹ Jacques Meier.

De Cysoin , celui de saint Everard , duc de Fourlin , confesseur ;
De Lisle , celui de saint Eubert , évêque ;
De Crespin , celui de saint Landelain , abbé ;
De Haspre , celui de saint Huges , évêque de Rouen ;
De Marchienne , celui de sainte Rictrude , comtesse d'Ostrevant
et Douay ;
De Maubeuge , celui de sainte Aldegonde , abbesse du lieu ;
De Marchienne , celui de sainte Eusebie , abbesse de Hamaige ;
De Denain , ceux de sainte Regentroye , vierge , et de sainte
Reyne.

Lors fut constitué pour abbé dudit Hasnon , saint Roland , religieux du monastère de Saint - Amand , de l'ordre de Saint-Benoist , et furent totalement déplacés dudit Hasnon les chanoines séculiers qui s'y tenoient.

Au mesme an , Bauduin de Mons et Hasnon , comte de Flandre et Haynaut , estant tombé malade en la ville d'Audenarde , trespassa le 17 du mois de juillet ; son corps fut transporté en l'église de l'abbaye de Hasnon , où il gist au devant du grand autel avec un tombeau relevé contenant tel escriteau :

*Balduine comes qui nos ita clarificasti
Adsit cum domino vita salusque tibi.*

Il laissa de la comtesse Richilde , sa femme , seulement deux fils , sçavoir :

Arnoul , qui fut tué à la journée de Cassel , en l'an 1071 , faisant guerre à son oncle Robert , surnommé *le Frison* , pour recouvrer sur luy son comté de Flandre.

Bauduin fut comte de Haynaut , deuxiesme du nom. Après le trespas de Richilde , sa mère , il espousa Ide , sœur de Henry II , comte de Louvain et Brabant , fille du comte Lambert II , et non pas sœur , comme aucuns veulent dire.

Oudegherst, ¹ parlant desdits enfants et leur mère la comtesse

¹ Oudegherst, Chroniques de Flandres, c. 44.

Richilde , dit qu'elle aima tant scsdits enfants , que, pour les avancer (vivant encore le comte Bauduin , leur père) , fit que les autres deux enfants , sçavoir Rogior et Gertrude , qu'elle avoit eus de son premier mary le comte Herman , renoncèrent au comté de Haynaut et à toutes autres successions qui leur pourroient escheoir , tant paternelles que maternelles ; le tout au profit desdits enfants du comte Bauduin et d'elle. Et affin que ladite renonciation ne fust par succession de temps rendue frivole , et que pour le fait d'icelle ne sourdisent à l'advenir aucun débat , elle trouva moyen de faire sondit fils évesque de Châlons. Pour le mieux contenter luy mit ès mains une notable somme de deniers , faisant d'autre costé sadite fille Gertrude religieuse , laquelle aussy donna grande somme de deniers.

1071.

A cause des guerres survenues entre la comtesse Richilde et Bauduin , son fils , d'une part, et Robert-le-Frison, son beau-frère, d'autre, les villes de Mons, Valenciennes, Beaumont, et grand nombre d'abbayes du pays, le pays mesme de Haynaut, furent soumis à l'évesché et église de Liège, pour estre comme fiefs relevés d'icculx évesché et église, et ce par la comtesse Richilde et son fils Bauduin, pour tirer secours des Liégeois contre ledit Robert-le-Frison. Mais pour entendre cecy plus particulièrement, il faut connoistre que Bauduin de Mons, comte de Flandre, estant mort en l'an 1070, laissa deux fils, sçavoir, Arnoul et Bauduin, de ladite comtesse Richilde, au premier desquels, luy estant malade à Audenarde, avoit donné pour tuteur son frère Robert, lequel après la mort de sondit frère, comme il eut demandé la tutelle de sondit nepveu Arnoul, la comtesse s'oppose à telle demande, sachant bien que sous prétexte d'icelle il prétendoit s'emparer de la Flandre. Et de fait, comme elle eut entendu plus particulièrement ses machinations, confisqua le bien qu'il avoit en Flandre et Zélande. Austre costé, comme elle

vint encourir la disgrâce et perdre le cœur des Flamans pour son rude gouvernement, ledit Robert, sollicité par les Flamans, vint avec une puissante armée en Flandre. Durant ce ladite comtesse se remaria pour la troisieme fois à un gentilhomme de la maison de Guillaume, roy d'Angleterre, appelé messire Guillaume, seigneur d'Osbernie ou d'Isbernie, normand de nation, qui estoit un seigneur dextre à manier les armes ; ce que la comtesse fit affin de pouvoir mieux, par un capitaine habile, maintenir ses pays, dont aussy le fit appeller *comte*. Or Robert entra dans la Flandre avec son armée et s'empara d'icelle par les intelligences qu'il eut avec certaines villes. La comtesse, qui s'estoit enfermée en Amiens, attira Philippe, roy de France, à son secours, lequel vint avec grosses forces contre ledit Robert. La bataille fut donnée bien furieusement près la ville de Cassel. Les Hennuiers, qui tenoient l'avant-garde, furent défaits, et en ce jour furent de part et d'autre pris prisonniers Robert et la comtesse Richilde, lesquels furent bientôt mis en liberté par contre échange de l'un à l'autre. Aussi tost les Hennuiers s'estant rejoints aux François, se mirent de rechef en bataille contre ledit Robert, laquelle fut plus sanglante que l'autre, car lors tombèrent morts de part et d'autre vingt-deux mille hommes, entre lesquels le comte Arnoul, fils de la comtesse Richilde, et le seigneur d'Osbernie, son mary. Gislebert dit que ledit Arnoul, estant tombé de son cheval, fut esgorgé par un certain chevalier appelé Gerbodo, lequel, esmeu de pénitence, alla à Rome. Cependant Robert emporta la journée et le champ de bataille, de sorte que ladite comtesse fut contrainte de se retirer en son pays de Haynaut, où elle s'enferma toute dolente en son chasteau de Mons. Or comme elle estoit de grand courage et merveilleusement irritée pour la mort de son fils et pour la perte de la Flandre, et pour ce encore qu'elle ne pouvoit plus attendre secours de France ; finalement, pour ce que son pays de Haynaut couroit fortune telle que la Flandre, se transporta à Liège avec son fils Bauduin vers l'empereur Henry et l'évesque de Liège Théoduin, pour avoir d'eulx assistance ; et affin qu'elle l'obtint plus facilement, promit audit évesque de soumettre et relever son pays de Haynaut

de l'évesché et église de Liège : ce qu'elle fit avec son fils Bauduin, estant en l'abbaye de Fosse, en présence dudit évêque, qui luy promit secours de Godefroy de Bouillon, duc de Loraine, d'Albert, comte de Namur, d'Henry III, duc de Brabant, du comte de Chimay, du comte de Montaigu et autres seigneurs de remarque. Et sur ce l'empereur despescha lettres à la requeste dudit Théoduin, évêque de Liège, par lesquelles il appert comme la ville de Mons et le pays de Haynaut furent tenus desdits évêché et église de Liège. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*; Foppens, 1734, tom. 3, pag. 15.)

1072.

A deux lieues près la ville de Mons se donna une furieuse et cruelle bataille au lieu dit *Broqueroye*,¹ (qui sont les champs situés au-dessus l'abbaye de Saint-Denis) entre Robert-le-Frison, usurpateur de la Flandre, d'une part, des Hennuiers, Liégeois et princes lorinois d'autre, qui estoient venus au secours de la comtesse Richilde, aux fraix et despenses de l'église de Liège. Ces princes furent : Godefroy de Bouillon, duc de Loraine, depuis roy de Jérusalem ; les comtes d'Haulmont et Montaigu en Ardenne, au-devant desquels s'achemina ledit Robert avec ses forces. A la rencontre la bataille fut si sanglante, que l'armée de la comtesse Richilde et des Liégeois fut presque défaite : donc ce lieu d'icelle bataille fut appelé *Le Buisson des morts* ou *La Hayemortelle*. En mémoire de quoy certaine métairie située au village de Goltegnies s'appelle encore de présent *La Cense del Haye*, en laquelle fut fondée une chapelle bénéficielle à la collation de l'abbé de Saint-Denis, pour en icelle prier Dieu pour les Liégeois et Hennuiers tués en ce lieu ou aux environs.

A donc le Frison, plus insolent que paravant, descendit au village de Thieu (que les annales françoises du Haynaut appellent *Thure* ou *Thura*), d'où ayant passé la rivière de Haine ès

¹ Gislebert, Sigibert, Jacques De Guise, Meïer.

villages de Boussoit et Morage, s'alla jeter jusques aux portes de la ville de Mons, et de là jusques à Valencènes, ruinant et bruslant tout le Plat-Pays par où il passoit. Il s'empara près de Valencènes du chasteau de Werchin, où il mit bon nombre de gendarmes pour courir et ruiner de jour à autre le pays de Haynaut. Cela fait ledit Robert ramena son armée en Flandre, et tost après la comtesse Richilde reprit ce chasteau par assault et mit à mort toute la garnison de dedans.

1077.

Bauduin de Haynaut, fils de la comtesse Richilde, voyant qu'il ne pouvoit recouvrer la Flandre sur son oncle Robert, commença à prendre vengeance sur des particuliers et seigneurs, ses vassaulx, qui avoient donné assistance audit Robert contre luy et la comtesse, sa mère, et entre lesquels fut Thierry, seigneur d'Avesnes. A cest effet ledit Bauduin remplit les villes de Mons et Maubeuge de grand nombre de soldats, tant de pied que de chevaux, lesquels par leurs courses pillèrent et ruinèrent toutes les terres d'Avesnes.

1078.

Tandis que le comte Bauduin estoit empesché à ses affaires du costé de Liège, les monastères et églises tant de Sainte-Waltrude, à Mons, comme de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, furent ruinés par le feu que y mit Thierry, seigneur d'Avesnes, avec ses alliés, et ce pour venger du tort et dégast que ledit comte Bauduin avoit fait parmy ses terres. Mais ce seigneur d'Avesnes apprit bien par après à ses propres despens qu'il ne se devoit prendre aux demeures consacrées aux saints qui ont grand crédit auprès de Dieu, pour impêtrer de luy punition sur leurs ennemis. La cause pour laquelle ledit seigneur n'a esté si tost puni, comme son fourfait le méritoit, est rapportée par Jaques De Guise, quand il dit qu'un certain vertueux ermite, qui habitoit

au bois de Broqueroye, au lieu où est de présent l'abbaye de Saint-Denis, eut certaine vision par laquelle il descouvrit en plain jour que la Vierge Mere seoit en un trosne magnifique, et à ses pieds sainte Waltrude, en compagnie de sa sœur sainte Aldegonde, qui la prioient de vouloir prendre vengeance de l'offense qu'elles avoient receue dudit seigneur d'Avesnes. A ceste demande ladite Vierge Mère les pria de vouloir un petit patienter, à cause que Ade, femme audit seigneur, l'obligeoit à surseoir le chastiment qu'elles requéroient pour la faute commise, d'autant que ladite Ade récitoit tous les jours soixante *Ave Maria* en son honneur; nonobstant quoy lesdites saintes ne laissèrent (selon le récit de ladite vision) à poursuivre la punition dudit seigneur, et firent en sorte qu'elles l'obtinrent en telle façon et saison que la bonne dame Ade ne fut en rien intéressée. Ce que nous voyerons cy-après à l'an 1110.

Notez en passant que ladite Ade ou Adèle fut fille de messire Hilduin, second du nom, comte de Roncey, et d'Adèle, fille de Manassès, vidame de Rheims en Champagne. Icele Ade espousa en premières nopces messire Godefroy de Guise; en secondes, messire Wactier d'Ath et Nivelles, duquel elle eut Béatrix, qui fut femme à messire Arnoul, frère de Bauduin III, comte de Haynaut. En troisièmes nopces elle espousa, en l'an 1089, ou environ, messire Thierry, seigneur d'Avesnes, Condet, Leuze, etc., fils de Wédric, chastellain de Tournay, seigneur aussy desdites terres. Selon quoy la vision du suslit ermite n'arriva pas en ceste année 1078, comme l'on pourroit penser, mais bien lorsque ladite dame Ade estoit femme audit Thierry, seigneur d'Avesnes. Ce seigneur se réconcilia à son seigneur le comte Bauduin en l'an 1083, par l'intermise de saint Arnoul, évêque de Soissons.

L'an 1080, à l'assistance de la comtesse Richilde et Bauduin, son fils, furent remis en l'abbaye de Crespin, par Gérard, évêque de Cambrai, moines de l'ordre de Saint-Benoist, et furent déboutés de ce lieu les clercs ou prestres séculiers qui le possédoient depuis les persécutions des Normans. Le premier abbé qui y fut lors estably fut un moine de l'abbaye de Hasnon appelé Régnier.

1081.

A lieue et demie près la ville de Mons, commença à estre fondée l'abbaye de Saint - Denis en Broqueroye (aucuns disent *Boquet Roy*), par la comtesse Richilde et le comte Bauduin, son fils. En ce lieu se tenoit lors un ermite dedans un petit oratoire dédié en l'honneur de saint Denis, aréopagite et apostre de France. Toute ceste fondation première se passa au chasteau de Mons, selon que contiennent les lettres de fondation. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*; Foppens, tom. 1, pag. 666.) La comtesse Richilde et le comte Bauduin, son fils, furent esmeus de faire la susdite fondation, affin de prier Dieu pour les ames des seigneurs, tant françois que lorinois, qui avoient esté occis à la défaite de Broqueroye en donnant secours auxdits comte et comtesse en l'an 1071, lesquels seigneurs avoient esté enterrés à l'entour de l'ermitage de Saint-Denis. En signe de quoy l'on a trouvé, environ l'an 1618, au jardin à pommes dudit lieu, aucuns anneaux d'or avec leur pierreries es maternes qu'avoient poussées les taulpes hors de terre : ce qui m'a esté rapporté par le prieur du lieu Damp Jean Jonart.

Audit an que dessus, 1081, furent envoyés (comme l'on peut conjecturer par les lettres de l'an 1082) les premiers moines en l'abbaye de Broqueroye, venant de l'abbaye de Grand-Bois, de l'ordre de Saint-Benoist, nouvellement érigée en France dans le diocèse de Bourdeaux; ils furent, dis-je, envoyés par Gérard, premier abbé dudit Grand-Bois, à la requeste de la comtesse Richilde et le comte Bauduin, lequel Gérard créa aussy le premier abbé de Saint-Denis.

Audit an, par une veille de Chandeleuse, à onze heures de nuit, fut apportée avec chant et mélodie, par le mystère des anges, une image de la Vierge Marie, accompagnée d'une nuée blanche et merveilleusement resplendissante, et icelle image posée par lesdits anges au jardin du chasteau de Tongre, village situé près la ville de Chièvres et distant de celle de Mons quatre lieues, qui appartenoit à messire Hector, cousin au comte de Flandre, agé lors de 42 ans, mais aveugle de trois ans, lequel,

esmeu de cè, donna ledit sien jardin et chasteau à la Vierge Mère pour illec estre bastie une chapelle en son honneur, et icelle fut consacrée en ceste année le 23 de mars, par Gérard, évesque de Cambrai, qui approuva ledit miracle et autres qui se firent en l'année suivante par les mérites de ladite Vierge Mère. Donc je remarque que le 23 d'apvril de ceste année, Jaquemart Bosquillon, natif de la ville de Mons en Haynaut, receut garison des membres et jambes qu'il avoit du tout estroppiés et perdus. Oultre ce, qu'en l'an 1592, mademoiselle De Lannoie, demeurant en ladite ville de Mons, en la rue dite Chaussée, receut garison d'une maladie inconnue et incurable par les médecins qui l'avoient abandonnée. C'est pourquoy que ladite ville de Mons, considérant que ladite Vierge désire estre honorée et invoquée audit village de Tongre, envoya, en l'an 1626, une soignée de cire, contenant en longueur la circonférence de ses rampars, pour la faire ardre continuellement devant l'image de la Vierge audit Tongre, et ce affin d'estre délivrée de la contagion pestilentielle qui l'affligoit merveilleusement. Et à cest effet les bourgeois de ladite ville de Mons ont de coustume d'aller présenter d'an en an audit Tongre, à la Vierge Mère, une grande chandelle de cire.

1082.

Par lettres authentiques, la comtesse Richilde et le comte Bauduin, son fils, soumirent l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye à celle de Grand-Bois en France. Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. Foppens, 1723, tom. 1, pag. 666.)

« *Pro spe servandâ, Christo sunt cuncta dicanda illius ut nomen sit nobis omnibus. Amen. Ego, Richeldis; etc.* »

Touchant la vertu des lettres susdites, faut entendre :

Premièrement, que l'abbaye de Saint-Denis a esté soumise à celle de Grand-Bois en France, en sorte que quiconque seroit

abbé dudit Saint - Denis devoit estre esleu et pris du couvent dudit Grand - Bois , et mesme confirmé par l'abbé dudit lieu. A raison de quoy l'on voit encore aujourd'huy des tombeaux de pierre à rase terre en l'église de l'abbaye de Saint - Denis , sur lesquels sont représentées effigies d'abbés , ayant au - dessus leurs testes une main blanche , pour monstrier que ces abbés , qui sont ensépulturés sous cesdits tombeaux , estoient du nombre de ceux qui ont esté créés et confirmés abbés dudit Saint - Denis par les abbés de Grand - Bois.

Secondement faut noter que l'abbaye de Saint - Denis fut sujette de payer annuellement , au commencement du quaresme , douze deniers d'or en l'honneur de la Vierge Marie à l'abbaye de Grand - Bois , qui estoit dédiée à la gloire de ladite Vierge.

Tiercement , que ladite abbaye de Saint - Denis fut privilégiée de n'avoir autre advoué ou défenseur de leurs revenus et possessions seulement l'abbé et les moines : ce qui est dit encore en les lettres authentiques datées de l'an 1183 , que l'abbé Gervaise et les moines de ladite abbaye prirent le comte de Haynaut pour leur advoué , mais seulement pour leurs serfs , servantes et leurs biens , excepté les morte - mains et licences de mariage , esquels cas ladite abbaye réserva le demy-droit contre le comte. Laquelle abbaye fit ce devoir , affin que le comte fut plus enclin à maintenir ses possessions et revenus contre ses adversaires.

Touchant les susdites servitudes , qui furent annexées à l'abbaye de Saint - Denis en faveur de l'abbaye de Grand - Bois , tant pour création de l'abbé que paiement de deniers d'or , elle ont esté en estre jusques à tant que Damp Guilluame D'Assonville , qui fut abbé dudit Saint - Denis en l'an 1445 , les rachepta avec celles par lesquelles ladite abbaye devoit estre visitée une fois par an par un député de l'abbaye de Grand - Bois , et encore celle servitude par laquelle ceux de Saint - Denis devoient comparoistre tous les ans au jour de saint Simon saint Jude , au chapitre qui se tenoit par les abbés de Grand - Bois , en le prieuré du bois de Saint - Paul , diocèse de Soissons ; le tout par accord et appointment des supérieurs.

1085.

Le 14 décembre , comme la comtesse Richilde avoit entrepris de faire le voyage de Rome pour visiter les saints lieux et reliques d'icelle ville, fit assembler les Estats du pays de Haynaut en son chasteau de Mons , et , en presenee d'iceux , se déporta du gouvernement dudit pays, le remettant entièrement entre les mains de son fils Bauduin.

1084.

L'église de Saint - Pierre de la ville de Mons, qu'on disoit l'ermitage de Sainte-Waltrude, située entre les églises de Sainte-Waltrude et de Saint-Germain , fut annexée et incorporée avec toutes ses appendances à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, par donation qu'en fit le comte Bauduin , à l'instance et par le conseil de Gérard, évesque de Cambray ; en sorte toutefois qu'on laisseroit les chanoines de ladite église de Saint-Pierre, en nombre de treize, jouir leur vie durant des revenus de leurs prébendes sous le maniement et gouvernement de l'abbé dudit Saint-Denis ; qu'après leur mort leursdites prébendes et revenus seroient convertis à l'usance et au profit des moines de ladite abbaye , ainsy qu'il appert par les lettres authentiques dudit comte , par lesquelles il ratifie préalablement la fondation de ladite abbaye, l'introduction des moines et établissement d'abbé , augmentant de surplus les biens et revenus de ladite abbaye.

Touchant quoy l'on voit et quand l'église de Saint-Pierre de la ville de Mons et les prébendes des chanoines d'icelle ont esté mises à l'usance et profit des moines de l'abbaye de Saint - Denis en Broqueroye par ledit comte Bauduin. Nonobstant quoy faut noter que leur possession fut querellée trente ans après par les chanoines et chanoinesses de Sainte-Waltrude , mais sans effet , car ladite possession desdites église et prébendes de Saint-Pierre fut adjudgée auxdits abbé et moines de Saint - Denis , par sentence

synodale en l'an 1123, comme nous voyerons cy-après. Et aussy quand l'église chanoniale de Saint-Germain a eu depuis la jouissance de ladite église de Saint-Pierre.

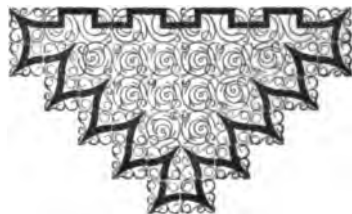
(Voir l'APPENDICE, V.)

Audit an 1084, par intermise de Heury, évesque de Liège, Bauduin, comte de Haynaut, fait paix avec son oncle Robert-le-Frison, comte de Flandre, par laquelle fut traité, conclu et appointé que ledit comte Robert auroit pour soy et ses héritiers tout le comté et pays de Flandre, réserve seulement la ville de Douay avec ses appartenances, qui demeureroient au pouvoir du comte Bauduin de Haynaut et de ses héritiers, moyennant aussy certaine somme de deniers que ledit Robert-le-Frison promet payer à la comtesse Richilde et audit comte Bauduin, aux temps et paiements lors assignés. Lequel Bauduin, de son costé, renonça lors, pour luy et ses successeurs, au comté et seigneurie de Flandre, ensemble au droit que jamais il y pourroit prétendre. Par ledit appointement fut semblablement pourparlé et accordé qu'iceluy Bauduin seroit tenu et obligé de prendre en mariage une des nieces du susdit Robert, sous condition et à peine que s'il ne le faisoit, il fourfaisoit et perdrait ladite ville de Douay, qui, de toute sa succession de Flandre, luy estoit seulement demeurée. La susdite paix et appointement faits et accordés comme dessus, la niece de Robert-le-Frison fut à bonne compagnie conduite vers Haynaut pour, suivant ledit appointement, la marier avec ledit comte Bauduin, lequel trouva ladite dame si extremement laide qu'il aimoit trop mieux pourfaire et perdre sa ville de Douay que l'espouser. Ce qui fut cause qu'il la renvoya et que par mesme moyen ledit Douay retourna ès mains des comtes de Flandre. Toutefois ledit comte Bauduin ne laissa à s'intituler tousjours comte de Douay, et peu après il se maria à madame Ide, fille de l'empereur Henry.

1085.

Au mois de mars morut, en l'abbaye de Messine en Flandre, Richilde, comtesse de Haynaut. Depuis son retour de Rome, qui fut en l'an 1084, jusques à sa mort, elle mena une vie admirable en piété et pénitence. Masseus dit que ce fut pour déplorer et détester les maux qu'elle avoit faits à ses sujets, en sorte qu'elle ne voulut plus user de lit couvert de lins, ains se contenta, durant l'espace de deux ans avant sa mort, d'user d'un gros matras pour son dit lit. Tous les jours de vendredy ne se sustentoit que de pain sec et eau, visitoit les églises à pieds nuds, et jaçoit que la vieillesse l'eut pu donner empeschement à pratiquer telles austérités, si est qu'elle les surmontoit facilement par une sainte et salutaire résolution, fondée en l'amour de Dieu. A raison de quoy elle morut saintement âgée de 70 ans. Son corps fut transporté et ensépulturé en l'abbaye de Hasnon, dedans le chœur, près le corps de son mary Bauduin de Mons, comte de Flandre, ayant épitaphe en latin, que Oudegherst réduit en françois.

Notez icy que Oudegherst a erré quand, en ladite épitaphe, il met la mort de la comtesse Richilde à l'an 1084, car Sigibert, Meier, P. Boucher, Aubert Le Mire et autres disent que ladite comtesse trespassa l'an 1086, et ces autheurs sont plus authentiques que luy.





LIVRE QUATRIÈME.

Le Hainaut sous les comtes de la maison de Flandre.

*Depuis la mort de la comtesse Richilde en 1086,
jusqu'à l'avènement de la maison d'Avesnes (1230).*



L'an 1086.

L'AN 1086, comme l'église Notre-Dame-la-Grande en Valenciennes (qui avoit esté érigée et bastie par la comtesse Richilde et le comte Bauduin, son fils,) eut été consacrée en ce mesme an par Gérard, évesque de Cambray, ledit comte Bauduin donna ladite église et l'administration d'icelle aux moines de l'abbaye de Hasnon, de l'ordre de Saint-Benoist : ce qui appert par lettres authentiques. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*; édit. de Foppens, tom. 1, pag. 268.)

L'an 1087, ledit comte Bauduin augmente, par sa libéralité, les revenus de l'abbaye de Hasnon, ainsy qu'il appert par lettres authentiques qui commencent en ceste façon. (Miræus, tom. 1, pag. 515.)

L'an 1089, ledit comte Bauduin approuve ce qu'avoit donné l'illustre seigneur Théodoric pour doter le monastère de Marchienne, situé en Ostrevant; ce qui appert par lettres authentiques qui commencent en ceste sorte. (Miræus, tom. 1, pag. 517.)

L'an 1086, comme ledit comte Bauduin se préparoit d'aller avec les princes occidentaux en la Syrie, à la conquête de la Terre Sainte, vendit à Olbert, évesque de Liège, la terre de Cowin pour subvenir aux fraix de son voyage. Sur quoy il donna des lettres patentes.

L'an 1098, comme la ville d'Anthioce en Orient fut prise sur les Turcs par les princes chrestiens de l'Occident et réassiégée par Corbagath, prince persan, le comte Bauduin de Haynaut, qui s'estoit enfermé en ladite ville avec autres grands seigneurs chrestiens, endura telle nécessité et défaut de vivres (qui estoit commune en ladite ville) que l'archevesque de Tyr dit de luy qu'il fut bien aise de recevoir jour pour jour, pour sa personne, un pain d'amonition queluy donnoit le proviseur de Godefroy, duc de Lorraine. Puis, dit le mesme auteur, que comme ledit prince Corbagath continuoit à serrer estroitement ladite ville et qu'en icelle la famine s'augmentoit, le comte Bauduin, accompagnant les comtes de Flandre, Vermandois, Normandie et le seigneur Anselme De Ribemont, son vassal, fit une si furieuse sortie sur l'ennemy qu'ils le contraignirent se retirer avec notable perte de ses gens. Mais le malheur fut que, comme ce valeureux comte fut envoyè en ambassade par les princes chrestiens, avec Huges-le-grand, comte de Vermandois, frère de Philippe, roy de France, vers Alexis, empereur de Constantinople, pour tirer le secours qu'il avoit promis auxdits princes; advint qu'ayant esté espie sur les chemins par les Turcs, leurs troupes furent défaites. Huges se sauva en Constantinople à course de son cheval; mais quant au comte Bauduin, l'on croit qu'il fut lors occis, car on ne le vit depuis; jointe que la comtesse Ide, sa femme, s'estant transportée à Rome et de là en Hiiérusalem, en l'an 1100, après la prise d'icelle ville, eut certaines nouvelles de la mort de

sondit mary par le patriarche de Hierusalem appelé Evermarus.

En ladite rencontre des Turcs fut aussy occis messire Anselme De Ribemont, qui gratuitement avoit accordé le fond appelé Cuisy à Gautier de Montigny, Pequencourt, etc., et à Solier, seigneur de Los, Courcelle, etc., gentils hommes de Douay, pour bastir l'abbaye d'Anchin.

Ledit comte Bauduin eut de sa femme Ide quatre fils et trois filles. Les fils furent :

Eauduin, du nom troisieme, comte de Haynaut; il fut surnommé *magnanime* ou *le courageux*, pour avoir poursuivy avec haut cœur le recouvrement du comté de Flandre, qu'il maintenoit luy appartenir, signament après la mort de Charles-le-bon, comte de Flandre, lorsqu'à sa succcession Guillaume-le-Norman succéda audit Charles par l'ayde et faveurs de Louys-le-gros, roy de France. Il eut à femme Iolente, fille de Gérard, comte de Gueldre.

Arnoul fut celuy qui donna commencement aux maisons de Rœulx, d'Ath et Nivelles, à cause qu'il espousa l'héritière de ces seigneuries appelée Béatrix, fille de messire Wactier, seigneur du Rœulx, etc., et d'Adèle, fille de Hilduin, deuxiesme du nom, comte de Roncy, et d'Adèle, fille de Manassès, vidame de Rheims.

De Arnoul de Haynaut et Béatrix vint un fils appelé Eustace, seigneur du Rœulx, surnommé *le viel*, lequel espousa la fille du seigneur Jean, pair du chasteau de Mons, de laquelle il eut deux fils et trois filles : l'aisné des fils fut Nicolas du Rœulx, lequel fut religieux et évesque; le plus jeusne fils fut appelé Eustace, seigneur du Rœulx, surnommé *le valet*, pair du chasteau de Mons de par sa mère, lequel eut en mariage dame Béatrix, fille de messire Rasse de Gavre. Cestuy ferma la ville du Rœulx de portes, murs et tours. Il édifia le chasteau de Molembaix et autres notables édifices dans le comté de Haynaut. Il eut de sadite femme Eustace, dit *Lampouille*, seigneur du Rœulx, et une fille nommée Béatrix. Eustace, dit *Lampouille*, espousa dame Marie, fille de messire Gillon de Triers, et eut d'elle Eustace, dit *Canineo*, seigneur du Rœulx, lequel espousa dame Agnès, fille

héritière de Gillon , seigneur de Trazegnies , dont les anciens seigneurs de Trazegnies sont descendus.

Retournant aux trois filles de Eustace dit *le viel*, seigneur du Rœulx, l'aînée, qui fut Béatrix, espousa messire Wactier-le-Leu, desquels issirent Eustace, Marie et Ide. La seconde fille fut Alexis ou Alise, laquelle morut sans hoirs. La troisieme fut Ide, laquelle espousa en premières nopces messire Nicol De Boulers, desquelles issit une fille, laquelle fut dame de Boulers.

En secondes nopces elle espousa messire Wactier De Bousies.

Simon de Haynaut fut chanoine de Liège, et puis, selon les Annales de Liège, abbé d'une abbaye qu'ils nomment *Cennacensis*.

Guillaume de Haynaut morut jeune.

Les filles :

Ide espousa en premières nopces messire Thomas De Marle; en secondes, messire Alard, seigneur de Chimay, surnommé *Pollière*, pair de Haynaut; en troisiemes, messire Huart, seigneur d'Orbais. Du premier mary vint Ide, dame de Marle; du second, Gilles, seigneur de Chimay; du troisieme Enguerrand, d'Orbais.

Richilde espousa Aumery, comte de Montfort en France, laquelle estant de luy vefve, Gislebert dit abandonnée, se rensera en l'abbaye de Maubenge, où elle finit ses jours saintement.

Alexis ou Alise espousa le seigneur De Rumigny, surnommé *le grand*, seigneur de Rumigny et Florines; aucuns l'appellent Guillaume, autres Gilles et autres encore Hugues. De ce mariage issirent un fils et cinq filles, desquels nous parlerons cy-après. Le fils donc fut Nicolas, homme belliqueux, qui espousa Ide, fille héritière de messire Widon ou Guy, seigneur de Chièvres, du Sart, etc., qui florissoit l'an 1126. Ladite Ide avoit espousé paravant en premières nopces messire Gilles De Chin, duquel se voit encore de présent son tombeau en l'église de l'abbaye de Saint-Gislain; en secondes, messire Rasse De Gavre; en troisieme, messire Nicolas De Rumigny. Du premier mary elle eut une fille appelle Marie ou Mahault, qui fut femme d'e messire

Gilles de Saint-Aubert. Du second, elle eut une fille, qui fut femme à Eustace, seigneur du Rœulx. Du troisieme, elle eut deux fils et trois filles, sçavoir : Nicolas de Rumigny, Huge, seigneur de Florines. La première fille Juliane fut femme de messire Régnaul du Rosoy ; la seconde, à messire Gérard de Halut ; la troisieme, Iolente, à Henry, vicomte d'Hasbaing. Quant à leur frère Nicolas, il espousa Mahault d'Avesnes, fille de Jaques, seigneur d'Avesnes, de Leuze, de Landrecies, etc., et d'Ameline, dame héritière de Guise. Ladite Mahault estoit sœur à Wactier, seigneur d'Avesnes, qui prit en mariage Marguerite, comtesse des Blois, aussy sœur à Bouchard d'Avesnes, conjointe avec Marguerite de Flandre, depuis comtesse de Flandre et Haynaut. Or ladite Mahault eut de Nicolas II, seigneur de Rumigny, trois fils, sçavoir : Nicolas III, seigneur de Rumigny ; Huge, seigneur de Florines et Floreffe, et Jaques. Ledit Nicolas III espousa Isabeau, dame de Castel en Porcian ; d'iceulx issirent deux fils : Nicolas, qui morut sans hoirs, et Huge, lequel fut seigneur de Rumigny, qui espousa l'héritière de Boves, et d'elle laissa deux filles, Elisabeth et Marguerite. Elisabeth, dame de Rumigny, d'Aubenton, de Boves, etc., espousa Thiébault de Loraine, seigneur de Neuschastel, qui fut, depuis la mort de son frère Ferry, duc de Loraine.

Retournons aux cinq filles d'Alise de Haynaut et du grand seigneur de Rumigny. L'ainée, appelée Richilde, espousa messire Jean de Rues, puissant seigneur en Brabant, laquelle eut de luy un fils aussy appelé Jean. La seconde fille, Béatrix, espousa messire Gossuin, chastellain de Mons et puissant seigneur en Haynaut, pair des chasteaux de Mons, Valencènes et Beaumont. Elle eut de luy deux fils, sçavoir : Nicolas, qui fut évesque de Cambrai, et Gossuin, qui continua la lignée ; et six filles : la première, Ide, espousa trois maris, sçavoir : messire Siger d'Angien, messire Régnier de Gavre et messire Bauduin dit *le caron*. De chacun d'iceulx elle eut fils et filles. La seconde fille de Béatrix et Gossuin de Mons fut Mahault, laquelle espousa en premières nopces messire Wactier de Ligne ; en secondes, messire

Nicole de Fontaines; la troisieme fut Alise, qui espousa messire Rogier, seigneur d'Idc; la quatrieme, Rose, espousa messire Estienne d'Ennain, et eut de luy trois fils et une fille. La cinquieme, nommée Béatrix, fut femme à messire Baudry de Roisin. La sixiesme, Agnès, fut femme à messire Simon, seigneur d'Espinoy et Anthoing, laquelle laissa fils et filles.

La troisieme fille de Alise de Haynaut et du grand seigneur de Rumigny fut Alise, laquelle espousa en premières nopces le seigneur de Ciry; en secondes le seigneur de Donchery; de chacun d'iceulx eut une fille.

La quatrieme espousa le seigneur de Walehain en Retelois, duquel elle eut un fils et deux filles.

La cinquieme espousa messire Isaac de Barbençon, duquel elle eut Nicolas, seigneur de Barbençon.

1101.

Comme Ide, comtesse de Haynaut,¹ retournoit du voyage de Rome et Hiérusalem (où elle receut quelques nouvelles de la mort du comte Bauduin, son mary) et passoit les Ardennes, le comte de Chimay tascha à course de chevaux la surprendre et retenir prisonnière. Mais aussy tost ladite comtesse en fut advertie et se sauva en l'abbaye de Saint-Hubert, où, par quelque espace de temps, elle séjourna jusques à tant qu'elle put passer en Haynaut sans aucun péril. Or à raison que l'abbé et les moines de ladite abbaye l'avoient prise en leur sauve-garde, et que pour ce ils acquirent sa bonne grace, donna en propriété à ladite abbaye les fonds de terre qui luy appartenoient et estoient contigus à icelle abbaye, avec touteffois tel accord que quiconque seroit abbé de Saint-Hubert seroit chapellain au comte de Haynaut, en sorte qu'à la semonce dudit comte, il devoit trois fois en l'an venir trouver en Haynaut le comte de Haynaut pour célébrer

¹ Gislebert, manuscrit.

l'office divin ès grandes solemnités, savoir : Noël, Pasques et Pentecoste. Outre ce, apporter quand soy deux vases dits vulgairement barils plains de vin appellé *lerisura*.

L'an 1108, pendant quarante jours et plus fut vue au ciel une comète fort enflambée.

L'an 1109 fut né au chasteau de la ville de Mons Bauduin, fils aîné de Bauduin III, comte de Haynaut, et de Iolente, sa femme.

Audit an, comme Thierry, seigneur d'Avesnes, avoit continué son mariage l'espace de vingt ans, mais sans enfants, avec dame Ade de Roncey, sa femme, fut divorcé avec icelle à l'instance des parents dudit Thierry, qui remonstroient à Odon, évesque de Cambrai, qu'il avoit entre lesdits proximité au quatriesme degré, qui causoit le mariage nul. ...

Demy-an après ce divorce, comme ledit Thierry chassoit au bois de Mourmal, en compagnie du comte Bauduin, il fut tué par Isaac, seigneur de Barlaymont. Aucuns disent (comme Jacques De Guise) que cela arriva par une punition divine procurée à l'endroit dudit Thierry par sainte Waltrude et sainte Aldegonde, à cause, comme nous avons vu cy-dessus à l'an 1078, que ledit seigneur d'Avesnes avoit bruslé leurs églises ès villes de Mons et Maubeuge. Autres disent que ledit seigneur de Berlaymont tua ledit d'Avesnes pour un desdaing qu'il eut contre luy pour s'estre divorcé de sa cousine.

Ledit Thierry, seigneur d'Avesnes, fut fils de Wédéric, seigneur d'Avesnes, Leuze, etc., et remit des moines de l'ordre de Saint-Benoist en l'abbaye de Liessies, déplaçant de ce lieu les prestres séculiers qui la possédoient; ce qui arriva l'an 1095, et rendit à ladite abbaye, à l'instance de sa femme Ade et Bartholome, évesque de Laon, son cousin, le bien que luy-mesme avoit usurpé et envahy sur icelle abbaye, notamment lors qu'il jetta au feu le testament de sainte Hiltrude, récluse et fondatresse d'icelle abbaye.

Audit Thierry, seigneur d'Avesnes, succéda en sa seigneurie d'Avesnes, Gossuin d'Oisy, advoué de Tournay, fils de Faestre

d'Oisy, advoué de Tournay, et d'Ide, sœur audit Thierry, seigneur d'Avesnes.

Quant à Ide, femme dudit Thierry, elle se rendit solitaire audit Liessies, où, joignant le monastère, elle fit bastir une maison pour sa demeure et là finit sa vie saintement.

1112 — 1123.

La ville de Mons fut presque toute bruslée avec l'église Sainte-Waltrude et autres deux moindres. Sigibert rapporte la cause de tel désastre aux péchés des hommes, qui provoquoient l'ire de Dieu. Quant aux deux autres églises de moindre importance cy-dessus mentionnées, ce furent celles de Saint-Germain et de Saint-Pierre.

L'an 1113 tomba si grande quantité de neige entre les villes de Mons et Tournay, le 23 d'avril, que les rameaux des arbres se séparoient de leurs tiges pour le fardeau qu'ils soustenoient. ¹

L'an 1123 fut tenue, en la ville de Mons, une synode par Burchard, évêque de Cambrai, et, par ordonnance d'icelle, fut la possession de l'église Saint-Pierre, située en ladite ville, adjugée aux moines de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, à l'exclusion des chanoines et chanoinesses de Sainte-Waltrude, qui molestoyent lesdits moines en la possession de ladite église : ce qui appert par lettres authentiques. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*, éd. Foppens, tom. 1, pag. 681.)

Après que les moines de Saint-Denis en Broqueroye furent adjugés à la possession de l'église Saint-Pierre de Mons, advint que, comme toutes les oblations des autels, monastères et chapelles dudit Mons appartenoient (excepté celles du monastère dudit Saint-Pierre) aux chapelains de Sainte-Waltrude, qui sont les chanoines de Saint-Germain, fut depuis accordé et

¹ Anselme, abbé, Chronique de Gembloux.

confirmé que l'église de Saint-Germain recevroit et tiendrait à tousjours de l'église Saint-Denis en Broqueroye ledit monastère de Saint-Pierre, moyennant la reconnaissance de six deniers, que ladite église de Saint-Germain devoit payer et porter annuellement le jour de saint Denis audit monastère de Saint-Denis.

Depuis cest accord, comme les chanoines de Saint-Germain sont entrés en possession de ladite église de Saint-Pierre, ils ont quant quant jouy des oblations faites en icelle, mesme des collations, des bénéfices et chapelles, tant de Saint-Pierre comme de Sainte-Catherine, qui estoient situées en ladite église. Depuis, comme ladite église fut en partie ruinée, lesdits chanoines retirèrent d'icelle en leur église de Saint-Germain les autels et chapelles desdits Saint-Pierre et Sainte-Catherine, jusques à tant qu'en l'an 1628 ils annexèrent la chapelle Saint-Pierre et son revenu à la cure Saint-Nicolas de Bertaimont, de laquelle ils sont collateurs. Et quant au reste du bastiment d'icelle église de Saint-Pierre, comme lesdits chanoines voyant qu'ils en estoient inutiles et qu'ils en pourroient prendre du proufit, ils l'ont convertie, par agréation des supérieurs, en une cave au vin en l'an 1567, après avoir premièrement retiré et transporté de ce lieu les ossements d'aucuns morts illec ensépulturés.

L'an 1125, le 23 may, par une feste de saint Marc, le feu s'esprit en telle sorte en l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, distant de la ville de Mons lieue et demie, qu'il consumma le monastère et autres édifices dépendants. ¹

Audit an prit son commencement le monastère de Saint-Focillien, près la ville du Roculx en Haynaut, distant de la ville de Mons deux lieues et demie. A cest effect Burchard, évesque de Cambray, dota ledit monastère des cures et dismes de Strépy, Seneffe, Espinoy, Mignau, de Croix, Warlers, Derkene et Trivière, au proufit et pour vivre les moines qui en certain nombre

¹ Anselme, Chronique de Gembloux.

s'estoient transportés de l'abbaye de Fosses en ce lieu, à telle condition que si ledit monastère venoit à estre érigé en abbaye, que l'abbé qui seroit eslen canoniquement apporteroit et recevroit la croche pastorale du chapitre dudit Fosses, et payeroit annuellement audit chapitre un denier d'or ou douze d'argent. (Voyez Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 1, pag. 103.)

Ladite fondation du monastère de Saint-Fœillien fut confirmée en l'an 1137 par Nicolas de Mons, évêque de Cambrai, fils d'Isaac, chastellain dudit Mons, qui à cest effet despescha lettres, lesquelles font mention par ces mots : *Sylva Carbonirensis*, que ledit monastère de Saint-Fœillien est situé en la Forest Carbonnière, qui est proprement le pays de Haynaut, comme nous avons dit cy-dessus suivant l'opinion d'aucuns historiens dignes de foy, entre lesquels Aubert Le Mire.

1153.

Morut en la ville de Mons Bauduin, troisieme du nom, comte de Haynaut, ayant esté saisy d'une fièvre procédant d'un eschauffement qu'il eut en s'esbattant à la chasse. Il estoit lors en la fleur de son age; son corps fut ensépulturé avec cérémonies dues à sa grandeur en l'église Sainte-Waltrude de Mons, au devant de l'entrée du chœur.

Il eut de sa femme Iolente de Gueldre deux fils et deux filles, sçavoir :

Bauduin, qui fut quatrieme du nom, comte de Haynaut et surnommé *l'édifieur*, à cause des édifices et bastiments qu'il fit ériger de part et d'autre parmy son pays de Haynaut. Il espousa Alise, *alias* Ermesinde, fille de Godefroy, comte de Namur, et d'Ermesinde, héritière de Luxembourg.

Gérard fut seigneur de Dodewerd et Dalem, et eut un fils de sa femme N***, appelé Henry, qui fut un chevalier généreux et succéda aux seigneuries de son père.

Ide ou Iolente espousa le seigneur de Thon et Créqy. De ce

mariage issirent Radulphe , Roger, Bauduin et Godefroy. Radulphe eut un fils appelé Rogier, qui lui succéda en ses seigneuries. Rogier , fils d'Ide de Haynaut , morut jeusne. Bauduin, ayant esté créé chevalier par son oncle Bauduin, comte de Haynaut, morut aussy jeusne à son retour de Soissons, où il s'estoit transporté pour faire ses dévotions. Son corps fut ensépulturé en l'église Saint-Jean de Valencènes. Godefroy suivit l'ordre ecclésiastique, et morut aussy jeusne en la ville du Quesnoy. Son corps fut inhumé près de celui de sondit frère Bauduin.

Richilde ou Gertrude espousa Fastre d'Oisy, qui succéda après la mort de son frère Gossuin, à la seigneurie d'Avesnes et advouerie de Tournay ; c'est l'opinion de certain auteur , mais il est plus vraisemblable qu'elle espousa Raoul, chastellain de Tournay (c'est ce que Gislebert escrit), desquels vint Éverard, surnommé Raoul, seigneur de Mortaigne et chastellain de Tournay, qui espousa en premières nopces la sœur de Robert de Bethune, advoué d'Arras, duquel mariage issit Richilde, qui espousa premièrement messire Gislebert d'Audenarde, chevalier vertueux ; secondement, messire Wactier de Sotenghien. En secondes nopces, Éverard, chastellain de Tournay, espousa, vivant encore sa première femme, ainsy dit Gislebert, la mère des chevaliers Conon, Jean et Raoul, qui possédèrent le comté de Soissons, la seigneurie de Nelle et la chastellenie de Bruges.

Quant encore audit Everard, j'ay cru que la première fille aînée de son premier mariage fut Ide laquelle espousa Wactier, surnommé *le beau*, seigneur d'Avesnes, advoué de Tournay, et qu'elle luy apporta en mariage la seigneurie de Mortaigne et chastellenie de Tournay.

1136.

La ville de Mons fut de rechef et presque entièrement bruslée avec l'église Sainte-Waltrude ; de mesme le monastère, les cloistre et édifices dépendants de Saint-Denis en Broqueroye, avec encore le village, encoururent semblable fortune ; fut aussy bruslée l'abbaye de Saint-Vaast en Arras, avec grande partie du bourgage.

En l'année précédente fut né en la ville de Braine-le-Comte (dite lors Braine-la-Willote), au mois d'aoust, un enfant sans teste et col, ayant les yeux au-devant les espauls, et en Tournay fut né un agneau ayant un corps seul, deux testes, quatre oreilles, quatre yeux et huit pieds. ¹

En ceste mesme année nasquit en la ville de Mons un enfant apportant sa perruque liée. ²

Bauduin IV, comte de Haynaut, espousa Alise, *alias* Ermesinde, fille de Godefroid, comte de Namur, et d'Ermesinde, héritière de Luxembourg et sœur à Henry, surnommé *l'aveugle*, comte de Namur et Luxembourg. Au traité dudit mariage fut accordé que, quand ledit Henry seroit trespasé, le comté de Namur escheoiroit audit comte Bauduin, à titre de sa femme Alise, sœur aînée dudit Henry, et à leurs hoirs. Ledit comte Bauduin n'atteint la succession de Namur, car il morut avant le comte Henry ; mais le comte Bauduin, son fils, fut comte de Namur, à l'exclusion mesme d'Ermesinde, fille dudit comte Henry, qui fut femme de Walerand, comte de Limbourg, à laquelle, par accord fait, luy demeura le comté de Luxembourg et audit comte de Haynaut celuy de Namur.

L'an 1138, Yolente de Gueldre, comtesse de Haynaut, vefve de Bauduin III, comte de Haynaut, se remaria à messire Godefroy de Bouchain, chastellain de Valencènes, qui, à titre de ceste chastellenie, possédoit l'Ostrevant ; il estoit encore seigneur de Ribemont, d'Orgny et comte de Porcian. De ce mariage issirent

¹ Anselme, Chronique de Gembloux.

² Gilles De Waude, Chronique de Lobbes.

fils et fille , sçavoir : Godefroy et Berte. De ce Godefroy et Berte ne sortit nulle lignée, et de luy le comte de Haynaut, son beau-frère, accepta la chastellenie de Valencènes et toutes leurs possessions et seigneurics qu'ils avoient en Ostrevant et Cambrésis. Ladite Berte espousa en premières nopces le comte de Duras, qui morut sans hoirs; en secondes, messire Gilles de Saint-Aubert, qui eut d'elle un fils, appelé Gérard, et une fille, laquelle fut donnée en mariage à Nicolas de Barbençon, lequel messire Gilles de Saint-Aubert fut pannetier héréditaire de Haynaut et fut un chevalier très-renommé en son temps, tant en France comme en Allemagne. Sa femme estant morte, il espousa Macthilde de Berlaymont, fille de messire Gilles de Chin, et de dame Idon, ou Damison, de Chièvres, laquelle Macthilde fut héritière des biens de son père et chambellane de Haynaut. Ledit Gilles de Chin fut un très-vaillant guerrier, et comme il estoit en la Syric luicta avec un lion très-cruel, qu'il rencontra, et le tua estant seulement muni de lance et escusson. Il posséda, à tiltre de sadite femme Idon de Chièvres, le chasteau de Chièvres. Il fut tué en la guerre qui fut entre le duc de Brabant et le comte de Namur; son corps fut ensépulturé en l'église de l'abbaye de Saint-Gislain. De luy vient que la Vierge Marie a tant de renommée au village de Wasmes, car son épitaphe (qui se voit audit Saint-Gislain) porte qu'il attaqua et tua un dragon et beste venimeuse, ayant préalablement demandé et requis en l'église dudit Wasmes l'assistance de la Vierge Marie. Ce dragon gastoit si merveilleusement la terre dudit village qu'il contraignoit les habitants aller demeurer ailleurs. Or comme l'on attribua l'occision dudit dragon principalement à l'assistance et mérites de ladite Vierge Marie, de là vient que depuis on a de coutume de cheminer annuellement de part et d'autre audit Wasmes pour honorer ladite Vierge. Quant à messire Gilles de Saint-Aubert, qui de son costé fut héréditaire pannetier de Haynaut, et du costé de sa femme Macthilde grand chambellan, eut d'elle un fils aussy appelé Gilles, et édifia la tour du village de Busignies.

1140.

Les murailles et tourions qui environnent de présent le chasteau de la ville de Mons furent dressés à neuf par le comte Bauduin, à cause que les anciens avoient esté jà par deux fois gastés et ruinés par le feu. ¹

En l'an 1141, Nicolas, évesque de Cambray, frère de Gossuin, chastellain de Mons, dota l'abbaye de Saint-Jean en la ville de Valencènes, laquelle avoit esté peu auparavant érigée et instituée. Ce qui appert par lettres de l'évesque Gérard. (*Miræus, Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 1, pag. 690.)

En l'an 1145, Gossuin, surnommé *le borgne*, seigneur d'Avesnes et advoué de Tournay, fut pris et emmené prisonnier au chasteau de Mons. L'occasion fut que, comme il avoit entreprit de bastir en sa ville d'Avesnes une tour qu'on a depuis nommée *La grosse tour d'Avesnes*, le comte Bauduin luy interdit de ne pousser plus outre l'ouvrage qu'il avoit jà commencé. Sur ce ledit Gossuin ne voulut obéir; à raison de quoy, comme il estoit vassal dudit comte et mesme pair du chasteau de Mons, à titre de sa ville et terre d'Avesnes, fut cité par ledit comte et son conseil de comparoistre personnellement audit chasteau de Mons. A quoy ne volut encore obéir ledit Gossuin; ce qui esmeut le comte d'assembler bon nombre de gens de guerre contre luy. Gossuin fit le semblable de son costé et vint avec ses troupes sur la rivière de Sambre où estoit le comte avec les siennes, en sorte qu'ils coururent l'un sur l'autre l'espace de deux jours, durant lequel temps tomba de part et d'autre à diverses rencontres grand nombre de soldats. A la troisieme journée l'on vint de rechef aux mains, et lors le comte défit entièrement ledit seigneur d'Avesnes, le prit prisonnier et l'emmena en son chasteau de Mons pour y tenir prison. Il fut en peu de temps après relaxé à l'instance et prières d'aucuns de ses amys, à

¹ P. Simon, Vie de sainte Waudru.

condition touteffois qu'il auroit la barbe rasée en reconnoissance qu'il estoit vassal du comte de Haynaut. Sy advint que depuis ledit Gossuin fut tellement en la grace dudit comte Bauduin, qu'il luy fut permis d'achever ladite tour, laquelle apporta depuis grand détrimment aux comtes de Haynaut. Ledit Gossuin eut un fils appellé Wactier, surnommé *le beau*; Gislebert le surnomme *Pelukels*, seigneur d'Avesnes et advoué de Tournay, lequel espousa Ide, héritière et fille de Everard, seigneur de Mortaigne et chastellain de Tournay, lequel Wactier fut saisy d'une mort subite, estant au chasteau de Mons. De ce Wactier issirent Thierry, Nicolas, Gossuin, Everard, Petronille. Thierry fut seigneur de Mortaigne et de luy vint Everard Radoul, seigneur de Mortaigne, chastellain de Tournay, fondateur de l'abbaye de Mortaigne en l'an 1180. Nicolas, fils second de Wactier, fut seigneur d'Avesnes; ce fut luy qui bastit les chasteaux de Landrecies et Condet en Haynaut; il espousa Macthilde, fille de Henry, comte de La Roche en Ardennes, oncle de Henry-l'aveugle, comte de Namur. De ce mariage issirent Jaques, seigneur d'Avesnes, lequel, de sa femme Ameline, héritière et fille de Bouchard de Guise, eut Wactier II, seigneur d'Avesnes; *item* Bouchard, qui espousa Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut, etc. Le troisieme fils de Wactier-le-beau, seigneur d'Avesnes, fut Gossuin, advoué de Tournay, seigneur de Flamengries. Le quatrieme fils fut Éverard, évesque de Tournay. Petronille, fille, fut femme à Jean, advoué de Cysoin.

1148.

Comme saint Bernard eut accordé l'abbé et moines de l'abbaye de Liessies avec Wactier, seigneur d'Avesnes, se transporta à Valencènes, où je trouve qu'il séjourna et célébra messe en l'église Notre-Dame-la-Grande en présence de Alise, comtesse de Haynaut. De Valencènes vint au chasteau de Mons saluer le comte Bauduin, qui le receut avec grande courtoisie. De là ledit

saint se transporta à Soignies, et lors messire Anselme de Trazegnies, seigneur de Péronne, chanoine et trésorier de l'église collégiale dudit Soignies, fonda en ceste mesme année, le 25 juillet, à l'induction et instance dudit saint, l'église et monastère de Cambron. Aussy tost ledit saint fit venir de l'abbaye de Clervaux aucuns siens moines sous la conduite du béat Fastré, qu'il établit premier abbé dudit Cambron, lesquels Fastré et ses moines furent fort molestés par Gilles de Trazegnies, seigneur de Silly, prétendant quelque droit sur les terres et biens que son frère Anselme avoit donnés en faveur de la fondation dudit Cambron; mais le tout fut pacifié en l'an 1156 par le comte Bauduin et Nicolas, évêque de Cambrai. Ladite abbaye de Cambron est distante de la ville de Mous moins trois lieues, située entre les bourgades de Lens et Brugelette, où au premier se voit un monastère (qui fut paravant hospital) en lequel furent introduits, en l'an 1245 ou environ, religieux Trinitaires par messire Jean de Lens, seigneur dudit lieu. Au second village se voit aussy un monastère en lequel furent introduits premièrement, en l'an 1467, religieux du tiers ordre de Saint-François d'Assise par messire Jaques de Jauche, seigneur de Masting, Brugelette, Hérimez, etc. Puis en l'an 1566, y furent placés religieux Carmes venant de Valencènes, et ce par messire Gabriël de Jauche, seigneur de Mastaing, Brugelette et Hérimez. Se voit encore audit Brugelette autre monastère de filles religieuses de l'ordre de Saint-François, fondé par mademoiselle Quintine de Jauche, fille de messire Jean de Jauche, seigneur de Mastaing et Fassignies, et d'Isabeau de Rochefort, dame héritière de Hérimez et Brugelette.

L'an 1150, Bauduin, comte de Haynaut, fait ériger le chasteau de la ville d'Ath pour cause de la guerre qu'il eut contre Thierry d'Alsace, comte de Flandres; il eut lors pour grand ennemy Rasse, seigneur de Gavre, qui suscita ledit comte Thierry à empescher l'érection dudit chasteau, à cause qu'il clamoit droit en la ville d'Ath. qu'avoit vendu audit comte Bauduin, en l'an 1136, messire Gilles de Trazegnies, pour faire le voyage de la Terre Sainte avec les princes croisés. Néantmoins, par la paix

faite entre lesdits comtes et ledit messire Rasse, ladite ville demeura audit comte Bauduin et à ses successeurs, qui abolit le titre de comte de Burbant et le réduit en chastellenie, soumettant à icelle les villes de Condet, Leuze et Antoing avec environ six vingt villages, y constituant des chastellains pour la gouverner.

L'an 1151, par un huitiesme jour du mois de may, advint que le feu consumma et ruina une notable partie de l'église et monastère de Saint-Gislain, situé de deux lieues près la ville de Mons.

1152.

Comme le comte Banduin jouissoit d'une paix faite en l'an précédent avec Thierry d'Alsace, comte de Flandre, à cause du mariage qu'il contracta de son fils Bauduin avec Marguerite d'Alsace, fille dudit comte, commença lors à ériger plusieurs bastiments et forteresses parmy son pays de Haynaut, entre lesquels environna le circuit de la ville de Mons de bonnes murailles et boulevers. Ce circuit estoit bien de petite estendue, car pour lors il alloit en commençant au puy de derrière le chasteau et descendoit vers le marché, au commencement de la rue d'Engien; de là il se tiroit tout le long de la rue appelée Chaussée, la rue de Naast, le jardin de l'hostel de Chimay (de présent Espinieu), de là remontoit au wez ou estang d'eau dessous l'église Sainte-Waltrude jusques à la pointe dudit chasteau.

Selon ce circuit, la ville avoit trois portes ou sorties :

La première estoit à l'Orient et s'appelloit *La porte du marché*; elle estoit située à l'entrée de la rue des Clercs, portant soudit nom à cause qu'elle conduisoit à une place grande qui est de présent le marché, où on apportoit toutes sortes de denrées et marchandises pour estre vendues et acceptées.

La seconde porte regardoit le Midy, et estoit la principale, appelée *La porte de Saint-Germain*. Je dis principale à cause

du plus commun et facile accès qu'avoient tous les bourgeois demeurant hors la ville pour aller à leur église parochiale de Saint-Germain ; ceste porte estoit située un peu plus bas de l'issue de l'hostel de l'Ange. Ce fut sur icelle porte que la comtesse Alise fit bastir une chapelle en l'honneur de saint Servais, évesque de Tongre et Maistreck ; à raison de quoy ladite porte fut appelée pour quelque temps *La porte Saint-Servais*. Sur ce je remarque que les maisons qui ont esté depuis basties en la place d'icelle porte et chapelle doivent rente au chapelain de ladite chapelle Saint-Servais, présentement annexée à la chapelle de Saint-Calixte, située au chasteau de Mons. De plus faut noter que ladite chapelle de Saint-Servais, qui fut bastie sur ladite porte de Saint-Germain, ne fut pas fondée par la comtesse Alise, ains bien son fils le comte Bauduin, et est comprise entre les chapelles privilégiées que confèrent les comtes de Haynaut.

La troiesme porte de l'ancienne ville de Mons estoit située au wez de dessous l'église Sainte-Waltrude, et estoit appelée *La porte des Palus*, à cause qu'elle regardoit les prairies que nous appellons vulgairement les grands prets.

Du costé de Septentrion il n'y avoit nulle porte à cause des garines et jardins du comte tirant de ce costé là. Lesdites garines s'estendoient en ce temps es lieux que nous disons maintenant les rues de Gailliardmont, cour du Bailly, rue des Compagnons, des Galliers et le Parcq, jusques aux fossés de la seconde ville, et estoient couvertes de hauts chesnes et autres bois, tant pour la récréation des hommes que la commodité des bestes sauvages qu'on entretenoit.

Les jardins de plaisance appartenant aux comtes s'estendoient es lieux où sont de présent la rue d'Engien, l'église des Pères Jésuites, la maison du Mont-de-piété.

Retournant aux murailles et boulevers, desquels ledit comte Bauduin environna l'ancienne ville de Mons, l'on voit encore présentement quelques traces et restes desdites murailles en aucuns endroits, notamment au derrière les maisons de la rue de Chaussée ; et quant aux boulevers, il s'en voit encore un en

son entier servant aujourd'hui de cimetière à l'église parochiale de Saint - Germain.

Au-dessus de ces ouvrages, ledit comte fit aussi bastir en la ville de Mons une autre et nouvelle église en l'honneur de Sainte-Waltrude ; je sçais bien qu'aucuns rapportent ceste œuvre à l'an 1140, mais je n'y vois point beaucoup d'apparence, attendu les empeschements qu'eut pour lors ledit comte en fait de guerre.

L'an 1156, le comte Bauduin ratifie, par lettres authentiques, la fondation de l'abbaye de Cambron, et l'accord fait entre les moines et le seigneur de Silly. (Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. de Foppens, tom. 2, pag. 1173.)

Audit an le comte Bauduin rapporta de la ville de Couloigne à Mons, le corps de sainte Charissa, et l'envoya au monastère de Vicoigne, nouvellement érigé en l'an 1125 ou environ par Guy, prestre, natif du pays de Bretagne.

1157—1168.

En ceste année, en la présence de quatre abbés, fut le corps de sainte Waltrude extrait de l'ancienne chässe et remis en une autre par licence de Nicolas, évesque de Cambrai.

(Voir l'APPENDICE, VI.)

En l'an 1158 morut en la ville de Mons Godefroy de Haynaut, comte d'Ostrevant, âgé de 16 ans, fils du comte Bauduin; il s'estoit marié en l'an précédent avec Léonore de Vermandois, fille de Raoul II, comte de Vermandois; il ne laissa aucuns enfants; son corps fut ensépulture en l'église Sainte - Waltrude de Mons.

Bauduin, comte de Hainaut, fait emmurailier la ville de Beaumont, qui est une seigneurie contenant sous elle douze villages.

L'an 1159, ledit comte Bauduin fait ériger la forteresse du village de Renne avoisinant l'abbaye de Vicoigne. Ceste forteresse

est une tour grosse et haute en forme quarrée ; son fils le comte Bauduin paracheva la besogne.

L'an 1161 fut faite la translation du corps de sainte Aldegonde, patronesse de Maubeuge, avec grandes cérémonies et solennités.

L'an 1164, ¹ comme le comte Bauduin eut acheté de son demy-frère Godefroy de Bouchain, la chastellenie de Valencènes, fut induit par sa femme Alise de bastir son palais et salle au vieux chasteau dudit Valencènes, où les religieux de Saint-Jean avoient (comme ils ont encore de présent) leur monastère. A ces desseins du comte s'opposa lors l'abbé Gislebert, qui ne volut entendre à aucun eschange ou achapt que prétendoit faire avec luy ledit comte. Cependant le comte impetra, par ses députés de l'empereur Frédéric et de Pascal, qui se disoit pape, ledit monastère, et l'abbé Gislebert est déchassé avec ses religieux hors dudit monastère.

L'an 1165, ledit Gislebert, s'estant transporté vers ledit empereur et le pape Alexandre, est autorisé de retenir son monastère. Quoy sachant le comte le bannit de tous ses pays ; il se retira en Angleterre chez saint Thomas, archevesque de Cantorberi, et en sa place fut substitué l'abbé Lambert de Loraine, qui fut depuis général de l'ordre.

L'an 1167, le comte Bauduin tombe en une grosse maladie, durant laquelle ; estant persuadé par ses amys et conseillers vertueux, restablit les religieux de Saint-Jean en leur monastère, à l'exclusion de l'abbé, qui y pensoit retourner.

L'an 1168, le comte Bauduin, se voyant encore saisy de sa maladie et agité de merveilleuses visions et remords de conscience, rappelle en Valencènes l'abbé Gislebert, lequel se trouvant au lit mortel dudit comte luy donne sa bénédiction, et peu de temps

¹ Gislebert, manuscrit.

après recouvre ledit comte santé, et acquist sur le marché dudit Valencènes certain lieu appartenant au monastère de Saint-Saulve pour y bastir sa salle ou palais, laissant l'abbé Gislebert et ses moines jouir paisiblement du chasteau de Valencènes, où estoit leur monastère situé comme il est encore de présent.

1169.

La comtesse Alise morut en la ville de Valencènes d'une maladie causée de tristesse qu'elle conceut en entendant que le comte Bauduin, son mary, s'estoit rompu la cuisse en tombant des hourdements de la salle de Valencènes, qu'il faisoit bastir. Son corps fut inhumé en l'église Sainte-Waltrude dudit Mons, dedans un tombeau de marbre noir couvert d'une pierre de porphire, que l'on voit encore de présent en son entier en la carolle du chœur de ladite église.

Durant la maladie du comte Bauduin furent assemblés en la ville de Mons les Estats du pays de Haynaut, par son ordonnance et celle de son fils, comte d'Ostrevant, en présence desquels ledit fils fit une remonstrance hardie et pleine de véhémence, principalement aux nobles, les reprenant bien aigrement de leurs insolences qu'ils commettoient parmy son pays, durant laquelle remonstrance leur donna à entendre en quoy gisoit le lustre de la vraie noblesse. Et comme il la falloit maintenir, les exhortant à observer le serment de fidélité qu'ils avoient presté à son père, disant qu'il ne vouloit et ne devoit tolérer, et fomenter les énormités, crimes et forfaits perpétrés par leurs parents et amys qu'il jugeoit dignes de mort. A ceste remonstrance les seigneurs de Haynaut furent bien estounés et plus saisis de crainte lors qu'ils voyèrent que ledit comte d'Ostrevant fit exécuter aucuns de la noblesse pour les crimes qu'il leur imputoit, à raison de quoy ils l'appellèrent *Bauduin-le-courageux*.

L'an 1169, Bauduin, comte d'Ostrevant, fils de Bauduin-

l'édifieur, comte de Haynaut, prend en mariage Marguerite d'Alsace, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et de Sibille, fille de Fulcon d'Anjou, roy de Hiérusalem. Par ce mariage le comte Bauduin céda tout le droit qu'il prétendoit sur la ville de Douay et advint que la Flandre fut rejointe au pays de Haynaut.

L'an 1170, au mois d'avril, fut née, en la ville de Lisle, Elisabeth, fille de Bauduin, comte d'Ostrevant, et de Marguerite d'Alsace, laquelle fut depuis femme à Philippe, roy de France.

Audit an, comme Bauduin, comte d'Ostrevant, eut défait sur la rivière du village de Piéton, Godefroy, duc de Brabant, deux cents Brabançons furent pris prisonniers, dont les uns furent enserrés en la ville de Mons, les autres en Valencènes. Pour entendre cecy plus amplement, faut noter qu'un certain tournoy se tint en ceste année au mois d'aoust au village de Trazegnies, qu'avoit fait proclamer messire Gilles, seigneur du lieu (qui est celuy qui espousa en Syrie Gratiane, fille du souldan de Babylone). A raison de quoy, comme ledit comte Bauduin se préparoit de se transporter audit village de Trazegnies, Godefroy, duc de Brabant, mit secrètement sur pied vingt mille hommes de pied et mille de chevaux, pour se venger dudit Bauduin, qui avoit donné secours contre luy à Henry, comte de Namur. Or ledit Bauduin n'ayant esté adverty de la levée dudit duc, s'achemina nonobstant à Trazegnies avec trois mille piétons et cinq cents hommes de chevaux, sans aucun ordre seulement, pour l'assurance de sa personne; mais comme il eut entendu que le duc Godefroy marchoit contre luy, fut bien esmerveillé, attendu qu'il n'avoit déclaré guerre, comme portoit lors l'ordre de la chevalerie. Nonobstant quoy, pour sçavoir mieux ce qui en estoit, s'advança luy — mesme avec son cheval et alla reconnoistre son ennemy, qu'il vit marcher à la haste et en grand nombre. Aussy tost à son retour commanda à ceux de la cavalerie de mettre tous pied à terre et là laisser leurs chevaux ès bois et forests. Si vint-il jusques à la rivière du village de Piéton, où ayant rangé et bien disposé à son avantage ses gens, soustint

si courageusement son ennemy, que, nonobstant le peu des gens qu'il avoit, défit le duc Godefroy et le contraignit prendre la fuite avec perte de deux mille piétons et quatorze de chevaux; deux cents prisonniers (comme avons dit cy-dessus) furent amenés une partie à Valencènes, l'autre en la ville de Mons, pour illec tenir prison. Gislebert dit qu'environ six mille furent prisonniers dudit duc. Ce fut lors qu'au retour du comte Bauduin allèrent au devant de luy les Montois portant bannerons, et sur iceux deux lances croisées au milieu desquelles estoient armoiries portant un lion représentant le Haynaut tenant sous sa patte une lionne, qui estoit le Brabant. Ledit comte fut receu en la ville de Mons avec grande joye et applaudissement des bourgeois. Le comte Bauduin, son père, qui estoit détenu fort malade en son lit en son chasteau de Mons, receut merveilleux contentement et soulagement en sadite maladie, disant à ses barons que vraiment le nom de *courageux* appartenoit à son fils pour avoir fait un exploit si généreux et avantageux pour sa personne.

1171.

Au mois de juillet fut né en Valencènes Bauduin, fils de Bauduin, comte d'Ostrevant, et de Marguerite d'Alsace, qui fut, après la mort de son père et de sa mère, comte de Flandre et Haynaut; durant l'accouchement de ladite Marguerite, le feu consumma et ruina en ladite ville de Valencènes environ quatre mille maisons.

Le 8 de novembre mourut au chasteau de Mons Banduin surnommé *l'édifieur*, quatriésme du nom, comte de Haynaut. Avant mourir, il quitta un droit que les comtes de Haynaut avoient en la ville de Mons fort onéreux et pénible aux bourgeois et particuliers, qui estoit que toutes quantesfois le comte venoit et séjournoit en ladite ville, il pouvoit indifféremment lever de ça et de là, des maisons de bourgeois, lits, plats, pots et autres vaisseaux nécessaires tant pour sa cuisine particulière que celle

de sa suite, et s'en pouvoit servir jusques à tant qu'il abandonnoit ladite ville. Quittant ledit comte ce droit que dessus, ordonna du consentement de ladite ville qu'à elle entreprendroit à satisfaire à iceluy aux dépenses de la communauté, hormis de livrer escuelles, et que le maire de la ville, à cause de son office, seroit sujet à livrer les seaux du puy du chasteau, et le chastellain la corde. En sorte que, pour fournir auxdits lits, plats et vases nécessaires pour la cuisine, fut levée sur les bourgeois, ou la commune d'icelle ville, certaine somme de deniers, non toutefois sur les maisons des ecclésiastiques, des chanoinesses, des chevaliers, des brasseries des églises de Sainte-Waltrude et Saint-Germain, des maisons des deux advocats et du fosseur se tenant joignant la porte de Saint-Germain, comme supposts de ladite église Sainte - Waltrude. Outre ce, les maisons qui alloient depuis ladite porte de Saint - Germain jusques à la porte du marché, et les maisons des officiers héréditaires du comte avec les manans du chasteau, furent exemptes à contribuer aux fraix de ladite servitude due aux comtes par ladite communauté de ladite ville de Mons.

Estant mort ledit comte, son corps fut mis et ensépulturé dedans un tombeau de pierre relevé en l'église Sainte - Waltrude de Mons, au-devant du grand autel, avec cérémonies faites par Alexandre, abbé d'Achin. Sa tombe fut depuis ostée de son lieu lors qu'on bastit l'église qui se voit de présent, et fut placée lors en la carolle du chœur où elle se voit encore présentement, y estant reposant sur icelle l'effigie dudit comte en statue de pierre, au-dessus de laquelle se voit un escriteau contenant son épitaphe.

L'auctuaire d'Achin remarque qu'au jour que morut ledit comte Bauduin, qui fut le 6 novembre, les vents, accompagnés de pluie, furent si véhéments, tempestueux et dommageables, qu'ils renversèrent maisons, tours, et déracinèrent plusieurs arbres, les jetant bas à terre.

Les enfants qu'eut ledit comte Bauduin de sa femme Alise furent ceulx qui s'ensuivent :

Bauduin, qui morut tout jeusne.

Godefroy II, fils, fut comte d'Ostrevant ; il espousa, comme nous avons vu cy-dessus, Léonore, fille de Raoul II, comte de Vermandois, sœur d'Elisabeth, femme à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Il morut jeusne sans laisser enfant.

Bauduin, surnommé *le courageux*, fut cinquiesme du nom, comte de Haynaut, et espousa, comme nous avons dit cy-dessus, Marguerite d'Alsace, sœur du susdit Philippe, comte de Flandre, duquel elle fut héritière.

Henry fut seigneur de Sebourg, d'Ancre et d'autres terres. Il eut à femme Jenne, fille de messire Jean de Cysoin, de laquelle il eut deux fils, sçavoir : Philippe, qui fut seigneur de Sebourg, et Bauduin, qui morut jeusne sans laisser enfant. Quant à Philippe il eut à femme la fille de messire Alard de Strepny, de laquelle il eut deux fils et quatre filles ; les fils furent Bauduin, qui fut roy de Hiérusalem, à tiltre de sa femme, et fut père d'une fille appelée Melisande, aussy royne de Hiérusalem, femme de Fulcon d'Anjou. Ledit Bauduin vendit la seigneurie de Sebourg à sa sœur Elisabeth, pour soustenir les guerres de Hiérusalem. L'autre fils de Philippe de Haynaut morut sans lignée. Quant à ses filles, qui furent Elisabeth, Alise, Jenne et antre, la première espousa en premières nopces messire Bauduin de Hennin, seigneur de Quinchy, duquel elle eut un fils appelé Bauduin, et de luy sont descendus les comie de Boussy et une fille appelée Basille, qui fut femme à messire Wactier, seigneur de Braine, fils de messire Wactier d'Angien ; en secondes nopces Elisabeth espousa messire Arnoul d'Audenarde.

Alise, seconde fille de Philippe de Haynaut, fut mariée à messire Wactier de Bousies, duquel elle eut deux fils et trois filles.

Jenne, troiesme fille dudit Philippe, fut religieuse, et la quatriesme est ignorée.

Iolende fut mariée en premières nopces à Ivon de Nelles, dit *le viel*, comte de Soissons, prince de remarque entre les François, duquel n'eut enfant ; en secondes nopces, à messire Hugué Gaudavene, comte de Saint-Paul, environ l'an 1178, duquel elle eut,

estant âgée plus de 47 ans, deux filles, sçavoir : Elise ou Elisabeth, et Eustace. Elise en premières nopces fut femme, en l'an 1196, à Gauthier, troisieme du nom, seigneur de Chastillon, fils de Gauthier et d'Alise de Montmorency, et luy apporta le comté de Saint-Paul. De ceste alliance ont pris leur commencement les illustres branches de Saint-Paul, de Blois, de Chartres et de Penthievre, desquelles sont descendus deux saints, deux ducs et une infinité de comtes et seigneurs. En secondes nopces ladite Alise espousa Jean de Bethune, troisieme fils de Guillaume de Bethune, advoué d'Arras, et de Mehault, dame de Tenremonde.

Eustace, fille de Iole nde de Haynaut et dudit Huges, comte de Saint-Paul, fut femme à Jean de Nelles, chasteMain de Bruges, qui est celuy qui donna au roy saint Louys et à la royne Blanche, mère dudit roi, du consentement de sa femme, son magnifique palais qu'il avoit à Paris.

Agnès fut boiteuse, mais la nature la donna d'une admirable beauté sur toutes les dames de son temps ; elle fut femme à messire Raoul, seigneur de Cousy.

Laurence, aucuns l'appellent Laurette, fut mariée en premières nopces à Thierry, comte d'Alost, seigneur de Waise, fils de messire Ivon de Grand-Pret, duquel elle n'eut enfant. En secondes nopces, à messire Bouchard de Montmorency, qui fut connestable de France ; de ce mariage vint un fils, appelé Mathieu, et une fille.

Je trouve autres trois fils bastards du comte Bauduin-l'édifieur qui furent :

Gérard, brave capitaine de guerre.

Eustace, ou Godefroy, suivit l'ordre ecclésiastique, fut prévost de Notre-Dame en Bruges, chanoine de Cambray, abbé et prévost de l'église de Malines.

Guillaume fut seigneur de Chateau-Thierry au pays de Namur, entre la Meuse et Sambre : ce domaine appartient présentement au duc de Havrec ; il espousa Macthilde de Lalaing, de laquelle il eut génération.

L'an 1172, au temps d'Antoine, le comte Bauduin donne secours à Henry de Namur, son oncle, contre Henry, comte de Limbourg; l'armée dudit comte Bauduin se forma en la ville de Mons et aux environs, où se trouvèrent plusieurs braves chevaliers.

L'an 1173, après l'octave d'Epiphanie, le comte Bauduin maria sa sœur Laurence, vefve de Thierry, comte d'Alost, à messire Bouchard de Montmorency.

1174 — 1181.

En ceste année 1174 furent assemblés au chasteau de la ville de Mons les pairs de Haynaut, par ordonnance du comte Bauduin, lequel fit citer messire Jean d'Avesnes pour comparoistre envers luy et lesdits pairs. Pour sçavoir l'occasion de ce, faut entendre que, comme en l'an 1174, Henry, roy d'Angleterre, tenoit le siège avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre, Robert, prévost d'Aire et esleu évesque de Cambray, qui estoit lors au camp, tint quelques propos désagréables audit seigneur d'Avesnes, et comme il s'en alloit de Flandre en Cambray pour reconnoistre son élection, fut espîé et massacré, ainsy qu'il passoit la ville de Condet, par les gens dudit seigneur d'Avesnes, auquel appartenoit ladite ville. De quoy irrité, le comte de Haynaut, pour le sauf conduit qu'il avoit donné audit Robert parmy son pays de Haynaut, alla mettre en feu toute la ville de Condet et fit abattre les rampars et forteresses d'icelle ville. Depuis, comme ledit d'Avesnes se fust accordé avec ledit comte, luy fut permis de réparer sadite ville. A raison de quoy la fortifia en telle façon que le comte en fut estonné, et craignant que telles fortifications ne luy seroient dommables, manda audit seigneur d'Avesnes de luy céder ladite ville de Condet par contre change d'autres terres qu'il luy donneroit. Sur ce le seigneur d'Avesnes en fit refus: de quoy estant irrité le comte le cita, comme dessus est dit, à comparoistre au chasteau de Mons devant luy et les pairs de Haynaut; mais ledit d'Avesnes ne comparut, et durant ces

mescontentements le comte de Flandre moyenna un accord entre luy et ledit comte de Haynaut.

En l'an 1179 morut en la ville de Mons, au temps d'automne, messire Gérard de Haynaut, frère bastard du comte Bauduin. Ce fut un chevalier vertueux et courageux. Son corps fut ensepulturé en l'église de Sainte-Waltrude audit Mons.

En l'an 1180, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, Raoul, comte de Clermont, et autres seigneurs de France, députés par Louys, roy de France, vinrent en la ville de Mons où ils séjournèrent trois jours pour requérir le comte Bauduin et la comtesse Marguerite d'Alsace, sa femme, de vouloir accorder le mariage de leur fille Elisabeth au nouveau roy de France Philippe, fils dudit roy Louys. Le comte Bauduin, encore qu'il vit que l'honneur qu'on désiroit faire à sadite fille est grand, si est qu'il estoit contraire à ladite requeste, à cause qu'il avoit accordé et promis sadite fille à Henry, comte de Champagne, pour son fils. Cependant, à l'instance dudit comte de Flandre, il se laissa persuader et lors ladite Elisabeth fut mariée audit roy Philippe le lundy ensuivant l'octave de Pasques, au chasteau de Bapames, appartenant au comte de Flandre, et fut couronnée royne de France au jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, par Vidon, archevesque de Sens, avec grande joye des François, se glorifiant que par ladite Elisabeth le sang de l'empereur Charlemagne estoit retourné à leurs roys.

1181.

En l'an 1181, à la requeste et instance des chanoinesses de l'église Sainte-Waltrude de Mons, le pape Lucius III prend en protection leur dite église, leurs terres, revenus, possessions, coutumes, privilèges, serfs et servantes. De plus leur donne certains privilèges, comme il appert par bulle expresse. (*Miræus, Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. III., pag. 350.)

Touchant ce qui est dit en ladite bulle, sçavoir : *In primis siquidem ut ordo Canonicus qui secundum Deum et beati Augustini regulam, in eodem loco institutus dignoscitur perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur*, nous avons monstre cy-dessus, à l'an 651, que les damoiselles de l'église Sainte-Waltrude ensuivoient, au temps que fut donnée la susdite bulle, l'ordre et la règle de Saint-Augustin, sans toutefois intervention de vœux monastiques, et sans aussy que leur liberté fust en rien diminuée par ledit ordre et règle, attendu qu'il estoit loisible en tout temps, aux séculiers mesme des deux sexes, se rendre sectateurs dudit ordre et règle Saint-Augustin demeurants en l'estat séculier.

Les chanoines de l'église Saint-Germain de la ville de Mons obtinrent dudit pape Lucius semblable lettre authentique en faveur de leurs personnes et de leur dite église. (Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. II., pag. 1181.)

A cause qu'en la susdite bulle est dit : *Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem*, et ce qui s'ensuit, aucuns sont d'opinion que lors les chanoines de Saint-Germain estoient religieux voués; ce que toutefois ne me semble estre véritable, attendu qu'au commencement de ladite bulle, ils sont appellés simplement chanoines; de laquelle appellation use mesme Gislebert, prévost desdits chanoines, qui vivoit en ce temps, ne faisant jamais mention en son manuscrit que lesdits chanoines auroient esté religieux. J'advoue bien toutefois qu'ils avoient esté chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, comme estoient lors ceulx de Soignies, mais sans intervention de vœux de religion, car en ce temps l'ordre de Saint-Augustin s'observoit presque par tous les chapitres et collèges des chanoines et chanoinesses séculiers. Ce que l'on peut encore particulièrement voir ès lettres de Jean, évesque de Théroüane, quand il confirme, en l'an 1119, l'institut et fondation de l'église de Lo, ès lettres de Liétard, évesque de Cambray, datées de l'an 1132, en lesquelles est fait mention, comme

à la fondation de l'église de Grimberge furent introduits en icelle chanoines vivant selon la règle de Saint-Augustin, où depuis furent mis par saint Norbert en ladite église, à l'instance de Gérard et Arnould, fils de Gaultier, fondateur du lieu, religieux de Prémonstré, en l'an 1128.

Audit an, par un jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, fut arrêté le mariage de Bauduin de Haynaut, comte d'Ostrevant, fils de Bauduin, comte de Haynaut, et Marguerite d'Alsace, avec Marie de Champagne, fille de Thiébault, comte de Champagne. Aussy fut lors arrêté le mariage de Iolende de Haynaut avec Henry, premier de ce nom, comte de Champagne.

Bauduin, comte de Haynaut, mit le feu parmy l'Ostrevant es maisons et chasteaux appartenant à messire Gérard, prévost de Douay, chevalier très-puissant, comme aussy appartenant à Willame, seigneur de Rueth, nepveu dudit Gérard, à cause que le premier avoit navré au pays de Haynaut messire Régnier de Roucourt; le second pour avoir occis un officier dudit comte de Haynaut.

1183.

Durant l'octave de la feste des trois saints Roys, grands préparatifs de guerre se font en la ville de Mons par le comte Bauduin, contre Godefroy, duc de Brabant; audit Mons se rendirent lors chez ledit comte pour luy donner secours, sçavoir :

Messires ¹

Huge, comte de saint Paul et Raoul de Coussy, beaux-frères dudit comte Bauduin; Manassès, comte de Retel; Rogier,

¹ Gislebert, Chronique du Hainaut.

évêque de Laon ; Régnauld de Risoy, frère audit évêque ; Robert de Pierepont ; Raoul de Turry ; Godefroy de Walchain ; Viard de Ciry avec ses frères ; Régnauld et Bauduin de Donchière ; Raoul, comte de Soissons ; Jean de Nelles, frère audit Raoul ; Jaques d'Avesnes ; Huges d'Oisy ; Rasse de Gavre ; Robert de Saint-Aubert, Everard Raoul ; Nicolas et Huges de Rumigny ; Nicolas de Barbençon ; Eustace-le-vieux, seigneur du Roculx ; Eustace, son fils ; Oston de Trazegnies ; Waultier de Wavrin ; Bauduin et Mathieu de Walincourt ; Régnier de Trit ; Willame, frère du comte Bauduin ; Alleman de Provy ; Gérard de Wadripont ; Waultier de Fontaines et ses frères ; Gilles de Chimay ; Nicolas de Perwez ; Bauduin, fils du précédent ; Waultier de Lens ; Eustace, fils du précédent ; Gossuin d'Enghien ; Waultier de Hunecourt ; Bernard de Saint-Valérien ; Huges de Ruet ; Hœl de Kauren ; Charles de Frasnès ; Hippolyte de Villers ; Bauduin de Strepv ; Roger de Condet ; Huges de Croix ; Bauduin, chastellain de Mons ; Henry, chastellain de Binche ; Gislain, chastellain de Beaumont ; Jean Cornut ; Baudry de Roisin ; Gérard Makeret de Denain-le-vieux ; Estienne de Denain ; Gérard de Mancicourt ; Guillaume de Haussy ; Simon d'Ausnoit ; Fulcon de Sepmeries, et autres seigneurs.

Le motif de ceste guerre ¹ fut que comme Gossuin, seigneur d'Enghien, qui possédoit en Brabant certaines terres ou villages, eut engagé à Bauduin, comte de Haynaut, Tubise et Lembecq, ledit comte voulut fortifier Lembecq. Sur ce Godefroy, duc de Brabant, craignant que cela endomageroit son pays de Brabant, envoya des députés vers ledit comte pour le détourner de ses entreprises ; et comme il vit qu'il continuoit la besogne, s'arma et occupa par son fils Henry la forteresse de Vanastre. D'autre costé le comte Bauduin leva en Mons une puissante armée, où aussy se rendit Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pour luy donner assistance ; mais comme ledit d'Alsace vit les grandes forces qui venoient de jour à autre audit Mons, tant d'Allemagne

¹ Gislbert, Meier, Divæus, Oudegherst.

que de France, et qu'icelles surpassoient de beaucoup celles du duc de Brabant, tascha de moyenner une trefve que nullement vouloit accorder le comte Bauduin, à laquelle touteffois il s'inclina lorsqu'il vit que ledit comte de Flandre, son beau-frère, usa de menace, et que mesme sa femme Marguerite eut fait grandes instances vers le comte son mary pour estre icelles trefves accordées, et ce affin que le duc Godefroy put mieux faire son voyage de Hiérusalem, qu'il avoit entrepris au printemps de ceste année. Ledit Godefroy, à cause de sa maladie, qui luy causa la mort, ne fit ledit voyage, à raison de quoy envoya son fils Henry en Asie.

Audit an, comme messire Waultier de Fontaines, chevalier très-renommé en Haynaut et conseiller du comte Bauduin, fut saisy d'une grosse maladie en la ville de Mons, requist l'abbé du monastère d'Alne de luy vouloir donner l'habit de l'ordre de Cisteaux; de sorte que l'ayant pris et s'estant rendu religieux, morut peu de temps après. Ce fut luy qui fonda, en l'église Sainte-Waltrude, la chapelle bénéficielle du Saint-Sauveur. Son corps fut enterré en ladite église avec grandes cérémonies, à cause que le comte Bauduin assista à ses funérailles pour luy avoir rendu bons et loyaux services en guerre et paix.

L'an 1184, Elisabeth de Haynaut, royne de France, est rejeitée de la cour de Philippe, roy de France, son mary, qui prit conseil et advis pour se divorcer avec elle, à cause que le comte Bauduin, son père, et le comte de Flandre, son oncle, se monstroient continuellement luy estre ennemis. Les seigneurs de sa cour et tous les évêques de France luy donnèrent advis de faire tel divorce, excepté l'évêque de Senslis. A raison de quoy ladite royne se retira audit Senslis chez ledit évêque, dissimulant le tout avec une généreuse patience et une constance vraiment royale. Durant sa retraite audit lieu, elle s'adonna à toutes sortes d'œuvres pieuses, marchant aux processions à pieds nus avec le ciron en main, usant de libéralité non pareille envers les pauvres, en sorte qu'à certain jour, comme elle entroit en l'église Notre-Dame

audit Senslis et eut là rencontré une infinité de pauvres, les renvoya tous à son palais, où elle leur fit couvrir la table et leur porta de ses propres mains la viande.

1185.

Comme Henry, fils du duc de Brabant, fut retourné de la Syrie, la guerre se ralluma entre le comte Bauduin de Haynaut et ledit duc de Brabant. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, tascha avec grande instance et par tous moyens d'accorder les parties; mais comme le comte Bauduin n'y vouloit entendre, se déclara lors son ennemi et donna mesme secours audit duc de Brabant qui avoit son armée près Hal et ledit comte Bauduin à Tubise; ledit duc, renforcé du secours de Flandre, avance ses troupes et brusla le village de Lembecq; ce que voyant les Hennuiers passent le pont de Tubise sans ordre, nonobstant quoy comme l'on fut venu aux mains, tombèrent sur la place du costé des Brabançons trois cent quarante hommes, du costé des Hennuiers quatre-vingts. Cela fait, messire Jaques d'Avesnes moyenna une trefve, durant laquelle le comte Bauduin s'en alla à Paris et contracta alliance avec le roy de France, son gendre, contre le comte de Flandre. De quoy ce comte merveilleusement indigné, s'avisant aux moyens pour se venger de luy, attira premièrement à son party messire Jaques d'Avesnes, qui luy livra ses villes d'Avesnes, Landrecies, Leuze, encore bien que ledit seigneur d'Avesnes eut préalablement, tant en Mons qu'en Valencènes, juré d'estre fidèle au comte Bauduin, son seigneur. De plus, ledit comte de Flandre attira à son secours Philippe, archevesque de Coulogne; Godefroy, duc de Brabant, et son fils. De quoy bien estonné le comte Bauduin munit de fortes garnisons Valencènes, Bouchain, Villers, Lalaing, la tour de Rheims, la tour de Beaufort, Sor, Binche et la ville de Mons. Envoya ses fils Bauduin, Philippe et Henry garder et défendre Thuin, donna en charge à Bauduin, seigneur de Walcourt, Walcourt mesme et Petremont; à Gérard de Saint-

Aubert , Busignies et Saint - Aubert ; à Eustace - le - jeune , le chasteau de Morlanwez ; quant à luy il se renferma en la ville de Mons avec trois cents hommes de chevaux attendant le secours de France. Durant quoy le comte de Flandre , accompagné dudit seigneur d'Avesnes , se jetta dans le Haynaut du costé de Cambrésis , brusla Piton , Haussy , et fit un merveilleux ravage jusques à la ville du Quesnoy , où la garnison brusla incontinent la ville , se retirant avec leurs vivres au chasteau.

D'autre costé , l'archevesque de Couloigne , accompagné de mille trois cents chevaux , le duc de Brabant de grand nombre d'infanterie , entrèrent en Haynaut du costé de la ville de Nivelles et allèrent jusques à Maubeuge où estoit le comte de Flandre , ruinant tout le Plat-Pays par où ils passoient , en sorte qu'ils bruslèrent Roculx , Binche , Bray , Lestines , Haucin , Givry , Harveng , Havay , Grandren , Vieuren , etc. , jusques audit Maubeuge.

D'autre encore costé ceulx de Douay et les habitants de la rivière de Scarpe ruinèrent et bruslèrent du costé d'Occident ledit pays de Haynaut , exerçant tout acte d'hostilité sur les pauvres paysans hennuiers . Sur ce le comte Bauduin , qui s'estoit trop fié au secours de France , ne pouvoit faire qu'une guerre défensive luy manquant ledit secours , et regardoit à la fenestre de son chasteau de Mons avec un courage fort relevé comme tout son pays ardoit . A mesme temps il pensoit comme il se pourroit venger de ses ennemis . A raison de quoy dit à messire Eustace du Roculx-le-vieux qu'un jour viendroit auquel il feroit que le comte de Flandre , le duc de Brabant et Jaques , seigneur d'Avesnes , payeroient bien ses intérésts ; mais qu'il ne sçavoit comme il se pourroit venger de l'archevesque de Couloigne . Cependant ses ennemis ne prirent ou tinrent aucune place , ains s'estant contentés d'avoir mis le feu de çà de là parmy le Haynaut , se retirèrent chacun avec leurs gens en son pays avec touteffois quelque perte des leurs , car le comte Bauduin fit faire une sortie de la ville de Mons , et avec les troupes qui estoient en Soignies et Braine donna sur l'arrière-garde du duc de Brabant et de l'archevesque de Couloigne , en sorte qu'il mit à mort bon nombre , tant d'Alle-mans que Brabançons . Entre les seigneurs de Haynaut qui cou-

rurent sur l'ennemy furent fort remarquès messire Allard de Strey et messire Baudry de Roisin ; le premier rapporta et ramena à Mons grand butin du charroy dudit ennemy , le second gagna deux enseignes qu'il rapporta à Valencènes et furent long espace de temps pendues en l'église des Frères Mineurs de Valencènes. Cette guerre fut courte , car en l'an suivant fut faite une paix à l'intermise du roy de France ; dont par icelle le duc de Brabant rendit Vanaste au comte Bauduin, et cestuy Tubise.

Avant aller plus outre je veux icy insérer et dire la cause pour laquelle Philippe , comte de Flandre, le duc de Brabant et l'archevesque de Couloigne n'approchèrent ensemble avec leurs armées la ville de Mons, et est telle : La comtesse Marguerite estoit en la ville de Mons lors saisie d'une maladie à cause de son enfantement, et escriva secrètement sans le sceu du comte Bauduin , son mary , à son frère le comte de Flandre , de vouloir retirer ses forces s'il aimoit sa vie ; car elle se sentoit plus infirme de la tristesse qui saisissoit son cœur pour les guerres qu'on faisoit à son mary , que non pas de son enfantement. Le comte de Flandre estoit lors à Kevy (village distant de la ville de Mons deux lieues entre ledit Mons et Maubeuge) lors qu'il receut ces nouvelles de sadite sœur, et dit lors à l'archevesque de Couloigne et le duc de Brabant qu'il estoit temps de se retirer , et ne désiroit que les feux champestres allassent jusques à la couche de sa sœur pour la brusler et luy causer la mort.

Comme le pape Lucius III et l'empereur Frédéric estoient à Veronne, ville d'Italie, les chanoinesses de l'église Sainte-Waltrude de Mons obtinrent, à leur requeste, dudit pape, une bulle en confirmation des biens et revenus appartenant à leur dite église, lesquels ne sont exprimés en la bulle de l'an 1181.

(Voir l'APPENDICE, VII.)

1186.

Bauduin, comte de Haynaut, fit rehausser les murailles et circuit du chasteau de Mons, y ajoutant autres fortifications. Il répara aussy la tour dudit chasteau, qui est celle qu'on a appellé vulgairement *La tour Aubron*. Finablement, pour la plus assurance et défense de ladite ville de Mons, fit mettre à bas plusieurs maisons pour remettre en leur estre les fossés grands d'icelle ville. De plus il répara et rehaussa aussy la tour de Braine-la-Willote (qu'on appelle aujourd'huiy Braine-le-Comte), couvrit ladite tour d'un toict et répara le circuit des murailles de ladite ville.

Il rehaussa aussy la tour de Rheims, près l'abbaye de Vicoigne, y adjoutant au-dessus la couverture d'un toict; il fit faire tant présentement qu'après le grand fossé de la ville de Valencènes; il environna de murs la ville de Beaumont. Au-dehors de son chasteau d'Ath fit autre closture de murailles, et ce pour obvier aux machinations de ses ennemis en lesquels il trouvoit peu d'effet en leurs promesses.

Audit au Bauduin de Haynaut, comte d'Ostrevant, fils du comte Bauduin, âgé de treize ans, espousa au Chasteau-Thierry Marie de Champagne, âgée de douze ans; les nopces et festins furent faits magnifiquement en la ville de Valencènes, y assistant grand nombre de seigneurs, dames et damoiselles.

Au temps des Pasques le comte Bauduin tint en la ville de Mons une assemblée de ses conseillers et secrétaires pour y faire le décompte des dépenses qu'il avoit faites dans les guerres qu'il avoit soutenues contre le roy de France, le comte de Flandre, le duc de Louvain, l'évêque de Couloigne, etc. La somme totale s'élevait à quarante-un mille deniers, monnoie de Valencènes; ce fut avec regret qu'il imposa de grosses tailles pour les couvrir. Au bout de sept mois il avoit payé presque toutes ses dettes.

Il se trouve ici une lacune dans le manuscrit. Le cahier qui est égaré devait contenir les principaux événements depuis les Pâques de l'année 1186 jusqu'en 1197.

L'éditeur, en se conformant à la décision de la Société des Bibliophiles, a composé le texte de cette lacune en suivant, autant qu'il a pu, la manière de narrer de l'auteur. La chronique de Gislebert lui a fourni le fond de son travail; de plus il a consulté les Annales du Hainaut de Jacques De Guyse; Antoine Ruteau, Nicolas De Guyse, Delewarde, Hossart; les Annales de Flandre, de Liège, de Brabant, de Namur, de Marne; les histoires particulières de Mons, de Tournay, de Cambrai, de Valenciennes, d'Ath, d'Enghien, etc., etc.

Dans le mois de juillet de la mesme année 1186 advint une furieuse tempeste accompagnée de tonnerres, gresles et pluyes, depuis la Warde-Saint-Remy jusqu'au milieu du Haynaut. Les moissons en furent renversées et brisées, les arbres déracinés, les oiseaux et bestes brutes tuées dans les bois et dans les champs. Il y eut alors grande affliction pour le Haynaut. ¹

En ceste mesme année morut noble seigneur Eustace de Ruez, fils d'Eustace-le-vieil, et fut ensepulturé en l'abbaye de Saint-Fœillen à Ruez. Ceste mort affligea grandement le comte de Haynaut et les siens. ²

Le comte Bauduin, revenant de Paris à Cassel, y trouva Everard de Radon, son cousin, chastellain de Tournay, seigneur de Mortaigne, qui luy dit que le comte de Flandre vouloit le faire combattre contre Jean de Cysoin. Le comte Bauduin voyant que le comte de Flandre estoit en haine contre ledit Everard, parce qu'il ne vouloit faire relief entre ses mains, de Mortaigne, comme estant terre du comté de Haynaut, luy conseilla de faire la paix et consentit à ce qu'il fit reconnaissance de tenir ce chasteau en fief de Flandre. Depuis ce temps Mortaigne fut détaché du Haynaut pour estre de Flandre.

¹ *Auct. Aquicinct.*

² *Gislebert, Chron. Hann.*

1187.

En ceste année, Henry, comte de Namur, tesmoignant en apparence de l'amitié à son neveu, le comte de Haynaut, promit en mariage sa fille Ermesinde, qui n'avoit pas encore un an, à Henry, comte de Champagne, en lui promettant secrètement de l'instituer héritier de toute sa terre, sans que le comte de Champagne eut aucun égard au serment qu'il avoit fait d'espouser la fille du comte de Haynaut ; lequel en ayant eu connoissance eut premièrement recours à l'empereur Frédéric, vers lequel il députa Lambert, abbé de Saint - Gislain, et Gislebert, son chancelier, prévost de Saint - Germain, qui, ayant trouvé l'empereur à Toul en Lorraine, pendant les festes de Pentecoste, firent en sorte qu'il adjugea le comté de Namur à Bauduin, après la mort de son oncle, et luy promit secours contre ceux qui voudroient s'y opposer. Après ceste response favorable, les députés pleins de joie s'en revinrent faire leur rapport à leur maistre.

En ceste année s'esmeut la guerre entre Richard, fils du roy d'Angleterre, et Philippe, roy de France. Celuy-ci marcha contre ce prince, qui s'estoit emparé du Poictou et de la Gascoigne. Le comte de Haynaut vint assister le roy de France, accompagné de cent dix chevaliers et de quatre - vingts hommes d'armes, tous montant chevaux couverts de harnais de fer, pourvoyant lui-mesme aux frais de sa troupe et pour le retour. Ceste troupe du comte de Haynaut estoit belle à voir. Tout estoit prest pour l'attaque ; mais les gens d'église moyennèrent une trefve et chacun retourna chez soi.

Au mois de juillet de la mesme année, Henry, comte de Champagne, avec ses plus vaillants chevaliers, vint à Namur, où il fit serment de prendre pour espouse la fille du comte, et il fit ensuite reconduire dans son pays ceste princesse qui n'avoit qu'un an. Le comte de Namur fit donner en mesme temps à tous ses chevaliers, serviteurs et bourgeois, par toute sa terre, les secourés qu'il auroit et tiendrait après son décès. A ce bruit le comte

Banduin s'en alla à Namur , accompagné d'hommes prudents et discrets. Fort de la justice de sa cause, il se présenta devant son oncle au moment où il sortoit de l'église de Saint - Aubin et le sermonça publiquement devant ses bons chevaliers , hommes et bourgeois , qui là estoient , ainsi que le comte de Champagne de luy tenir les seuretés et promesses faites à son père, à sa mère et ensuite à luy - mesme , et garder la religion des serments qu'il ne pouvoit violer sans crime. Mais , nonobstant le bon droit et les raisons de Bauduin, le comte de Namur passa oultre, et fit rendre foy et hommage par ses sujets au comte de Champagne. Malgré l'opposition et les réclamations du comte de Haynaut, les hommes du comte de Namur , intimidés par luy ou gagnés par argent, obéirent à cet ordre.

Le comte Bauduin n'eut d'autre ressource que la justice de l'empereur. Ayant appris qu'il devoit tenir une cour à Worms, où tous ses princes estoient convoqués, il y envoya deux députés, Gossuin de Thulin, discret chevalier, et Gislebert, son chancelier, qui représentèrent à l'empereur et aux princes assemblés le droit que le comte de Haynaut avoit sur les terres du comté de Namur. Ils produisirent à l'appuy de leurs réclamations les seuretés, privilèges et lettres patentes dudit comte, seelées de son propre seel ; ce qui ayant esté lu et vu, chacun fut estonné de la mauvaise foy du comte de Namur contre son neveu, qui l'avoit fidèlement défendu envers et contre tous. L'empereur, après avoir promis d'estre favorable au comte de Haynaut en ceste occasion et en toute autre, dit hautement, en présence des princes et des chevaliers, que tant qu'il vivoit il ne souffriroit pas que le comte de Champagne, ni aucun puissant prince françois, héritast des grands biens du comte de Namur. Après cela les envoyés quittèrent la court avec les bonnes graces de l'empereur.

Au mois d'aôût de ladite année, Elisabeth, royne de France, fille du comte de Haynaut, s'accoucha d'un fils, qui fut appelé Louys : ce qui causa une grande joie aux François et aux Hen-
nuiers.

Pendant l'automne d'icelle année arriva la nouvelle de Jérusalem de la captivité de Guy de Luzignan, son roy, et d'un grand nombre des siens. Les chrétiens d'Orient demandèrent secours aux princes d'Occident; dont Héraclès, patriarche de Jérusalem, fut député vers le roy de France pour en tirer secours; ce qui luy fut promis. Le pape Grégoire fit publier partout la Croisade, et Henry, évesque d'Albano, cardinal et légat, vint pour ce sujet en ce pays et fut receu fort honorablement par le comte Bauduin dans Mons, où il séjourna deux jours, célébra la messe à Sainte-Waltrude et y prescha en présence du comte et de sa court, exhortant les seigneurs à se croiser. Plusieurs d'entre eux prirent la croix. Sur tous les autres se fit remarquer Jacques d'Avesnes, qui fut fait chef et conducteur de sept mille hommes du pays, et tost après les autres princes et seigneurs prirent la mesme route. Chacun rassembloit à l'envi grand nombre d'hommes pour le mesme sujet.

En avant de l'an 1187, l'empereur Frédéric et le roy de France eurent une conférence entre Ivoy et Mouzon, à laquelle ils mandèrent le comte de Haynaut, bien qu'il ne fut vassal ni de l'un ni de l'autre. Il s'y rendit toutefois et se joignit à l'empereur, comme tenant de l'empire. La conférence finie, l'empereur vint loger à Verton chez le comte Louys de Cincq. Le comte Bauduin, qui l'accompagnait, lui demanda de porter sentence sur ceux qui usurpoient et retenoient les possessions d'autrui; dont les princes de l'empire et autres fidèles à l'empereur et au comte de Haynaut respondirent en ceste sorte : « Si aucun entre dans la propriété d'autrui et qu'il soit porté plainte devant le seigneur du lieu, celuy-ci doit entendre sur le fait deux tesmoins dignes de foy du voisinage. Si celuy qui tient les biens est convaincu de les avoir en injuste possession, il devra les rendre, restituer tous les domaiges encourus et payer une amende de dix livres pour le délit du fait au seigneur du comté. » Les juges du costé de l'empereur furent : Jean le chancelier, Raoul, évesque de Liège, l'archevesque de Mayence, l'évesque de Metz, le comte Palatin de Rhin, Henry, comte de Diece,

Warner, de Hollande, Couon de Minsbergh, le comte de Lenin-ghen, Gérard, comte de Loz, F. De Huse. Du costé du comte de Haynaut estoient : Eustace de Rucz-le-vicil, Nicolas de Barbanson, Othon de Trazegnies, Huges de Crois, Alman de Proui, Rener le Trist, Jean Cornu, Bauduin, chastellain de Mons, Gislebert, clerc, prévost de Mons, et beaucoup d'autres.

Dans ceste mesme conférence le comte de Champagne, par l'intermise de ses oncles Guillaume, archevesque de Rheims, et le comte Thibault, et par son cousin le duc de Bourgogne, travailla près des deux souverains pour obtenir la succession du comté de Namur; mais ce fut inutilement. Le roy de France, bien qu'il fut oncle au comte de Champagne, se porta davantage pour les intérêts du comte de Haynaut. L'empereur n'accorda rien et remit la décision de ceste affaire au retour de Henry, son fils, roy des Romains, auquel l'empereur promit de parler en faveur du comte. De là Bauduin revint dans ses estats en passant par Bouillon et Dinant, et s'en vint la veille de Noël à Binche, où il célébra la feste, et se rendit ensuite à Valencènes, pour y recevoir le roy de France, qui y vint le tiers jour ensuivant.

Le roy Philippe de France fait son entrée en Valencènes le troisieme jour des festes de Noël; il est receu avec grand honneur par le comte Bauduin de Haynaut, et le quatrieme il s'en alla en la ville de Tournay, dont les bourgeois, qui paravant avoient servy à leur évesque, se soumirent au roy de France, et en impétrèrent une charte de commune: ce qui donna lieu à longs et fascheux desbats entre les évesques et la commune.

Le dimanche de la mi-careme de ceste année, le cardinal Henry, évesque d'Albano, s'en vint à Mayence, où il trouva l'empereur Frédéric et grand nombre de princes et clerks de toutes conditions assemblés. Là, l'empereur prit la croix avec son fils Frédéric, duc de Suève, preux, hardy et courtois chevalier, et avec eulx beaucoup d'autres seigneurs de l'empire, des plus vaillants. Parmi les croisés de l'empire, du pays de France et d'Angleterre, plusieurs périrent dans le pays d'outre-mer; d'autres, plus ou moins fameux, revinrent après avoir accompli leur pèlerinage.

1188.

Au temps de Pasques de ceste année, le comte de Haynaut, ayant appris que Henry, roi des Romains, estoit de retour d'Italie, résolut d'aller le trouver à Ingelheim. Il en fut bien receu, lui promit protection près de l'empereur, son père, et lui donna plusieurs de ses secrétaires pour le recommander à son père, qui se trouvoit alors à Solestald. Ce qui plut à l'empereur, qui, d'un commun accord avec Henry, roi des Romains, accorda à Bauduin la succession des fiefs et aliés du comte de Namur.

Bauduin, content d'avoir obtenu ce qu'il désiroit, s'en vint à Namur près de son oncle, qui, apprenant la décision de l'empereur et du roy des Romains, renouvela la paix avec son neveu. Ayant fait assembler les seigneurs, chevaliers, clerks et bourgeois, reconneut en leur présence le comte de Haynaut pour héritier de tous ses biens; il jura sur les Saints - Évangiles que de ce jour et en avant ne feroit rien de contraire pour l'éloigner. En même temps il fit renouveler scuretés et promesses déjà faites par les seigneurs, ses vassaux, sçavoir: Clarembaut de Haute Rive, Bastien de Gordines, Godefroy d'Orbais, Théodoric de Faan, Guillaume de Mosain, Ibert de Ais, Henry de Merlemont, Guillaume d'Unghesie, Jean de Golesine, et grand nombre d'autres, donnant aussy au comte de Haynaut le droit de justice et l'administration de sa terre, avec promesse de faire son possible pour ravoir sa fille et revenir sur les conventions faites à ce sujet avec le comte de Champagne. De son costé le comte de Haynaut promit et fit serment de donner ayde au comte de Namur, envers et contre tous, de défendre loyalement son bien et honneur, et de rendre bonne justice dans sa terre. En conséquence le comte de Haynaut se chargea à ses fraix du fardeau et des soins du gouvernement, pour maintenir paix et prospérité dans le comté.

Ceste paix ne dura pas long-temps. Quelques vassaux du comte de Namur, accoustumés à maltraiter le pays, ne vivant que de

pillages et brigandages , et ne pouvant supporter la justice sévère et impartiale de Bauduin , trouvèrent le moyen de mettre mal le neveu dans l'esprit de l'oncle, disant que si le comte de Haynaut continuoit plus long-temps à gouverner le pays, il ne seroit bientôt plus rien dans sa terre. Ce foible vieillard les crut; obsédé par ses secrétaires, qui haysoient le comte de Haynaut, il rappella le comte de Champagne, en l'invitant à lui envoyer des chevaliers pour occuper ses chasteaux. En mesme temps il notifia à son neveu qu'il pouvoit retourner dans ses terres, parce que sa présence ne lui estoit plus agréable. Bauduin, ayant tenté inutilement de le faire revenir de sa résolution, se décida à recourir aux armes pour défendre ses droits. Il vint, à la teste de trente mille hommes armés et trois cents chevaliers, mettre le siège devant Namur, où le comte Henry s'estoit renfermé avec deux cents quarante chevaliers et vingt mille hommes d'armes. Malgré la défense des Namurois les Hennueirs s'emparèrent de la ville, à laquelle les assiégés mirent le feu en se retirant; elle fut presque entièrement consumée: ce qui attrista fortement le comte de Haynaut, qui faisoit tout son possible pour empêcher les maux de la guerre. Il prit ensuite plusieurs autres chasteaux, il fit en quinze jours la conquête du comté de Namur en deçà de la Meuse; ce qu'il y avoit au-delà de la Meuse demeura au comte de Namur, et ses forteresses furent occupées par les troupes du comte de Champagne. Ce prince qui appartenoit à une famille très-puissante, profitant de ce discord, mit tout en œuvre pour déposséder le comte de Haynaut et luy ravir les droits qu'il avoit sur l'héritage du comte de Namur. Il parvint, à force d'intrigues, à le mettre mal dans l'esprit de l'empereur et du roy des Romains, des roys de France et d'Angleterre, et de tous ses voisins. Bauduin se voyant entouré d'ennemys de toutes parts s'en alla solliciter secours et ayde de ses parents et amis, mais ce fut sans succès. Il se vit réduit à besogner seul ses affaires avec ses fidèles Hennuiers. Il se soutint fermement par son grand courage contre les menées et destourberies de ses ennemys, ensorte qu'il mérita justement le nom de *courageux* ou *magnanime*.

Cependant le comte de Champagne, voulant poursuivre son

entreprise, se prépara à faire irruption dans le Haynaut ; ce que Bauduin ayant appris se mit en estat de s'y opposer. Alors son ennemy, changeant de dessein, s'en vint dans les Ardennes trouver le comte de Namur, auquel il persuada de céder au duc de Louvain les terres et forteresses occupées par le comte de Haynaut, moyennant une redevance : ce qui fut fait ainsy. Par là le com'e Bauduin se vit un ennemy nouveau sur les bras.

Ne pouvant obtenir une suspension d'armes, ni du comte de Namur, ni du comte de Champagne, ni du duc de Louvain, Bauduin se résolut d'envoyer des députés vers l'empereur et le roy des Romains pour réclamer l'exécution des promesses qui luy avoit paravant esté faites. Ces députés furent bien receus et obtinrent plus qu'ils n'avoient espérés, moyennant une somme de quinze cents marcs à payer en trois époques. Un traité fut conclu entre ces deux princes et le comte de Haynaut, d'après lequel il viendroit trouver l'empereur et le roy des Romains par-delà le Rhin ; qu'il remettroit entre leurs mains les fiefs, terres, seigneuries du comté de Namur, comme homme-lige de l'empereur, et qu'alors le comte de Haynaut seroit marquis de Namur et prince de l'empire. Bauduin accepta ces conditions ; il vint en conséquence trouver l'empereur, luy fit hommage de son marquisat, et en receut l'investiture en présence des grands seigneurs de l'empire. Après ce, le comte laissa son fils Bauduin à la court du roy, pour en prendre les manières et y apprendre la langue allemande ; il s'en revint ensuite à Mons, où il fut receu en procession et conduit en l'église Sainte-Waltrude, selon la coustume qui se pratiquoit en ce temps là chaque fois qu'il revenoit de la court de l'empereur. La paix toutefois ne fut point encore rétablie ; le comte de Champagne et le duc de Louvain continuèrent à mener la guerre contre luy ; mais la bonne contenance de Bauduin, sa prestesse à faire marcher son armée, joincte à son courage invincible, rendirent inutiles tout les efforts de ses ennemis.

Au temps de Pasques 1189, de ceste année, l'empereur Frédéric, père de Henry, roy des Romains, ayant pris la besace et le

bourdon, partit pour la Terre-Sainte, laissant à son fils le gouvernement de ses estats. Ce prince estant à Spire le jour de la Pentecoste, arma chevalier le jeune Bauduin. Ceste cérémonie se fit avec une pompe et une magnificence extraordinaires, en présence d'un grand nombre de seigneurs. Le jeune Bauduin fit de beaux présents aux chevaliers, aux clerks de la court, aux serviteurs, aux héraults et aux ministres du roy, comme chevaux, palfrois, or et argent, etc: tout ainsi que les princes ont coustume de faire en tel cas.

Bauduin ayant appris que le comte de Champagne armoit pour entrer dans ses terres et que le duc de Louvain se dispo- soit à l'aller joindre avec son armée, il se précautionna contre ces ennemis puissants; il leva une nouvelle armée et envoya son conseiller Gislebert à la court du roy Henri pour ramener son fils, dont il vouloit se servir dans ceste fascheuse guerre. Celui-ci, ayant pris son audience de congé, arriva heureusement chez son père. Le comte de Flandre, voyant que le duc de Brabant ne pouvoit guères nuire au comte Bauduin, les fit venir tous deux à Ypres, où ils conclurent une nouvelle trefve.

En ceste mesme année le roy Philippe-Auguste, se disposant à aller en Terre-Sainte, voulut avant son départ rétablir la paix entre son nepveu, le comte de Champagne, et son beau-père, le comte Bauduin. D'après les conditions qui avoient esté proposées, le comté de Namur devoit estre divisé entre les deux concurrents. Le comte Bauduin les accepta sous la réserve qu'il en référerait au roy des Romains; mais le comte de Champagne s'y refusa et le roy des Romains ne voulut pas de ceste paix.

Le comte de Flandre fut plus heureux; il parvint à reconcilier le comte Bauduin, son beau-frère, avec le duc de Louvain, son nepveu, et à leur faire accepter le concordat que le duc et le comte avoient fait en 1188, par la médiation du roy des Romains.

En novembre de la mesme année, le comte Bauduin s'en vint

avec toutes ses troupes attaquer Merlemont où il y avoit garnison de Namurois et Champenois, et s'en rendit maistre après six jours de vigoureuses attaques. Puis après il se rendit à Floreffe, qu'il assiégea fortement pendant sept semaines. Voyant alors que toutes ses machines et ses gens avançoient peu, il fit ouvrir la sappe; ce que voyant, les assiégés se rendirent avec ceux du monastère à la discrétion du comte, qui, ayant fait abattre les tours et les forteresses, s'en alla à Namur.

La mesme année, le troisieme jour après Noël, les hommes nobles du comté de Namur se rassemblèrent en un lieu qu'on nomme *Harbates*, où ils firent hommage et seureté au comte de Haynaut, comme à leur futur seigneur.

En ce mesme an trespasa à Paris Elisabeth, royne de France, fille de Bauduin, laquelle estoit femme religieuse et sainte, autant aimée des François que des Hennuyers. Elle fut ensevelie en l'église Notre-Dame de Paris.

1190.

Au mois de juillet de ceste année se fit la paix entre le comte de Haynaut et son oncle, le comte de Namur et de Luxembourg, aux conditions qui s'ensuivent :

Que le comte de Haynaut retiendroit les chasteaux qu'il avoit occupés et les villes et villages où ils estoient situés ;

Que le comte de Namur auroit les villes et villages où il n'y avoit point de chasteaux ;

Que le comte de Haynaut auroit hommage et justice dans tous fiefs.

Le comte de Namur jura que tous ses sujets feroient hommage et seureté au comte de Haynaut, et qu'il auroit après son trespas Laroche, Durbuy et autres chasteaux qu'il possédoit encore.

Ce traité fut approuvé et juré de part et d'autre, et le comte de Namur donna des lettres patentes au roy des Romains, le priant

qu'il voulut les ratifier et accorder ses biens au comte de Haynaut, pour en jouir après son décès et recevoir ledit comte comme son homme-lige : ce que ledit roy avoit jà fait auparavant avec son père l'empereur Frédéric.

Peu de temps après, Henry, roy des Romains, ayant esté reconnu empereur, à ceste occasion les principaux seigneurs de l'Allemagne et beaucoup d'étrangers, tels que le comte de Flandre et le duc de Louvain, se rendirent à Halle. Le comte de Haynaut avoit aussi résolu de s'y rendre pour faire ratifier par l'empereur, devant une assemblée plus nombreuse de seigneurs que celle de Worms, le traité de paix fait avec le comte de Namur, son oncle. Mais, ayant appris que le duc de Louvain, son ennemy déclaré, s'y rendoit aussi, il changea d'avis et y envoya son secrétaire Gislebert, porteur du traité et des lettres du comte de Namur, demandant à l'empereur de reconnoistre pour son successeur dans son comté et ses seigneuries de Namur Bauduin, son nepveu. Gislebert délivra ses lettres à l'empereur. Ce prince le receut honorablement, et lui tesmoigna le contentement qu'il avoit de ceste paix. Ensuite il déclara devant tous les seigneurs assemblés, qu'il avoit érigé en marquisat Namur, Laroche et Durbuy, qu'il l'avoit donné en fief-lige au comte de Haynaut, en le faisant marquis et prince de l'empire, et cela en présence de plusieurs princes : pourquoi il le déclaroit à tous présents pour qu'ils le reconnussent comme tel. Malgré ceste déclaration positive, le duc de Louvain fit tous ses efforts pour en empescher l'exécution, mais ce fut vainement. L'empereur demeura ferme dans sa résolution et fit expédier dans les formes les lettres patentes de prince d'empire et de marquis de Namur accordées au comte de Haynaut. Gislebert, joyeux et triomphant, s'en revint prestement avec ses lettres à Namur, où il trouva le comte Bauduin avec sa femme et ses enfants.

Le comte fit aussitôt assembler les seigneurs et chevaliers de la terre de Namur dans l'église de Saint-Aubin, où il fit lire publiquement les lettres patentes du roy des Romains, pour leur faire connoistre sa nouvelle dignité et ses droits ; il fit terminer ceste cérémonie par une procession solennelle en actions de

graces. Il en fit autant à Sainte - Waltrude , à Mons, et à Saint-Jean , à Valencènes. Ensuite de quoi il changea son seel de comte de Haynaut et le remplaça par un nouveau, où il se qualifie : *Bauduin, marquis de Namur et comte de Haynaut.*

Le comte de Champagne, informé de ce qui s'estoit fait, renvoya la petite Ermesinde à son père, prit la croix et partit pour la Terre-Sainte, où il espousa depuis Isabelle, veuve du marquis de Monferrat, sœur de Bauduin IV, roy de Jérusalem.

Sur la fin de ceste année, la plupart des princes se croisèrent pour la guerre de la Terre - Sainte et partirent pour la Palestine. Beaucoup de seigneurs du Haynaut, ayant pour chef Jacques d'Avesnes, faisoient partie de ceste croisade. Parmi les seigneurs on distinguoit : Henry, chastellain de Binche; les quatre frères Jean, Richard, Théodoric, Yvo d'Orcq; Yves de Thumaide, Amand de Naast, Juvain de Valencènes, Mathieu d'Arbre, Hélin de Waurin, Hélin de Maisnil, Adelin Des Fontaines, Raoul de Haute-Rive, Jean de Hoffel, Guy d'Herbelincourt, Raoul d'Amin, Raoul de Maisnil, Wautier du Quesnoy, Nicolas de Peruwez, Bauduin et Nicolas, ses fils; Otton de Trazegnies, Eustace de Ruez, Bauduin Caron, Robert de Belzen, Mathieu de Wadelincourt, Raoul de Vendigies, Wautier d'Aulnoit, Guy et Fulcon Des Fontaines, Wautier et Arnould de Goy.

1191.

La veille de la Pentecoste, Philippe, comte de Flandre, mourut de la dysenterie devant la ville de Ptolémaïde. Comme il ne laissoit point d'enfants, le roy Philippe de France songea aussitôt à ménager son retour, pensant plus à la conquête de la Flandre qu'à celle de la Terre-Sainte. Il renvoya donc en France une partie de sa noblesse avec Robert de Waurin et Pierre du Mesnil, qu'il chargea de se saisir des places de la Flandre, dont il se prétendoit héritier; mais la nouvelle de la mort du comte de

Flandre étant venue secrètement à la connoissance du comte Bauduin , avant l'arrivée des chevaliers de France il réunit ses meilleures troupes, s'en alla en Flandre avec sa femme Marguerite, sœur du comte défunt, et se rendit maistre des principales villes. La promptitude extrême avec laquelle il avoit paru à la teste d'une armée qu'on n'attendoit pas, fit que tout plia et toute la Flandre fut soumise avant le retour du roy Philippe en France.

Bauduin, pour gagner du temps, envoya son fils escorté de sa noblesse vers l'empereur Henry, duquel il fut bien receu et lui promit de prendre le party de son père contre ceux qui voudroient lui débattre la possession de la Flandre. Le roy Philippe, qui étoit de retour de la Terre-Sainte, s'apprestoit d'autre part de s'emparer de la Flandre à main armée; si est-ce que d'un commun accord ils trouvèrent bon d'en sortir d'affaire, en toute bonne amitié, en mettant leur différend entre les mains d'arbitres qu'ils se choisirent, savoir : Guillaume, archevesque de Rheims; Pierre, évesque d'Arras; Simon, abbé d'Anchin; Daniel, abbé de Cambron, qui, s'estant assemblés à Arras, adjudèrent au roy Philippe, à titre de son fils Louis, héritier d'Isabeau de Haynaut, sa mère, la Flandre occidentale, avec le titre de comte, à charge néanmoins que la comtesse Macthilde, veuve du comte de Flandre, retiendrait pour son donaire la Flandre Gallicane : Calais, Furnes, Bourbourg, Baillœil, Berghes avec le chasteau et bois de Niepe. Ce fut alors que le comte Bauduin fit hommage au roy, qui s'estoit avancé jusqu'à Peronne avec toute sa court, du comté de Flandre et en recut l'investiture. Il consentit encore que le seigneur de Mortaigne fit hommage au roy. C'est alors que Mortaigne fut détaché de la Flandre pour estre incorporé au Tournaisis.

Bauduin prit alors pour titre : *Bauduin, comte de Flandre et de Haynaut, marquis de Namur*; mais son fils estant devenu comte de Flandre après la mort de sa mère Marguerite, le père reprit alors son second seel.

Sur ces entrefaites Radulphe, évesque de Liège, estant mort au retour de la Terre-Sainte, deux compétiteurs furent mis sur

les rangs pour lui succéder : l'un par le duc de Louvain, l'autre par le comte de Haynaut. Le chapitre se divisa pour l'élection; les dignitaires et le plus grand nombre de chanoines élurent Albert, frère du duc de Louvain, homme de science, de mérite et de vertus. Le reste des chanoines donnèrent leurs voix à Albert de Retel, cousin du comte de Haynaut. L'empereur, de son côté, profitant de la désunion des votants, en nomma un troisième, Lothaire, prévost de Bonn, sous prétexte qu'en ce cas la collation lui estoit dévolue; mais en réalité parce que Lothaire lui avoit donné une grosse somme d'argent. Ceste élection donna lieu à de longs et graves desbats, auxquels prirent part le duc de Louvain, le comte de Haynaut et l'empereur Henry, qui venoit d'estre couronné empereur après la mort de son père Frédéric.

Le jour des Cendres, le comte Bauduin se rendit à Liège par ordre de l'empereur, qui l'avoit nommé protecteur de l'évesché, pour y recevoir Lothaire, que ledit empereur avoit nommé évêque en lui accordant les régales. Lothaire, y étant venu, y reçut l'hommage et serment de fidélité du clergé de Liège et de la noblesse du pays; mais le duc de Louvain et celui de Limbourg, quoique étant ses vassaux pour certaines terres, refusèrent de luy en faire hommage parce que Albert de Louvain, élu par la majorité du chapitre, avoit appelé au pape de la sentence de l'empereur.

1192.

Au temps de Pasques de ceste année, le comte Bauduin alla en Allemagne faire hommage à l'empereur pour les terres de Flandre qui relevoient de l'empire.

Albert de Louvain, ayant esté débouté de son élection à l'évesché de Liège par l'empereur, se mit en route pour soutenir sa cause par devant le pape. Il y arriva heureusement, malgré tous

les pièges que luy avoit fait tendre l'empereur dans son chemin. Le pape Célestin III, ayant examiné ceste élection, la confirma. Voulant ensuite donner audit Albert une marque particulière de son estime et de sa confiance, il le nomma aussi cardinal, et le renvoya avec des lettres de recommandation à l'archevêque de Rheims, pour avoir soin de son sacre. Albert évita encore toutes les embusches que l'empereur luy avoit fait dresser et arriva sans encombre à Rheims, où il fut sacré par l'archevêque Guillaume. L'empereur, estrangement irrité de ce qui avoit esté fait, s'en vint précipitamment à Liège, où il obligea par la violence toute la ville à se déclarer pour le faux évêque Lothaire ; mesme le duc de Louvain fut obligé de luy faire hommage en désavouant par force et contrainte son frère Albert. De là estant passé à Maistreck, il mit d'accord le duc de Louvain et le comte Bauduin. Ledit duc rendit au comte les villes qui s'ensuivent : Tiènes en Hesbaye et Liernu, lesquelles ce dernier avoit franchement tenues auparavant du duc de Louvain. En outre, il luy fit remise des douze cents marcs, que ledit comte avoit comptés à l'empereur et au comte de Flandre pour les donner au duc. De son costé le comté de Haynaut céda le droit d'hommage sur le chasteau d'Angien, auquel il prétendoit avoir droit. Il fut, de plus, reconnu que le duc avoit certains fiefs dans la terre d'Alost, dont le fils dudit comte luy feroit hommage : ce qui fut fait ainsi depuis. Mais le comte de Haynaut prit en garde la justice et le service dudit hommage, comme aussi la partie de Gérardmont, que le duc réclamoit du chef de sa femme Macthilde d'Alsace.

L'évêque Albert, ne pouvant prendre possession de son siège, estoit demeuré à Rheims, où il attendoit des circonstances plus favorables. Trois chevaliers allemands, voulant se faire valoir près de l'empereur, résolurent de luy oster la vie. A ceste fin ils se rendirent à Rheims, où, ayant esté receus par ledit évêque comme exilés persécutés, ils s'appliquèrent à gagner sa confiance. Un jour qu'il alloit visiter l'abbaye de Saint-Remy, ils luy demandèrent de l'accompagner : ce qu'il accorda. Arrivés dans les champs et à l'écart, ils se ruèrent sur luy et le tuèrent. C'estoit un saint et digne pontif, en qui tout estoit édifiant et parfait.

L'église l'a mis au nombre de ses saints et l'honore comme martyr.

Le bruit de cet assassinat estant arrivé à Liège, toute la ville en fut dans la désolation et se souleva contre l'évesque simoniaque, qui fut obligé de s'enfuir. Ce fut vainement qu'il protesta de son innocence et qu'il se purgea mesme par serment, l'indignation du peuple le repoussoit partout. Dans ces conjonctures, il réclama l'appui du comte de Haynaut, qui lui fit réponse que, si l'on s'en prenoit aux terres de l'évesché, il les défendrait, comme il l'avoit juré, contre les insultes de ses ennemis; mais qu'il ne pouvoit autre chose; que le mort estant son parent, il se souilleroit lui et toute sa race en prenant le parti de ses meurtriers. Excommunié par le pape avec ses fauteurs, privé de tous ses bénéfices, Lothaire morut misérablement; aucuns mesme disent qu'il fut escorché tout vif dans la ville de Tongres. ¹

1193.

En ceste année un preux chevalier, du nom Roger de Warcoin, réclamoit certains biens situés en Flandre, comme à lui appartenants. Le comte Bauduin lui promit de lui faire rendre justice; mais il le refusa et se mit à maltraiter les sujets de son seigneur. Sur le refus par luy de se soumettre au cours de justice, Bauduin vint avec des troupes à Warcoin, ravagea les terres de Roger et renversa son chasteau. Roger s'en vengea en parcourant avec quelques pillards les terres du comte, dévastant tout et faisant beaucoup de mal aux habitants; après quoi il se refugia sur les terres du duc de Louvain.

Au mois d'octobre de ceste année, quelques chanoines de Liège, excités par les ducs de Louvain et de Limbourg, choisirent pour évesque le fils de ce dernier nommé Simon, qui n'avoit

¹ *Chron. Leod.*, manusc.

que seize ans. L'empereur approuva l'élection et lui donna l'investiture malgré l'opposition d'Albert de Reistad, grand prévost, d'Albert de Cuyk, d'Otton de Fauquemont, d'Huge de Pierrepont, archidiacres, et de la majorité des chanoines de l'église de Liège, qui tous appellèrent au pape de ceste election, comme ayant esté faite contrairement aux canons. De son costé, le comte de Haynaut se refusa de faire hommage à Simon, regardant ceste election comme estant l'effet d'une cabale.

Dans l'hiver de la mesme année, Thierry de Beverne, chaste-lain de Dixmude, vint trouver le comte Bauduin, lui réclamant la terre d'Alost, prétendant qu'elle lui estoit dévolue par la mort de Philippe de Flandre. N'estant point content de la réponse de Bauduin, il osa défier son seigneur, et alla se liguier contre lui avec Roger de Warcoin et Guillaume de stinke, hommes-liges du comte. Ils firent ensuite alliance avec le duc de Louvain, et avec son secours ils prirent le chasteau de Rupelmonde, d'où ils portèrent le fer et le feu dans les terres de Flandre.

Le comte Bauduin, ayant en haste rassemblé ses Hennuiers, se porta dans les terres du duc, qu'il ravagea ; brusla tout le pays jusqu'à Nivelles ; il prit et rasa le chasteau de Feluy et se rendit maistre de celui d'Arquenne, qu'il conserva sans le démolir. Le duc de Bourgogne et le roy de France luy ayant envoyé secours, il se résout à assiéger Nivelles, qui estoit défendue par le comte de Looz. Pendant qu'il estoit à Arquenne, se disposant à attaquer vigoureusement ceste ville, il tomba la nuit une pluye si abondante que les hommes et les chevaux pouvoient à grande peine la supporter. Le lendemain, on vit que presque toute l'armée s'estoit débandée, en sorte que Bauduin se vit obligé de revenir sur ses pas et de conclure une trefve avec le duc et ses alliés, jusqu'après la quinzaine de Pasques. Le peuple attribua ceste déroute à la protection de sainte Gertrude, patronesse de Nivelles.

1194.

L'empereur, estant venu jusqu'à Saint-Tron après les Pasques, manda vers luy le duc de Louvain et le comte de Haynaut, dans le dessein de les réconcilier ; mais il ne put y parvenir ; il les obligea touteffois à proroger la trefve jusqu'après l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Au mois de may de ceste année, la comtesse Marguerite fut saisie en Flandre d'une forte maladie, de laquelle se trouvant un peu mieux et croyant le changement d'air devoir contribuer à sa santé, elle se fit transporter en son chasteau de Mons, par l'Escault, afin d'y respirer un air plus sain; elle guérit par la grace de Dieu.

Au mois de juillet suivant, le comte Bauduin fut aussi assailly d'une forte fièvre, tellement qu'on désespéra de sa vie, de laquelle il guérit par les mérites de saint Hilaire, auquel il s'estoit voué.

Les ennemis de Bauduin profitèrent de la trefve pour luy créer de nouveaux embarras. Henry-l'aveugle, son oncle, n'attendoit que le moment favorable pour s'affranchir des traités qu'il avoit faicts malgré luy ; il travailloit, sous main, à luy susciter partout des ennemis. Il forma en conséquence contre Bauduin une ligue composée des plus puissants seigneurs, pour en estre aidé à recouvrer son comté de Namur. Ces seigneurs estoient le duc de Limbourg, les comtes d'Hollande, de Juliers, de Vianden, de Danborch, et Simon, prince de Liège. Le duc de Louvain, voulant trouver les apparences, attendit la fin de la trefve pour se déclarer.

Bauduin estoit en Flandre quand il apprit ces nouvelles, qu'il tint secrettes pour ne point allarmer le pays. Il rassembla en haste ses troupes et partit pour Namur avec la petite armée qu'il avoit pu réunir. Nicolas de Rumigny commandoit les Hennuiers et Robert de Waurin, sénéchal de Flandre, les Flamans. En passant par le Haynaut, il fit semoncer tous ses hommes d'armes de réunir le ban et l'arrière-ban et de le suivre sans délai.

Il arriva à Namur la veille de Saint-Pierre-aux-liens, premier d'aoust; bien que tous ses gens n'estoient arrivés, il résolut de combattre le lendemain. Ayant pourvu à la seureté de Namur, il alla incontinent à la rencontre de ses ennemis, qui estoient

postés près du village de Nenville, sur la rivière de Mehaigne. Ce fut là que se donna la bataille la plus furieuse qu'il y eut depuis long-temps. L'armée des princes estoit composée de quatre cents chevaliers avec autant d'écuyers, et de vingt mille hommes d'armes; de son costé, Bauduin, bien qu'inférieur en nombre, puisqu'il n'avoit que dix mille hommes d'armes, avec cent soixante chevaliers, emporta néanmoins le dessus sur tous ses ennemis, après un long et meurtrier débat. Son fils Bauduin, donnant des présages de ce qu'il devoit estre un jour, se signala entre tous les autres, car après estre entré le premier dans la meslée, dont il fut blessé d'un coup de flesche, il ne laissa d'animer les autres et rompre les escadrons ennemis, jusques à les mettre en déroute. Il fut fait en ceste bataille cent dix-huit prisonniers de la noblesse, entre lesquels le duc de Limbourg, son fils et beaucoup de soldats.

En ce mesme mois d'aoust, le duc de Louvain et le comte de Haynaut se réunirent dans un chasteau près de la ville de Halle, où, après trois jours de conférences, ils conclurent la paix. Les conditions de ceste paix de Halle furent que le duc de Limbourg et ses fils y seroient compris, qu'ils seroient remis en liberté moyennant ostages; que le comte de Haynaut seroit investi par le duc de Louvain de la seigneurie d'Alost, au respect de laquelle ce prince recevroit Bauduin à foy et hommage, ou celui de ses enfants à qui il céderoit ses droits; que ledit comte de Haynaut ne feroit hommage à l'évesque de Liège que lorsque le pape auroit prononcé sur l'appel des archidiares contre l'élection qui avoit esté faite. C'est ainsy que Bauduin, après avoir triomphé de ses puissants ennemis, demeura paisible possesseur de ses estats.

Sur ces entrefaites les archidiares de Liège estoient revenus de Rome porteurs d'un bref, autorisant le chapitre à s'assembler hors de Liège, pour choisir librement un évesque, et nommant commissaires dans ceste affaire les archevesques de Rheims et de Trèves avec leurs suffragants. Bauduin avoit aussy reçu un bref le déclarant protecteur de l'évesché de Liège et l'invitant à faire usage en ceste rencontre de la puissance qu'il avoit reçue de Dieu pour protéger les loix de l'église. Ces commissaires citèrent

d'abord Simon à comparoistre et à déposer l'épiscopat; sur son refus ils l'excommunièrent. Ayant ensuite réuni, à Namur, sous la protection de Bauduin, ceux qui avoient droit à l'élection, l'archidiacre Albert de Cuyk fut choisi d'une voix unanime.

Le comte Bauduin n'avoit pu assister à ceste élection, ayant été rappellé en Flandre à cause de la maladie de la comtesse Marguerite, sa femme. Ceste bonne princesse morut à Wynendale, le 14 novembre; elle laissa plusieurs fondations pieuses et fut enterrée dans l'église de Saint-Donat à Bruges.

Le comte Bauduin, après avoir fait reconnoistre son fils Bauduin comte de Flandre, s'en revint à Namur, près du nouvel évêque Albert, auquel il fit hommage-lige et serment de fidélité dans l'église de Saint-Aubin, en présence du clergé et de la noblesse. Ensuite plusieurs seigneurs et officiers firent le mesme devoir par son conseil. Le duc de Limbourg et le duc de Louvain ayant ouy ceste nouvelle, en furent moult courroucés, et se mirent à molester tous ceux qui avoient pris part à l'élection dudit Albert: ce que voyant, le comte Bauduin se résolut à leur faire la guerre. Il se rendit d'abord maistre du chasteau de Dinant, ensuite de quoi il vintattaquer celui de Huy. Il avoit dans son armée cinq cents chevaliers avec leurs escuyers et plus de quarante millesoldats, qui tous furent logés dans la ville très-convenablement sans estre à charge aux bourgeois, dont nul ne se plaignoit d'eux. Le duc de Louvain, sachant que les forces de Bauduin estoient très-grandes, s'en vint amiablement à luy, le priant de suspendre ses attaques et offrant de laisser audit comte en garde le haut pays de Liège, tandis que luy feroit évacuer les forteresses et chasteaux du pays d'en bas, pour les rendre à celui des deux élus qui seroit reconnu par Rome. Simon, ain-y dépossédé des villes et chasteaux qu'il avoit en son pouvoir fut contraint de partir pour Rome. La cause fut long-temps discutée; enfin le pape cassa l'élection de Simon et confirma celle d'Albert. Cependant Simon fut traité aussi honorablement, ayant été fait cardinal. Il ne put toutefois jouir de sa nouvelle dignité, ayant esté attaqué d'une grieve maladie, dont il trespasa et fut ensépulturé dans l'église

de Saint-Jean de Latran. Ainsy fut terminée ceste longue affaire. Après avoir reçu l'investiture de l'empereur, Albert fut consacré par l'archevesque de Couloigne, et prit possession de son évesché sans plus de difficultés.

1195.

En ceste année, par une feste de Pentecoste, Philippe, fils du comte de Haynaut, fut fait solennellement chevalier par le roy de France.

En ceste année, Bauduin, chastellain de Mons, seigneur d'Havrec, morut après avoir donné à l'église Sainte-Waltrude de Mons la terre d'Affres, tenue en fief du comte de Haynaut, à charge de célébrer journellement une messe pour son ame et celles de ses anchisseurs. Ceste fondation fut transportée par le chapitre du lieu à l'hospital de Saint-Jean de Hiérusalem, moyennant vingt sols de reconnoissance au jour Saint-Martin, dont Henry, fils du comte, se rendit pleige.

En ce mesme temps, le vieux Bauduin de Haynaut et le jeune Bauduin de Flandre firent alliance avec le duc de Louvain. Ensuite de ladite alliance ils marchèrent contre le duc de Limbourg et le comte de Gueldre, qui estoient en guerre contre le duc de Louvain. Voyant ceste armée formidable ils n'osèrent résister et se soumirent à ces princes, qui en usèrent généreusement envers eux. Après ceste guerre, qui ne fut mesme pas commencée, Bauduin se mit en chemin avec Arnould, archevesque de Couloigne, et Henry, duc de Louvain, vers l'empereur, qui estoit à Strasbourg, pour le voir investir son fils de certains fiefs de Flandre dépendants de l'empire. Estant sur son retour, il fut attaqué d'une griefve maladie, qui l'obligea de retourner incontinent en son chasteau de Mons. Se voyant pressé par ceste maladie, il songea à régler le partage de ses enfants. Bauduin, son aîné, fut déclaré héritier des comtés de Flandre et de Haynaut; Philippe, son

puisné, eut le marquisat de Namur, à condition qu'il releveroit du comte de Haynaut, qui le tiendroit de l'empereur. Son plus jeune fils, Henry, eut pour apanage mille arpents de terre situés en Flandre et Haynaut, et sa fille Sibylle, deux mille marcs d'argent. Il laissa en outre plusieurs fondations. Tous les chapitres et toutes les abbayes du Haynaut eurent part à ses libéralités, ensorte qu'on faisoit partout des anniversaires pour le repos de son ame. Finablement, pour plus mettre sa conscience en repos, il rétablit tous les dommages faits par luy ou par les siens aux églises ou aux particuliers. Il abolit certains droits seigneuriaux qui vexoient le pauvre peuple, particulièrement en la chasse des bestes fauves. Il morut le 16 décembre et fut enterré dans l'église de Sainte - Waltrude, devant la chapelle Saint-Jeaques, qu'il avoit fait bastir. (*Voyez le détail de toutes ces fondations dans Gislebert, Chron. Hann.*)

Bauduin eut de sa femme Marguerite d'Alsace quatre fils et trois filles :

Bauduin vi, comte de Haynaut, comte de Flandre, huitiesme de nom, qui espousa Marie de Champagne, et pour ses vertus et son courage devint empereur de Constantinople.

Philippe, marquis de Namur, qui eut à femme Marie, fille du roy de France, et fut empereur d'Orient après Henry, son frère.

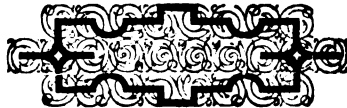
Henry, qui espousa la fille du comte d'Auxerre et succéda à l'empereur Bauduin, son frère, comme empereur de Constantinople; il espousa en secondes noces la fille de Jean, roy de Bulgarie.

Théoduin mort en France sans hoirs.

Elisabeth, femme à Philippe, roy de France, mère-grande de saint Louis.

Isolente, qui fut alliée à Pierre de Courtenay, depuis marquis de Namur et empereur d'Orient après son beau-frère Philippe.

Sybille, qui espousa Gérard, comte de Luxembourg et Ligny.





LIVRE CINQUIÈME.

Les comtés de Hainaut et de Flandre réunis.

Depuis la réunion des comtés de Haynaut et de Flandre, sous Bauduin V¹ (1195), jusqu'à l'avènement de la Maison d'Avesnes, par l'abdication de Marguerite de Constantinople en faveur de son fils Jean d'Avesnes (1278).

L'an 1196 — 1199.

A Bauduin v, prince illustre et de haute renommée, succéda son fils aîné le comte de Flandre, dans le comté de Haynaut, et Philippe, son second fils, dans le marquisat de Namur, dont il rendit foi et hommage au comte de Haynaut, son frère, qui, en ceste qualité, se reconnut aussi homme-lige du seigneur empereur. Ensuite au mois de février ledit Bauduin se rendit au chasteau de Huy, où il fit aussi hommage à Albert, évêque de Liège, pour son comté de Haynaut.

Ceste année fut particulièrement désastreuse. La violence du vent d'Afrique fut si grande qu'elle renversa quantité d'églises, de tours, de maisons et un nombre infini d'arbres. Les bleds

ayant esté gelés, il s'ensuivit aussi la famine, en sorte que la mesure de grain, qui ne valoit année ordinaire que tout au plus cinq sols, se vendoit soixante. Nous en lisons la relation dans les verses qui suivent :

*Turbine ventorum fit magna ruina domorum.
 Fabrica multarum confrigitur ecclesiarum.
 Decidit et cuncti generis radicitus arbor.
 Clade famis Diræ plures capere perire.
 Scœvit in miseros nimium, quæ quinque per annos,
 Sexdenis solidis emptus tritici corus unus.*

Sur la fin de la mesme année, le comte de Haynaut et de Flandre s'en alla à Compiègne, où il fit hommage au roy de France des terres et seigneuries qui relevoient de lui; mais le bon accord entre eux ne dura guère longuement.

En ceste année 1197, le comte Bauduin, excité par ses Estats de Flandre, se liguâ avec le roy d'Angleterre contre le roy de France, pour récupérer les villes et les seigneuries que ledit roy avoit disjointes de la Flandre sans nul droit. Ayant rassemblé ses chevaliers hennuiers et les communes de Flandre, il se mit en campagne sans rencontrer d'ennemis. Le roy Philippe, estant occupé à combattre les Anglois en Normandie, Bauduin envahit donc facilement les villes qu'il convoitoit. Ce fut en ceste occasion qu'il se rendit devant Tournay dans le dessein de l'assiéger; mais les bourgeois en obtinrent une trêve moyennant une somme de 4000 marcs et la promesse de garder une exacte fidélité. (Poutrain, Histoire de Tournay; Recueil des Lettres et Chartes, etc.)

Audit an le même comte accorda Henry, chastellain de Mons et seigneur de Havrecq, avec l'abbé et religieux du monastère de Saint-Denis en Broqueroye, situé près la ville de Mons, pour le différend qui estoit entre iceulx touchant la coupe et incision du bois de Havrecq. Ce qui appert par lettres authentiques. (Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 1, pag. 722.)

L'an 1198, le comte Bauduin, estant en la ville de Mons, vient encore à bénéficier l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye, comme il appert par lettres authentiques. (Même ouvrage, pag. 713.)

Le comte Bauduin, séjournant en son chasteau de la ville de Mons, vient de recef à bénéficier l'abbaye de Saint-Denis, comme il appert par lettres authentiques. (Même ouvrage, pag. 559.)

Sur la fin de ceste année 1199, le roy Richard estant mort, le comte Bauduin se résolut à conclure la paix avec le roy de France. Sur l'invitation de celui-ci, il se rendit, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de ses Estats, à Péroune, où Philippe se trouvoit avec toute sa court. Un traité de paix fut terminé en peu de jours, d'après lequel la Flandre récupéra un grand nombre de villes qui en avoient été séparées à la mort du comte Philippe d'Alsace. La tranchée, dite *le Neuf Fossé*, que Bauduin de Lisle avoit fait creuser, fut reconnue pour limite entre les deux estats. Tout ce qui estoit en-deçà fut à la Flandre, et tout ce qui se trouvoit au-delà à la France.

1200.

Le comte Bauduin, ayant par vœux entrepris solennellement la croisade, pour aller faire guerre en la Syrie contre les infidèles, assembla en la ville de Mons les Estats de son pays de Haynaut, à l'effet de mettre bon ordre à la police dudit pays. A raison de quoy retira du village de Hornut en la ville de Mons le siège judiciaire des causes et procès qui y avoit esté estably par ses antécresseurs comtes de Haynaut, instituant audit Mons quatre conseillers sédentaires, et remettant lors du consentement desdits Estats en meilleure forme les loix et coutumes dudit pays de Haynaut. Cecy arriva le 26 du mois de juin en ladite ville de Mons, où furent présents plusieurs nobles, accompagnés du

clergé et députés des villes, lesquels approuvèrent et receurent lesdites nouvelles loix et coutumes par appension de leur seel et signature de leur main. Ces nobles furent :

Philippe, marquis de Namur, frère au comte Bauduin; Henry, aussi frère dudit comte; Waultier d'Avesnes; Alard de Chimay; Rasse de Gavre; Gérard de Jauche; Eustace du Rœulx; Nicolas de Barbançon; Willame, oncle dudit comte; Gilles de Traze-gnies; Willame de Kevy; Régnier de Triet; Nicolas de Rumigny; Engelbert d'Enghien; Arnoul de Morlanwelz; Godefroy de Thuin; Willame d'Haussey et Arnoul, son fils; Wautier de Ville; Wautier de Kievraing; Nicolas de Condet; Huge de Gages; Régnier de Roucourt; Nicolas de Mainwaut; Huge de Bevre; Gilles de Braine; Henry, frère au précédent, chastellain de Binche; Oste de Watripont; Nicolas de Flamengrie; Henry, chastellain de Mons; Gislain, chastellain de Beaumont; Oste d'Arbre; Bauduin de Saint-Remy; Wautier de Sotinghien; Arnoul d'Audenarde; Gérard de Saint-Aubert; Henry, oncle dudit comte; Adam de Walencourt; Gilles de Berlaimont; Huge de Saint-Aubert; Gérard, prévost de Douay; Wautier, chastellain de Douay; Jean de Sepmeries; Jean de Henripont; Bauduin de Strepy; Alard, Nicolas et Wautier, fils du précédent; Gilles et Ulbaut de Harveng; Bauduin de Valencènes; Régnaud de Strépy; Robert de Louvegnies; Nicolas de Montigny; Huge de Harveng; Francon de Feluy; Fastre de Cambron; Régnier de Mons; Charles de Croix; Druon de Kavrain; Gossuin, prévost de Soignies; Wautier de Blanden et son fils Gérard; Aubert de Fantignie; Gilles de Mons; Willame de Montigny; Bauduin de Coussolre, Alard de Grandreng; Gillebert Cornut; Willame de Floyon, et autres.

Sur ce que nous avons dit que ledit comte retira du village d'Hornut la judicature des causes en la ville de Mons, y établissant quatre conseillers, voulut que le premier d'iceux fut son chancelier et nommé le premier clerc; de là est venu que, comme ces quatre clercs eurent du commencement leur demeure en la première ville, la rue où ils se logèrent fut appelée la rue des Clercs, laquelle s'estendoit depuis la porte

du Marché jusques à l'église de Saint-Germain ; ladite rue retient encore de présent sondit nom.

(Voir l'APPENDICE, VIII.)

Audit an le comte Bauduin approuva et confirma les loix et coutumes de la ville de Granmont, que le comte Bauduin de Mons, jadis bastisseur d'icelle ville, avoit ordonnées.

1201.

Les serfs et servantes de l'église Sainte-Waltrude de Mons sont maintenus en leur condition et estats par le comte Bauduin, qui se disposoit au voyage de Syrie ; fut aussy par iceluy fondé en ladite église un anniversaire de messes pour luy et sa femme Marie de Champagne, comme il appert par les lettres authentiques. (Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 3, pag. 365.)

Touchant les serfs et servantes desquels est fait mention en les lettres susdites, faut noter que, en ce temps, les chrestiens se trouvoient serfs et servantes tel que nous appellons présentement esclaves, lesquels eux, leurs femmes et enfants appartenoient à certain maistre ou seigneurs, et par donation d'iceulx aux églises, lesquels serfs et servantes devoient tout service, main-d'œuvre et obéissance. D'iceulx est fait mention en diverses lettres authentiques, si comme en celle du testament de sainte Aldegonde à l'an 646 ; en celles de saint Humbert à l'an 666, à cause de la fondation de l'abbaye de Maroilles ; en celles de Rohingus à l'an 726, pour la donation du chasteau d'Anvers à saint Willebrode ; et spécialement en celles de Bauduin, comte de Haynaut, cy-dessus alléguées à l'an 1084, pour la fondation de l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye.

Ces serfs et servantes estoient aucune fois rendus libres à la façon des Romains, soit par testament ou vivant de leurs maistres particuliers, soit encore par la libéralité des colléges

des églises , à cause du bon service qu'ils leur avoient faits. Si est cependant que telle servitude estoit assez misérable , indigne et non convenable à l'estat et liberté chrestienne ; c'est pourquoy Marguerite , comtesse de Flandre et Haynaut , fille du comte Bauduin , empereur de Constantinople , abrogea et anéantit telle servitude , défendant bien sous griefves peines de l'introduire au temps advenir. Les lettres de telle inhibition se réservent , ainsy que dit Molanus , en l'église de Saint-Pierre de Lisle. En suite de quoy , comme un certain Portugais fust venu de par-deçà du temps de l'empereur Charles v , rechercher un sien esclave chrestien qu'il avoit achepté et estoit fugitif en ces Pays-Bas , appelé Simon , marqué à l'une de ses joues de la lettre P , à l'autre de L M , présenta requeste audit empereur de pouvoir rechercher et ravoit sondit esclave. L'empereur remit le tout au jugement de son parlement de Malines , lequel renvoya ledit Portugais en ses prétentions , disant qu'il n'estoit pas bien fondé en raison , en tant que selon les coustumes du Pays-Bas il n'y avoit plus de servitude et esclavage audit pays , et qu'icelle estoit ja passée longues années abolie et la liberté conservée.

En l'an susdit ledit comte Bauduin affranchit totalement , à la façon de son père , l'église de Sainte-Waltrude de Mons de certaines charges appellées gistes et parchoines qu'elle soustenoit cy-devant à l'arrivée des cardinaux , légats apostoliques , archevesques de Rheims , de l'évesque de Cambray et leurs officiers : ce qui appert par lettres authentiques scelées du seel dudit comte et passées en la ville de Mons en présence du corps de Sainte-Waltrude.

(Voir l'APPENDICE , IX.)

L'église de Sainte-Waltrude de Mons et Marcel , mayeur de Nimy et Maisières , fils de Harduin , furent ensemble pacifiés par le comte Bauduin , à cause de certain différend qui estoit entre lesdites parties ; ce qui appert par lettres authentiques dudit comte , lequel , après avoir accordé plusieurs choses audit mayeur

sous le nom de *Villicus*, dit en ceste sorte : Ledit mayeur doit à l'église de Sainte-Waltrude, à la façon des autres mayeurs de Haynaut, du temps qu'on tient chapitre général, parchoine de viandes et non pas de vin.

Ledit mayeur doit annuellement au prévost ou prévoste de Sainte-Waltrude, au cinquiesme jour de la Nativité de Notre-Seigneur, quatre pains de quatre deniers, quatre chappons et six deniers pour le vin.

D'autre costé, le prévost ou prévoste doit recevoir ledit mayeur audit jour à sa table et luy donner un disner honeste avec vin ; son serviteur doit estre traité sans vin.

Ledit mayeur se doit trouver à Mons au jour de la Purification de la Vierge Marie, pour conserver fidèlement les chandelles appartenant à la custodie, *alias* trésorerie, de Mons, et on lui doit donner la meilleure chandelle après les six meilleures.

Au jour suivant la Purification, qui est la feste sainte Waltrude, doit ledit mayeur se trouver en l'église Sainte-Waltrude avec le trésorier pour recevoir les rentes, les serfs et servantes. Advenant le soir dudit jour, ledit trésorier luy doit livrer pour lui douze deniers provenant desdites rentes.

Ledit mayeur doit estre adhérité et investy de sa mairie par ladite église, et à cause de ceste investiture doit pour relief à icelle église quarante sols et prestage de serment par attouchement des choses sacro-saintes. Cela fait il doit estre présenté au comte, afin qu'il luy fasse hommage sans relief et service, etc.

L'an 1202.

Le 23 aoust, les quatre hôtes de l'église Sainte-Waltrude de Mons furent affranchis par le comte Bauduin, qui séjournoit en la ville de Valencènes, comme il appert par les lettres authentiques.

(Voir l'APPENDICE, X.)

En la mesme année que dessus vinrent en la ville de Mons Perluin, religieux de Saint-Denis en France ; Pierre de Rosiasce et Fulcon, Parisiens, tous docteurs en théologie ; lesquels, par commission du pape Innocent, preschoient la croisade deçà delà parmy la Flandre et le Haynaut pour inciter les princes et seigneurs à se croiser, en enroller à recouvrir la Terre-Sainte, de sorte que, comme le comte Bauduin s'estoit croisé en l'an passé à Bruges avec certains seigneurs de Flandre, en ceste année aucuns seigneurs hennuiers, tels que s'ensuivent, vouèrent en l'église Sainte-Waltrude à ensuivre ledit comte Bauduin, leur seigneur, si comme :

Henry d'Enghien, Jaques d'Avesnes, Malin de Walencourt, Bauduin de Beauvoir, Cedès de Rain, Gaultier de Bousies, Robert de Boussoit avec son frère Gaultier, Régnier de Triet, Isselain de Walhain, Gaultier de Villers, Bauduin de Neufville, Guillaume de la Porquery, Siger de Silly, et autres notables seigneurs hennuiers.

De plus, la comtesse Marie, femme du comte Bauduin, incontinent après qu'elle fut accouchée de sa fille Marguerite, entreprit aussy, du consentement de sondit mary, le voyage de Syrie. L'on eut vu lors comme, parmy la Flandre et le Haynaut, les ecclésiastiques faisoient processions, jeunoient, et tous les jours célébroient la messe pour le bon succès de leur comte et des seigneurs qui l'accompagnoient à sondit voyage, et qu'à la fin de la messe chantoient le psaulme : *Deus venerunt gentes in hæreditatem tuam*, et ce qui s'ensuit. D'autre costé l'on voyoit les seigneurs et gentilshommes qui entreprenoient ledit voyage s'adonner à toutes œuvres pieuses, notamment à fonder oratoires, hospitaux et cantuaires de messes. A cest effect fut fondé en ceste année, au mois de juin, l'hospital de la ville du Rœulx, distante de la ville de Mons deux lieues et demye, par un certain gentilhomme qui à ce fin donna sa maison avec autres biens compétants pour illec estre receus et alimenter les pauvres pèlerins passagers, y constituant surintendant d'iceluy hospital l'abbé de Saint-Fœillien avec trois eschevins dudit

Rœulx, qui pourroient establir un administrateur ou hospitalier. audit lieu; le tout se faisant par ledit gentilhomme pour l'honneur de Dieu, expiation de ses péchés, bon succès de son voyage et charité envers son prochain. Ceste fondation fut approuvée et confirmée par messire Eustace, seigneur du Rœulx, comme il appert par les lettres authentiques.

1203.

Au commencement de ceste année furent assemblés les Estats de Haynaut en la ville de Mons, par ordonnance du comte Bauduin, qui déclara le désir qu'il avoit que durant son absence il y eut bon ordre en son pays de Haynaut. A cest effet establit, en présence desdits Estats, pour gouverneur dudit pays son oncle Guillaume. Puis alla en Flandre où il nomma pour gouverneurs de ladite Flandre et de ses filles Jenne et Marguerite, sçavoir : Philippe, son frère, comte de Namur, et messire Bouchard d'Avesnes, auxquels servoient de conseil Gérard, prévost de Bruges, chancelier de Flandre et oncle aussi dudit comte. Cela fait ledit comte partit de ses pays accompagné de Marie de Champagne, sa femme, et grand nombre de seigneurs et gentilshommes tant flamands que hennuiers. Comme il fut en France à lui se joindirent notables seigneurs dudit royaume pour se rendre tous à Venise. Oudegherst dit que ledit comte n'alla droit à Venise, ains à Rome, à cause qu'il estoit an de jubile et que de Rome il se rendit après à Venise. Estant arrivé audit Venise fut requis des Venitiens, avant passer en Syrie, de subjuguier les Liburtiens et Istriens, leurs rebelles, et incontinent après fit embarquer à Venise sadite femme et l'envoya en Syrie sous la conduite du seigneur Jean de Nelle, laquelle estant parvenue à la ville d'Acre, *aliàs* Ptolomaida, mourut le 29 d'aoust de ceste année, ayant enduré diverses agitations et dangers de la mer. Aucuns disent qu'elle mourut de maladie d'enfantement. Soit qu'il en soit, le comte Bauduin ayant avec les autres

princes de l'Occident dompté les Liburtiens et Istriens, est esleu capitaine général de l'armée chrestienne pour déchasser de Constantinople le tyran Alexis.

Audit an, comme Guillaume, gouverneur de Haynaut et oncle du comte Bauduin, séjournoit en la ville de Mons, l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroye lez ladite ville fut par luy bénéficiée, comme il appert par lettres données audit Mons. (Miræus, *Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 1, pag. 568.)

L'an 1204, comme la ville de Constantinople fut prise le 12 du mois d'apvril, par les princes chrestiens sur le tyran Murzufle, qui avoit estranglé le jeune Alexis, vray empereur de Constantinople, fut esleu et créé empereur des Gréciens Bauduin, comte de Flandre et Haynaut, et ce par lesdits princes chrestiens. Il fut couronné empereur le sixiesme jour de may en l'église Sainte-Sophie de Constantinople, par Thomas Nanroceni, nouvellement créé patriarche de Constantinople. Il publia une belle et notable lettre à tous chrestiens, tant ecclésiastiques que séculiers, pour faire entendre comme tout s'estoit passé à la prise de Constantinople. Ceste lettre se trouve encore de présent en la trésorerie de l'église collégiale de Soignies, ville de Haynaut.

(Voir l'APPENDICE, XI.)

1205.

L'empereur Bauduin, comte de Flandre et Haynaut, ainsy qu'il assiégeoit en Orient la ville d'Andrinople, fut attiré avec ses gens au combat par les Valachriens, en sorte qu'il fut défait. S'il fut lors occis, dit Meïer, on n'est pas assuré, bien que dès lors on ne le vit plus. Ce désastre advint, dit Vigner, le quinzième jour du mois de mars; Nicéas, historien de ce temps, dit que lors ledit empereur Bauduin fut mené captif, chargé de liens, au pays de Misnie, près de Jean, roi de Bulgarie, lequel le fit

depuis tenir estroitement en prison l'espace de seize mois en la ville de Ternobe, et qu'enfin luy fit couper les pieds jusques aux genoux et les mains jusques aux bras, puis le jeter en une vallée pleine de rochers et précipices, où il mourut misérablement le troisieme jour, abandonné aux bestes sauvages; c'est l'opinion de Nicétas qu'ensuive Massonius.

Il laissa de sa femme Marie de Champagne seulement deux filles, savoir : Jenne, qui fut aussy comtesse de Flandre et Haynaut, et Marguerite, qui fut aussy comtesse de Flandre et Haynaut après la mort de sadite sœur, qui trespassa sans enfant, comme nous voyerons cy — après.

L'an 1208, une grande pièce de la sainte vraie Croix de Notre-Seigneur fut donnée à Damp Thomas, de Walcourt (qui estoit en Orient avec son frère messire Gérard, seigneur de Walcourt), par Henry de Haynaut, empereur de Constantinople, et Théodore, patriarche d'Antioche, comme il appert par les lettres expresses, garnies de seel d'or, laquelle relique sainte se voit encore de présent en ladite abbaye de Liessies, et autre pièce séparée d'icelle en la chapelle de l'hostel dudit Liessies, à Mons. (*Miræus, Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 3, pag. 374.)

1209 — 1214.

Furent faits une transaction et accord entre l'église de Sainte-Waltrude de Mons, d'une part, et Henry 1.^{er}, duc de Brabant, d'autre, touchant les droits que prétendoient l'une et l'autre partie sur la ville de Hérentals, située en Brabant. (*Miræus, Dipl. Belg.*, édit. Foppens, tom. 1, pag. 197.)

Audit an, Philippe, comte de Namur, ayant esté pratiqué par le roy de France, envoya secrètement ses deux niepses Jenne et Marguerite à Paris; de quoy les Flamands et Hennuiers estant merveilleusement irrités contre lui, le privèrent de toute

administration des pays de Flandre et Haynaut , ensemble de la tutelle de sesdites niepes, remettant le tout sur messire Bouchard d'Avesnes.

L'an 1211, comme à l'instar de Sanchius, roy de Portugal, et sa sœur Macthilde, donazère de Flandre, Philippe, roy de France, eut renvoyé en Flandre la comtesse Jenne avec sa sœur Marguerite, ladite Jenne fut mariée à Ferdinand ou Ferrand, fils dudit roy Sanchius.

1212.

En l'année 1212, Marguerite, surnommée *la bruno*, future comtesse de Flandre et Haynaut, est alliée par mariage à messire Bouchard d'Avesnes, son tuteur, sans qu'on sceut qu'il fut ordiné diacre ou soudiacre ecclésiastique. Or, comme les solemnités des nopces fussent achevées en Flandre, les comte et comtesse Ferrand et Jenne se transportèrent avec les nouveaux conjoints en la ville de Mons, où Wautier, seigneur d'Avesnes, frère audit Bouchard, se trouva, et présents lesdits comte et comtesse, accompagné de plusieurs seigneurs, tant flamands que hen-nuiers, se déshéritâ selon ses promesses en faveur et pour sondit frère de la terre d'Estroen, et avec ce luy assigna six cents livres de revenus blancs, monnoye de Valeucènes, comme il appert par lettres authentiques.

(Voir l'APPENDICE, XII.)

L'an 1213 fut né au chasteau d'Estroen Jean d'Avesnes, surnommé *l'infortuné*, pour les dissensions qu'il eut avec sa mère Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut ; son père fut messire Bouchard d'Avesnes.

1214.

En l'an 1214 (selon la computation romaine prise au mois de janvier et non à Pasques), comme l'empereur Otton et le comte Ferrand faisoient grands préparatifs de guerre à Valencènes et Mons pour guerroyer le roy de France, qui avoit ses troupes à Tournay et es environs, fut déclaré en ladite ville de Mons, par ledit comte et la comtesse Jenne, sa femme, que nulle fille de chevalier put estre chanoinesse de l'église de Sainte - Waltrude de Mons si elle n'est fille légitime, comme il appert par lettres authentiques.

(Voir l'APPENDICE, XIII.)

En ladite année, le comte Ferrand est pris prisonnier, à la bataille de Bovine, par le roy de France et emmené à Paris, les fers aux pieds et mains, pour tenir prison estroite avec Eustace, seigneur du Rœulx, dedans la nouvelle tour du Louvre.

Aussy tost les Estats de Haynaut furent assemblés en la ville de Mons et ceulx de Flandre à Bruges, par lesquels furent aucuns seigneurs establis gouverneurs desdits pays, à l'exclusion de Bouchard d'Avesnes; de quoy, s'estonnant merueilleusement, la comtesse Jenne voulut sçavoir la cause de telle exclusion, à laquelle fut respondu que ledit Bouchard estoit excommunié de droit et de fait, pour avoir, luy estant soudiacre, contracté mariage avec Marguerite, sa sœur.

Fut né au chasteau d'Estroen Bauduin d'Avesnes, fils de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite, sœur de la comtesse Jenne.



1215.

Comme la comtesse Jenne s'adonnoit (durant l'emprisonnement de son mary, le comte Ferrand) à toute dévotion et œuvres pieuses, notamment à réparer les édifices des anciennes églises, augmenter les revenus des pauvres hospitaux, elle usa de ceste charité envers l'hospital de Ladres, situé lez la ville de Mons. Sur ce comme les eschevins de ladite ville avoient à eux appartenant, comme présentement, le gouvernement des revenus et l'admission des ladres et ladresses dudit hospital, le chapelain de Saint-Calixte, qu'on appelloit le chapelain du comte, voulut aussy selon le désir de ladite comtesse, s'entremettre à l'administration dudit hospital. A quoy s'opposèrent les eschevins de ladite ville de Mons; ce qu'estant venu à la cognoissance de ladite comtesse, commanda expressément aux eschevins susdits de recevoir avec eux pour administrateur dudit hospital sondit chapelain : ce qui appert en brief par lettres expresses.

(Voir l'APPENDICE , XIV.)

Je trouve que ledit hospital a esté grandement doté de revenus environ l'an 1300, par messire Baudry de Rochefort, seigneur de Frameries ou en Frameries, village situé près la ville de Mons. Voyez l'an susdit cy - après.

Audit hospital l'on peut de présent entretenir et nourrir lépreux, tant hommes que femmes, qui doivent estre natifs en la jurisdiction de la ville de Mons; s'il advient touteffois que l'un d'iceulx s'allie par mariage, il perd sa provision. Puis, l'ordonnance du comte de Haynaut porte que tous ceulx qui sont soupçonnés estre ladres au pays de Haynaut, ne peuvent estre tenus tels s'ils ne sont jugés en ledit hospital au-dessus certain petit pont de pierre, érigé à cest effet, avec cérémonies par docteur en médecine et chirurgien, présents eschevins de ladite ville à ce députés.

Secondément, je trouve que, comme l'administration de toutes

les ladries ou hôpitaux de ladres situés tant en France, Pays-Bas et ailleurs, fust donnée aux évêques en l'an 1312, par ordonnance du concile de Vienne. Ceste ladrie de Mons tomba en la disposition de l'évêque de Cambrai; mais Guillaume, premier de ce nom, comte de Haynaut, ne voulut que ladite ladrie fut gouvernée par ecclésiastiques, ains de coutumes par les eschevins de ladite ville de Mons ou leurs députés, en nombre de deux au moins, gens de resseance et solvables, lesquels seroient esleus par le conseil et eschevins de ladite ville et commis pour trois ans seulement. En sorte que je veux dire que, par lesdits eschevins et leurs commis, ceste ladrie de Mons a esté toujours bien gouvernée et les privilèges d'icelle maintenus, car, en l'an 1442, ils ne voulurent jamais accorder place en ladite ladrie à certain religieux de l'abbaye de Saint-Denis-lès-Mons devenu ladre, combien que l'abbé fit de grandes instances auprès desdits eschevins; et ce pour ce que ledit religieux n'estoit natif du jugement de ladite ville de Mons, bien que, par grâce spéciale et sans préjudice, ils donnèrent place à un Frère Mineur du couvent de Mons, estrangier, en respect que les Frères Mineurs dudit couvent accommodoient diligemment et fructueusement de prédictions le peuple de ladite ville.

Finablement, je remarque que, comme de notre temps, au siècle 17, ladite ladrie de Mons fut trouvée estre sans ladres pour tout; messieurs eschevins et conseil, qui désiroient dépenser les revenus de ladite ladrie à quelque bonne et pieuse œuvre, demandèrent à messire François Vanderburg, archevesque de Cambrai, interprétation sur la fondation d'icelle ladrie, touchant quoy ledit archevesque apostilla leur requeste, en sorte qu'ils auroient à employer lesdits revenus à ceulx qui auroient quelque maladie approchant la lèpre jusques à tant qu'il se trouveroit lépreux pour les entretenir audit lieu.

Bouchard d'Avesnes, n'ayant su obtenir du pape Innocent dispense sur son mariage, et ne voulant se séparer de l'habitation défendue avec sa femme Marguerite, est excommunié solennellement en Cambrai de l'ordonnance dudit pape, par le cardinal Estienne, nonce apostolique; à cest effet furent attachés

billets ès villes de Mons, Valencènes et autres, tant de Haynaut que Flandre.

Jeaques De Guyse dit que Bouchard, ayant appris la mort du pape Innocent et qu'Honorius III luy avoit succédé, il alla dans Rome, où il obtint ceste dispense, et que retournant il mourut en chemin. D'autres disent qu'il fut espîé et tué à son retour. Meïer veut qu'il ait esté fait prisonnier à Gand, et que, conduit par ordre de la comtesse Jenne à Rupelmonde, il y eut la teste tranchée. Si est-ce qu'il semble plus asseuré qu'il mourut de la mort naturelle en son chasteau d'Estroen, et qu'il fut enterré à Clerfontaine, près de l'abbaye de Montrœul.

Ce fut en ceste année que les Frères Mineurs parurent pour la première fois en Haynaut, dans la ville de Valencènes. Ils estoient au nombre de six, dont deux prebtres conduits par le frère Guillaume et envoyés par le supérieur ministre de France, qui avoit nom Pacifique. Ils furent reçus avec honneur et respect par Jean Sauvage, curé de Saint-Vaast et doyen de chrétienté, dans une maison qu'on disoit *le mont de la Chapelle*, hors de la porte Pisotte. Ils firent d'abord leurs offices dans l'église de la paroisse, et quelques religieux y furent enterrés. Dans la suite, en 1219, le peuple, touché de leur sainte vie, voulut les placer dans un lieu plus commode et obtint de l'évesque de Cambray l'hospital Saint-Barthélemy, où les pourvoyeurs des pauvres leur bastirent un petit couvent avec les ausmones qu'ils recueillirent.

L'an 1225, le comte Ferrand, pour lors prisonnier à Paris, et la comtesse Jenne, leur firent don du donjon de Valencènes, où la comtesse Jenne mit la première pierre de l'église l'année en suivant. Ceste dite église, achevée en 1233, fut consacrée en un dimanche, jour de l'invention Sainte Croix, en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité, de la Sainte Croix et de saint François, par l'évesque de Cambray Godefroy.

1216.*

En ceste année, Béatrix de Lens, issue des seigneurs de même nom, voulant se retirer dans un cloître pour mieux servir Dieu et à l'abri du monde, commence la fondation d'un monastère de l'ordre de Cisteaux. A cest effet, elle achète un lieu voisin de la ville de Mons, sur la rivière de Hayne, qui, pour les espines dont il est remply, a emprunté le nom d'*Espin-lieu*, où se trouvoit un petit hermitage que Jaques De Guyse dit avoir encore vu de son temps. L'on commença de bastir une église et un monastère, et une vertueuse religieuse, dite Remburge, fut envoyée pour prieuse en compagnie de quelques consœurs, avec lesquelles se rangea la susdite Béatrix, qui fut assistée dans ceste pieuse entreprise, non-seulement d'Henry, chastelain de Mons et seigneur de Havrecq, de Macthilde, sa femme, et de ses cousins, mais surtout de Jenne, comtesse de Haynaut, qui donna sept bonniers de terre, qui font une partie de l'enclos du monastère; à charge d'un anniversaire, comme il appert par lettres datées de l'an 1217. (Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 3, pag. 380.)

Elle donna aussi, par une lettre, une aumosne de 30 livres de rente; elle fonda avec le comte Ferrand, son mary, la première chapelle du monastère et donna ses revenus de Movissart, que les religieuses possèdent encore aujourd'huy. Thomas de Savoie, comte de Haynaut, et Wautier, seigneur de Lens, y attribuèrent trente bonniers de grands bois. Les seigneurs d'Havrecq et de Ghelin ont depuis renoncé à la haute justice sur la maison du monastère, qui est au pont de la Hayne, sauve meurtres, raptés et larcins: ce que Charles De Croy, marquis d'Havrecq, a confirmé à charge d'un obit tous les ans et une couronne de fleurs au renouvellement des abbesses.

Dom Jean d'Assignies, dans la vie du B. Arnould de Villers,

* Il manque ici un cahier du manuscrit contenant les années 1216 à 1237. Pour combler cette lacune, nous avons suivi le même mode que précédemment, en consultant les ouvrages les plus estimés de l'époque. A.-P.-V. D.

fait une mention honorable d'une prieuse dudit monastère, nommée *Lucie*, qui a vescu en grande austérité et sainteté.

L'on voit dans ce lieu une belle relique de sainte Pharaïlde, fille de sainte Amalberghe, sœur de Wautier IV, comte de Haynaut, qui est fort honorée et visitée dans ce lieu avec grand concours de pèlerins.

Ce monastère ayant été bruslé en 1578, les religieuses se réfugièrent dans la ville, où elles continuèrent leurs exercices religieux, jusqu'à ce que Jacqueline Cousin ayant rétabli la maison et les cloîtres, en 1595, elles y retournèrent; mais l'église ne fut rebastie qu'en 1601 par Jenne de Lannoy.

S'ensuit le catalogue des Prieuses et Abbesses d'Epinlieu.

Prieuses: Remburge, 1216; Gertrude, 1218; la bienheureuse Lucie.

Abbesses: Remberge de Lens, 1222—1233; Ide, 1267; Elisabeth de Jauche; Agnès; Marguerite 1.^{re}; Marie 1.^{re}; Marguerite II; Marie II; Félicité; Cordie; Jacqueline 1.^{re}; Marie III Rassoir; Julienne de Potes; Jenne Festelle; Jacqueline II Rogier; Hélène 1.^{re} de Lannoy, 1572; Hélène II de Silly; Magdeleine 1.^{re} Lecocq, 1594; Jacqueline III Cousin, 1595—1598; Anne 1.^{re} de Lannoy, 1601—1611; Marie IV de Buzegnies, 1619; Phillipine de Beugnies, 1625; Magdeleine II Farinart.

En ceste mesme année s'establit le monastère de Fontenelle. Aucuns disent que ce fut en 1202, d'autres en 1212. Si est-ce qu'elles n'estoient alors que des Béguines sans règle particulière, vivant pieusement en communauté; mais en 1216, voulant vivre d'une manière plus parfaite, elles prirent l'institut de Cisteaux, dans une maison bastie sur un fonds de l'abbaye de Crespin, entre les villages de Pont, Prit et Main.

Leur monastère ayant aussi été bruslé, en 1566, par les hérétiques, elles se retirèrent à Valencènes, où l'archevesque de Cambrai consacra leur nouvelle église en 1587. Ce ne fut qu'en 1612 qu'elles purent rétablir leur maison de Fontenelle et y rentrer.

S'ensuit le catalogue des Abbesses de Fontenelles.

Hawide de Condet, 1216 - 1232; Alix 1.^{re}, envoyée pour fonder l'abbaye du Jardinnet, en 1244; Marie 1.^{re} de Senguin, 1271; Sophie de Putte, 1279; Marguerite 1.^{re}, 1288; Alix II, 1309; Isabelle 1.^{re} Taisniers, 1321;

N. de Sarts, 1331; Agnès 1.^{re} de Marlis, 1338; Isabelle II de Priche, 1348; Marguerite II de Saint-Ghislain, 1368; Marguerite III de Bavay, 1375; Jenne Lamelin, 1390; Marie II Anoye, d'Ath, 1408; Jenne II Bernière, 1415; Agnès II Lamelin-Le-Cambgeur, 1454; Hélène 1.^{re} Lamelin-Lè-Cambgeur, 1454; Marie III d'Ollie, 1461; Marie IV Roesne, 1479; Marguerite IV Gervaise, 1479; Jenne III Gervaise, 1516; Jenne IV d'Escarmaing, 1534; Hélène II d'Escourières, 1557; Anne de Failly, 1562; Marie V Lepoivre, 1566; Barbe Bloequel, 1609; Catherine Le Moisine, 1612; Louise de Barbaise.

1217—1219.

En 1217, le pape Honorius, troisieme du nom, estant monté sur le trosne pontifical après la mort d'Innocent III, publia une nouvelle croisade. Les princes chrestiens s'empressèrent de prendre la croix. Les principaux furent André, roy de Hongrie; Jean de Brienne, roy de Hiérusalem; Louis, duc de Bavière; Erix, comte de Nevers; Gautier d'Avesnes, qui conduisait les Flamands et les Hennuiers; un légat et plusieurs évesques les accompagnoient.

Les Flamands, fatigués des maux qu'ils avoient soufferts, se tenoient en repos; la comtesse Jenne gouvernoit la Flandre et le Haynaut avec sagesse. Ceste bonne princesse vivoit avec simplicité et dans le deuil, pour la captivité de son mary, pratiquant force œuvres de miséricorde pour obtenir sa délivrance. Elle réclama à ceste fin la médiation du pape Honorius; elle envoya vers le roy les évesques de Cambray, de Tournay et de Thérouanne: tout fut inutile. Philippe s'obstina à le retenir prisonnier, jurant mesme par le bourdon de Saint-Jeaques, que tant qu'il vivroit, luy, le roy, il ne sortiroit point de prison. Ce prince estant mort, en 1223, la comtesse Jenne s'adressa à son successeur, Louis VIII, sans plus de succès. Il consentit touteffois, en 1226, à le relacher, mais à des conditions si dures et si humiliantes, que les Estats de Flandre ne voulurent point les accepter. Ce ne fut qu'après la mort de ce prince que Blanche, la royne

régente, luy rendit enfin la liberté en 1227, moyennant une somme de vingt-cinq mille livres et de retenir la ville de Douay comme garantie pendant dix ans. Ferrand, sorti de prison après douze ans de captivité, s'attacha depuis à la France et défendit la reine Blanche contre les princes opposés à sa régence.

En 1218, la comtesse douairière, qui se faisoit appeller royne, estant morte d'une chute de chariot, dans un précipice près de Furnes, fut enterrée d'abord à l'abbaye des Dunes, et ensuite transportée à Clairvaux en Bourgogne. D'après Meïer, on nomme encore de présent l'endroit où elle périt *le trou de la Royne*. Par ceste mort, la comtesse Jenne réunit à son domaine toute la Flandre gallicane, que Macthilde avoit retenue à la mort de son mary Philippe d'Alsace.

L'an 1219, aucuns disent 1218, par autorité de Jean de Bethune, évesque de Cambrai, le monastère de l'Olive prend son commencement dans un lieu nommé *le champ du Potier*, au village de Morlanwez. Un saint hermite, nommé Jean-Guillaume, natif de Brabant, en donna l'occasion. Ayant basti une église, soutenu par les largesses d'une femme pieuse, ayant nom *Berthe* et dame de ce lieu, il y passa plusieurs années dans les exercices de la pénitence et de la prière. Il crut qu'il feroit chose agréable à Dieu s'il y établisoit un monastère; il construisit donc une maison pour cest effet; sept religieuses de Moustier vinrent se ranger sous sa direction au service de Dieu, choisissant l'habit et s'incorporant à l'institut de Cisteaux. Le saint hermite mourut en 1240, laissant après lui des tesmoignages de sainteté que Dieu fit naistre pour honorer son serviteur. (Voyez là - dessus Jacques De Guyse.) L'on voit une bulle fort ample du pape Innocent iv, de l'an 1224, par laquelle il prend ce monastère sous sa protection et confirme la donation de divers biens qui luy avoient esté donnés.

Catalogue des Abbesses de l'Olive.

Marie 1.^{re} Mahipres; Marie II Meligh; Gertrude de Bruxelles; N... de Mons; N... de Marke; Elisabeth 1.^{re} de Kerke; Béatrix; Elisabeth II; Marie III Leleu; Agnès de Glabes; Marie IV Gilkarde; Elisabeth III;

Jenne 1.^{re}; Ide 1.^{re}; Marguerite de Prumels. (Ce fut sous ceste abbesse que fut introduite la réforme, en 1440, par Eustache, abbé du Jardinot.) Ide II de Viset; Jenne II de Warlusielle; Léonore Bourghoise; Catherine de Lannoy, 1554; Antoinette d'Oignies, 1583; Anne Dopen, 1603; Hélène Lecocq, 1608; Marie Gillets.

1220.

Jean de Bethune, évêque de Cambrai, estant mort, l'on choisit en sa place Godefroy de Fontaine, *aliàs* de Condet, deuxième du nom, surnommé *le bon évêque*, fils du seigneur de Condet en Haynaut, religieux professe, (ainsi le dit Aubert Le Mire) de l'abbaye de Ninove, de l'ordre des Prémonstrés. Il a écrit aucuns livres des offices divins, esquels il fait voir sa rare doctrine jointe à sa grande piété et dévotion. Il fut si zéléteur et grand amy de la justice qu'il fit et établit une loi pour les magistrats, à dessein d'empescher (ce qui arrive trop souvent) que les pauvres soient oppressés par la violence et la puissance des plus riches. Ceste loi se nomme jusqu'à présent *loi de Godefroy*.

Godefroy estoit nouveau dans la charge d'évêque, lors qu'il agréa et confirma les religieux trinitois que fit Alard, chevalier, seigneur d'Audregnies, Strépy, Ville, Archies, dans sa terre d'Audregnies, avec consentement d'Ide, sa première femme, comme se voit par lettres du lieu; et l'an 1224, par autres lettres, il confirma avec Julianne, sa seconde femme, la donation faite audit monastère. Gérard de Strépy, seigneur de Ville, a pareillement augmenté ceste fondation, comme il appert par lettres de l'an 1339.

Trois ans après la fondation d'Audregnies, Jean, seigneur de Lens, entre Mons et Ath, donna l'hospital de ce lieu, ayant d'assez grands revenus, aux mesmes religieux trinitois, qui s'estoient rendus recommandables par leur charité.

Les monastère et hospital de Notre-Dame de la Rose, à Lessinnes, sont fondés par Alix, femme de Jean, seigneur d'Audenarde, Flobecq et Lessinnes, qui y mit religieuses sous la règle de Saint-Augustin : elles ont esté autrefois en vogue. Plusieurs filles de condition, s'estant rangées dans ce lieu pour y servir charitablement les malades, et quelques-unes d'Audenarde y ont choisi leur sépulture. La fondation a esté depuis confirmée par le pape Innocent IV, par lettres données à Lyon et par le roy Louis IX, en 1254. (Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 3, pag. 598.)

1222.

En ceste année, par l'intermise de la comtesse Jenne de Flandre et de Haynaut furent terminés les desbats survenus entre Vallerand, comte de Luxembourg, et Philippe de Courtenay, second du nom, comte de Namur. L'occasion de ces desbats fut la succession au comté de Namur, que Vallerand disputoit à ce dernier et qu'il prétendoit luy appartenir à titre de sa femme Ermesinde, fille de Henry-l'aveugle. Ces deux princes, en conséquence, en estoient venus à des hostilités et à une guerre ouverte qui dura pendant plusieurs années, pendant lesquelles les campagnes furent désolées et les paysans réduits à la mendicité, sans que la victoire se déclarât ni pour lui ni pour l'autre. La comtesse Jenne prit des mesures pour mettre fin à ces fascheuses querelles. Elle agit si puissamment sur ces princes qu'elle les engagea à convenir d'une trêve et à se soumettre à l'arbitrage de l'archevesque de Coulogne. Après beaucoup de conférences, la paix fut enfin conclue entre ces deux prétendants. Philippe de Courtenay conserva le comté de Namur, dont on démembra les comtés de la Roche et de Durbuy en faveur du comte de Luxembourg. (Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 1, pag. 301.)

La mesme comtesse Jenne tint aussi, dans le mois de febvrier de ladite année, un grand parlement au Quesnoy, pour terminer

un différend qui existoit depuis long-temps entre le chapitre de Tournay et le chastellain Everard Radoul, qui empeschoit les colons de l'église de cultiver leurs terres. Intervinrent à ceste assemblée l'archevesque de Rheims, légat du Saint-Siège, les comtes de Blois et de Namur, Marguerite de Haynaut, les évêques de Tournay et de Cambray, et plusieurs personnages de distinction, tels que Robert de Bethune, Robert de Croisilles, Robert d'Aigremont, W., sire de Fontaine; Gilles, sire de Barbenson; W. de Ligne, Fastre de Ligne. (Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 1, pag. 415.)

1224.

La paroisse de Saint-Nicolas de Mons est premièrement érigée et tirée de celle de Saint-Germain, avec consentement du chapitre et des chanoines, du curé et de l'intendant de l'hospital, comme se voit par lettres authentiques.

(Voir l'APPENDICE, XV.)

Les revenus nécessaires pour la paroisse furent tirés de l'hospital de Saint-Nicolas, duquel elle emprunte son nom. La première église fut faite où est la moderne sur un petit cimetièrè; l'on en voit encore les vestiges en la chapelle Sainte-Anne; car comme la paroisse de Saint-Germain, qui tenoit toute la ville, estoit fort estendue, pour plus commodément enterrer les plus éloignés, on avoit dressé quatre cimetièrès à divers endroits, dont l'un estoit celui dont nous parlons; le second celui où l'on a basti l'église de Sainte-Élisabeth; le troisième est maintenant la paroisse de Saint-Nicolas de Bertaimont, et le quatrièrè estoit contre la chapelle de Notre-Dame du Joncoit, où l'on a dressé depuis l'église et le couvent des Frères Mineurs.

Durant les différens séjours de la comtesse Jenne à Mons, elle fit beaucoup de bien aux églises et aux hospitaux: c'est ainsy

qu'elle augmenta la dote de celui de Saint - Nicolas ; elle fut après secondée de sa sœur Marguerite, qui ne se doivent dire fondatrices, mais seulement bienfaitrices, pour ce que ledit hospital estoit long-temps auparavant, comme l'on voit par la lettre du pape Lucius de l'an 1181.

Il y avoit alors deux hospitaux contre la ville de Mons, dont le premier (qui se nommoit des *Douze Apostres*, où l'on nourrissoit douze pauvres), estoit basti hors de la porte de Havrecq, devant le crucifix qui se voit aujourd'hui, duquel il est parlé dans ladite lettre du pape Lucius, et l'estang voisin, qui auparavant se nommoit *le grand estang*, emprunta d'iceluy le nom d'*Estang des Apostres*. Ceste place a esté depuis ruinée et les revenus affectés à l'hospital Saint-Nicolas et à la grande aumosne des pauvres. Le second hospital estoit celui de Jean Canart, basti contre l'église de Bertaimont, où l'on voit encore le devant de pierres. Après avoir esté démoly environ l'an 1300, les rentes furent données au susdit hospital Saint-Nicolas, comme aussy les matériaux, qui furent employés à bastir le grand dortoir qui a servy pour les malades jusqu'en 1513, que l'on fit celui d'aujourd'hui, qui fut augmenté avec la chapelle l'an 1557.

Cet hospital a toujours esté sous la protection et gouvernement du magistrat de la ville et des maistres par eux commis. La charge des malades estoit donnée à certaines filles, gouvernées par une maistresse, qui toutes portoient sur l'espaulière une croix en faveur de saint Nicolas ; mais en après on y en a estably d'autres en habits de religieuses. Antoine Vinchant, surintendant du lieu, a obtenu, l'an 1500, par lettres patentes de Philippe, archiduc d'Autriche, que ledit hospital pourroit mettre douze bestes à cornes sur les bois de Mons et retenir les meubles des pèlerins qui trespassoient audit lieu.

Les religieux de Saint-Dominic, qu'on nomma par la suite Frères Prêcheurs, se provignoient fort en ce temps là par la chrestienté. La comtesse Jenne, sachant l'estime que le comte Ferrand avoit pour eux, les appella dans ses terres ; ils furent en

conséquence receus à Lille en 1224 ; à Gand en 1228, à Valencènes et à Bruges en 1233, et à Douay en 1234.

Bouchar d'Avesnes, mary de la comtesse Marguerite de Haynaut, estant mort en ceste année, elle s'allia es secondes nopces à Guy ou Guillaume de Dompierre, de la maison de Bourbon-Archambauld, et lui donna trois fils : Guillaume, qui fut tué dans un tournoi ; Guy, qui fut comte de Flandre ; Jean, seigneur de Dompierre ; et deux filles, Marie, abbesse de Flines, et Jenne, mariée en premières nopces à Jean, comte de Ranci, et en seconde à Thibaut, comte de Bar.

1225.

Dans ces mesmes temps le diable joua de son rôle pour troubler le pays de Flandre et de Haynaut : il y réussit. Voici à ce sujet l'histoire diversement rapportée par différents auteurs :

Un faux bruit s'estoit répandu que l'empereur Bauduin s'estoit échappé de la prison où il avoit esté détenu après sa défaite à Andrinople, et qu'il avoit renoncé ensuite au monde pour mener une vie solitaire, ainsy que l'avoient fait plusieurs seigneurs du Haynaut au retour de la Terre-Sainte, si comme Soyer de Silly, Jean de Tricht, Gaultier de Rosoy, Josselin de Walhain, Bauduin de Neufvilles, Guillaume de la Porquerie, Jean de Hoves, etc., dont aucuns retournèrent quelque temps après dans le pays, pour provigner la religion de saint François qu'ils avoient embrassée, mais sans se donner à connoistre. Dans le mesme temps un hermite s'estoit retiré dans le bois de Glanchon, entre Tournay et Valencènes, d'où il alloit mendier par le pays. Un jour que demandant son pain pour l'amour de Dieu à Mortaigne, il y fut rencontré par un chevalier qui, l'ayant considéré attentivement, conceut de luy une idée avantageuse et l'aborda en luy disant qu'il le croyoit estre de qualité : ce que nia fortement ledit hermite, se disant n'estre qu'un pauvre homme. Un an après, le

bruit s'estant répandu peu-à-peu que cest homme estoit un grand seigneur , beaucoup de gens alloient le visiter dans sa solitude. Il estoit de belle taille, menoit une vie exemplaire et possédoit le don de parler de bonne manière : ce qui le rendoit intéressant. Après l'avoir plusieurs fois inutilement interrogé sur son nom et sa famille , un des visiteurs s'advisa de lui demander s'il n'estoit point le comte Bauduin. Honteux de ceste demande , l'hermite, ne sachant quelle contenance tenir, jura que ce n'estoit pas luy. Les autres s'opiniastrant d'avantage lui soutinrent qu'il estoit le comte Bauduin et l'emmenèrent de force en la ville de Mortaigne, criant à tue-teste : *Voicy Monseigneur ! voicy Monseigneur !* Tout le peuple alloit lui faire la révérence , assurant que c'estoit bien l'empereur Bauduin. La nouvelle en fust aussitost portée de part et d'autre : ce qui occasionna à beaucoup de gens de l'aller voir. Le pauvre hermite, qui jusqu'alors ne vouloit pas consentir à ce qu'on luy imputoit, succomba enfin à la tentation, prenant plaisir de se voir honorer de la sorte et perdit envers Dieu le mérite de ses vertus en s'attirant la bienveillance du monde , disant secrètement qu'il estoit l'empereur Bauduin et qu'il avoit voulu le céler. Il se laissa emmener de ville en ville par le pays de Flandre et de Haynaut, estant reçu comme seigneur légitime ; de sorte qu'on ne vouloit plus obéir à la comtesse Jenne. Se trouvant alors au Quesnoy, elle receut avis que ce faux Bauduin avoit dessein de l'enlever, pour ne le vouloir reconnoistre ; elle s'enfuit à la haste dans Mons, où elle fut receue en toute assurance. Pour mieux se défaire de cest imposteur, elle en escrivit au roy de France, dont l'empereur Bauduin avoit esté grand oncle, pour réclamer sa protection dans ceste affaire.

Le roy despécha en conséquence des commissaires en Flandre et Haynaut, dont le principal estoit l'évesque de Senlis, qui trouvèrent à leur arrivée que les communes avoient jà receu l'hermite pour leur seigneur naturel. On assembla le clergé et la noblesse, lesquels respondirent tous d'estre incertains à ce sujet. Après que ces commissaires eurent accompli les devoirs de leur charge, le roy manda l'hermite sous prétexte de quelques grandes affaires qu'il avoit à luy communiquer, et luy envoya sauf-conduit. Il

alla donc trouver le roy à Péronne, suivi de quantité de bourgeois des bonnes villes de la Flandre et du Haynaut. Le roy le receut honorablement en l'appellant son oncle; mais dans leur entretien il s'apperceut qu'il avançoit des mensonges. Pour découvrir la vérité, il lui fit demander par l'évesque de Senlis quand et en quel lieu il avoit esté receu par Philippe, son père, pour faire relief de la terre de Flandre; dans quelle ville il avoit esté fait chevalier; quels joyaux il avoit présentés au roy et ceux qu'il en avoit receus? Le pauvre hermite fut fort estonné et demeura court. Au lieu de respondre il s'excusa en disant qu'il estoit plus que temps de souper, et qu'il estoit fatigué, mais que le lendemain il en donneroit satisfaction au roy et à son conseil. Lors il prit congé et se retira en son hostel, où estant arrivé on lui dit que plusieurs seigneurs, qui avoient esté outre mer, estoient venus pour le saluer. Il feignit d'en estre bien ayse et se retira à sa chambre, en disant qu'il estoit obligé de se coucher de suite pour incommodité, commandant qu'on ne fit pas de bruit. Sur la minuit, il se leva secrettement, se chargea de joyaux et d'argent, prit un desmeilleurs chevaux et s'enfuit sans estre apperceu. Le lendemain, après que le roi eut entendu la messe et qu'il se faisoit jà tard, sans que parut le faux comte, on alla enfoncer la porte pour voir s'il estoit mort ou vivant; mais quand on eut vu les coffres forcés, l'argent dérobbé et qu'il avoit pris la fuite, les Flamands et les Hennuiers se retirèrent confus, sans ordre et à qui mieux mieux. On fit alors publier partout ceste fourberie, en promettant bonne somme d'argent à qui le saisiroit, sans pouvoir le retrouver par ce moyen. Quelque temps après un gentilhomme de la Bourgogne, nommé Errard de Partenay, ayant esté adverty qu'un inconnu se trouvoit dans son pays, faisant grande dépense, le soupçonna d'avoir volé quelques marchands dans la forest. Pour ce sujet le fit prendre prisonnier. On trouva qu'il se nommoit Bertrand, natif de Rheims, et qu'il avoit autrefois esté hermite en la forest de Partenay. Or, comme on vouloit le contraindre d'avouer ses fautes, il confessa que les joyaux et argent qu'il avoit en sa possession venoient de Flandre et de Haynaut. Lors le baron Errard l'envoya au roy, qui de son costé le livra à la comtesse Jenne.

Il reconnut que, par tromperie, il s'estoit fait passer pour le comte de Flandre et de Haynaut; à raison de quoi sentence fut rendue contre luy, d'après laquelle il fut traîné au gibet; il fut pendu avec chaisnes de fer, en la ville de Lille.

Quelques-uns touteffois demeurant opiniastres n'ont pas laissé de croire, au grand deshonneur de leur princesse, que la fille avoit mieux aimé sacrifier son père que de renoncer à la souveraineté. Un auteur dit à ce sujet : *Famâ ancipiti, jure ne an injurid.*

1226 — 1229.

Le roy de France Louys VIII estant mort dans le mois de novembre, sans avoir fait couronner son fils aîné vivant (ce qui donna lieu à grandes brouilleries après sa mort), la royne régente, Blanche de Castille, despescha des courriers partout pour mander les grands de l'Etat au sacre du jeune roy. Parmi les gens de remarque qui s'y rendirent, les principaux estoient le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège; le patriarche de Hierusalem; Jean de Brienne, roy de Hierusalem; la comtesse de Flandre et de Haynaut, la comtesse de Champagne, toutes proches parentes du roy. La première estoit suivie de grand nombre de seigneurs de Flandre et de Haynaut, qui venoient payer la rançon de son mari, le comte Ferrand, qui lors fut rendu à la liberté, ainsy que nous l'avons jà dit plus haut.

A proportion que le peuple augmentoit on s'occupoit à pourvoir à ses besoins spirituels. C'est ainsy qu'on encommença, en 1227, l'église et paroisse de Bertaimont, hors des portes de Mons, sous le titre de Saint-Nicolas, parce que, comme nous avons dit (à l'an 1224), il y avoit un cimetièrre avec une chapelle dédiée au dit saint. L'image de Notre-Dame de Messine y est en grande vénération : c'est ce qui fait qu'on l'appelle assez communément la paroisse de Messine.

En l'an 1228, les seigneurs de France ne voyoient qu'avec peine la régence entre les mains d'une femme. Plusieurs d'iceux, comme Pierre, duc de Bretagne; Robert, comte de Dreux; Enguerrand de Coucy, Philippe, comte de Boulogne, et plusieurs autres se liguèrent contre cette princesse, sous prétexte que la régence appartenoit au comte de Boulogne, proche parent du roy; Théobald, comte de Champagne, et Ferrant, comte de Flandre et de Haynaut, refusèrent de se joindre à eux. Ce dernier ayant levé des troupes, entra dans le Boulonois, s'empara de plusieurs forteresses, ravagea les campagnes et força l'orgueilleux comte à rentrer dans le devoir.

Ceux de Calais et de Wisan s'estoient libérés des pillages et dévastations, moyennant une grosse somme d'argent et vingt muids de vin. Après ceste expédition le comte Ferrand se tourna du costé du Brabant, dont le duc l'avoit aussi offensé. Dans un combat donné près de Hasche, il le fit prisonnier et le reconduisit en Flandre. On ne trouve plus rien des détails de ceste guerre ni de ses suites.

Il s'éleva, en 1229, une nouvelle brouillerie par rapport au comté de Namur, auquel le comte Ferrand, en sa qualité de suzerain, prit encore part. Le jeune Henry de Courtenay, deuxiesme du nom, estant mort sans postérité, sa sœur Marguerite, comtesse de Viane, se porta pour son héritière; mais le comte Ferrand luy contesta ses droits, prétendant aussi y avoir également droit à titre de sa femme, la comtesse Jenne. En conséquence il commença la guerre l'année suivante, et s'empara de plusieurs chasteaux forts, qu'il retint jusqu'à la fin de ladite guerre en 1232, qui fut terminée par la médiation de Philippe, comte de Boulogne, oncle du roy saint Louis, moyennant une concession qui fut faite, au comte Ferrand, des baillages de Vieville et de Golzin, et de quelques autres terres en Flandre et en Haynaut. Cest accord rendit enfin la paix et la tranquillité au pays.

1232 — 1237.

Il y avoit en ce temps, près de Flobecq, un monastère dit *le Val des Vierges, Vallis Virginum*. La comtesse Jenne, pour des raisons qui nous sont inconnues, transféra les religieuses, en 1232, à Audenarde, où elle leur bastit un monastère, qu'on nomma depuis *Magdendaal*. Les restes du monastère de Flobecq se voyent encore de présent et sont dénommés *l'Abbaye Aubecq*, près d'une métairie, à une demi-lieue du village. Comme ce monastère avoit esté construit dans un lieu fort petit et mal-propre, deux ans plus tard ladite comtesse, qui peu auparavant avoit fondé à Brantigny, près d'Ath, un prieuré de Saint-Benoit, qui estoit sous l'abbaye de Liessies, y transporta lesdites religieuses, de l'ordre de Cisteaux, du consentement des évesques de Cambray et de Tournay, et de l'abbé et chapitre de Liessies, comme se voit par lettres de la comtesse de l'année 1234; ce qui fut depuis confirmé par la comtesse Marguerite. (*Miræus, Dipl. Belg.*, tom. 1, pag. 201.)

Ceste communauté s'est tellement augmentée dans ce lieu, qui se nommoit *le refuge de Notre-Dame*, qu'on y voit aujourd'hui un beau monastère avec grand nombre de religieuses.

S'ensuit le catalogue des Abbesses du Refuge de Notre-Dame.

Agnès; Petronille Richart, Elisabeth 1.^{re}; Jenne 1.^{re} de Bouvegnies, Jenne II; Adelaïde d'Aubermelle; Mathilde; Marie 1.^{re} De Rovens; Marie II d'Ath; Marguerite 1.^{re} d'Enghien; Marie III Villani; Elisabeth II d'Audenarde; Catherine de Ville; Antoinette 1.^{re} Rasoir, décédée en 1505; Antoinette II Leclercq, 1521. Ce fut sous cette abbesse que fut introduite la réforme dans ce monastère. Jenne III Mouchart; Jenne IV De le Court, 1603; Argentine ou Augustine Isaac, 1610; Marguerite II de Hautport.

En l'année 1233, Ferrand, comte de Flandre et de Haynaut, meurt à Noyon d'une douleur excessive de la gravelle. Son corps fut transporté dans l'abbaye de Marquette en Flandre, que la comtesse Jenne avoit fait bastir, et son cœur fut enterré audit Noyon en l'église Notre-Dame, où l'on voit encore son

tombeau. Quatre évêques assistèrent à ses funérailles, ainsi que le clergé et la noblesse de Flandre et de Haynaut.

Pierre, chapelain de Bauduin-le-courageux, comte de Haynaut, avoit basti au Quesnoy, sur son fond, un hospital sous le titre de Sainte-Elisabeth, qu'il dota de quelques revenus. La comtesse Jenne le fit reconstruire en 1233 et y mit, en remplacement des femmes séculières qui le desservoient, des religieuses Augustines, qu'elle fit venir de l'abbaye de Prémy. L'empereur Charles v, trouvant ce monastère trop près des remparts, le fit démolir en 1554. Les religieuses rentrèrent alors dans la ville, y achetèrent un terrain et y bastirent une nouvelle maison, dont l'église fut consacrée en 1591 par François Pétrart, évêque de Chalcedoine.

Catalogue des Abbesses de Sainte-Elisabeth au Quesnoy.

Julienne ; Jenne 1.^{re} ; Marie 1.^{re} de Bellemont *aliàs* Bellainmont ; Marie 1.^{re} de Lisserville *aliàs* Liffernelle ; Marie III de Castello ; Marie IV de Lisserville *aliàs* Liffernelle ; Nicole de Haynaut ; Marguerite de Semonde, 1381 ; Isabelle 1.^{re} de Biadeguez ; Jenne II Dupont ; Ide De la Porte ; Isabelle II de Dimont. Ce fut sous ceste abbesse que l'hospital fut séparé de l'abbaye pour estre confié aux Beguines et ensuite aux *Sœurs grises* de Saint-François. Catherine 1.^{re} de Wailly, Marie V Desprez ; Jenne III Mondet ; Catherine II Dubuisson ; Martine de la Sarte ; Charlotte de Mailly, 1591 ; Barbe de Nebre.

Il gela si fort dans l'hiver de 1234 que les bleds furent entièrement gelés, en sorte que la disette de vivres amena la famine. Les hommes broutèrent l'herbe comme les bestes ; enfin la peste survint, qui dépeupla d'une manière horrible le Haynaut et les provinces voisines.

En 1235, les Frères Carmelins, nommés les *Frères barrés*, à cause de leur habit, sont reçus en Valencènes avec l'agrément de la comtesse Jenne. C'est le premier monastère de cest ordre dans le Haynaut. Ces religieux furent ramenés de la Terre-Sainte en Europe par les croisés.

L'an 1237, la comtesse Jenne se remaria, par l'avis de saint Louys, roy de France et des Estats tant de Flandre que Haynaut, à messire Thomas de Savoie, quatriesme fils de Thomas, comte de Savoye. Entre autres choses qui furent traitées au contrat dudit mariage, je trouve que, du consentement de Marguerite, sœur de ladite comtesse, fut accordé que si ladite comtesse mourroit avant ledit Thomas, qu'il auroit et recevroit par an sur le domaine de Flandre six mille livres parisis, monnoye d'Artois, et outre ce leveroit tout ce qui viendroit du tonlieu de la ville de Mons en Haynaut. Ce qui arriva, et Marguerite, estant devenue comtesse de Flandre et Haynaut, rachepta dudit Thomas icelle obligation moyennant soixante mille livres tournois, qu'elle luy fit délivrer.

1238 — 1244.

Les Frères Mineurs, religieux de l'ordre de Saint-François d'Assises, commencèrent à se loger au faubourg de la ville de Mons. Le comte Thomas et la comtesse Jenne les avoient fait venir du Vermandois à Mons, ou comme autres disent de Flandre, auxquels ladite comtesse donna et amortisa, du consentement de sondit mary, un certain lieu de la ville de Mons, qui estoit une prairie appelée vulgairement *le Joncoit*, sur laquelle il y avoit une chapelle dédiée en l'honneur de la Vierge-Mère, qu'on nommoit aussy *la Chapelle de Notre-Dame du Joncoit*, laquelle estoit située où est de présent en l'église moderne la chapelle Notre-Dame joignant le sépulchre de Notre-Seigneur; en sorte que ladite comtesse accomoda en ce lieu les premiers religieux susdits de petits édifices, et affin que l'eau ne leur manquast, elle fit tirer de la rivière de Trouille jusques à leur demeure un canal d'eau, intervenant sur ce le consentement du chapitre de l'église Sainte-Waltrude. Cesdits religieux furent plus amplement logés par la libéralité de la comtesse Marguerite (comme l'on peut voir

en l'an 1246) tenant en possession et propriété ledit Joncoit; si est qu'il est probable qu'ils ne les possédèrent guères, car, l'an 1258, saint Bonaventure, général de l'ordre des Frères Mineurs, besoigna une notable réformation par laquelle il fit généralement quitter auxdits Frères Mineurs les rentes et fonds de terre qui çà qui là possédoient depuis l'an 1235. Sur quoy l'on peut dire que les Minorites de Mons remirent lors ès mains du magistrat de Mons le domaine et possession dudit Joncoit, à charge néanmoins que ledit magistrat leur permettroit faire la queste paisiblement parmy ladite ville; de plus que ledit magistrat seroit leur protecteur et leur pourvoieroit annuellement de quelque bois: ce qui est conforme à ce qu'au siècle xiii lesdits magistrat et conseil, se sentant obligés à tel devoir et recognoissance, augmentèrent leur libéralité envers lesdits Mineurs, ordonnant que doresenavant leur seroit livré annuellement trois cents faceaux de gros bois et mille margeolets.

Touchant ce que dessus, l'opinion du père Jean Hocquart, jadis personnage de grande science et expérience, porte (comme j'ay entendu autrefois de luy) que la cession et abandonnement dudit Joncoit faite par les Minorites audit magistrat de Mons, arriva lorsque les Minorites Observantins (ainsy appelés à cause qu'ils abandonnoient toutes rentes et possessions, gardant estroitement la règle de Saint-François) furent introduits en la ville de Mons, par l'ordonnance des supérieurs en la place des Minorites conventuels, qui possédoient rentes et revenus; ce qui arriva incontinent après l'an 1472 à la faveur des princes, auprès desquels les Minorites de l'observance estoient bien venus et rendus agréables. Ainsi disoit ledit père Hocquart, advouant et affirmant que la cession dudit Joncoit entre les mains dudit magistrat de Mons auroit esté faite avec telles conditions que dessus.

L'an 1240 ou environ, le prince Thomas, considérant que l'assiette et estendue du bois de Mourvault, situé au pays de Haynaut aux endroits de la rivière de Sambre, estoit bien propre pour prendre ses esbats à la chasse de bestes farouches, lorsqu'il résideroit avec sa court en la ville du Quesnoy, fit venir bonne

quantité de tauraux et les mit dedans ledit bois pour les rendre sauvages.

L'an 1241, messire Jean d'Avesnes, fils aîné du premier lit de madame Marguerite et Bouchard d'Avesnes, s'allia par mariage à Aleyde, sœur de Guillaume, comte de Hollande, depuis roy des Romains.

Le 13 septembre morut messire Guillaume, seigneur de Dompierre, etc., mary de madame Marguerite, future comtesse de Flandre et Haynaut.

L'an 1243, Thomas, comte de Flandre et Haynaut, prend la ville de Bruxelles quand et quand le duc Henry et son fils Godefroy, qu'il emmena prisonniers à Gand, et ce pour ce qu'ils avoient rompu les accords faits avec le comte Ferrand. Peu de temps après fut faite une paix et ledit duc avec son fils relaxés.

L'an 1244 mourut en l'abbaye de Marquette en Flandre Jenne, comtesse de Flandre et Haynaut; peu auparavant sa mort elle prit, du consentement de son mary, l'habit de religion et se rendit audit lieu religieuse. Ceste princesse a esté fort recommandable à cause de sa prudence, modestie et piété. Son corps fut ensépulturé en l'église de ladite abbaye près le corps de son premier mary le comte Ferrand, duquel elle eut une fille appelée Marie, qui ne vécut guères.

A elle succéda en ses comtés de Flandre et Haynaut sa sœur Marguerite, surnommée *la brune*, veuve de second mary Guillaume de Dompierre, etc., laquelle tascha d'exclure ses enfants du premier lit de la succession de Flandre et Haynaut, pour avancer ceulx du second; à raison de quoy y eut grandes contestations entre lesdits enfans en la présence de saint Louys, roy de France, et Odon, cardinal tusculan, légat du Saint-Siège apostolique, juges arbitraires.

1245.

Assez près la ville de Mons, par de-là le faubourg de Bertaimont, fut fondé le monastère, ou abbaye, de Bethléem, vulgairement appelé *Belian* d'après les mémoriaux de ladite abbaye, par messire Wautier, surnommé Hardwin, chanoine de l'église Sainte-Waltrude de Mons, après qu'il eut abandonné les pompes du monde, qu'il avoit assez librement goûté en sa jeunesse. A cest effet donna en perpétuité seize bonniers de terre labourable avec le circuit et contenu dudit monastère, sur lequel il fit bastir avec sa mère une église, la faisant appeller Bethléem, en mémoire du lieu où Notre Seigneur Jésus - Christ fut né, en laquelle église ou monastère plaça religieuses de l'ordre régulier de Saint-Augustin, suivant les statuts et régime du monastère Saint-Victor lez Paris, adjoutant pour la sustentation d'icelles au-dessus les seize bonniers susdits, deux cents livres de rentes. Puis voulut ledit fondateur qu'après sa mort son corps fut enterré en ladite église : comme il fut. A raison de quoy on fait annuellement son service, selon son ordonnance avec commendasses avant la messe. En suite de quoy, pour la réfection des religieuses, sont assignés quarante sols blancs à prendre sur deux bonniers de terre gisants à Braicœul. Aussy lors son tombeau est revestu d'un drap de velours avec chandeliers et chandelles ardentes, tant à sa teste qu'aux pieds, si long-temps que le service se célèbre.

Ce monastère a esté premièrement régy par prieuses, avant qu'il fut réduit en abbaye. La première prieuse fut la sœur dudit fondateur, appelée Élisabeth, laquelle augmenta les revenus dudit monastère.

S'ensuit le catalogue des Prieuses et Abbeses de Bélian.

Élisabeth ; Agnès de Ville ; Ide de Mons ; Helwyde de Rignel ; Marie du Quesnoy ; Marie de Rembreck ; Houdiarde, première abbesse. (L'obituaire dudit monastère l'appelle exemple et miroir de chasteté, pauvreté, piété et d'autres perfections monastiques. Ce fut elle qui, de son temps, receut grand nombre de religieuses qui taschèrent de l'ensuivre en ses vertus.) Marie de Noirchin ; Guillemette de Soissons ; Elisabeth de

Presaulx ; Gertrude De le Motte ; Jenne de Kenelons ; Agnès de Froidchapelle ; Marie de Geberchies ; Marie de Rondeau ; Aleyde Grignart ; Marie Gerlende. (Elle se rendit depuis religieuse de l'ordre des Claristes, non pas Urbanistes, possédant biens et revenus, mais Damianistes, faisant vœux de pauvreté comme, par exemple, celles de Mons en la rue Sainte-Marguerite.) Elisabeth de Latsoure ; Marguerite de Froidchapelle ; Marie de Wautibraine ; Jenne de Baisieux ; Marie Bliccort ; Antoinette Crohin ; Nicolle Descamps, morte l'an 1504 ; Michielle Mathieu, morte l'an 1543 ; Jenne de Maraige, morte l'an 1550 ; Jenne de Resticelle, morte l'an 1581 ; Philippotte Crohin, morte l'an 1624 ; Catherine du Trieu, morte l'an 1626 ; Anne Dangre.

En l'église dudit monastère se trouvent peu de saintes reliques. Entre les plus remarquables est le corps d'une des onze mille vierges et martyres qu'on appelle Honorée. Ce corps fut apporté de Couloigne il y a plus de trois cents ans, et comme l'on ne sçavoit son nom, un papier tomba de l'air miraculeusement et bien doucement sur ledit corps saint, reposant sur l'autel, pendant que les religieuses estoient en prières, attendant que Dieu reveleroit son nom, qui fut trouvé en ledit papier *Honorée*.

Se trouve encore en ladite église quelque ossement d'un corps de saint Victor, confesseur, que plusieurs fidèles chrétiens honorent en ce lieu par pèlerinages, pour obtenir dudit saint guérison de leurs maux.

Se voit encore en icelle église une image de saint Michel taillée en bois, à hauteur de quatre à cinq pieds, à face contournée, qu'on tient par tradition pieuse et ancienne des religieuses, que comme le tonnerre tomba un jour sur l'église avec un feu dommageable, et que le diable empeschoit que les religieuses ne peuvent faire mouvoir les cordes pour sonner les cloches ; l'on tient, dis-je, que ladite image de saint Michel fut vue se déplacer et se mettre en l'air près lesdites cordes avec face contournée et indignée, pour obvier et rompre les forces du diable, et qu'aussy tost les religieuses eurent moyen de sonner les cloches. Ceste image demeura par bonne espace de temps pendue en l'air pour tesmoignage d'un miracle évident, jusques à tant que l'une des religieuses l'empoigna et la mit en la place où elle se voit de présent dedans le lieu où les religieuses chantent leurs offices.

L'an 1509, le 28 d'apvril, fut ordonnée l'annuelle solemnitè de la dèdicace de l'èglise, par messire Jaques De Croy, évesque de Cambray, pour estre tenu le d'imanche après l'octave de la nativité de Notre-Dame en septembre.

L'an 1554, ceste èglise fut bruslée par les François, qui passèrent à Belian, ayant paravant mis le feu aux palais de Binche et Marimont. Sur ce on trouve en ladite èglise tels verses :

L'an mil cinq cens cinquante quatre,
Le vingt-troisiesme jour de julet,
En ceste èglise le feu veindrent mettre,
Laquelle servit pour allumette,
Tant qu'au dortoir que chambre d'host,
L'hostel madame ne veuille obmettre,
Qui luy fut doloieuse chose.

L'an 1563, comme l'èglise fut rebastie et remise en son entier en la manière qu'elle se voit de présent, l'autel du Kanceau et celui du chœur des dames furent consacrés le troisiseme jour de mars par Martin Cuppre, évesque de Chalcedoine et suffragant de Maximilien De Berghè, premier archevesque de Cambray; à raison de quoy donna indulgence. Sur ce :

Parquoy, peuple dévots, faites votre devoir;
Les beaux pardons vueilliez recevoir;
Faictes aulmosnes tandis que vous vivez,
Après votre mort rien n'emporterez.
Parquoy ayant ces beaux pardons,
Donnerez par dévotion
A son èglise qui bien fera,
Rien ne luy sera perdu,
Mais cent fois plus sera rendu,
Car Dieu le rémunérera.

L'an 1629, le 14 juin, monseigneur François Vanderburg, archevesque de Cambray, renouvela les statuts de ceste abbaye, en nombre de 29, pour estre observés par les religieuses.

Près de ce monastère de Belian est l'èglise du village dit

Cyphly, où l'on dit vulgairement que *la gaste a prind le loup*.
Sur ce Julien Waudré apporte tels verses :

*Vestierat niveo Cereris sata vellere Janus
Canebatque suis frigida silva comis
Septa lupus rabido balantia ventre petebat
Cui placuit parvo visa capella jugo
Olfacit hæc, trepidat, fugit et citò quærit asylum
Tecta subit sacri non temeranda Laris
Subsequitur lupus et prædam venatur in æde
Cursitat et timido saltat uterque pede
Illa fugam quærens impingit in ostia cornu
Captus et attonitum reprimat ille gradum
Mitescit trepidus prælo, lævat ora per omnem
Cunctabunda locum, prædaque tuta timet
Commovere feram præsentia numina prædæ
Sacra profanari sanguine templa timet.
Discite Christiadam sit quanta potentia regis
Sola facit mites cujus imago feras.*

1246.

Fut encommencé au Joncoit de la ville de Mons le bastiment de l'église moderne des Frères Mineurs, par l'ordonnance et libéralité de la comtesse Marguerite, laquelle fit premièrement relever le chœur et puis parachever le reste d'icelle église; à raison de quoy elle est tenue après sa sœur seconde bienfaitrice de ce monastère, et, après elle, messire Antoine de Bourgogne, surnommé le grand bastard de Bourgogne, fils du bon duc Philippe, lequel, environ l'an 1490, fit ériger le cloistre de présent embelly de belles colonnes de pierre, avec la chapelle du chapitre où l'on voit, en la maïstresse voïcière, son effigie avec ses armoiries, et son dictum qui est : *Nul ne s'y frots*. Il fit aussy ériger le réfectoire de présent, qu'on a depuis rehaussé en l'an 1606, pour éviter humidité. Semblablement le bastiment de la librairie, qui fut en son temps par sa libéralité munie de bon nombre de livres, entre lesquels des trois volumes des Annales de Hainaut,

composés et escripts de la propre main de M.^r Jaques De Guise, docteur en théologie et Frère Mineur du couvent de Valencènes.

Retournant à l'église, je trouve en icelle trois choses dignes de remarque, sçavoir : les saintes reliques, la confrairie du Cordon, et pour la troisieme la variété des épitaphes. Si l'on veut ajouter la quatrieme, ce sera la grande statue de saint Christophe, de laquelle l'on peut dire ce que Molanus dit d'autres semblables :

*Christophore sancte virtutes sunt tibi tante
Qui te manè vident nocturno tempore rident.*

Quant aux saintes reliques, on voit celles qui s'ensuivent :

Des ossements de sainte Marie-Magdelaine; du corps de sainte Barbe, vierge et martyre; des ossements de saint Achille et ses compagnons martyrs; une partie de la cotte de saint François touchant sa chair; une partie de la robe, corde et tombeau de saint Bernardin. Mais la principale relique est une espine de la couronne espineuse de Notre Seigneur, que donna, en l'an 1489, messire Anthoine, surnommé *le grand bastard de Bourgogne*, duquel nous avons parlé plus haut.

Il y a une semblable espine de la couronne de Notre Seigneur que j'ai vue au village de Trivières, distant de la ville de Mons trois lieues, laquelle repose en une chapelle vulgairement appelée *Notre-Dame du Puy*, bastie par messire Anthoine de Namur, seigneur de Trivières et Beauwelz, en laquelle chapelle ledit seigneur mit ceste sainte espine, qu'il obtint avec autres saintes reliques de Louis XII, roy de France en Paris, à son retour du voyage de Hiérusalem.

Quant à la confrairie du Cordon, qui se maintient en icelle église, tous les seconds dimanches des mois de l'an avec procession solemnelle, elle est très-renommée pour le bon nombre du peuple montois qui s'enrolle en icelle pour obtenir les indulgences du cordon de saint François. Mais pour sçavoir comme ce cordon est venu en estime, il faut entendre que les Frères Mineurs, qui

se disoient Observantins, portèrent les premiers ce cordon, qui estoit de plusieurs nœuds, chacun desquels avoit cinq entortillements en mémoire des cinq playes de Notre Seigneur Jésus-Christ, reçues par leur père saint François ; dont ces Observantins furent dits et appellés Cordeliers. En considération de quoy, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, roy de France, voyant que sondit mary honoroit les seigneurs de sa court en leur donnant le collier de l'ordre de chevalerie, s'advisa de donner aussy de son costé aux dames de France *la Cordelerie*, ou ledit cordon de saint François, pour orner l'entour de leurs armoyeries, et elle-même le mit alentour des siennes my parties de lys et d'hermines : ce qui excita plusieurs autres dames et damoiselles à imiter le prix de son affection. A raison de quoy vint ce cordon en telle estime et vénération que François, roy de France, qui avoit espousé dame Claude, fille de ladite Anne de Bretagne, pour faire allusion à son nom et alliance des deux colliers ensemble, voulut joindre les cocquilles de l'ordre de chevalerie avec les nœuds et entortillements de la cordelerie de saint François. Finablement vint encore ce cordon en plus grande réputation, et telle, près les seigneurs et dames, que le pape Sixte V établit, en l'an 1585, la confrairie de ce cordon avec grandes indulgences parmy la chrestienté, en laquelle confrairie se rangèrent aussy tost et à la foule les princes et grands seigneurs.

1247.

La ville du Rœulx, distante de la ville de Mons deux lieues et demie, fut environnée de rampars, murs et fossés par messire Eustace, quatriesme de ce nom, seigneur du Rœulx ; ce qui appert manifestement par certain escreteau cizelé en pierre posée au-dessus du frontispice de la porte de l'hospital dudit Rœulx, qui est tel :

In nomine Patris et Filij et Spiritus Sancti. Amen. Anno ab incarnatione divini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo firmatum est hoc castrum qb Eustachio quarto et erat ætatis suæ annorum 55. Orate pro eo.

Cest Eustace, seigneur dudit Rœulx, estoit surnommé *le valet*, fils de Eustace de Haynaut surnommé *le viol*. Il bastit aussy le chasteau de Molembaix. (Voyez cy-dessus l'an 1086.)

1248 — 1250.

En ceste année fut fondé et doté par la comtesse Marguerite, le Béguinage de la ville de Mons, dans un lieu appelé *Cantimpret*. (Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. 3, pag. 732.)

Fut érigée et instituée en ladite année la cure et paroisse du Béguinage, lez la ville de Mons, par-delà la rivière de Trouille, dans le lieu dit *Cantimpret*, et ce de l'autorité de Guy, évesque de Cambrai, à l'instance de la comtesse Marguerite et du consentement du prévost, de la doyenne et de tout le chapitre de l'église Sainte-Waltrude dudit Mons.

(Voir l'APPENDICE, XVI.)

Notez icy que la cure et la paroisse du Béguinage de Mons ont esté érigées séparément de celle du village de Quesmes, car le lieu du Cantimpret où est assise l'église de ladite paroisse estoit de la paroisse dudit village; à raison de quoy le curé dudit Béguinage donne certaine recognoissance par an au curé dudit Quesmes. Mais comme la jurisdiction qui se trouve en ceste dite paroisse appartient à divers seigneurs, je diray que celle de Quesmes, appartenant au chapitre de l'église Sainte-Waltrude, s'estend en la ville depuis le rampart jusques à la maison moderne du pasteur dudit Béguinage; c'est pourquoy les manans qui habitent en ceste étendue doivent droit de morte-main audit chapitre de Sainte-Waltrude. Mais depuis la maison dudit pasteur jusques à la rivière de Trouille, le seigneur de Havrecq a jurisdiction tout le long de ladite rivière jusques à la porte appellée la Gueritte, et en icelle estendue ledit seigneur lève morte-main.

Après que la cure susdite du Béguinage fut érigée et fondée, aussy tost on y bastit une église paroissiale, qui est celle qui se voit encore de présent et est pièce ancienne.

L'an 1276, par ordonnance testamentaire de Nicolas, prévost ecclésiastique de Mons, fut fondée en l'église paroissiale du Béguinage l'office d'un chapelain, et ce de l'autorité et approbation de Enguerrand, évesque de Cambray, à l'instance et du consentement du chapitre de Sainte-Waltrude, auquel chapelain fut appliqué pour mercède annuelle dix livres tournois comprises en diverses rentes d'héritages, à charge que ledit chapelain, quiconque le seroit, seroit sujet d'entendre les confessions au temps de Noël, Quaresme et Pentecoste, si avant qu'il soit requis du pasteur du lieu. *Item* que ledit chapelain se trouveroit présent ès dimanches et festes à neuf leçons, aux solemnités des messes, matines et heures, tant journalières que nocturnes, qui se diront en ladite église paroissiale du Béguinage. Finablement qu'il devroit estre présent en l'église de Sainte-Waltrude aux messes et heures telles auxquelles doit comparoistre le curé de ladite église. Ce qui appert par lettres datées dudit an et faites par un jour de jeudy après la feste de la Sainte-Trinité.

(Voir l'APPENDICE, XVII.)

L'an 1434, messire André Jahon, pasteur, a donné à ladite église paroissiale du Béguinage un magnifique encensoir d'argent fait à la façon du clocher de ladite église.

L'an 1548 fut érigée et bastie en icelle église la chapelle du saint nom de Jésus.

L'an 1591, le grand crucifix fut donné par sir Guillaume de Cambron, pasteur de ce lieu.

L'an 1622, la table du grand autel, faite de matière d'albastre et pierre de roche a este érigée.

Fut encommencée, en l'an 1249, la fondation de l'hospital des Béguines près la ville de Mons, par Marguerite, comtesse de Flandre et Haynaut, laquelle à cest effet donna en aumosne, du consentement de Jean d'Avesnes, son fils, trente livres blancs,

encore quinze livres sur sept bonniers de prés situés près le Béguinage, provenant du testament de la comtesse Jenne, sa sœur; ce qui appert par lettres datées audit an que dessus.

L'an 1253, ladite comtesse soumit ledit hospital au gouvernement de l'église. (Voyez plus amplement à l'an 1279.)

1250.

En l'année 1250, le jour suivant l'octave Saint - Laurent, fut la teste de sainte Waltrude, patronesse de Mons, séparé du corps avec grandes solemnités par Nicolas, évesque de Cambrai, en présence de Pierre, évesque d'Albe, légat apostolique; d'Albert, archevesque de Prusse et Livonie, et du chapitre de l'église Sainte - Waltrude, y apportant sur ce fait leur consentement, comme il appert par lettres datées dudit an, qu'on a trouvées en l'an 1631 en la chässe, tant en vélin que lame de plomb.

(Voir l'APPENDICE, XVIII.)

Sur ce ladite comtesse Marguerite fit enfermer ledit saint chef en une magnifique chässe d'argent doré, laquelle est d'un artifice admirable. La mesme comtesse fit faire semblable séparation en la ville de Soignies du chef de saint Vincent d'arrière le corps; en l'honneur duquel saint elle donna aussy une chässe d'argent doré pour y enfermer ledit chef. Sur icelle chässe l'on y voit son effigie d'argent embossé avec tels verses gravés :

Marguerite, comtesse de Flandre et de Haynaut,
Fille de l'empereur Bauduin, fit faire ce vaisseau.

En ceste mesme année ladite comtesse, faisant son séjour en la ville de Mons et voyant le peu de respect qu'on portoit au magistrat d'icelle ville, fit une ordonnance pour punir en amendes ceux qui auroient injurié de fait ou de propos les eschevins ou leurs sergents.

(Voir l'APPENDICE, XIX.)

1252.

Le monastère du Val des Escolliers, situé présentement dedans la seconde ville de Mons, fut fondé, sur la rivière de Trouille, par la comtesse Marguerite, en un pré qu'on appelloit *le Pré de la Vierys Marie*, joignant celui de Cantimpret.

Avant passer plus oultre, il faut noter que l'ordre du Val des Escolliers prit son commencement en l'an 1201 de quatre fameux docteurs théologiens de Paris, sçavoir : Guillaume, Everard, Richard et Manassès, lesquels, ayant pris ensemble une résolution de quitter le monde et se rendre solitaires pour vaquer à Dieu et leur salut, quittèrent Paris et se rendirent au pays de Langres, au-delà de Chaumont en Bassigny, où ayant trouvé une profonde vallée avec une fontaine environnée de bois, rochers et montagnes, située en la baronie de Luzy, s'y arrestèrent et le choisirent pour leur retraite. (Ceste vallée est appelée de présent *le vieux val*.) Et d'autant que ce lieu appartenoit à l'évesché de Langres, dont en estoit évesque Guillaume de Jonville, depuis archevesque de Rheims, ils l'obtinrent de luy. Durant quoy, comme M.^r Frédéric, docteur ès décrets (qui estoit esleu et désigné évesque de Chaalons), estoit venu en ce temps en la ville de Langres pour se faire sacrer évesque dudit Chaalons, voyant l'entreprise sainte de ces quatre docteurs, se rangea en leur compagnie, et lors en nombre de cinq se mirent en possession de ladite vallée; ledit Frédéric renonça à son évesché. Incontinent après vinrent tout en un coup trente-sept sçavants personnages, théologiens et maistres ès arts de l'université de Paris, qui, faisant banqueroute aux vanités de ce monde, se rangèrent avec eux pour militer sous leurs enseignes. Ce que voyant lesdits cinq docteurs embrassèrent la règle de Saint-Augustin, selon l'observance et manière ancienne de vivre du célèbre monastère de Saint-Victor lez Paris. Ceste nouvelle milice se nomma *l'Ordre des Escolliers*, et la maison principale d'iceluy ordre s'appelle *le Val des Escolliers*, de laquelle toutes les autres ont pris leur dénomination. Or, la raison de ce nom d'escolliers la voicy, selon le rapport du révérend père saint

Denis Le Coiutre, lors qu'il dit : Jaçoit que les premières plantes de cest ordre fussent tous sçavants personnages et docteurs en théologie, néantmoins l'humilité, qui est le fondement de la vie spituelle, leur fit reprendre le nom d'Escolliers. Autres disent que ce nom provient de ce que, du commencement de cest ordre, fut fondé en Paris un monastère où furent érigées escolles pour instruire la théologie aux jeunes religieux de cest ordre, qu'on nomma *Escolliers*. Ce monastère est de présent le prieuré de Sainte-Catheriue, vulgairement nommé des Escolliers. Soit qu'il en soit, cet ordre fut confirmé par le pape Honoré III, successeur immédiat du pape Innocent. Et peu après, comme les religieux croissoient en nombre en ladite vallée ou hermitage, et que plusieurs d'iceulx encourroient intérêt de leur santé pour l'interperie de l'air, Robert de Torota, évêque de Langres, successeur Jonville et depuis évêque et prince de Liège, retira ces religieux de ladite vallée et les plaça en une autre vallée voisine à la première, mais beaucoup plus belle, plaisante et saintieuse, où il fit bastir un très-beau monastère en l'honneur de la Vierge Marie. Voilà quant à l'origine de cest ordre et maison première, chef des autres, qui sont les membres d'icelle en nombre de vingt-sept, situées en divers diocèses.

Quant à celle de Mons, pour laquelle nous avons fait tout le déduit susdit, il faut entendre que, deux ans auparavant, la comtesse Marguerite avoit impétré du général de l'ordre sept religieux, qui vinrent du monastère de Sainte-Catherine de Paris en Haynaut, et séjournèrent l'espace de deux ans en la ville de Valencènes, en une maison portant pour le présent enseigne du *Mont d'or*; à raison de quoy se voyent encore aujourd'huy sur l'un des manteaux de cheminée effigies de sept religieux relevées en bossé. Ce qui fait croire que ladite comtesse avoit son intention première de les placer en la ville de Valencènes. Si est qu'en ceste année elle les retira de là et les plaça lez la ville de Mons, leur achetant un lieu joint au Cantimpriet dit le pré de la Vierge Marie, appartenant à Jean Noël et Sara, sa femme; comme le tout appert par lettres de fondations. (Miræus, *Dipl. Belg.* édit. Foppens, tom. 3, pag. 114.)

En ceste mesme année 1252, au troisieme jour après la feste de l'Assomption de la Vierge Marie, Nicolas de Fontaine, évesque de Cambray, ayant esté requis par la comtesse Marguerite, approuva et consentit à la susdite fondation, comme il appert par ses lettres datées comme cy - dessus.

En la mesme année, dedans l'octave de Saint-Martin, les prévost, doyenne et chapitre de Sainte - Waltrude permirent, à la requeste de ladite comtesse Marguerite, aux religieux Escolliers de pouvoir bastir monastère et église audit lieu, qui leur estoit donné lez la ville de Mons, sur le pré de la Vierge Marie. Ainsy appert-il par lettres desdits prévost, doyenne et chapitre.

(Voir l'APPENDICE, XX.)

A l'establissement dudit ordre du Val des Escolliers en Mons fut ordonné, pour premier prieur, frère Guillaume de Triangulo, qui fut nommé avec aucuns siens successeurs prieurs de la case de Dieu, car le monastère desdits Escolliers s'appelloit ainsy en son commencement, comme dit René Coppin. Quant à l'ordre et suite des prieurs et abbés qui ont gouverné ledit monastère, il est tel :

Guillaume de Triangulo; (il fut auparavant sous-prieur du Val des Escolliers dans le comté de Champagne) Henry de Roseto; Jean de Montigny; Nicolas de Harchies; Arnoul de Kieveraing: il vivoit l'an 1317. Gilles d'Escaussines; Jean de Malines; Pierre de Tournay. (Iceluy se rendit religieux de l'ordre des Chartreux; il estoit encore prieur l'an 1380.) Mathieu Le Carlier. (Cestuy fit faire le grand portail avec trois tourions, situé sur la rivière de Trouille.) Jean Rogier; Gilles Régnier; Nicolas de Kaukiers; Paul Giskier.

Gilles Desprets, bachelier en théologie, lequel ayant esté mis en prison dedans la tour de Beaumont, par l'ordonnance de Charles, duc de Bourgogne, à cause de ses mauvais comportements; il fut déposé par F. Jean Maulpoint, visitateur de l'ordre. En sa place fut mis par luy et tout le couvent :

Nicolas Desmaretz, docteur de Paris en la sainte théologie, personnage très-prudent et modeste; cependant on le peut justement intituler du nom d'édifieur, pour les ouvrages nouveaux qu'il fit et procura de faire par sa sienne sollicitation, comme l'on pourra voir cy-après. Il dit de

soy-mesme, en certain manuscrit, que, depuis qu'il fut prieur des Escolliers de Mons, il fut tousjours député aux assemblées des Estats de Haynaut vers le prince; qu'il fit en pleine audience, à Gand, la complainte de la mort de Charles, duc de Bourgogne, tué devant Nancy, en présence de Marguerite d'Angleterre, sa femme, et Marie de Bourgogne, sa fille; il mourut l'an 1503, le 9 janvier, ayant régenté l'espace de trente-cinq ans avec toute grâce et louange.

Nicolaus Compos, mourut l'an 1505; Jean Warlut, natif de Mons, mourut l'an 1505; il peut estre rangé au cathalogue des fondateurs du monastère; Thomas Noiset; il fut déposé l'an 1506.

Jeaques De Laitre, personnage sage, prudent et modeste. Il fut avancé à la prieuré de Mons par Guillaume De Croy, seigneur de Chierve, grand bailly de Haynaut, ainsy qu'il estudioit à Paris. Il fut depuis abbé commendataire de l'abbaye de Hasnon et estably, par le roy catholique et l'archevesque de Cambray, inquisiteur de la foy sur le pays de Haynaut; il mourut l'an 1543.

Nicolas Housseau, licentié ès droicts canon et civil; il mourut l'an 1547, le 18 septembre; Guillaume Mathieu mourut, comme l'on pense, l'an 1557, par un 24 de juillet. Pierre Keugier; comme il fut tombé casuellement en la rivière de Trouille, contracta une maladie de laquelle il mourut le 21 de juillet l'an 1570. Louys de Ligne, dit Barbençon; il mourut de maladie contagieuse et pestilentielle au jour de la feste saint George. Gilles Aupaix; Jeaques Le Vaittre, mourut l'an 1591.

François Petrart, religieux de l'ordre des Frères Mineurs, évesque de Calcédoine et suffragant de Louys De Berlaymont, archevesque de Cambray; il mourut l'an 1592, en la maison de ville de Mons, d'une apoplexie qui le saisit en pleine assemblée des Estats du pays de Haynaut, âgé de 49 ans.

Abbés: Melchior Le Bègue. Il impétra, l'an 1617, avec plusieurs instances et intermise du général de l'ordre, d'Albert d'Autriche, duc de Brabant, etc., que le prieuré des Escolliers de Mons fut changé en titre abbatial, à l'imitation des monastères des Escolliers de Liège et Geron-sart, près de Namur; ce que confirma le pape Paul v en l'an 1618, et fut ledit Le Bègue béni, l'an 1619, à Bruxelles, au dimanche de *Lactare*, par le nonce apostolique; il mourut audit an 1619, le 6 juin.

Nicolas Lixuelle, natif de Maubeuge; il fut aussy béni abbé à Bruxelles par le nonce apostolique, en l'an 1620, au dimanche dit *Quasimodo*; il céda pour son incapacité et remit sa crosse entre les mains de la sérénissime princesse des Pays-Bas Isabelle d'Autriche et de François Vanderburg, archevesque de Cambray, au mois de juin de l'an 1623.

Martin Colin , paravant prieur du Bois-Seigneur-Isaac , d'où il estoit chanoine régulier et profès dudit monastère ; personnage doué de belles qualités , si comme de prudence , sagesse , modestie , piété et autres , comme il est notoire. Il entreprit la charge du monastère desdits Escolliers de Mons , à l'instance de messire François Vanderburg , archevesque de Cambray , qui assista ledit prélat de ses moyens avec Antoine Winghe , abbé de Liessies , et Gaspard Boussu , abbé de Saint - Gislain , pour décharger ledit monastère de grosses dettes. Il fut béni abbé le 19 de septembre , jour Sainte-Elisabeth , en la chapelle du palais , en Cambray , par l'archevesque François Vanderburg. Dieu conserve l'un et l'autre!

Extraits des manuscrits du monastère.

L'an 1253 , au mois de may , la comtesse Marguerite céda et donna auxdits religieux Escolliers une parcelle de terre gisant entre la rivière de Trouille et leurs demeures , à charge de payer annuellement , aux comtes de Haynaut , un denier au jour saint Jean - Baptiste. L'on tient que ceste parcelle est celle qui gist entre les deux grandes portes contre ladite rivière.

L'an 1257 , pour tous droits que pouvoient prétendre le chapitre de l'église de Sainte - Waltrude et le pasteur de Quesmes sur le manoir des religieux Escolliers de Mons , à cause des grandes et menues dismes et des offrandes , fut décidé , par juges de compromis , sçavoir : M.^{re} Gabriël , chanoine de Cambray , et Nicolas l'Orpheve , chanoine de Mons , que l'église desdits religieux Escolliers payeroit annuellement audit chapitre dix - huit sols blancs , monnoye de Haynaut , et au pasteur de Quesmes trois sols. Ce qui fut décidé audit an en la ville de Mons , le jedy avant le dimanche des Rameaux et reçu des parties.

L'an 1273 , par bulle expresse datée du 20 novembre et donnée à Pérouse , ville d'Italie , par le pape Grégoire xi , fut permis auxdits religieux Escolliers de Mons de pouvoir faire l'office divin au temps de l'interdit général , permis d'avoir un cimetièrre particulier , administrer les sacrements aux fidèles chrestiens ; au prieur , de pouvoir absoudre d'excommunication

ses religieux pour avoir mis outrageusement leurs mains les uns sur les autres.

L'an 1281, par lettres datées du 13 janvier et données à Rome, le pape Nicolas III reçoit en sa protection les religieux du Val des Escolliers de Mons, leur église, monastère, finalement leurs biens temporels, tant présents qu'avenir.

L'an 1301, la nouvelle église desdits religieux Escolliers de Mons, qui est celle qui se voit de présent, fut dédiée et consacrée en l'honneur de la Vierge Marie, en un jour de dimanche après la feste Sainte-Croix, par Guy de Colmède, évêque de Cambrai, qui lors donna indulgences d'un an et quarante jours à ceux qui, confessés, etc., visiteront ladite église au jour de la dédicace et durant son octave. Depuis l'on trouve qu'en ladite église plusieurs autres autels furent consacrés en divers temps par divers évêques, si comme, en l'an 1335, deux, l'un en l'honneur de la Vierge Marie, l'autre des saints Jean-Baptiste et évangéliste; par Jean, évêque dit *Mapernensis*, suffragant de Guy de Boulogne, évêque de Cambrai; ce qui arriva par un dimanche en l'octave de Pentecoste.

Puis en l'an 1448, le 11 décembre, frère Huges, évêque dit *Dagnensis*, suffragant de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, consacra en ladite église deux autels, l'un en l'honneur de la Vierge Marie et autre en l'honneur de saint Nicolas.

Oultre ce, Godefroy, évêque dit aussy *Dagnensis*, suffragant dudit Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, consacra de rechef, le 2 d'octobre, deux autels prophanés que paravant avoient esté consacrés par le susdit évêque *Mapernensis*: ce qui arriva l'an 1456, et audit an, le 23 d'octobre, consacra encore quatre autels, sçavoir: le grand autel, celui des saints Jean-Baptiste et évangéliste, sainte Catherine et de saint Augustin. Ledit évêque consacra encore, en l'an 1460, le 17 juin, l'autel du Saint-Sépulcre, en l'honneur de la passion de Notre Seigneur, de la Vierge Marie, de saint Jean l'évangéliste et de sainte Marie-Magdeleine. Puis par ledit évêque, en l'an 1461, le 2 octobre, fut béni l'autel de la gésine Notre Dame. Finalement, à cause du pavement de l'église, qui fut relevé d'un

pied de haut , en l'an 1608, furent les quatre autels de devant et costé du chœur consacrés par messire Guillaume De Bergue, archevesque de Cambray.

L'an 1366, le 15 febvrier, fut déterminé et sententié en la court des morte-mains du pays de Hainaut, par Colard d'Ango, adoncq receveur desdites mortes - mains , présents officiers des prévostés et chastellenies dudit pays , que le meilleur castel de ceulx qui se réfugient au monastère du Val des Escolliers de Mons, pour y avoir franchise et là y meurent , soit bourgeois de Mons ou estrangers, encore que bastards, est appartenant audit monastère et non au comte de Haynaut , selon et en-vertu des privilèges que donna jadis la comtesse Marguerite ; de sorte que le receveur des morte - mains ne peut donner empeschement audit monastère de lever desdits trespasés leur meilleur castel.

L'an 1420 probablement , se rendit lors religieux profès au monastère du Val des Escolliers de Mons le béat frère Jean Eustace. Je dis probablement , à cause qu'il pouvoit avoir audit an 17 ans d'age , qui est l'age ordinaire de la profession monastique, car ledit Jean fut né l'an 1403. Audit monastère de Mons il se montra religieux , vertueux et exemplaire, mais estant averty que dès l'an 1414 l'austérité et observance ancienne de l'ordre de Cisteaux estoit remise dessus au territoire de Namur, par l'intermise de Guillaume, comte de Namur, abandonna par le congé de ses supérieurs et se rendit en l'abbaye de Moulin, environ l'an 1428, où il vescu si saintement sous les abbés Jean Penno et Wautier de Migrode que, l'an 1435, il fut envoyé par l'abbé d'Alne pour réformer l'abbaye du Jardinnet , où estoient seulement trois religieuses de l'ordre de Cisteaux, qu'il déplaça de là pour leurs mauvais comportements et introduisit religieux dudit ordre, dont audit an que dessus il fut estably premier abbé dudit Jardinnet ; et d'autant qu'il fut d'une vie irrépréhensible, il fut bien voulu de Philippe-le-bon, duc de Bourgogne, et de sa femme Isabelle. Puis comme plusieurs monastères se fussent réduits à meilleur ordre par son intermise , il fut enchargé , par le révérendissime prélat de Clervaux, de réformer les abbayes de l'Olive et Beau-pret ; mais il y trouva de la difficulté, car quant à celle de

l'Olive, certains gentilshommes, n'ayant pu divertir ce saint personnage, soit par prière, dons et menaces de son entreprise pour le multalent qu'ils en avoient, gagnèrent par argent quelque méchant pendard pour le tuer sur le chemin qui conduit du Jardinnet audit Olive. Doncq ainsy que ce malheureux pensoit faire son coup, un tremblement de corps le saisit avec telle agitation de tous ses membres en présence dudit saint, qu'il fut bien tost renversé de soy-mesme par terre, frappant dru et menu sa poitrine, en sorte que le saint s'approcha de lui, l'exhortant de découvrir l'intérieur de son ame : ce qu'il fit avec repentance manifeste, dont le saint homme luy ayant fait belles et salutaires remonstrances, le renvoya homme de bien. Cependant il poursuivit son chemin vers l'Olive, où il besoigna si heureusement qu'à son instance et conseil les religieuses du lieu se réduisirent à l'observance ancienne de la vie monastique. Du reste, ce saint, estant parvenu à l'age de 75 ans, se déporta de la charge abbatiale pour plus facilement vaquer à Dieu et à son salut. Il mourut l'an 1481, âgé de 78 ans, ayant esté doué du don de prophétie et est fort recommandable pour son austérité, attendu que, par l'espace de sept ans continuels, il s'est abstenu de vin et cervoise.

L'an 1456, l'on commença à jeter les fondemens d'un mur au-devant du chœur : la première pierre fut mise par le grand prieur de l'ordre du Val des Escolliers, et puis en la mesme année on rehaussa en tous endroits le pavement de l'église avec les autels qu'il fallut rebénir, pour les fraix desquelles choses fut permis aux religieux, par le magistrat de la ville, de faire pourchat parmy icelle ville, qui monta jusques à la somme de septante livres.

L'an 1458, on commença à bastir la chapelle du saint Sépulchre de Notre Seigneur, intervenant à cecy la libéralité de monseigneur Jean de Somaing, chevalier, et Jaqueline, sa femme, qui donnèrent à cest effect cinquante livres. Ceste chapelle fut bénie l'an 1460 et entièrement achevée l'an 1462. Au-dessus de l'entrée de ladite chapelle se voit une tablette représentant la résurrection de Notre Seigneur, que fit mettre Nicolas Desmaretz, prieur de ce monastère.

L'an 1459 fut fait le portail de pierre qui se voit, joignant

l'autel Sainte-Catherine, pour aller au cloistre, et fut donné par la libéralité de Jean Froidmont, escuyer.

Pendant les années 1470, 1471 et 1472, le grand portail de pierre, qui se voit encore en estre à l'entrée de dehors l'église, fut fait et achevé par Nicolas Desmaretz, prieur de ce monastère; à raison de quoy l'on voit au-dessus du frontispice tel escritau ciselé en pierre :

*Petrus Desmaretz, sacræ paginæ doctor Prior 15,
Me construit fecit anno 1470. Orate pro me.*

Il fit encore embellir ce portail de plusieurs images; si comme au-dessus du pignon de devant il y plaça celle de saint Michel, et plus bas, au frontispice, celles de sainte Catherine et saint.... Au-dessus du pignon de derrière celle du prophète Moïse.

L'an 1480 fut fait le grand portail de bois dedans et à l'entrée de l'église, par ledit prieur Desmaretz, et en ce temps la grande voierie de Saint-Michel fut donnée par M.^{me} Michelle de Therove, veuve de M.^r Anselme De Malot. Peu auparavant l'autel de Saint-Jean, évangéliste, qui est de pierre, fut donné, l'an 1477, par les exécuteurs du testament de Henry Resteau, clerk du grand baillage de Haynaut et bailly du monastère des Escolliers, ayant son corps reposant devant ledit autel, sous tombe de pierre.

L'an 1486 fut érigé le doxal au-devant du chœur, entretailé de belles histoires représentant la passion de Notre Seigneur, et ce par le prieur Desmaretz, lequel en la mesme année fit faire et dresser plusieurs ouvrages, si comme le grand crucifix au-dessus dudit doxal, les images des douze apostres, taillées en bois, qui sont mises dedans et alentour du chœur; les trois images, sçavoir: de Notre Dame, de sainte Agnès et de saint Nicolas, qui sont dessus la table du grand autel du chœur; le beau crucifix de pierre qui est au chœur, au-devant duquel on chante l'Évangile.

En la mesme année que dessus fut dressée la table d'autel que l'on disoit lors Notre Dame du Salut, paravant de la gésine de Notre Dame, et maintenant de Notre Dame de Lorette. Ceste table d'autel fut donnée par Nicolas Beguin, luy ayant cousté

la somme de nonante-cinq livres. A raison de quoy l'on voit au pied de ladite table tel escreteau taillé en bois :

Pour accomplir de Colart le Begnin
L'intention comme oyr vous porez ,
Et de sa femme , à cui Dieu soit begnin ,
Qui nom portoit de Gille du Marez ,
Ceste table que cy veoir povez
A en ce lieu esté mise et posée ,
Que tel estat que par chacune année
En ceste église un obit soit chanté
Pour leurs ames , à cui grace donnée
Soit de Jésus par sa grande charité ,
L'an cccc mil xxvi et soixante ans
Fut cecy fait libvré. A Dieu soit plaisante.

Ceste table d'autel est de présent environnée d'une belle fermeture de pierre de Rance aux fraix des confrères de Notre Dame de Lorette , qui y tiennent là leur confrairie , érigée l'an 1612. A raison de ce le moderne prélat Martin Colin a composé les verses suivants en l'honneur de Notre Dame de Lorette.

*Huc oculos Maria tuos , huc viscera vertis
Hic quoque Lauretum virgo videre potes.
Lauretana quidem jam servat compita verum
Huc etiam sese transtulit Alma Domus.
Illic se libycique sinus gelidique Triones,
Totaque odorato terra vapore colit.
Eccè tibi Hannonios deducta colonia Montes
Huic quoque Lauretum jussit inesse loco.
Hic cape Montanos parthei tharis odores
Quos tibi munifica dat tua turba manus.
Nos tua turba sumus , tua turba Maria vocamur,
Turba tuam nunquam non venerata Domum.
Eccè Domum hanc cultum nunquam inferiore colemus
Quam Lauretanos advena turba Lares.
Si majora illac mittantur munera ; major
Hic montana tui corda cremabit amor.
At tu ne nostrum quidquam restinguat amorem
Huic alimenta tuus Virgo ministret amor.
Funde tuos , huc funde tuos , Maria , favores
Quisque tibi gratas hic sciat esse preces.*

L'an 1487, les sièges et fourmes du chœur avec les chaires des prestres, diacre et soudiacre près l'autel, furent dressées par l'intermise dudit prieur Desmaretz, qui les fit faire à Bruxelles par Pierre Volgue.

L'an 1488, les tables d'autels de sainte Catherine et de sainte Barbe furent, à l'instance dudit prieur Desmaretz, données par Jean De Martigny et Jean De Jeumont, comme exécuteurs du testament de M.^r Robert De Martigny, receveur des domaines du prince au pays de Haynaut.

L'an 1489, la revestièrre joignant le chœur fut lambrissé de bois avec la montée allant au dortoir des religieux par ledit prieur Desmaretz.

L'an 1499, le chandelier d'airain, qui est devant le grand autel, fait à Malines et pesant deux mille et quatre cents livres et coustant sept cent quinze livres, fut assis pour le jour de la Purification de la Vierge Marie, par l'intermédiaire dudit prieur Desmaretz.

Environ ce temps ledit prieur eut fort en recommandation l'image de la Vierge Marie, surnommée *Notre Dame aux Pieds d'argent*; à raison de quoy il fit présent d'une couronne d'argent doré pour couvrir son chef, et procura que Jean de la Motte, escuyer, donna la couronne du petit Jésus. Ceste image a esté dès long-temps tenue en honneur et révérence par le peuple de Mons, à cause de certain miracle arrivé qui est tel : Un certain nautonnier, natif de la ville de Mons, qui avoit grande dévotion à la Vierge Marie, se voyant en péril de sa vie et de la marchandise qu'il avoit en son navire sur la rivière de l'Escaut, agitée de tempeste et orage de l'air, réquera l'assistance de la Vierge, promettant que s'il eschappoit ce dangier qu'il honoreroit de quelque don son image gisant en l'église des Escolliers de Mons; or, comme il se trouva hors de péril, il fit à son retour en Mons attourer les pieds de ladite image de garniture d'argent. C'est pourquoy le révérend abbé moderne de ce monastère, F. Martin Colin, ensuivant la dévotion du prieur susdit N. Desmaretz envers la Vierge Marie, dite aux pieds d'argent, a institué une annuelle procession parmy la ville en l'honneur d'icelle Vierge,

en l'an 1626, qui se fait ordinairement au commencement du mois d'aoust, c'est-à-dire le dimanche après la feste de Notre Dame des Anges, lors est porté le vénérable Saint - Sacrement avec ladite image en tout honneur et vénération due à Dieu et à la Vierge, sa mère. Oultre ce ledit moderne abbé a composé et mis en lumière les verses suivants en l'honneur d'icelle Vierge :

*En aras amplexa tuas Maria repando
 Turba genu magnos procidit antè pedes.
 Antè tuos quos Roma colit quos orbis eous
 Quos saba, quos Indus, non sinè thure colunt.
 Antè pedes; nomen tibi Pes Argenteus olim
 Fecit avus, coluit non sinè laude nepos
 Antè aras et pulvinaria magna Mariæ
 Flectimus antè aras cum prece, thure, animis
 Vis voti damnare tuos, damnare clientes
 Sat video, benè habet, nos habet ara reos
 Nos habet ara reos, ipsi en amplectimur aras
 Et damus et dabimus dona, Maria, fave
 Virgo, fave; quondam te illi favisse recordor
 Qui fuit in mediis jam periturus aquis,
 Tu nisi favisses. Faveas modo rursus in undis
 Volvimur, heu miseræ sis cynosura rati,
 Sis cynosura rati, sis Pes Argenteus urbi
 Montanæ, si vis aureus esse potes
 Audi vota, audi pia vota Maria clientum
 Vel dic è cælis Virgo favebo, sat est.*

Puis ledit prélat parlant des images de la Vierge, tant de Lorette que de ceste - cy, s'adresse au lecteur avec tels verses qui s'ensuivent :

*Non opus extremas properes peregrinus in oras,
 Debilitatesque tuos, Lector, amice pedes.
 Hic cole Mariam geminas hic aspicias aras
 Ista domum præbet Virginis, illa pedem.
 Istic Lauretum, pes est argenteus illic,
 Hic habitare potes, hoc emere æstra potes.*

L'an 1500 fut bastie la cuisine moderne par ledit prieur Nicolas Desmaretz, des deniers provenant du testament de Michel

Warlut, bourgeois de Mons, qui bénéficia fort le monastère des Escolliers, en ce qu'il donna sa maison, aucuns fonds de terre et rentes.

L'an 1501 fut basti le grand réfectoire et une partie du quartier du prieur, encore des deniers provenant du testament dudit Michel Warlut, qui avoit audit monastère son fils religieux appelé frère Jean Warlut; auxquels bastiments y tint la main ledit prieur Nicolas Desmaretz, lequel fit aussy bastir audit an la place qui est au-devant dudit réfectoire, sur la prairie, pour y soigner malades.

L'an 1522 fut le cloistre que l'on voit de présent embelly à jour de doubles pilliers de pierres, dressé et basti par le prieur Jeaques De Lattre, lequel fit faire aussy les chambres du prieur situées en la grande cour, avec un autre bastiment de grande estendue, que l'on voit en ladite cour, appelé *le frotiau*.

L'an 1608 fut le pavement de l'église renouvelé et mis plus haut à la mesure d'un pied.

L'an 1617, le prieuré est érigé en titre abbatial.

L'an 1624, par un jour de la Purification de la Vierge Marie, fut abandonné et délaissé l'office ancien et le brevière de Saint-Victor de Paris, et lors introduits l'office et brevière de Rome; les livres coustèrent cent soixante florins.

L'an 1626, tous les bastiments du monastère et de l'église furent entièrement réparés; aucuns furent aussy renouvelés, autres séparés par l'abbé Martin Colin, lequel, en 1627 et 1628, fit encore d'autres ouvrages.

En ceste mesme année que dessus 1252, Jean d'Avesnes ayant pratiqué la bénévolence des seigneurs du pays de Haynaut et des communautés de villes, s'empara sus la comtesse Marguerite, sa mère, des villes de Mons, Valencènes, Ath, Soignies, Binche, etc., en lesquelles ils furent mis par luy certains officiers, ses plus confidants, avec aucuns Hollandois. Mais pour sçavoir cecy plus amplement faut entendre que ladite comtesse Marguerite se

maria, l'an 1212, à messire Bouchard d'Avesnes, qui estoit secrètement ordonné diacre, duquel elle eut deux fils, sçavoir : Jean et Bauduin d'Avesnes. Du second mariage qu'elle contracta, en l'an 1218, avec messire Guillaume de Dampière, en Champagne, et issu de la maison de Bourbon dite des Archambault, elle eut Guillaume, Guy et Jean. Cependant Jean d'Avesnes, fils aîné de son premier lit, espousa, l'an 1241, Aleyde, sœur de Guillaume, comte de Hollande, depuis roy des Romains. D'autre costé la susdite comtesse Marguerite succéda en l'an 1244 aux comtés de Flandre et de Haynaut par la mort de la comtesse Jenne, sa sœur, et alla audit an en France relever son comté de Flandre de saint Louys, roy de France, désirant que son fils Guillaume, fils aîné du second mariage, fût reconnu après elle comte de Flandre. A quoy s'opposa Jean d'Avesnes, illec présent ; sur quoy Guillaume repliqua audit Jean qu'il estoit bastard, et pour cela qu'il ne devoit avoir aucune succession. Sur ce le roy saint Louys remit ce desbat à autre temps. Cependant, en l'an 1245, Jean d'Avesnes s'alliema du tout de sa mère et de ses frères du deuxiesme mariage, auxquels il dénonça la guerre ; mais par l'intermise des grands, les parties se soumirent au dire du roy saint Louys et Odon, cardinal tusculan, légat apostolique ; en sorte que, l'an 1246, par lesdits roy et légat, le comté de Haynaut fut adjugé audit Jean d'Avesnes, et la Flandre aux enfants du deuxiesme mariage.

Nonobstant ce la comtesse Marguerite eut toujours dissention avec ledit d'Avesnes, et encore plus lorsqu'elle vit que Guillaume, comte de Hollande et roy des Romains, déclara, l'an 1249, pour héritier de son comté de Hollande et Zélande Jean d'Avesnes, à cause de sa femme ; ensorte que la comtesse Marguerite, bien irritée de tel devoir, dit qu'elle ne tenoit rien du dire et sentence desdits juges compromis, sçavoir : Saint Louys et le légat tenant ledit Jean d'Avesnes et son frère Bauduin pour enfants illégitimes. A raison de quoy le pape Innocent donna, à l'instance dudit Jean d'Avesnes, juges délégués pour connoistre de la légitimation. Ces juges furent : Pierre, évesque de Chaalons,

et l'abbé de Saint - Sépulcre, en Cambray, qui sous-délégua en sa place Huges, abbé de Liessies, lesquels prononcèrent et dirent que lesdits Jean et Bauduin d'Avesnes estoient nés de légitime mariage. Ceste sentence fut approuvée dudit pape Innocent et exécutée en l'an 1252 par Nicolas, évesque de Cambray ; auquel an Guillaume, roy des Romains, donna audit Jean d'Avesnes, son beau - frère, les terres de l'empire gisant en Flandre, que la comtesse Marguerite n'avoit voulu, après semmonce, relever dudit roy des Romains.

Audit an Jean d'Avesnes, assisté de ce roy et de Henry, évesque de Liège, tascha de s'emparer du comté de Haynaut ; mais il ne put parvenir à ses desseins, à cause que la commune des villes tenoit encore pour la comtesse, bien que la noblesse s'inclinoit au party de Jean d'Avesnes ; ce qu'ayant apperceu, ladite comtesse desposa tous les officiers du pays de Haynaut ; si comme : grand bailly, chastellains, prévôts et leurs sergents, établissant en leurs places plus de trois cents Flamants, lesquels firent telles insolences qu'ils se rendirent odieux à tous, notamment lors que l'un d'iceulx tua un bouchier de Chièvre et ravit son bœuf, car lors s'esleva contre iceulx une bande de soixante hommes surnommés *les Roux*, parents, cousins et alliés audit bouchier tué, lesquels s'augmentant jusques au nombre de trois cents, occirent parmy le Haynaut quatre-vingts desdits officiers flamants : qui fut cause que les autres, se voyant ainsy recherchés, abandonnèrent ledit pays et se retirèrent à Gand.

Cecy arriva en ceste année 1252. Sur ce Jean d'Avesnes voyant ce désordre et que les communes se desgoutoient d'estre sous le gouvernement d'une femme qui exerçoit plusieurs cruautés telles que dessus, vint ledit d'Avesnes en Haynaut, et aussy tost il fut receu des villes de Mons, Valenciennes et autres.

1254.

La ville de Mons , qui tenoit pour Jean d'Avesnes , ayant esté assiégée par les François et ne pouvant soustenir le siège comme avoit fait la ville de Valencènes, se rendit à la comtesse Marguerite , laquelle en adhéra et fit seigneur d'icelle Charles , duc d'Anjou , frère à saint Louys , roy de France. A raison de quoy ledit Charles recut les clefs de la ville des mains de ladite comtesse, renouvela le magistrat et fit certaines ordonnances comme seigneur naturel. Pour entendre cecy un peu plus clèrement faut noter que ladite comtesse , voyant que Jean d'Avesnes, son fils, s'estoit emparé de son vivant du pays de Haynaut par l'assistance de Guillaume, roy des Romains, comte de Hollande et Zélande, fit guerre audit Guillaume l'an 1253 , afin que, venant au-dessus de luy, qui estoit l'appuy de Jean d'Avesnes, ledit Jean seroit forclos d'assistance et meisme réduit à prendre telle condition qu'elle voudroit ; mais comme elle vit que son armée fut défaite par ledit roy Guillaume, que ses deux fils Guy et Jean estoient faits prisonniers, et que malheureusement ledit roy ne les vouloit relâcher, sinon par des conditions qu'elle ne voulut recevoir, s'en alla en France, où n'ayant sceu induire saint Louys à luy donner secours contre le roy Guillaume, Jean et Baudouin d'Avesnes, ses enfants, pratiqua à sa besoigne Charles, comte d'Anjou, son frère, promettant qu'elle luy céderoit en propriété le pays de Haynaut : ce qu'elle signa. Lors ledit comte s'accorda à elle, avec touteffois le consentement du roy, son frère, et autres conditions que la comtesse accepta et dit de tenir.

Alors, l'an 1254, ledit Charles dressa une belle armée, auquel se joignirent les comtes d'Alençon, Bourbon, Estamples, Champagne et Auxerre. A son secours vint le duc de Lorraine, le duc de Bourgogne, les comtes d'Artois, Soissons, Brienne, Dampmartin, Roussy, Portian, Grand Pret, Cigny, et autres grands seigneurs François.

Le roy des Romains mit de son costé en la campagne d'Ache deux cent mille combattants, attendant la venue dudit Charles. La comtesse et Charles allèrent assiéger Valencènes, laquelle tenoit le party de Jean d'Avesnes, et n'ayant sceu rien effectuer

l'espace de douze jours, retirèrent en partie leur camp avec lequel allèrent au-devant de la ville de Mons, laquelle se rendit aussytost par Rasse de Gavre à ladite comtesse, et icelle la remit entre les mains dudit comte Charles, lequel fut receu en icelle comme seigneur naturel, et là fit le serment solemnel, renouvella les officiers de garde et de loy ; finalement luy furent rendues les villes de Soignies, Braine, Ath, Maubeuge, Beaumont, etc. Mais la ville d'Enghien se tint ferme à cause du seigneur Wautier, qui la défendit très-bien et fit une notable défaite des François, qu'il surprit venant mettre le siège devant sadite ville, puis fit encore une autre défaite desdits François par le moyen des Roulx, qu'il prit à sa solde, lesquels, ayant fait de nuit une saillie hors d'Enghien, tuèrent bon nombre desdits François, entre lesquels les comtes de Grand Pret, de Cigny, et autres huit chevaliers notables, si comme : messieurs Jean de La Fère en Pertenois; Watier de Gramances; Watier de Condet sur Marne; Jacques d'Elcry, Guy de Walhain, Jean de Gotes, Henry d'Aubegnny et sire Henry de Maly. La comtesse, voyant qu'elle ne profitoit rien devant Enghien et qu'elle craignoit jà une révolte en la ville de Mons, à cause que les François avoient occis quelques bourgeois, retourna audit Mons où elle donna contentement à un chacun, et mesme le comte Charles fit appréhender aucuns François prisonniers pour les justitier exemplèment ; mais par les prières de la comtesse ils furent mis en liberté, et aussy tost lesdits comte et comtesse allèrent de rechef assiéger la ville de Valenciennes, devant laquelle ils tenoient une partie de leur camp ; nonobstant ladite ville soutint courageusement plusieurs assaults. Enfin la comtesse, voyant qu'elle ne profitoit rien, fit tant envers les bourgeois qu'elle eut entrée en la ville avec sa suite de damoiselles pour parler aux principaux d'icelle ; de sorte que lors elle sceut si bien besoigner que la ville s'accorda avec elle et se remit sous son obéissance et celle du comte d'Anjou ; mais elle ne la tint guères, car elle fut reprise en l'an ensuivant par Guillaume, roy des Romains, et Jean d'Avesnes. Puis s'ensuivit un accord entre ledit Jean et la comtesse Marguerite, sa mère.

1257.

Au mois de janvier fut le temps si doux qu'il ne gesla que deux jours, de sorte que durant ce mois l'on pouvoit voir en la ville de Mons les arbres tous blancs de fleurs, la terre embellie de violettes et fleurs de fraises en abondance.

En la mesme année, es veille de Noël, mourut messire Jean d'Avesnes, advoué comte de Haynaut. Son corps fut gardé quelque temps en l'église collégiale de Saint-Pierre, à Leuze, jusques à ce que son fils Jean, qui fut comte de Haynaut, l'esleva de là et le transporta à Valencènes pour l'inhumer en l'église nouvelle des P. Dominicains : ce qui arriva l'an comme nous voyerons. Ce messire Jean d'Avesnes père avoit intention de ragrandir la ville de Mons et l'enmurailier selon le circuit qu'elle a de présent quand il viendroit à la succession de sa mère; mais comme la mort le prévint, son fils entreprit et acheva ceste besogne. Cependant il eut aucuns enfants de sa femme Aleyde de Hollande, si comme :

Jean d'Avesnes. Il fut comte de Haynaut après sa mère-grand la comtesse Marguerite, et eut à femme Philippine de Luxembourg, fille de Henry surnommé *le blond*, comte de Luxembourg.

Bouchard d'Avesnes fut premièrement chanoine de Cambray, puis trésorier de Liège et de là évesque d'Utreck. Il refusa le cardinalat que luy présenta le pape Clément v au concile de Vienne.

Florent d'Avesnes fut seigneur de Braine et Hal, villes de Haynaut, et aussy prince d'Achaie et Morée en Grèce, à cause de sa femme Isabeau de Willerhardouin, fille héritière et seule de Guillaume de Willerhardouin, François de nation, prince desdites provinces.

Beatrix d'Avesnes fut femme (selon Viguer) à Henry II, surnommé *Blondiel*, comte de Luxembourg, fils de Henry I.^{er} et de Marguerite de Bar.

1263.

La comtesse Marguerite , comme abbessse séculière de l'église collégiale de Sainte-Waltrude de Mons ; Guillaume, prévost ; Ermine, doyenne, et le chapitre de ladite église avec Léon, chevalier, chastellain de Bruxelles, cédèrent ensemble à la communauté de la ville de Hal cent et quatre-vingts bonniers de prairies pour dix-huit deniers de rente annuelle.

En ladite année messire Nicolas de Condet, chevalier, seigneur de Moriammez, Ghelin, etc., donna à rente à la communauté du village de Ghelin contiguë à la ville de Mons, les beaux et grands waressaix et pasturages desquels jouit de présent ladite communauté, et ce pour rente annuelle de onze livres que devoit payer icelle communauté aux pauvres dudit village, et parmi un chapon dû par an à luy et à ses hoirs, seigneurs de Ghelin.

(Voir l'APPENDICE, XXI.)

Sur ce et en après faut noter que la communauté dudit village de Ghelin fut induicte de faire présent et céder trente bonniers de pasturage, qu'on appelle de présent *les grands Baudoux*, entre le bois et la Hayne, à messire Charles-Philippe De Croy, au jour qu'il fut né, qui fut l'an 1549.

Depuis ladite communauté fut en point de céder à messire Charles-Alexandre De Croy, marquis de Havrecq, seigneur de Ghelin, etc., fils du susdit Charles-Philippe, le pasturage allant depuis lesdits Baudoux jusques au Dieu de pitié, ou chemin de Hercies, en tant que ledit marquis promettoit en contre-change de quitter les morte-mains. Mais rien ne s'ensuivit.



1264 — 1269.

(Nous suivons icy la computation romaine.)

Fut ordonné par le prévost, la doyenne et tout le chapitre de l'église Sainte-Waltrude de Mons que les chanoinesses de ladite église, ayant atteint l'an douze de leur age, pourront disposer testamentairement des fruits prébendaires de l'année suivant leur mort, et que celles qui n'auront le dit age accompli ne pourront disposer desdits fruits, mais appartiendront à ladite église, à la disposition volontaire des autres chanoinesses. De mesme fut ordonné au regard des chanoines de ladite église, excepté que, au lieu de douze ans l'an, quatorze leur est déterminé.

(Voir l'APPENDICE, XXII.)

Audit an apparut une horrible et affreuse comète en l'air l'espace de trois jours, laquelle traisnoit après soy d'Orient en Occident une longue queue flamboyante; elle disparut la mesme nuit que le pape Urbain iv mourut, sçavoir le second jour du mois d'octobre.

Sur la fin de may de l'an 1265, comme la comtesse Marguerite séjournoit en la ville de Mons, ordonna que les femmes et filles publiques demeurant en la ville de Mons, notamment en la rue dite *Staro*, ne porteroient ceintures dorées comme les chastes matrones et filles; mais que, pour les distinguer, voulut aussy qu'elles porteroient une esguillette sur l'espaule. Ceste ordonnance fut tirée de celle que fit en ceste année ou précédente saint Louys, roy de France, au regard desdites femmes et filles. De là est venu que quand on parle d'une femme débauchée l'on dit ordinairement: *Elle court l'esguillette.*

(Voir l'APPENDICE, XXIII.)

Audit an , au commencement du mois de juin , fut faite autre ordonnance par ladite comtesse Marguerite pour l'église Sainte-Waltrude de Mons , sçavoir : que la moitié des fruits des prébendes , tant de chanoines que chanoinesses , que doresnavant devront estre installés en ladite église , sera appliquée en la première année aux nécessités de livres et ornements principalement ; secondairement aux fraix qu'il faut faire pour procurer les affaires de ladite église. L'autre moitié appartiendra aux chanoines et chanoinesses , auxquels mesme appartiendront les fruits de leurs prébendes qui tomberont en l'année immédiatement leur mort.

(Voir l'APPENDICE , XXIV .)

L'an 1267 , le 12 de mars , par un jour saint Grégoire , furent jettés les fondements de l'église qui se voit de présent en l'abbaye de Bonne - Espérance , par Jean Desmoustiers , abbé dudit lieu , qui mit lors la première pierre en l'honneur de la Vierge Marie. Ladite église est merveilleusement de haut estage et située en haut - lieu ; à raison de quoy elle se descouvre facilement de la ville de Mons , encore que la distance en soit de quatre lieus. Elle fut bruslée par le prince d'Orange en l'an 1568 , du temps de l'abbé Jean Treus , mais réparée entièrement l'an 1615 , ou environ , par Jean Samart , abbé dudit lieu , natif de la ville de Mons.

Audit an , l'image de la Vierge Marie , tant honorée en Hal , ville de Haynaut , fut premièrement apportée en ladite ville par ordonnance testamentaire de Macthilde , sœur de Henry second , duc de Brabant , femme en secondes nopces de Florent iv , comte de Hollande , de Zélande , etc. , laquelle donna ladite image audit lieu de Hal en faveur de sa fille Alise , femme de Jean d'Avesnes , fils de Marguerite , comtesse de Flandre et Haynaut. Ladite image estoit l'une qu'avoit chez soy en grande vénération sainte Élisabeth , fille d'André , roy de Hongrie , laquelle donna ceste image à sa fille Sophie , femme seconde de Henry ii , duc de Brabant ; puis , ladite Sophie la donna avec autres deux à la

susdite Macthilde, sœur de sondit mary, et icelle à l'église de la ville de Hal.

Entre les miracles que la Vierge Marie, honorée sous le nom de Notre Dame de Hal, a opérés, j'en trouve deux à l'endroit de deux personnages natifs de la ville de Mons, si comme :

Jean Presse, lequel retournant, en l'an 1535, avec sa femme, de la guerre qu'avoit faite en Afrique l'empereur Charles v, a tesmoigné qu'il fut en péril d'estre submergé en la mer, si la Vierge Mère de Hal, qu'il invoqua bien instamment, ne l'eut assisté.

L'autre est Estienne Robin, lequel comme il retournoit de Portugal par mer au Pays-Bas, l'an 1597, la tempeste creava et brisa son navire où il estoit en submergeant plusieurs de dedans. Luy, mettant tout son espoir en la Vierge, prend un asselet, lequel il se tint au milieu des flots et orages marins, et comme il ne désistoit à invoquer Notre Dame de Hal, voicy que pendant la nuit il trouva terre ferme ; à raison de quoy, pour remercier ladite Dame, donna un tableau en l'église de Hal avec tel escreteau :

Mirabilis est Deus in Sanctis suis.

1269 — 1272.

La comtesse Marguerite ayant institué la grande procession de la ville de Lille en l'honneur de la Vierge Marie (laquelle on célèbre annuellement le dimanche après la feste de la très-sainte Trinité, comme il appert par lettres datées de l'an 1269 au mois de febvrier). Icelle comtesse vint au pays de Haynaut, où elle passa les festes de Pasques en la ville de Mons, se trouvant journalièrement à l'église des Frères Mineurs, auquel temps relaxa plusieurs détenus prisonniers en ladite ville pour fourfait,

entre lesquels un certain nommé Thibaut Calonne, hardy soldat, qui avoit tué un certain païsan du village de Neufvilles ; et autre qui avoit fait mourir un sien voisin avec sa famille par le poison qu'il avoit jetté dedans le puy dudit voisin. Ladite comtesse estoit lors accompagnée en la ville de Mons de son fils Guy de Dampierre, lequel promit lors à certains ambassadeurs de France qu'il accompagneroit les princes de France en Afrique contre les infidèles ; ce qu'il fit en l'année suivante, lorsqu'il se mit en la compagnie du roy saint Louys.

En l'an 1270 fut fondé le chapelain de l'hospital de Cantimpret en la ville de Mons, par Helwis, de Landrechies, qui s'estoit rendue recluse audit Cantimpret.

(Voir l'APPENDICE, XXV.)

Il arriva, en 1271, un desbat entre le chapitre de l'église Sainte-Waltrude d'une part, et le chapitre de Saint-Germain d'autre, en la ville de Mons, en ce que les doyen et chapitre de ladite église de Saint-Germain ne vouloient comparoistre en l'église Sainte-Waltrude à l'office de la feste de ladite Sainte avec leurs chapelains, maitres d'escolle et les escolliers ; d'autre costé, le chapitre de ladite église de Sainte-Waltrude les vouloit estreindre et contraindre à faire ce devoir ; enfin, les parties se soumirent à juge arbitraire, qui fut l'évesque de Cambrai, lequel condamna lesdits doyen et chapitre de Saint-Germain pour faire audit devoir que requéroient les chanoinesses ; ce qui appert plus amplement par les lettres de sentence.

En l'année 1272, la comtesse Marguerite assigna trente-cinq livres par an à la trésorière, *alias* custos, de l'église Sainte-Waltrude, comme il appert par lettres.

Arriva par un jour de la feste des Saints-Innocents un terrible vent, lequel par sa véhémence rua par terre plusieurs maisons en la ville de Mons et autres du pays de Haynaut, mais surtout

il fit un merveilleux dégast en l'abbaye de Bonne - Espérance, à cause qu'elle est située en lieu imminent ; ce fut là que ledit vent rua à bas la tour et clocher de l'église nouvellement bastie ; à raison de quoy un certain religieux de ladite abbaye , qui vivoit en ce temps , nous a laissé par escrit ce distique :

*Turris nostra ruit in natali puerorum
Læsus nemo fuit, sit laus Domino Dominorum.*

En la mesme année , comme la comtesse Marguerite se sentoit maladeuse, voulut que son petit-fils Jean d'Avesnes, fils de son fils Jean, trespasé, fut reconneu de son vivant comte de Haynaut après elle décédée. A cest effet ledit Jean vint en la ville de Mons accompagné de la noblesse dudit comté, où il receut les hommages des seigneurs, et ce par un jour 12 de may, et fit tel serment :

« Jou Jehans d'Avesnes Cuens de Haynaut, advoué de l'église medame sainte Waudru de Mons, jure sour ces Evangiles et sour le corps de medame sainte Waudru susdicte et présent, de warder les hiritages, les droictures et les frankises, les personnes de leditte église et le loy de leditte ville, y les anciens usaiges et coustumes.

« Ce fut fait l'an de grace 1272, le douziesme jour de may, en le chapitre.

« Présents : Ermine, doyenne ; monseigneur Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont ; monseigneur Jean Hennin, seigneur de Boussu ; monseigneur Willamme de Jauche, seigneur de Mastaing ; monseigneur de Walfard de Strepy ; Huon de Marbais ; Bauduin de Mons ; Griffon de Boussoit. »

1273 — 1276.

L'an 1273, Marguerite, petite-fille de la comtesse Marguerite venant de son fils Guy, comte futur de Flandre, et de Mahault de Béthune, se maria à Jean, premier du nom, duc de Brabant; à raison de quoy Jean d'Avesnes, advoué comte de Haynaut, ordonna et tint une feste de récréation en la ville de Mons, au lieu dit de présent *la place Saint-Jean*, où furent faits par les seigneurs et noblesse de Haynaut joustes et autres exercices militaires. D'autre costé Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, frère du susdit comte Jean, tint semblable feste en la ville de Valenciennes, au lieu appelé *les Pretz Notre Dame*.

L'an 1274, la comtesse Marguerite donna, en l'honneur de saint Vincent, à l'église de Soignies, les matériaux de son hostel qu'elle avoit appartenant à elle et aux comtes de Haynaut, situé jadis devant le grand portail de ladite église, lequel hostel s'appelle en l'obituaire de l'église *les Estables dou conte de Haynau*. L'on peut conjecturer que lesdits matériaux ont servi au bastiment d'une nouvelle église, qui est celle de présent que l'on voit en l'an 1627; ce qui est contre l'opinion d'aucuns qui tiennent que ladite église moderne a esté bastie par Brunon, frère de l'empereur Otton, archevesque de Coulogne et légat apostolique parmi les Allemagnes, tant supérieure qu'inférieure, et ce environ l'an 960.

Après que Nicolas, évesque de Cambray, eut basti le chasteau de Selles en Cambresis et plusieurs autres places, mourut, et son corps fut inhumé en l'église Notre Dame de Cambray, devant le revestièrè où y a sur son tombeau un cherf volant pour faire allusion de son surnom à ce verselet du psalmiste David : *Sicut desiderat servus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus*. Cestoit pour monstrier le désir qu'avoit eu ce prélat pour estre avec notre Dieu. A luy succéda en son évesché Enguerrand de Crecquy, issu de noble famille.

Se tint le concile général de l'église en la ville de Lyon en France, par le pape Grégoire.

Les motifs de ceste assemblée furent trois principaux, si comme :

Pour maintenir l'union de l'église grécienne avec la latine, car Michiel, paléologue, prince grécien, avoit occupé l'empire d'Orient sur l'empereur Bauduin.

Le second motif fut pour inciter les princes à donner et apporter secours aux chrestiens de la Terre-Sainte.

Le troisieme, pour réformer les mœurs dépravées des chrestiens, tant ecclésiastiques que séculiers, et pour trouver un moyen de faire accélérer par cy après l'élection d'un nouveau pape.

A ce concile se trouvèrent présents 500 évêques, 60 abbés et autres prélats, tellement que le nombre des assistants excédoit le nombre de mille.

Audit concile fut arrêté que ceux qui seroient au-dessous de vingt-cinq ans ne seroient capables de recevoir charges d'ames et églises paroissiales.

Saint Thomas d'Aquin, allant de Naples (où il enseignoit la théologie) à ce concile, mourut en chemin au monastère de Fossanova, de l'ordre de Cisteaux. Jean, vingt-deuxieme pape, le canonisa; son corps repose à Tholouse, ville de France.

En 1276, Marguerite, femme de Herman, comte de Heneberg, fille de Florent IV, comte de Hollande, Zelande, etc., enfanta par un jour de bon vendredy trois cent soixante cinq enfants, tant fils que filles vifs, lesquels après avoir esté tous baptisés en divers bassins par Guy, cousin de ladite Marguerite et suffragant d'Utreck (qui imposa à tous les fils le nom de Jean, aux filles, Elisabeth), tous moururent en mesme jour avec leur mère, et furent inhumés au monastère de Laudun. L'on tient que certaine pauvre femme mendiante fit le souhait d'enfanter du fait de son mary autant d'enfants à une fois qu'il y avoit de jours en l'an, pour ce que ladite comtesse luy avoit préalablement reproché par forme de calomnie que les deux enfants qu'elle

tenoit en ses bras et disoit avoir eu d'une ventrée, ne pouvoient provenir du fait de son seul mary.

L'on tient qu'en la ville de Bruxelles, la femme d'un seigneur de Trazegnies enfanta d'une ventrée treize enfans masles, et qu'à cause de ces treize nés le nom de Trazine ou Trazegnies a pris son commencement. La mémoire de ces treize nés se découvre encore de présent sur quelque voierière de l'église Sainte-Goule en Bruxelles.

1278.

Ainsy qu'on travailloit à ériger en la ville de Valencènes la maison de ville ou eschevinale, et que l'on rendoit plus ample le marché par la démolition de la chapelle Saint-Pierre, située au Ruissot, qu'on rebastit au rang de ladite maison de ville, la comtesse Marguerite reconnoist par lettres authentiques que elle et les comtes de Haynaut, ses successeurs, sont redevables annuellement à l'église Sainte-Waltrude de Mons de cinq sols pour le chasteau de Mons, qu'elle et lesdits comtes tiennent de ladite église; outre ce, six sols pour les anciennes halles; quatre pour les anciennes boucheries ou marchés; *item* deux sols et demy pour la grange de Bertaimont; finalement, ladite comtesse reconnoist que elle et lesdits comtes de Haynaut, ses successeurs, quand, en la ville de Mons, ils marchent à la procession avec le baston pastoral, sont tenus de payer à chascune personne de l'église un lot de vin.

(Voir l'APPENDICE, XXVI.)

Ce fut en ceste mesme année que la comtesse Marguerite renonça entièrement au gouvernement de la Flandre et du Haynaut, ayant déjà reconnu, en 1272, pour héritier de cette dernière province Jean d'Avesnes, son petit-fils.

1279.

L'hospital de Cantimpret , situé lez la ville de Mons , vis-à-vis de l'église paroissiale du Béguinage , ayant esté cy-devant fondé en l'an 1249 , partie par la libéralité de la comtesse Marguerite , partie par celles de bonnes gens , notamment des biens de messire Nicolon Le Retrait , prévost des églises de Mons , ladite comtesse fit en ceste année aucunes ordonnances en faveur dudit hospital. (Miræus.)

(Voir l'APPENDICE, XXVII.)

Je trouve par autres lettres que, l'an 1285 , certaine damoiselle appelléc Isabeau, de Valencènes, a fondé, parmy ciii^{xx} sols, un cantuaire de messes journaliers par an audit hospital de Cantimpret, et ce par agréation et consentement des prévost, doyenne et tout le chapitre de l'église Sainte - Waltrude , qui seelèrent lesdites lettres avec le prier des Escolliers , du paroissien de Cantimpret Estienne, et de M.^r Jean Goudmont , chapelain de l'église paroissiale de Cantimpret.



1

2

3

4



TABLE.



LIVRE DEUXIÈME.

LE HAINAUT SOUS LA DOMINATION DES FRANCS.

Depuis l'établissement des Francs en Belgique (445), jusqu'au démembrement de l'empire de Charlemagne (843), 1

LIVRE TROISIÈME.

LE HAINAUT SOUS LES COMTES AMOVIBLES ET HÉRÉDITAIRES.

Depuis le démembrement de l'empire de Charlemagne (843) jusqu'à la mort de la princesse Richilde (1086), 153

COMTES AMOVIBLES.

Aubéron,	5
Waubert I. ^{er} ,	11
Waubert II,	15
Waubert III,	17
Waubert IV,	19
Waltrude et Maldegare,	31
Aye et Hydulphe,	91
Albéric (<i>l'orphelin</i>),	131
Wautier I. ^{er} ,	132
Wautier II,	138
Wautier III,	140
Albon I. ^{er} (ou <i>Manassès</i>),	140
Albon II,	151

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Régnier I. ^{er} (<i>au-long-col</i>),	153
Régnier II,	158
Régnier III,	169
Régnier IV,	205
Richilde et Herman,	215
Richilde et Bauduin I. ^{er} (<i>d'Hasnon</i>),	222

LIVRE QUATRIÈME.

LE HAINAUT SOUS LES COMTES DE LA MAISON DE FLANDRE.

Depuis la mort de la comtesse Richilde (1086), jusqu'à la réunion des comtés de Hainaut et de Flandre sous Bauduin vi (1195),* . . . 237

Bauduin ii,	237
Bauduin iii,	259
Bauduin iv,	246
Bauduin v,	259

LIVRE CINQUIÈME.

LES COMTÉS DE HAINAUT ET DE FLANDRE RÉUNIS.

Depuis la réunion des comtés de Hainaut et de Flandre sous Bauduin vi (1195), jusqu'à l'avènement de la Maison d'Avesnes, par l'abdication de Marguerite de Constantinople en faveur de son fils Jean d'Avesnes (1278), 293

Bauduin vi,	295
Jeanne et Ferrand,	305
Marguerite, dite <i>la Brune</i> ,	328



* Le sommaire du Livre quatrième, page 237, doit être rectifié comme ci-dessus.

LISTE
des
Membres de la Société des Bibliophiles Belges
siégeant à Mons.

La Société a été fondée le 4 avril 1835.

N.° 1.

DELMOTTE, HENRI, correspondant de l'Académie de Bruxelles, etc., etc., Notaire à Mons; *fondateur*, décédé le 7 mars 1836.
KREGLINGER, A., Archiviste de la Province, à Anvers; le 29 mars 1837.

N.° 2.

CHALON, RÉNIER, Docteur en droit, Membre de diverses Sociétés savantes, Receveur des Contributions directes de la ville de Bruxelles, *fondateur*.

N.° 3.

DECHÊNE-DOLLÉ, CHARLES, Professeur à l'Athénée de Liège; le 28 mai 1835, démissionnaire le 23 mars 1844.
DEFUISSEAU, NICOLAS, Membre de la Société des Sciences du Hainaut, Avocat et Conseiller provincial, à Mons; le 23 mars 1844.

N.° 4.

DECOURTRAY, ANSELME, Docteur en médecine, à Mons; le 28 mai 1835.

N.° 5.

DELECOURT, CHARLES, Avocat, Membre du Conseil communal, à Mons; *fondateur*, décédé le 4 juin 1839.
BARON, AUGUSTE-ALEXIS, Préfet des études à l'Athénée et Professeur à l'Université libre, à Bruxelles; le 28 octobre 1839.

N.° 6.

DE REIFFENBERG, FRÉDÉRIC (le Baron), Membre de l'Académie de Belgique, etc., etc., Conservateur de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles; le 28 mai 1835.

* Ces numéros sont ceux que portent les exemplaires destinés aux Membres de la Société. Ils ont été établis, selon l'ordre alphabétique, pour les vingt-deux Sociétaires existant lors de la publication du premier volume, à l'exception du N.° 1, donné au Président alors en exercice, M. Henri DELMOTTE.

N.° 7.

DERIVE, BENOIT, Industriel, à Hautmont; le 28 mai 1835.

N.° 8.

RENARD, B., Architecte, Membre de la Commission des Monuments, à Tournai; le 28 mai 1835.

N.° 9.

DINAUX, ARTHUR, Directeur des *Archives du Nord de la France*, etc., etc., à Valenciennes; le 28 mai 1835.

N.° 10.

FRANÇOIS, VICTOR, Doct. en médecine, Membre de l'Académie de Médecine et Professeur à l'Université de Louvain; *fondateur*.

N.° 11

GACHARD, LOUIS-PROSPER, Membre de l'Académie, Archiviste général du Royaume, à Bruxelles; *fondateur*.

N.° 12.

HENNEBERT, FREDERIC, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Archiviste et Professeur, à Tournai; *fondateur*, démissionnaire le 3 juin 1844.

ROUSSELLE, HIPPOLYTE, Membre de la Société des Sciences du Hainaut, Avocat et Conseiller provincial, à Mons; le 24 mars 1845.

N.° 13.

HOYOIS, HENRI, Typographe, à Mons; *fondateur*, décédé le 11 octobre 1841.

DESCAMPS, HENRI-PHILIBERT-VALENTIN, Chanoine de Tournai et Vicaire général du diocèse; le 30 janvier 1842.

N.° 14.

HOYOIS, EMMANUEL, Membre de la Société des Sciences du Hainaut, Typographe, à Mons; *fondateur*.

N.° 15.

LE GLAY, ANDRÉ-JOSEPH-GHISLAIN, Docteur en médecine, Archiviste du département du Nord, à Lille; *fondateur*.

N.° 16.

LE ROUX, MARTIN, Libraire à Mons; *fondateur*, démissionnaire le 22 septembre 1841.

LACROIX, AUGUSTIN, Archiviste de l'État et de la ville de Mons, Questeur de la Société des Sciences du Hainaut, etc., etc.; le 22 septembre 1841.

N.° 17.

LEROY, AIME, Avocat, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Valenciennes; le 28 mai 1835, décédé le 21 mars 1848.

N.° 18.

LE TELLIER, ADRIEN, Avocat et Membre de la Société des Sciences du Hainaut, à Mons; *fondateur*.

N.° 19.

POLAIN, M.-L., Docteur en lettres, Archiviste de la Province, à Liège; *fondateur*.

N.° 20.

RANSELOT, MAURICE, Membre de la Députation permanente des États-Provinciaux, à Mons; *fondateur*, démissionnaire le 25 décembre 1838.

MATHIEU, ADOLPHE, Secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences du Hainaut, etc., etc., à Mons; le 22 juillet 1839.

N.° 21.

VAN DE WEYER, SYLVAIN, Membre de l'Académie de Belgique, Professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, Ambassadeur Belge, à Londres, etc.; le 28 mai 1835.

N.° 22.

WINS, CAMILLE, Avocat, Président de la Société des Sciences du Hainaut, etc., à Mons; *fondateur*.

N.° 23.

SERRURE, CONSTANT, Docteur en droit, Professeur d'histoire à l'Université de Gand; le 9 septembre 1836.

N.° 24.

DELEPIERRE, OCTAVE, Secrétaire de Légation, à Londres; le 29 mars 1837; démissionnaire et nommé membre honoraire le 20 mars 1846.

GACHET, ÉMILE, Chef du Bureau paléographique près la Commission d'Histoire, à Bruxelles; le 20 mars 1846.

N.° 25.

JOLY, LOUIS, Docteur en droit, Avocat à la Cour de Cassation, à Bruxelles; le 11 novembre 1837.



— 4 —

Un exemplaire des Publications de la Société, portant le N.° 26, est déposé à la Bibliothèque de Mons.

Il est fait hommage à la Société des Bibliophiles Français d'un exemplaire portant le N.° 27.

Ces 27 numéros sont tirés sur papier fort de Hollande.

Membres Honoraires.

DIBDIN, FROGNALL (le Révérend), Bibliothécaire de lord Spencer, le 7 novembre 1842, décédé en 1846.

DELEPIERRE, OCTAVE, à Londres; le 20 mars 1846. — Voir ci-dessus au N.° 24.

Mons. le 1.^{er} janvier 1849.

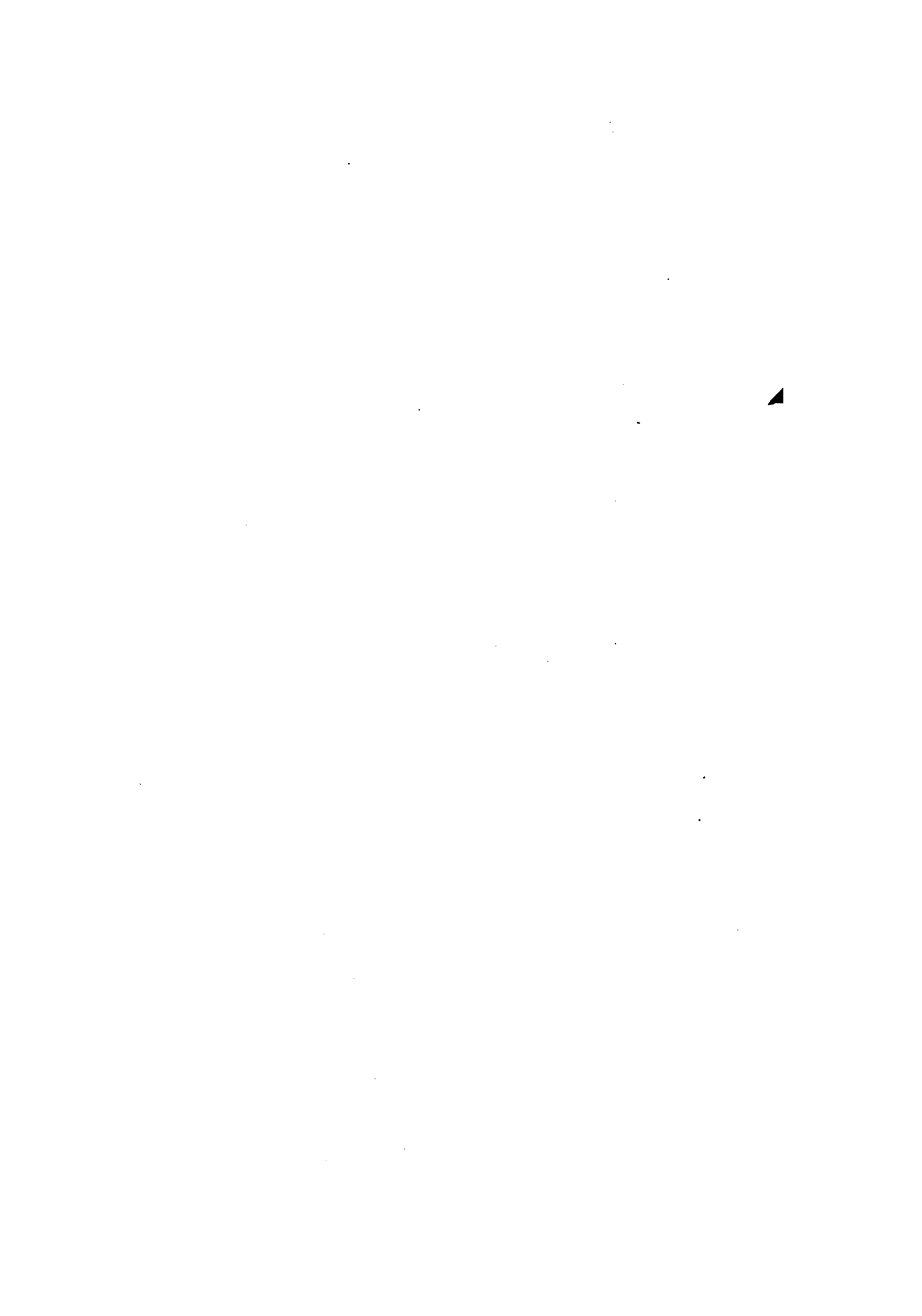
Le Président,

R. Chalon.

Le Secrétaire,

Casille Wuis.





1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

